HISTOIRES

MIROIR DU MOYEN ÂGE

Collection dirigée par Patrick Gautier Dalché

Paul Diacre, *Histoire des Lombards*. Présentation et traduction par François Bougard

RAOUL GLABER

HISTOIRES

Texte traduit et présenté par Mathieu Arnoux

BREPOLS

© 1996 Brepols, Turnhout
© 1989 Fondazione Lorenzo Valla pour le texte latin.
Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
(intégrales ou partielles) par tous procédés réservés pour tous pays.

D / 1996 / 0095 / 60
Dépot légal quatrième trimestre 1996
ISBN 2-503-50420-5

INTRODUCTION

Un historien mauvais genre

« Raoul dit *Glaber*, c'est-à-dire *le Chauve*, naquit en Bourgogne à la fin du X^e^ siècle. Il avait à peine douze ans quand son oncle, un moine, désireux de l'enlever aux vains plaisirs du monde, qu'il recherchait avec une ardeur non commune, le fit entrer au monastère de Saint-Léger-de-Champeaux. Il conserva dans le cloître les goûts du siècle qu'il avait quitté malgré lui. L'irrégularité de sa conduite devint pour les religieux un objet de scandale. Les remontrances des vieillards ne pouvaient vaincre son humeur indisciplinée. Il ne fallait rien de moins qu'une apparition du mauvais esprit pour le ramener un instant à ses devoirs ; ses retours à la religion duraient peu. A la fin on l'expulsa[1]. » Il y a toujours un risque à dévoiler ses doutes et ses faiblesses aux regards d'un historien positiviste, qui exige des chroniqueurs l'impersonnalité et la discrète dignité qui sont les marques distinctives du témoin véridique. Une figure délinquante comme celle de Raoul ne peut manquer d'attirer l'attention, d'autant qu'il fournit complaisamment à ses juges potentiels un lourd dossier à charge, pesant d'instabilité, de crédulité et de fantaisie. Pour les chercheurs rigoureux la cause est entendue : Raoul n'est pas un historien sérieux. La découverte n'est pas récente car, dès 1748, les savants bénédictins de l'*Histoire littéraire de la France* avaient prononcé sur le cas une sentence sans appel : « Il n'y a ni goût, ni choix, ni ordre dans la plupart des faits, ni beaucoup de juge-

[1] Prou, préface, p. v.

ment. C'est un mélange confus d'Histoire civile & d'Histoire ecclésiastique, dans lequel l'auteur a fait entrer des visions et des apparitions nocturnes, avec d'autres minuties qui ne devroient point paroître dans un ouvrage sérieux[2]. »

Un supplément d'enquête s'impose pourtant, car le jugement porté sur les œuvres de Raoul manque de la sérénité qui le rendrait incontestable. C'est Georges Duby, artisan de sa réhabilitation, qui a, le premier, su trouver les mots justes pour définir les sentiments de ses prédécesseurs à l'égard de notre auteur : il n'est pas seulement « bavard, crédule et maladroit », il est surtout l'auteur d'un livre « irritant »[3]. Le qualificatif vaut qu'on s'y arrête, car il n'est pas habituel qu'un sentiment de ce genre s'adresse aux personnages ou aux textes du passé. Il est indéniable cependant, que le latin heurté de Raoul a le pouvoir de faire perdre leur calme aux érudits les plus sereins, aux chercheurs les plus rigoureux. On voit ainsi Christian Pfister, austère historien de Robert le Pieux, exaspéré des exagérations de Raoul et d'André de Fleury, déclarer sans ambages qu'il ne croit pas à « la réalité historique de leurs descriptions[4] ». Plus tard, c'est Edmond Pognon, traducteur de l'œuvre, peut-être lassé de sa fréquentation, qui stigmatise « l'incontinence verbale » de Raoul, « moinillon agité et sans cervelle[5] ». Récemment, Robert-Henri Bautier s'emporte contre l'historien bourguignon au terme d'une longue et exemplaire analyse des sources

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. 7, Paris, 1746, p. 402 ; le jugement n'est pas isolé : en 1907, F. Chalandon, récusant sans autre examen le témoignage de Raoul sur le siège de Troia (III, 4), reprend les mêmes termes pour déclarer que « le récit de Raoul Glaber présente un certain nombre d'impossibilités et, en outre, est en contradiction avec ce que nous savons par des sources beaucoup plus sérieuses ».

[3] Duby, *L'an mil*, p. 21 ; *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978, p. 235.

[4] *Robert le Pieux*, p. 112-113. Ce morceau de bravoure hypercritique serait à citer en entier tant le rejet des sources s'y exprime avec clarté : « les deux chroniqueurs qui nous font ces descriptions sont des contemporains [...]. On pourrait alléguer que sa première description est un peu vague [...], mais la seconde description est nette et précise [...]. De plus les deux récits de Raoul et d'André, indépendants l'un de l'autre, sont d'accord sur la durée de la famine ; tous deux nous disent qu'elle sévit trois ans. Malgré tout, nous ne croyons pas à la réalité historique de leurs descriptions. »

[5] Pognon, p. 148.

de l'hérésie d'Orléans : « Il convient de ramener à sa juste valeur cet extraordinaire ensemble de récits et de réflexions déballées, plus que rédigées, par ce moine infiniment curieux, mais crédule, instable, gyrovague, psychopathe, qui vit dans la familiarité du diable, et dont l'esprit est toujours porté aux explications miraculeuses ou aux élucubrations fumeuses[6]. » Soucieux de ne pas en arriver à ces excès, d'autres préfèrent ignorer l'auteur et son ouvrage : on le cherche en vain dans l'index d'une synthèse sur l'histoire de Cluny, où il apparaît pourtant au détour d'une page comme « un moine clunisien qui reflète parfaitement dans ses *Histoires* les idées et conceptions de son ordre[7] ». De même, une recherche sur les hérétiques piémontais de Monforte, qui présente le témoignage de Raoul comme le plus ancien, et ne nie pas la qualité de son information, ne prend pas même la peine de vérifier ses affirmations, récusées sans autre examen pour cause de « millénarisme[8] ». L'ostracisme ne date pas d'hier : la tradition manuscrite de l'ouvrage témoigne qu'il n'a guère été lu : outre le manuscrit de l'auteur, on ne connaît que deux copies médiévales des *Histoires*, et quelques citations dans la *Chronique des sires d'Amboise* ou dans celle d'Hugues de Flavigny. Les motifs de l'indifférence étant toujours difficiles à saisir, il n'est pas inutile de chercher ce qui vaut à Raoul l'hostilité de tant de ses collègues depuis près d'un millénaire.

Présentation du témoin.

La relative abondance des indications laissés par Raoul sur son propre parcours nous donne l'espoir d'en savoir plus sur lui que sur tant d'autres de ses contemporains. Désir vain, s'il s'agit de reconstituer ce que nous appelons une biographie, en quoi l'histoire de l'auteur se distingue de son œuvre : nous ne saurons de lui que ce qu'il a bien voulu nous dire, dans les

[6] Bautier, L'hérésie d'Orléans, p. 67.
[7] M. Pacaut, *L'ordre de Cluny*, Paris, 1986, p. 128.
[8] H. Taviani, Naissance d'une hérésie en Italie du Nord, *Annales ESC*, 1974, p. 1224-1252.

quelques passages ouvertement autobiographiques où il attire nos regards sur les traits qu'il a mis lui-même en lumière. Trois pièces essentielles figurent à ce dossier, l'un des plus attachants que nous ait laissés la littérature médiévale : deux passages à valeur de confession, insérés dans la *Vita Willelmi* et dans les *Histoires*, et un objet, son manuscrit autographe, document crucial sur la genèse d'un livre où Raoul a sublimé son existence.

C'est dans les derniers mois de sa vie, en 1046, que Raoul ajoute à son ouvrage un ultime livre, dont l'introduction (V, 1-14) peut être lue comme une fragment d'autobiographie. Comme le reste de son œuvre, ces pages ne visent pas à délivrer une vérité factuelle, encore moins à décliner l'identité de l'auteur : il s'agit de donner à penser au lecteur. La confession parle des tromperies du Démon, qui suit Raoul dans ses pérégrinations, d'un monastère à l'autre. Sa réputation de moine gyrovague vient pour l'essentiel de ce texte dont on a voulu tirer une chronologie rigoureuse. L'aveu d'une naissance illégitime (sans doute Raoul est-il fils de clerc), qui explique la présence récurrente du Malin, compagnon obsédant de l'historien depuis sa conception, livre peut-être une clé de sa biographie. Né sans doute vers 985, il fut placé à douze ans dans une abbaye, peut-être Saint-Germain d'Auxerre, par l'entremise d'un oncle moine. Selon un schéma promis à un grand avenir littéraire, il semble avoir connu une scolarité difficile : s'étant rendu invivable à tous par sa présomption, nous dit-il, il en fut expulsé, et fut accueilli dans une autre maison, en raison de ses talents littéraires. La chose se renouvela à plusieurs reprises : lorsqu'il se trouvait dans le prieuré de Saint-Léger de Champeaux, il fut même averti par le Diable de l'imminence de la sanction (V, 2-3). Nous savons peu de choses de ses déplacements : peut-être était-il à Auxerre durant le siège de 1002, dont il relate les circonstances miraculeuses (II, 15-16). Il vécut peut-être aussi entre 1003 et 1010 au monastère de La Réôme, dont l'abbé Heldric d'Auxerre assurait alors le gouvernement (II, 19-20). Rien ne permet d'aller beaucoup plus loin dans la reconstitution de l'itinéraire : l'instabilité, la présence visible de la faute et le malaise sont tout ce que Raoul a tenu à nous transmettre de cette première période de son existence.

Nous ne savons rien de sa rencontre avec Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Celui-ci était, comme Heldric d'Auxerre, italien et disciple de Maïeul de Cluny. Il avait été jusqu'en 1002 abbé de La Réôme : Raoul ne pouvait manquer de le croiser. Quand et comment il s'arracha à l'obédience d'Auxerre, pourquoi il suivit Guillaume, nous l'ignorons, mais toute son œuvre témoigne de l'importance de cette rencontre. Quelques jalons permettent de suivre son parcours : peut-être assista-t-il en 1016 à la dédicace de l'abbatiale nouvelle de Saint-Bénigne de Dijon, dont il nous a laissé un récit qui paraît pris sur le vif (*Vita Willelmi*, 12). Il était présent aux côtés de son abbé lors de la dédicace du monastère Saint-Just de Suse en 1028 (IV, 7-8), et l'on peut penser, eu égard à l'abondance et la précision de ses informations, qu'il séjourna en Italie avec lui entre 1026 et 1028. Ce fut pour lui, à coup sûr, une période d'ouverture au monde : abbé ou tuteur de plus d'une trentaine de monastères disséminés entre le Piémont (Fruttuaria), la Bourgogne (Dijon, Bèze), la Normandie (Fécamp, Bernay, le Mont-Saint-Michel) et la Lorraine (Saint-Arnoul de Metz et Saint-Èvre de Toul), Guillaume était sans doute l'un des hommes les mieux renseignés de son temps, et c'est de lui que Raoul tient ces informations uniques et invérifiables que ses détracteurs lui reprochent tant, et qui sont pour la plupart relatives à la décennie 1020-1030.

La rencontre avec Guillaume est surtout essentielle dans sa vocation d'historien. Nous ne connaissons pas d'autres œuvres de lui que les *Histoires* et la *Vita Willelmi*, qui renvoient toutes deux à la figure de l'abbé de Dijon. Le chapitre 13 de la *Vita Willelmi*, nous offre le témoignage le plus frappant sur leur relation. Dans ce texte, qui constitue la seule pièce du dossier de canonisation de celui-ci, Raoul a évoqué les circonstances de sa séparation d'avec l'abbé de Dijon, et l'apparition de celui-ci, sans doute peu après sa mort[9], en des termes qui méritent d'être cités intégralement :

[9] Le message et les gestes de Guillaume, et le fait même de son apparition, me semblent indiquer que l'abbé de Dijon est alors décédé, d'autant que les mots de l'abbé incitent Raoul à achever le travail entrepris plus qu'à revenir auprès de Guillaume ; G. Cavallo et G. Orlandi (p. XX) situent l'épisode du vivant de celui-ci.

« De sa charité, mère des vertus, je me porte moi-même témoin ; naguère, blessé du poids de mes propres fautes et conscient de l'irritation qu'il en éprouvait alors, je me séparai de lui pour me rendre dans un monastère placé hors de son autorité. Une nuit, alors que je vivais en ce lieu, je le vis : il me regarda sereinement et me passa doucement la main sur la tête. "Je t'en prie, dit-il, si tu ne faisais pas semblant de m'aimer, ne m'abandonne pas. Je voudrais tant que tu accomplisses ce que tu m'avais promis". À sa demande, en effet, j'avais déjà écrit la plus grande partie du récit des faits et des prodiges qui advinrent avant et après le millénaire de l'incarnation du Sauveur[10]. »

On peut s'interroger sur la « réalité » d'une telle vision, et y voir la confirmation de la mythomanie et de l'impudeur du chroniqueur. Sa place dans l'un des passages essentiels du texte incite pourtant à lui donner toute l'attention qu'il attend de nous. La *Vita Willelmi* et les *Histoires* sont en effet suffisamment liées dans l'esprit de leur auteur pour que chacune des deux œuvres renvoie le lecteur à l'autre[11], et en fin de compte à la figure de Guillaume de Volpiano, avec lequel Raoul entretint une relation qu'on peut qualifier de passionnelle. Si la rédaction des *Histoires* s'était interrompue avec la séparation entre les deux hommes, il ne fait guère de doute qu'elle occupe désormais toute la vie de Raoul, jusqu'à sa mort, retardée seulement par la composition de la *Vita Willelmi*, tribut d'amitié, mais aussi chapitre détaché de l'œuvre en cours.

Sur cette période, nous ne possédons que quelques indications, éparses : Raoul séjourna à Cluny, où il se mit au service

[10] « Testor ego, inquam, ipsius ac uirtutum matrem caritatem, quoniam quondam meorum culpis facinorum offensus, ut sensi illum ad horam amaricatum, secessi in aliud cenobium ipsius ditioni minime subditum. Dumque illic degerm, astitisse michi una noctium uisus est aspectu placido, ac manu iniecta caput michi demulcens aiebat : "Rogo, ne me deseras, si non te amare fingebas, quin potius exercere te cupio que promiseras". Ipsius nanque imperio maxima iam ex parte euentuum ac prodigiorum que circa et infra Incarnati Saluatoris annum contingere millenium, descripseram. » Cf. aussi la lecture « millénariste » (et à mon avis exagérée) proposée par R. Landes, *Relics*, p. 144-145.

[11] Cf dans les *Histoires* (IV, 9) le récit d'un miracle survenu sur la tombe du saint abbé à Fécamp, présenté comme un complément aux informations rassemblées « in libello quem de uita et uirtutibus illius edidimus. »

de l'abbé Odilon. La première page des *Histoires* porte la marque de ce passage, que certaines références à l'historiographie clunisienne viennent confirmer[12]. La durée de son séjour n'est guère facile à établir. Peut-être accueilli dès 1030, il s'y trouvait durant la grande famine de 1031-1033. Vers 1035, c'est à Saint-Pierre de Bèze qu'il recueille les récits de pélerins bourguignons de retour de Terre sainte. Plus tard encore, il revint à Saint-Germain d'Auxerre, l'abbaye de sa jeunesse. Il passa quelque temps dans le prieuré de La Meilleraye, dépendance d'Auxerre, mais l'importance de la figure de saint Germain dans le dernier livre des *Histoires* montre bien qu'il ne s'agissait pas ici d'un passage, mais du lieu ultime, où Raoul avait peut-être trouvé un peu d'apaisement.

Raoul hagiographe

Ne nous méprenons pas sur le caractère illusoire de cet itinéraire reconstitué à partir de quelques indices, et d'une hypothèse de départ, celle d'un sujet instable et asocial. D'autres passages des *Histoires* dessinent le portrait d'un autre Raoul, moine respecté, appelé d'un monastère à l'autre en raison de ses compétences[13], qui apparaît en pleine lumière lors de l'épisode singulier de Suse (IV, 7-8). Compagnon de voyage de Guillaume de Volpiano, il y assiste avec lui à la dédicace du monastère de Saint-Just, à l'automne 1028. Comme à ses compagnons, la provenance des reliques du saint lui apparaît bien vite suspecte et il ne tarde pas à se faire son opinion sur celui qui les a procurées au marquis Manfred, fondateur du monastère. Lorsqu'il s'agit d'éclaircir l'affaire, c'est vers lui que l'on se tourne pour connaître la vie du saint et son culte : les mots suggèrent que Raoul intervient ici *ex officio*. D'autres passages viennent conforter l'idée d'une véritable expertise en

[12] L'utilisation en particulier de la *Vita* d'Hugues d'Autun (III, 17-18).

[13] Presqu'au même moment, l'itinéraire du Vénitien Anastase, moine et théologien au Mont-Saint-Michel puis à Cluny, est un autre exemple de carrière monastique errante, comme les abbés clunisiens se plurent à en admettre dans leur ordre (M. Arnoux, Un Vénitien au Mont-Saint-Michel : Anastase, moine, ermite et confesseur († vers 1085), *Médiévales*, 28, 1995, p. 55-78).

matière de littérature hagiographique : pour restaurer les inscriptions qui décorent les autels antiques de Saint-Germain d'Auxerre, sanctuaire plus qu'un autre voué au culte des saints, on s'adresse à lui, et ce choix suscite la jalousie de l'un de ses confrères (V, 8). Plus nettement encore, après la mort de Guillaume de Volpiano, c'est à lui que les compagnons de l'abbé de Dijon commandent sa *Vita*, pièce unique de son dossier de canonisation, texte de statut quasi-litugique, élément durable du culte rendu à sa mémoire[14]. C'est là reconnaître à Raoul la maîtrise des subtilités de ce genre difficile. La célébration des saints fut l'une des créations essentielles du monde clunisien[15]. Il nous est aujourd'hui difficile d'imaginer les contraintes qui pesaient sur Raoul et ses confrères dans leur pratique de l'hagiographie : elle exigeait un maniement du langage poétique, qu'il mit à profit lorsqu'on le chargea en 1025 de rédiger un *planctus* pour le roi Hugues, fils de Robert le Pieux (III, 33). Conscient de posséder une culture littéraire peu commune (V, 4), Raoul ne cédait pas pour autant aux charmes du goût classique, qu'il abhorrait (II, 23), et son écriture, ennemie de la préciosité vise à l'essentiel. De son engagement dans son œuvre, son manuscrit de travail témoigne encore aujourd'hui.

Écrire les « Histoires »

Depuis que Marie-Cécile Garand a reconnu dans le manuscrit Paris, Bibliothèque nationale, latin 10912, le manuscrit même sur lequel travailla Raoul Glaber, la complexité du travail accompli par le chroniqueur, et l'acharnement qu'il mit à se conformer à l'injonction de Guillaume de Volpiano nous apparaissent mieux. Ce petit cahier de 55 feuillets de parchemin, est

[14] Comme l'a montré N. Bulst, le cycle des lectures faites au XIII[e] siècle aux moines de Fécamp comprenait la *Vita Willelmi*, qui était lue au premier janvier, jour anniversaire de la mort de l'abbé (éd. cit. p. XCIV).

[15] Cf. en particulier les *Vitae* écrites par les abbés Odon et Odilon, qui constituèrent le point de départ de la littérature historiographique clunisienne. Le culte rendu après sa mort à l'abbé Maïeul et la littérature hagiographique composée à son sujet ont été étudié par D. Iogna-Prat (*Agni immaculati*), qui n'intègre pas les textes de Raoul relatifs au saint abbé au corpus dont il étudie la formation.

l'un des deux témoins anciens du texte de Raoul. Acquis au XVI^e siècle par l'humaniste Antoine Loisel (1536-1617) et restauré par lui avec l'aide de son ami Pierre Pithou (1539-1596)[16], premier éditeur de l'œuvre, il passa en 1839 à la Bibliothèque nationale. Homogène et cohérent à première vue dans ses parties anciennes, il révèle à l'analyse une variété d'écritures, une abondance de corrections et une complexité codicologique qui excluent qu'il puisse s'agir du produit normalisé d'un scriptorium monastique. Une même main, qui se reconnaît dans la copie des f. 24-29 et 47-55, a porté des corrections interlinéaire dans l'ensemble du texte, intervenant souvent sur le fond même du texte (IV, 4, par exemple). On a donc affaire à un manuscrit d'auteur, qui témoigne d'un long travail de mise au net et de correction des diverses parties du texte. La recherche de Marie-Cécile Garand, acceptée avec quelques modifications par les éditeurs du texte, permet d'analyser comme suit le manuscrit de Raoul[17] :

Feuillets	**Parties du texte**	**main**	**date de la copie**
1-9	livre I	un scribe	Auxerre, 1040-1041
10-17	livre II, 1-19	deux scribes	Dijon, v. 1016-1030
18-23	livre II, 20-III, 4	Antoine Loisel	XVI^e
24-29	livre III, 4-26	Raoul	Auxerre, vers 1036
30-31	livre III, 26-28	Antoine Loisel	XVI^e
32-39	livre III, 29-IV, 7	un scribe	Auxerre, 1040-1041
40-46	livre IV, 8-26	Antoine Loisel	XVI^e
47-55	livre V	Raoul	Auxerre, v.1045-1047

Ce puzzle de feuillets et de cahiers mal assortis témoigne des hésitations et des repentirs d'une composition étendue sur deux

[16] Pithou possédait l'autre manuscrit médiéval, Paris, Bib. nat., lat. 6890, sans doute copié sur l'autographe vers la fin du XII^e siècle. Il utilisa les deux manuscrits pour donner en 1596 l'édition *princeps* de l'ouvrage.

[17] Je reprends ici les conclusions que M.-C. Garand a tiré de la relecture de sa recherche par les éditeurs de l'œuvre, J. France et G. Cavallo et G. Orlandi : Deux éditions nouvelles des *Historiae* de Raoul Glaber, *Scriptorium*, 45, 1991, p. 116-122.

décennies, et qui ne parvint jamais à terme. D'une première version déjà largement avancée avant la mort de Guillaume de Volpiano (1031)[18], sont restés les f. 10-17, sans doute mis au propre par deux copistes de Saint-Bénigne de Dijon. La rédaction, alors interrompue par la composition de la *Vita Willelmi*, reprit après 1036, à Auxerre[19], et les f. 24-29, écrits de la main même de l'historien, en sont le résultat. Le travail de réflexion mené auparavant auprès des moines de Cluny et dans la très riche bibliothèque de l'abbaye se concrétisa plus tard, avec une seconde rédaction du premier livre, dédié à l'abbé Odilon, qui fut mise au propre à Auxerre, vers 1040, alors que la rédaction du livre IV touchait à sa fin. L'ouvrage était alors formellement achevé, et sa division en quatre parties répondait à la divine quaternité dont il avait fait l'éloge dans son introduction. Et pourtant, Raoul ne voulut pas se séparer de son livre en le faisant parvenir à son dédicataire. De cette ultime crise, qui se dénoua sans doute en 1046, sortit l'ébauche du cinquième livre, recopiée hâtivement, d'une écriture marquée par l'âge, sur quelques médiocres feuillets de parchemin, qui devinrent par la suite les f. 47-55 du manuscrit[20]. Les *Histoires* résultent donc d'un travail long et intense, fidèle à l'injonction donnée par Guillaume de Volpiano de ne pas laisser l'œuvre à l'abandon.

Pour une histoire universelle

Il faut lire avec attention les premières lignes du texte de Raoul pour comprendre son projet, et voir comment il s'in-

[18] Cf. les termes déjà cités de la *Vita Willelmi*, 13.

[19] Raoul avait déjà quitté Cluny quand il écrivit III, 12, : « cum ego postmodum in monasterio Cluniacense cum ceteris fratribus degissem. » Avant de s'établir à Saint-Germain d'Auxerre, il passa quelque temps à Saint-Pierre-de-Bèze, où, vers 1035-1036, il recueillit les récit de pélerins partis à Jérusalem en 1033 (IV, 18 : « cuius socii reuertenses, nobis ea que diximus retulerunt positis tunc apud Besue monasterium »).

[20] Cette ultime période de rédaction comprit aussi la reprise de certains éléments déjà mis au net : les phrases consacrées à l'expulsion de Benoit IX par le peuple de Rome (IV, 17 et 25) ne peuvent faire allusion qu'aux événements de 1044-1046 ; ces passages correspondant à des parties disparues du manuscrit original, nous ne pouvons cependant pas aller plus loin dans l'hypothèse.

tègre dans une historiographie en plein renouvellement. L'ambition du prologue a frappé de nombreux lecteurs, hostiles ou favorables au chroniqueur. La mise en évidence de ses sources et de sa cohérence par P.-E. Dutton oblige à prendre en compte la totalité du texte, et du projet. Les références explicites sont peu nombreuses : saint Jérôme, Bède le Vénérable et Paul Diacre. En les invoquant à la première page de son texte, Raoul s'inscrit dans la continuité de l'historiographie chrétienne, tant dans les méthodes, élaborées par Jérome et perfectionnées par Bède, que dans les sujets. Placer son récit dans la perspective de la Révélation, comme Bède et Paul Diacre y étaient parvenus pour leurs nations anglaise et lombarde, était pour lui aussi une nécessité, mais les conditions historiques avaient changé durant les deux siècles qui le séparaient de ses devanciers, et il n'était plus possible d'écrire l'histoire dans le cadre national, comme l'avaient fait la plupart des auteurs du haut Moyen Age.

Raoul n'est pas le seul à faire alors cette constatation : au même moment, dans des conditions différentes, Richer, moine de Saint-Remi de Reims, Dudon de Saint-Quentin, Adhémar de Chabannes et les moines de Fleury tentent de décrire la réalité historique chacun à sa manière. De façon significative, leur écriture ne se coule pas aisément dans les moules de l'historiographie traditionnelle du haut Moyen Age : les *Annales*, les *Gesta*, abbatiaux ou épiscopaux, les histoires nationales ou les biographies individuelles, qui avaient illustré les siècles précédents, sans avoir complètement disparu, cessent d'être le cadre normal et familier d'énonciation de l'Histoire[21]. Tout en recourant, à la manière d'Éginhard, aux mots et aux figures de la littérature antique, Richer ne se plie pas au cadre biographique de celui-ci, pas plus qu'il ne cherche à retrouver l'exacte platitude des *Annales* de son prédécesseur Flodoard : ni l'un ni l'autre ne lui donnent les instruments nécessaires pour rendre compte de la vision européenne et de l'engagement réformateur de son

[21] Cf E.-R. Labande, L'historiographie de la France de l'ouest aux X^e^ et XI^e^ siècles, et R.-H. Bautier, l'historiographie en France aux X^e^ et XI^e^ siècles, dans *La Storiografia altomedievale* (XVII^a^ settimana di studi del centro italiano di studi sul'alto medioevo), Spolète, 1970, t. 2, 1970, p. 751-791 et 793-850.

maître Gerbert. Dudon de Saint-Quentin, formé lui aussi à la culture carolingienne et admirateur de l'un de ses plus éminents représentants, l'évêque Adalbéron de Laon, ne garde de son maître qu'une langue d'une infinie préciosité. Appelé par Richard Ier et Richard II à élaborer les cadres d'une histoire du duché de Normandie, il ne compose pas l'épopée d'une nation. À la grande fureur de ses commentateurs modernes, l'origine scandinave de ses patrons l'inspire peu, et il préfère inscrire dans une succession généalogique le projet étatique que Richard II met en œuvre au même moment.

La même analyse pourrait être poursuivie pour la plupart des auteurs du début du XIe siècle[22]. Elle donne toute leur force aux idées énoncées par Raoul dans son introduction : face à l'indigence de la production historiographique des décennies précédentes, il est nécessaire d'élaborer de nouvelles méthodes, aptes à rendre compte d'une réalité nouvelle. L'ouverture de son ouvrage est un manifeste éloquent de cette volonté. Plutôt que de parcourir à nouveau, par un indigeste plagiat, les routes ouvertes depuis les premiers siècles par Orose ou Jérôme, Raoul se tourne donc vers les maîtres de l'école carolingienne d'Auxerre, encyclopédistes peu tentés par la réflexion sur l'histoire. C'est au plus illustre d'entre eux, Jean Scot Érigène, qu'il emprunte le texte de Maxime le Confesseur qui lui permet de situer les événements qu'il décrit dans l'histoire universelle de la Révélation et du Salut. Faute d'en comprendre les références, les commentateurs du texte en ont longuement moqué le « verbiage », sans y reconnaître une tentative neuve de concevoir l'histoire comme un projet d'intelligibilité, et non comme un simple prolongement des récits antérieurs[23].

L'intelligence de l'histoire suggère la mise en œuvre d'outils intellectuels qui sont ceux de son temps : l'étymologie, l'analogie, l'exégèse, sont les méthodes couramment employées par Raoul. On lui a reproché le temps et l'espace perdu dans ces

[22] Cf. sur Adémar de Chabannes le livre de R. Landes, *Relics, Apocalypse and the Deceits of History. Adémar de Chabannes, 989-1034*, Harvard, 1995, où un corpus de manuscrits autographes plus riche que celui de Raoul permet de donner toute sa complexité à la personnalité de l'historien.

[23] P.-E. Dutton, *De divina quaternitate*.

élucubrations saugrenues, qui hachent la narration et pervertissent l'innocence de ses informations. C'est ignorer le projet de son livre : non pas faire se succéder des faits exacts selon leur chronologie brute, à la manière de Flodoard[24], mais rassembler des informations essentielles et les recomposer par un enchaînement d'analogies, d'harmonies et d'échos, qui permettent d'en percevoir l'agencement, la succession et le sens. Faute d'admettre cette démarche, on ne peut que s'irriter devant les associations d'idées erratiques et la chronologie flottante de l'historien. C'est donc par contresens qu'on traite son texte comme une source primaire, car la réalité matérielle des faits ne lui importe guère : l'essentiel est leur signification, que l'on n'atteint que par une sélection des informations, par une reconstitution de leurs enchaînements, par l'imposition d'un ordre intelligible à la succession quotidienne de faits cahotiques et insensés. C'est le travail même de l'historien. Il suppose, pourtant pour donner quelque résultat, que son auteur soit effectivement un historien. C'est ce qu'il convient d'établir.

Un historien face au monde contemporain

Il n'est que trop facile de s'inquiéter de l'abus des méthodes exégétiques de Raoul et de noircir le tableau en mettant l'accent sur ses faiblesses d'érudition[25]. C'est oublier que le Moyen Age ne l'intéresse pas, et qu'il ne s'occupe que d'histoire contemporaine : c'est sur ce terrain qu'il faut l'affronter, car c'est là que se révèle sa grandeur d'historien. Le cœur de son ouvrage concerne les années 1010-1040 : c'est aussi, à peu de choses près, la période de composition de l'ouvrage. La plupart des événements dont Raoul signale l'importance n'ont alors produit qu'une petite part de leurs conséquences. Deux exemples suffiront à le montrer. Le rôle des Normands dans l'évolution de la société occidentale est l'un des thèmes récur-

[24] Cf. M. Sot, *Un historien et son église au X^e siècle : Flodoard de Reims*, Paris, 1993.
[25] J. France (p. lxvi-lxviii) étudiant les problèmes de chronologie de l'œuvre, met en lumière un petit nombre d'erreurs indiscutables de datation : le plus souvent, c'est l'incapacité des commentateurs à suivre les enchaînements du récit qui les conduit à supposer des erreurs là où il n'y en a pas.

rents de l'œuvre. Raoul doit sans doute ses informations à Guillaume de Volpiano, abbé de Fécamp et réformateur du monachisme normand, particulièrement bien informé de ce qui se passait à la cour de Richard II. De tous les chroniqueurs de l'époque il est le seul à avoir pris conscience que les invasions vikings sont achevées[26], et que la situation de l'État fondé par Rollon, à la charnière du royaume des Francs et des mondes anglo-saxon et scandinave, prédispose les ducs normand à jouer un rôle de premier plan dans la nouvelle organisation du monde[27]. L'idée prend plus de force encore par leur association aux Hongrois, auxquels il attribue la même fonction d'intégration et d'expansion à la limite orientale du monde romain[28]. Il faut enfin reconnaître à Raoul une véritable clairvoyance lorsqu'il fait des premières entreprises menées par les Normands en Italie méridionale, à l'appel du pape, un événement de premier plan : c'est seulement après sa mort que les établissements d'Aversa ou de Capoue se stabilisent, changeant l'ordre des choses dans cette région frontière de l'Occident.

La critique de la simonie et du nicolaïsme est une autre préoccupation constante de Raoul. L'influence de Guillaume de Volpiano et des clunisiens est patente dans le traitement de ce sujet. Plus inattendue est l'attention portée aux rapports de la papauté et de l'Empire (I, 12-13 et 23 ; III, 1 ; V, 25-26). Lorsque Raoul meurt, dans les premières semaines de 1047, rien ne permet d'assurer que le siège romain va enfin échapper à la tutelle oppressante des grandes familles de la ville. Anticipant sur les ultimes péripéties du pontificat de Benoit IX, Raoul consacre ses dernières lignes à la diatribe adressée par

[26] Au même moment, pour Adhémar de Chabannes, témoin des dernières attaques des Vikings sur la côte aquitaine (dans les années 1010-1015) et des premières entreprises des Normands en Espagne ou en Italie méridionale, ils sont des pillards inaptes à la civilisation (III, 53-55). Il en va de même pour Richer, qui donne au duc Richard Ier, pourtant neveu du duc d'Aquitaine Guillaume Tête d'Étoupe et beau-frère d'Hugues Capet le titre peu flatteur de « duc des pirates » (*dux pyratarum* : t. 2, p. 328).

[27] Cf. en particulier la remarquable analyse de II, 3, sur les relations établies par la famille ducale avec les rois anglo-saxons et avec leur vainqueur Cnut.

[28] Alors que c'est seulement dans la seconde moitié du siècle, après la mort de Raoul, que la christianisation des Magyars peut être considérée comme acquise.

Henri III aux évêques italiens lors du synode de Pavie, puis à l'un des concurrents de Benoit IX, le réformateur Grégoire VI : tout est prêt pour l'aventure grégorienne, et l'on peut apercevoir à l'arrière-plan de ces dernières scènes la silhouette d'Hildebrand, le futur Grégoire VII, chapelain de Grégoire VI.

La lucidité historique de Raoul n'est pas le fruit du seul exercice de l'intelligence s'appliquant à une information particulièrement riche et bien choisie. D'autres, dans l'entourage d'Odilon de Cluny, d'Abbon de Fleury ou de Richard de Saint-Vanne, pouvaient profiter de connaissances analogues. De même un Adhémar de Chabannes recueillait au même moment en Aquitaine des échos remarquablement précis et étendus de l'ensemble de la politique occidentale. Comme pour ce dernier, ce qui fait la valeur de l'œuvre de Raoul, ce n'est pas seulement sa capacité à s'instruire, mais c'est surtout son attention à la société qui l'entoure et au monde contemporain, associée au refus de tout conformisme.

Son infinie curiosité n'est pas à démontrer : elle est admise de tous, même de ses plus constants détracteurs, et lui permet de dépasser l'horizon bourguignon auquel on voudrait le confiner. Rien ne le démontre mieux que sa géographie, dont pourtant on souligne si souvent l'incohérence, d'autant que les indications de situation abondent dans son texte. Dans un monde en plein bouleversement[29], nul n'est plus conscient que lui de la mutation des espaces. Comme les autres, il utilise le savoir géographique du haut Moyen Age pour désigner les réalités de son époque. C'est ainsi qu'il récupère l'*Austrasia* (V, 17 et 21) pour désigner le royaume de Bourgogne, qui ne recouvre pas la *Burgundia*. Pour localiser la Bretagne et la Germanie, il semble utiliser une mappemonde (II, 4 ; IV, 23). Cette pratique donne naissance à une terminologie complexe mais précise pour qui accepte de prendre en compte le contexte des mots, en particulier les couples qui les associent systématiquement. Le mot *Galliae* peut ainsi désigner l'ensemble de diocèses sur lesquels s'étend la primatie de l'archevêque de Lyon, en opposition à l'Église romaine (II, 6 et V, 25),

[29] Cf. C. Brühl, *Naissance de deux peuples. Français et Allemands (IX^e^-XI^e^ siècles)*, Paris, 1994, p. 243-293.

mais il s'agit le plus souvent d'un terme purement spatial, associé à d'autres unités délimitées, *Italia* par exemple (I, 19 ; II, 14 ; III, 33) ; celle-ci s'oppose à son tour à d'autres régions, la *Germania* en particulier, que Raoul appelle aussi *Saxonia* (III, 4 ; IV, 23). La cohérence de cette géographie apparaît en I, 17, où sont respectivement évoquées l'Italie, la péninsule hispanique et l'Afrique, ou en IV, 10 qui suit la progression de la famine de la Grèce à l'Angleterre en passant par l'Italie et la Gaule. Celle-ci est aussi la patrie de Raoul (III, 17 : *nostrum, id est Gallicanum territorium*), divisée plusieurs provinces : Normandie (IV, 20), Bourgogne, Aquitaine, France (II, 14 ; III, 40 ; IV, 14). Le rapport de ces divisions géographiques avec les États est nécessairement complexe, mais pour ces derniers le vocabulaire de Raoul n'est pas moins rigoureux : le *regnum Francorum* ne désigne pour lui que la *Francia occidentalis* héritée du traité de Verdun, comprenant la *Francia* et la *Burgundia* (I, 7 et 19 ; II, 16) ainsi peut-être que l'Aquitaine et l'Auvergne (III, 40 ; IV, 14 ; V, 15). Le *regnum Saxonum* est la *Francia orientalis*, réunifiée par Henri I^er^ ; sa réunion avec l'*Italia* constitue l'*Imperium*. Cette nomenclature peut parfois surprendre : elle résulte de l'effort fait par le chroniqueur pour penser une réalité en constante évolution, très différente de la géographie carolingienne dont sa langue porte l'empreinte.

L'indépendance d'esprit de Raoul a moins frappé les commentateurs, trop souvent obnubilés par une crédulité qui leur paraît condamner l'ensemble de l'ouvrage. Sa personnalité et sa biographie offrent peut-être des clés pour comprendre sa vision du monde : une bâtardise qu'il confesse, une apparence sans doute singulière, que son surnom de Glaber proclame, une culture peu commune, le mettent à l'écart des autres moines. Son itinéraire même, qui le conduit d'Auxerre à Dijon puis à Auxerre, en passant par Cluny, le maintient le plus souvent à la marge du monde clunisien. Sa personnalité tourmentée s'exprime dans des pages inoubliables sur sa fréquentation du diable. On les lui a beaucoup reprochées, sans souligner combien Raoul, obsédé par le retour du Malin dans sa propre existence, l'exclut radicalement de l'histoire de l'humanité. La méditation augustinienne qui répond aux hérétiques orléanais (III, 28-30) inscrit l'histoire dans la tension entre liberté humai-

ne et grâce de l'Incarnation, ne laissant aucune place pour un quelconque principe mauvais. Par la suite, évoquant les hérétiques de Monforte, Raoul revient au rôle du Malin, pour lui assigner d'étroites limites : le Diable est trompeur, son action est d'illusion, il n'agit pas, et, malgré ses rodomontades, il se contente de faire croire (IV, 5 ; V, 1). L'anecdote des fausses reliques de Saint-Just de Suse, si étroitement liée à celle de l'hérésie piémontaise, constitue un manifeste en faveur de l'esprit critique, qui met le Diable à sa place, aux marges de la vie morale de chacun.

Une démarche si personnelle ne pouvait engendrer un ouvrage de commande. De fait, malgré le caractère éminent de ses commanditaires, Guillaume de Volpiano puis Odilon de Cluny, Raoul ne consentit pas à se séparer de son livre ni à considérer comme achevée la geste d'une société en évolution. La valeur attachée à l'écriture de l'histoire fait la force de son texte. Quoi qu'il en dise, Raoul n'écrit pas sur ordre, et son récit ne redouble pas les ouvrages des autres. Pour cette raison, il ne peut être considéré comme un clunisien[30]. Rien n'est plus aisé, il est vrai, que de retrouver dans son texte l'écho des théories élaborées dans l'entourage d'Odilon à partir des schémas anciens de l'école d'Auxerre. Raoul connaît ces hommes et leurs textes, il les estime, il peut même les citer. En aucun cas pourtant il ne se plie à eux : on cherche en vain le thème essentiel de l'exemption dans son livre, mais il ne perd pas une occasion de rappeler l'éminente dignité du pouvoir des évêques, clé de voûte de la société chrétienne (II, 5-7). On ne peut replacer son ouvrage dans la stratégie globale caractéristique du projet d'Odilon : à la différence des hagiographes porteurs des théories clunisiennes[31], il n'y a pas de

[30] En opposition sur ce point avec D. Iogna-Prat et E. Ortigues, Raoul Glaber et l'historiographie clunisienne ; cf. aussi R. Romagnoli, *Le « Storie » di Rodolfo il Glabro. Strutture culturali e modelli di Santità cluniacensi*, Bologne, 1988, en particulier p. 63-65. Notons par ailleurs que le réseau clunisien, si efficace pour obtenir la béatification des siens, ne semble pas s'être mobilisé en faveur de Guillaume de Volpiano, qui ne bénéficia sur ce point que de l'effort du seul Raoul.

[31] La qualité d'*historiographus* ne semble pas avoir été très prisée d'Odilon : d'après Abbon de Fleury, l'abbé de Cluny utilise ce mot, et celui d'*historia* pour désigner des calomniateurs et leurs écrits diffamatoires (*Lettre aux moines de Micy*,

message normatif dans le texte de Raoul et c'est un souci de décrire le fonctionnement effectif du social qui anime son récit, au risque de l'incohérence, plutôt qu'une volonté de mettre en évidence l'exemplarité des hommes de son ordre et le fonctionnement harmonieux de la hiérarchie sociale qu'ils proposent.

Le métier de l'historien

Raoul est donc d'abord un témoin, dans la tradition la plus haute de l'historiographie occidentale : celle de Thucydide, de Guichardin, de Tocqueville ou du Marc Bloch de l'*Etrange défaite*, tous auteurs de livres inachevés et longtemps inédits, écrits dans le cours même de l'Histoire. Comme eux, Raoul a identifié l'événement, il en a pris la mesure, il cherche à en décrire la forme et l'étendue. Nulle part cette préoccupation n'apparaît aussi fortement que dans les pages où il décrit la famine de 1031-1033 et le mouvement de Paix qui la suivit.

Tout serait à souligner dans le texte, car cette méditation sur la misère et l'espérance est aussi un manifeste d'une certaine manière d'écrire l'histoire. L'abondance des informations sur ces deux événements permet d'apprécier le travail du chroniqueur et de comprendre son projet. La famine et les épidémies de 1031-1033 nous ont été signalées par des sources relativement nombreuses : des annales tenues à Auxerre et à Lausanne, l'une des rédactions de la *Chronique anglo-saxonne*[32], un récit d'André de Fleury, ainsi que diverses sources relatives à Odilon de Cluny. Il est peu de famines qui aient suscité autant de témoignages[33], ce qui donne une première idée de l'ampleur du désastre. Odilon lui-même y fait allusion dans le prologue

P.L. 139, 436-437). L'expression est sûrement à prendre au second degré, mais elle traduit un dédain certain pour ce type d'écriture, totalement incompatible avec le projet de Raoul, de raconter son époque *historialiter* (I, 1).

[32] *The Anglo Saxon Chronicle*, ed. B. Thorpe, t. 1, p. 128 (t. 2, p. 291) : « A. D. MXXXII : in this year appeared the wild fire, such as no man before remembered; and moreover it did harm in many places ».

[33] Cf. le recensement effectué par F. Curschmann, *Hungersnöte im Mittelalter. Ein Beitrag zur Deutschen Wirtschaftsgeschichte des 8 bis 13 jahrhunderts*, Leipzig, 1900 (aux p. 112-114 pour la famine de 1031-1033).

de la *Vita* de saint Maïeul son prédécesseur, qu'il rédigea alors, au cours d'un séjour à Rome : « je pleurais alors, affligé non seulement par le dommage que nous subissions, mais aussi par l'immense péril où nous mettaient cette calamité sans précédent et cette misère inouïe et, plus encore, par les grandes et lamentables pertes qui accablaient la patrie toute entière et tous les pauvres. Angoissé par la séparation, accablé, je restai pensif des nuits durant, sans dormir[34]. » Dans la *Vita* d'Odilon, le souvenir de cette famine « qui ravagea presque toute la Gaule et l'Aquitaine », revient avec l'évocation de deux enfants nus, morts de froid et de faim, que l'abbé découvrit sur sa route alors qu'il se rendait à Paris, et que, renouvelant le geste de saint Martin, il couvrit de son manteau d'étamine avant de les enterrer lui-même. Le monastère dut à cette occasion sacrifier toutes ses richesses pour sauver des milliers de pauvres, se séparant même des ornements impériaux qu'Henri II lui avait donné lors de son couronnement[35].

Il est difficile de ne pas rapprocher ces textes du témoignage de Raoul, dont la violence lapidaire place les vertus de l'abbé de Cluny sous un autre jour. Les biens de Cluny, qui viennent au premier rang de ses préoccupations ? ils ont diminué comme tous les revenus seigneuriaux « car la misère universelle avait mis fin aux pillages des puissants ». Les ornements du monastères vendus pour nourrir les pauvres ? où est le mérite si « les décrets des Pères précisent qu'ils furent constitués à l'origine dans ce but » ? La différence est aussi dans l'attitude : halluciné, obsédé par ce qu'il a vu, Raoul ne croit pas utile d'évoquer ses insomnies ; fidèle à sa mission d'historien, il décrit et raconte. Son récit sort de l'ordinaire et dérange : il oblige ses lecteurs à voir ce qu'ils auraient préféré ignorer. Avant Pierre Bonnassie aucun historien n'avait pris la mesure de ce texte dans lequel, à la manière d'une danse macabre, se succèdent

[34] *De vita beati Maioli abbatis libellus*, *P. L.* 142, col. 142-143.

[35] *P. L.* , 142, col. 904-905 ; pour la donation des *regalia* de l'empereur Henri, cf. plus bas I, 23. Une lettre d'Odilon au roi Garcie de Navarre (1035-1054) pour lui demander d'aider le monastère par ses générosités à faire face à une famine qui dure depuis plus de deux ans (*P. L.* , 142, col. 942) date sans doute de la famine de 1044-1045, évoquée par Raoul à la fin des *Histoires* (V, 16 et 18).

tous les gestes de la survie et de la lutte contre la faim, depuis la consommation des herbes et des pains d'argile jusqu'aux pratiques cannibales les plus abjectes[36]. Bien des commentateurs avant lui avaient rejeté ce témoignage du côté du fantasme, attribuant l'imagination du chroniqueur au plagiat de ses prédécesseurs. Deux autres sources, les *Annales* d'Auxerre et les *Miracles de saint Benoît*, d'André de Fleury, évoquent pourtant des pratiques anthropophages à propos de la famine de 1031-1033. Il est surtout impossible de trouver un précédent à son témoignage : de telles pratiques sont inavouables et leur révélation met en cause la société dans son ensemble. Le témoignage de Raoul est donc à proprement parler inouï. Il n'est pas pour autant invraisemblable, et nous ne serions pas embarrassés de trouver dans notre monde contemporain les images d'êtres « hâves et émaciés, [dont] quelques-uns avaient la peau gonflée et distendue », ou les descriptions de ces lieux « que les hommes qui craignent Dieu appellent des charniers [où on] enterra pêle-mêle, dévêtus ou même tout nus, jusqu'à cinq cents corps ou plus, selon la contenance des fosses ; des carrefours ou des champs incultes on fit des cimetières. »

Pour conserver le souvenir de l'horreur, Raoul ne reste pas parmi ses frères : il sort et s'informe. Il pense aussi et son témoignage ne sera pas une simple mention annalistique. Il veut comprendre et donner une signification à ce qu'il a vu. Le retour de l'abondance ne clôt pas cette période sinistre mais la rend signifiante. Le mouvement de la Paix de Dieu sera la véritable conclusion de la famine et son évocation permet à Raoul de saisir le dessein divin qui s'applique à travers les bouleversements de la société. L'ampleur de l'allégresse qui traverse alors son texte n'est comparable qu'à la force de l'angoisse qui l'avait précédée. La Paix de Dieu telle qu'elle s'instaure dans les conciles de 1033, c'est d'abord la certitude de survivre, et il convient de prendre au pied de la lettre le titre que Raoul donne à son texte : « La paix et l'abondance. » Une telle vision est profondément étrangère à l'idéologie qu'Odilon et ses

[36] P. Bonnassie, Consommation d'aliments immondes et cannibalisme de survie dans l'Occident du haut Moyen Age, *Annales ESC*, 1989, p. 1035-1056.

conseillers essayaient alors de diffuser à travers les réunions de Paix, qui visaient à accompagner la féodalisation de la société en sauvegardant les richesses de l'Église, en particulier celles de Cluny. Pour Raoul, la violence à laquelle s'opposent les partisans de la paix, c'est d'abord la misère et la dégradation sociale qu'elle provoque, « Tous, en effet, étaient terrifiés par la récente calamité et craignaient de ne pouvoir jouir de l'opulence de la récolte prochaine. »

Le lien que le texte établit entre la faim, la violence, la paix et l'abondance explique la façon si particulière dont l'événement est traité, qui surprend et embarrasse les commentateurs. La description des mouvements de Paix n'intervient en effet dans son texte qu'après 1033, c'est-à-dire près de quarante ans après le début du mouvement. S'il est difficile de savoir ce que Raoul connaissait des premiers conciles de Paix, tenus en Auvergne et en Aquitaine dans les dernières années du X^e^ siècle, on a plus de certitude pour la phase bourguignonne du mouvement : la *Vita* d'Hugues d'Autun, qu'il utilise pour tracer l'histoire de l'ordre bénédictin (III, 17-18), est notre source principale sur le second concile d'Anse, tenu par Odilon en 1025[37]. Par ailleurs, la *Vita Willelmi* fait clairement allusion (chap. 6) à un *colloquium pacis* tenu par l'évêque de Langres Brun de Roucy en présence du comte de Bourgogne Otte-Guillaume et de Guillaume de Volpiano[38]. Ce n'est donc pas par ignorance que Raoul garde le silence sur les conciles anté-

[37] À leur témoignage il faut ajouter celui, passé inaperçu malgré son importance et les remarques de son éditeur, de l'*Inventio et miracula sancti Vulfranni*, texte écrit vers 1054 à l'abbaye de Saint-Wandrille, qui évoque des actes de cannibalisme à propos d'une famine de sept années survenue au début du règne de Guillaume le Bâtard (1035) : « Fuerunt etiam nonnulli quos uictualium egestas ad uescendum humanam carne, quod dictu graue est, contra fas impulit et homicidio uitam miseram crudeliter exigere instigauit » ; la structure du récit, où le terme de la famine est à la fois signe de la miséricorde divine et où le retour de la *pax* s'accomplit sous la protection des reliques des saints, évoque très fortement le texte de Raoul. L'allusion au rétablissement de la paix incite toutefois à penser qu'il s'agit ici encore de la famine de 1044-1045, suivi du concile de paix de Caen (1047) : éd. J. Laporte, *Mélanges de la société d'histoire de la Normandie*, t. 14, p. 9-83, aux p. 53-55.

[38] Ni la date, ni le lieu, ni les circonstances de la réunion ne sont précisés par Raoul. Elle se tint avant 1016 (date de la mort de Brun de Roucy) à un moment où l'abbé Guillaume de Volpiano gouvernait déjà un grand nombre de monastères. L'organisation du récit incite à placer l'épisode avant la réforme du monastère

rieurs à 1033, et qu'il place au lendemain de la famine son évocation du mouvement. Peut-être inquiet d'une comparaison possible entre l'hérésie et l'idéologie de la Paix, il ne prend pas le risque d'établir entre les deux le moindre rapport, fût-ce de simple concomitance. Il ressort clairement de ce choix que le mouvement de Paix ne s'inscrit pas, pour lui, dans ce contexte de désorientation et d'angoisse qui marque le livre III. La description qu'il en fait au livre suivant ne laisse aucun doute sur le caractère absolument positif du mouvement.

Le concile de Paix tenu à Auxerre en 1033[39] a peut-être fourni à Raoul l'essentiel de son témoignage. Le cheminement du mouvement, depuis l'Aquitaine jusqu'à la Bourgogne, en passant par la Provence et le Lyonnais peut caractériser le processus dans son ensemble, selon qu'on l'envisage dans le long terme, depuis les conciles de la fin du X^e^ siècle, ou dans les années 1020-1033, ou même dans le très court terme des années 1031-1033. Il est donc certain que Raoul est informé de son ampleur lorsqu'il entreprend de l'évoquer et que sa description n'est générale que parce qu'elle prétend analyser l'instauration de la Paix dans toute sa globalité, sans restreindre le mouvement à un lieu en particulier. On pourrait souligner à nouveau les concordances entre son texte et les sources contemporaines : la présence des reliques lors des conciles, la rédaction de textes législatifs organisés en chapitres, dont il cite les clauses essentielles, la prestation d'un serment par les participants. Les caractéristiques essentielles du mouvement se retrouvent donc sous sa plume. À l'exactitude des faits, Raoul joint une vision très personnelle du mouvement comme réponse adéquate à la terrible admonition divine qui l'a précédé. La richesse et la cohérence du vocabulaire juridique utilisé dans le texte témoigne cependant de son sens politique, plus que religieux. Ce qui est institué par le serment de paix est un

normand de Fécamp, en 1001. Ce texte n'a pas retenu l'attention des auteurs du recueil collectif *The Peace of God. Social violence and Religious Response in France around the Year 1000* (Th. Head et R. Landes éd.), Ithaca, 1992 : cf. en particulier la liste de conciles établie par H.-W. Goetz, p. 262-263.

[39] Il est attesté dans une chronique auxerroise (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 11, p. 292) : « Anno MXXXIII factum est concilium de pace in hac urbe. »

pacte social passé entre Dieu et son peuple (*perpetui pacti [...] inter se et Deum*), couché par écrit, souscrit par les évêques et les témoins, doté des signes de validation nécessaires. Les membres saignants des miraculés participent à la ratification du contrat, blessures mnémotechniques, signes adressés aux témoins pour lutter contre l'oubli. En assignant comme but à ce contrat la jouissance des profits de la nouvelle prospérité, Raoul lui donne une connotation sociale que confirme l'allusion au chapitre 25 du *Lévitique*, intituant le jubilé, l'un des textes les plus explicitement utopiques de l'Écriture, mais aussi l'une des références essentielles du droit médiéval des contrats. Les récoltes abondantes qui suivent la conclusion de l'accord viennent enfin démontrer sa mise en application par le Seigneur.

Comme un contrat de métayage, le pacte conclu entre le peuple et son Dieu est à court terme : il devra être renouvelé au terme de cinq années. Les remarques de Raoul fustigeant l'ingratitude de son peuple et son incapacité à respecter l'échéance visent donc des événements survenus à l'échéance de 1038, éventuellement l'affrontement dramatique qui opposa les milices de paix levées par l'archevêque de Bourges aux hommes d'armes du sire de Déols[40]. Quels que soient les faits auxquels Raoul fait allusion, ici encore, il est en accord avec l'ensemble des sources : il n'y aura plus de mouvement de Paix après 1038, et c'est un nouvel accord (*pactum*), la Trêve de Dieu, beaucoup plus étroitement contrôlé par Cluny qui prend le relais. Raoul ne manquera pas d'y faire allusion au livre suivant (V, 15). Chroniqueur de la Paix de Dieu, Raoul en a fait un récit exemplaire de sa manière d'historien : d'une exactitude scrupuleuse, pour peu qu'on accepte de décrypter son style allusif, il refuse d'être simplement un chroniqueur des faits et son texte offre une compréhension globale de l'événement. Il ne se comporte pas non plus en agent du parti clunisien : conscient, sans aucun doute, des enjeux de la lutte, il ne place pas au premier plan la sauvegarde des biens ecclésiastiques ou la hiérarchie des dignités

[40] Cf. Th. Head, The judgment of God : Andrew of Fleury's Account of the Peace League of Bourges, *The Peace of God*, op. cit. p. 219-238.

dans la société en mouvement. Ce qui le frappe plus que tout, c'est la participation populaire aux assemblées, la protection étendue sur l'ensemble du peuple, le désir d'assurer une juste répartition de l'abondance. Et lorsqu'une rupture de la trêve intervient, il l'attribue sans hésiter à la cupidité des grands, laïcs comme ecclésiastiques, dont l'exemple pervertit le peuple tout entier, élément dynamique de la société.

Son attention au monde qui l'entoure a permis au chroniqueur d'en saisir le mouvement. Si une « mutation de l'an mil » est concevable, c'est grâce à lui : la certitude d'un changement en cours dans tout l'Occident, dans les premières décennies du second millénaire est la justification de son livre. Malgré son pessimisme profond sur la nature humaine, Raoul décrit une société neuve et non un univers agonisant, dans l'attente de sa fin. On peut s'interroger à perte de vue sur l'identification exacte du changement. Qu'on le lise de près, et l'on sera frappé par l'extraordinaire dynamisme du monde qu'il décrit, où tout paraît se mettre en route. Conquêtes, pélerinages, constructions, conversions, tout le texte est traversé par les métaphores du départ, de la jeunesse retrouvée, de la croissance sans limite. À la différence de ses prédécesseurs, et de tant d'autres témoins dont nous le rapprochions plus haut, ce n'est pas un cataclysme ou une mort que décrit Raoul, c'est une naissance. Prenant acte dès les premiers chapitres de son livre de la disparition de la société carolingienne, il ne s'y attarde pas et préfère scruter le visage d'un monde nouveau. Nul mieux que lui n'a su exprimer la violence juvénile, les ambiguïtés et la vigueur de ce démarrage de la société occidentale

Note sur le texte et la traduction

Il existe deux éditions critiques récentes des *Histoires* qui, conduites sur le même manuscrit, en donnent un texte quasiment identique : l'une de John France, dans *Rodulfus Glaber opera* (*Oxford Medieval Texts*, 1989), et l'autre de Guglielmo Cavallo et Giovanni Orlandi publiée sous le titre *Cronache dell'anno mille*

(*Fondazione Lorenzo Valla*, 1989), dont on a reproduit ici le texte de la troisième édition, qui tient compte des variantes et suggestions de l'édition anglaise. Les *Histoires* de Raoul Galber ont été à deux reprises traduites en français : en 1828, par Guizot, dans le tome 6 de la *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, et en 1946 par Edmond Pognon, dans son recueil *L'an mille* (*Mémoires du passé pour servir au temps présent*, 6) ; Georges Duby en a inséré de larges extraits dans son recueil de textes *L'an mil* (*Collection Archives*, 30), Paris, 1980. Les notes de la présente traduction ne prétendent pas à l'exhaustivité : aucun travail sérieux sur le texte de Raoul Glaber n'est possible sans les éditions anglaise et italiennne signalées plus haut : j'ai fait un large usage de leurs traductions, de leurs introductions et de leur annotation, précises, riches et tout à fait complémentaires. Pour alléger le commentaire, je me suis limité le plus souvent à donner en note les indications nécessaires à la compréhension du texte de Raoul, ne donnant en détail sources et références que pour compléter ou, le cas échéant, rectifier les informations données par les autres éditeurs. On trouvera les références bibliographiques non signalées dans les deux éditions citées ci-dessus ou dans les instruments de recherche suivants auxquels je renvoie une fois pour toutes : *Bibliotheca Sanctorum* (éd. F. Caraffa, 12 vol. Rome, 1961-1969), *Dictionnaire historique de la Papauté* (éd. Ph. Levillain, Paris, 1995) et *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age* (dir. G. Hasenohr et M. Zink, Paris, 1992).

J'ai reçu pour ce travail le secours amical de François Bougard, Guy Bois, Patrick Gautier Dalché, Ghislaine Noyé, Dominique Barthélemy et Jean-Marie Martin. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude.

AS *Acta Sanctorum quotquot Orbe coluntur*, 67 vol. 1643-1940 (3e éd. Paris, 1863-1870).

Adhémar de Chabannes
Adhémar de Chabannes, *Chronique*, éd. J. Chavanon, Paris (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), 1897.

Bautier, L'hérésie d'Orléans
Bautier, R.-H. : L'hérésie d'Orléans et le mouvement intellectuel au début du XIe siècle : documents et hypothèses, *Bulletin Philologique et Historique du C.T.H.S.*, 1975, p. 63-88.

Bulst, *Untersuchungen*
Bulst, N. : *Untersuchungen zu den Klosterreformen Willelms von Dijon (962-1031)*, Bonn, 1973.

Bur, *Comté de Champagne*
Bur, M. : *La formation du comté de Champagne*, Nancy, 1977.

Cavallo et Orlandi
Rodolfo il Glabro, *Chronache dell'anno mille* , éd. G. Cavallo et G. Orlandi, Milan (*Fondazione Lorenzo Valla*), 3e édition, 1991.

CCL *Corpus Christianorum. Series latina.*

CCM *Cahiers de civilisation médiévale.*

Chalandon
Chalandon, F. : *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1907.

Duby, *L'an mil*
Duby, G. : *L'an mil*, Paris, 1980.

Duby, *Le chevalier la femme et le prêtre*
Duby, G. : *Le chevalier la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, 1981.

Duby, *Les trois ordres*
Duby, G. : *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978.

Dudon de Saint-Quentin
Dudon de Saint-Quentin : *De moribus et actis primorum Normannorum ducum*, ed. J. Lair, Caen (*Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie*, 23), 1865.

Dutton, *De diuina quaternitate*
Dutton, P. E. : Raoul Glaber's '*De diuina quaternitate*' : un Unnoticed Reading of Eriugena's Translation of Maximus the Confessor, *Mediaeval Studies*, XLII, 1980, p. 431-453.

Fauroux, *Actes des ducs de Normandie*
Fauroux, M. : *Recueil des actes des ducs de Normandie,* Caen (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 36), 1961.

France
J. France, éd. : *Rodulfi Glabri Historiarum libri quinque* dans *Rodulfus Galber Opera*, éd. J. France et N. Bulst, Oxford (*Oxford Medieval Texts*), 1989.

Garand, Un manuscrit d'auteur ?
Garand, M.-C. : Un manuscrit d'auteur de Raoul Glaber ? Observations codicologiques et paléographiques sur le ms. Paris B. N. latin 10912, *Scriptorium*, 37, 1983, p. 5-28.

Guenée, *Histoire et culture historique*
Guenée B. : *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris 1980.

Guillaume de Jumièges
The Gesta Normannorum Ducum *of William of Jumièges, Orderic Vitalis, and Robert of Torigini*, éd. E. M. C. Van

Houts, 2 vol, Oxford (*Oxford Medieval Texts*), 1992-1995.

Guillot, *Le comte d'Anjou*
Guillot, O. : *Le Comte d'Anjou et son entourage au XI^e^ siècle*, Paris, 1972.

Halphen, *Le comté d'Anjou*
Halphen, L. : *Le comté d'Anjou au xie siècle*, Paris, 1906.

Helgaud de Fleury
Helgaud de Fleury : *Vie de Robert le Pieux*, éd. R.-H. Bautier et G. Labory, Paris, 1965.

Hoffmann, Die Anfänge
Hoffmann, H. : Die Anfänge der Normannen in Süditalien, *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. 49, 1969, p. 95-144.

Hoffmann, *Gottesfriede*
Hoffmann H. : *Gottesfriede und Treuga Dei*, Stuttgart, 1964.

Iogna-Prat, *Agni immaculati*
Iogna-Prat, D. : *Agni immaculati. Recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maïeul de Cluny (954-994)*, Paris, 1988.

Iogna-Prat et Ortigues, Raoul Glaber
Iogna-Prat, D. et Ortigues E. : Raoul Glaber et l'historiographie clunisienne, *Studi medievali*, 26, 1985, p. 558-566.

Lauer, *Louis IV*
Lauer, Ph. : *Le règne de Louis IV d'Outremer*, Paris (*Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne ; Bibliothèque de l'École pratique des hautes études. Sciences Historiques et philologiques*, t. 127), 1900.

Lauranson-Rosaz, *Auvergne*
Lauranson-Rosaz, Chr. : *L'Auvergne et ses marges du VIII^e^ au XI^e^ siècle. La fin du monde antique ?* Le Puy, 1987.

Lewis, *Le sang royal.*
Lewis, A. W. : *Le sang royal. La famille capétienne et l'État, France, X^e^-XIV^e^ siècle*, Paris, 1986.

Lot, *Les derniers Carolingiens*
: Lot, F. : Les derniers Carolingiens. Lothaire-Louis V-Charles de Lorraine (954-991), Paris (*Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne ; Bibliothèque de l'École pratique des hautes études. Sciences Historiques et philologiques*, t. 87), 1891.

M.G.H., SS
: *Monumenta Germaniae historica, Scriptores.*

Orlandi, Temi e correnti
: Orlandi, G. : Temi e correnti nelle leggende di viaggio dell'occidente alto-medievale, *Popoli e paesi nella cultura alto-medievale* (*Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo*, XXIX), Spolète, 1983, p. 553-562.

P.L. *Patrologiae cursus completus ; series latina*, éd. J.-P. Migne, 221 vol., Paris, 1844-1864.

Pfister, Robert le Pieux
: Pfister, Chr. : *Étude sur le règne de Robert le Pieux (996-1031)* , Paris, 1885 (*Bibliothèque de l'École pratique des hautes études. Sciences Historiques et philologiques*, t. 64).

Pognon
: Pognon, E, : *L'an mille*, Paris, 1946.

Poly, *La Provence*
: Poly J.-P. : *La Provence et la société féodale*, Paris, 1976.

Poly et Bournazel, *La mutation féodale*
: Poly, J.-P. et Bournazel É. : *La mutation féodale*, Paris (*Nouvelle Clio*), 1991.

Prou
: Maurice Prou, *Raoul Glaber, Les cinq livres de ses Histoires*, Paris (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), 1886.

Richard, *Ducs de Bourgogne*
: Richard, J. : *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché, du XI^e^ au XIV^e^ siècle*, Dijon, 1954.

Richer
: Richer, moine de Saint-Remi de Reims : *Histoire de France*, éd. R. Latouche, 2 vol., Paris, 1930.

Sassier, *Recherches*
: Sassier, Y. : *Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois, du X^e^ au début du XIII^e^ siècle*, Auxerre, 1980.

Vita Willelmi
: Raoul Glaber : *Vita domni Willelmi abbatis*, éd. N. Bulst, dans *Rodulfus Glaber Opera*, éd. N. Bulst, J. France, Oxford (Oxford Medieval Texts), 1989.

LIBER PRIMUS

CLARORUM VIRORUM
ILLUSTRISSIMO ODILONI,
CLUNIENSIS COENOBII PATRI,
GLABER RODULFUS.

1. Iustissima studiosorum fratrum querimonia interdumque propria sępius permotus, cur diebus nostri temporis non quispiam existeret qui futuris post nos multiplicia haec quę videntur fieri tam in ecclesiis Dei quam in plebibus minime abdenda qualicumque stili pernotatione mandaret, presertim cum, salvatore teste, usque in ultimam extremi diei horam, sancto spiritu cooperante, ipse facturus sit in mundo nova cum patre, et quoniam in spatio fere ducentorum annorum nemo ista appetens extitit, id est post Bedam, Britannię presbiterum, seu Italię Paulum, qui historialiter quippiam posteris scriptum misisset, quorum uterque historiam propriae gentis vel patriae condidit, dum videlicet constet tam in orbe Romano quam in transmarinis seu barbaris provinciis perplura devenisse quę, si memorię commendarentur, proficua nimium hominibus forent atque ad commodandum quibusque cautelę studium potissimum iuvarent – non secius ergo quę dicuntur, quin solito multiplicius circa millesimum humanati Christi salvatoris contigerunt annum – et idcirco, prout valeo, vestrę pre-

[1] Odilon fut abbé de Cluny de 994 à sa mort en 1049. La dédicace des *Histoires* à l'abbé Odilon, dont Raoul dit avoir reçu mission d'écrire l'ouvrage, s'oppose à un passage de la *Vita Willelmi* (chap. 13), où il déclare avoir reçu la même injonction de l'abbé Guillaume de Volpiano.

PREMIER LIVRE

À ODILON, ABBÉ DU MONASTÈRE DE CLUNY ET LE PLUS ILLUSTRE DES HOMMES ÉMINENTS[1], RAOUL LE GLABRE.

1. Les justes reproches que mes frères lettrés et vous-même m'avez si souvent adressés m'ont touché et j'ai déploré qu'il ne se trouve aujourd'hui personne pour transmettre, sous quelque forme que ce soit, à ceux qui vivront après nous les divers événements mémorables qui sont survenus aussi bien dans les églises de Dieu que parmi les peuples. D'autant que nous avons appris du témoignage de notre Sauveur que, jusqu'à la dernière heure du jour, aidé de l'Esprit Saint, lui-même opérera avec le Père des choses neuves. En outre, depuis presque deux cents ans, c'est-à-dire depuis que Bède, prêtre en Angleterre, et Paul en Italie, ont chacun raconté l'histoire de leur nation et de leur patrie[2], il ne s'est trouvé personne pour transmettre à la postérité un ouvrage d'histoire, alors qu'à l'évidence, tant dans le monde romain que dans les régions d'outre-mer ou dans les provinces barbares, des faits sont survenus dont il serait extrêmement utile aux hommes de conserver la mémoire, pour que leur méditation inspire à chacun des précautions salutaires. Il n'en va pas autrement, à coup sûr, des événements qui se mul-

[2] Les ouvrages de Bède le Vénérable, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum* (écrit vers 731), et de Paul Diacre, *Historia Longobardorum* (composé entre 787 et 797), constituent donc, avec saint Jérôme, cité plus bas, les seuls modèles historiographiques explicites de Raoul, alors même que son ouvrage utilise des sources plus récentes, qu'il ne juge pas utile d'avouer.

ceptioni ac fraternę voluntati obedio; primitus dumtaxat ostensurus (quamquam series annorum a mundi origine pernotata secundum Hebreorum istorias a Septuaginta Interpretum translatione discrepet, illud tamen certissime commendamus) quod annus incarnati Verbi millesimus secundus ipse sit regni Heinrici Saxonum regis primus, isdem quoque annus Domini millesimus fuit regni Rotberti Francorum regis tertius decimus. Isti igitur duo in nostro citramarino orbe tunc christianissimi atque premaximi habebantur, quorum primus, videlicet Heinricus, Romanum postmodum sumpsit imperium. Idcirco vero illorum memoriale seriei temporum stabilivimus. Preterea, quoniam de quattuor mundani orbis partium eventibus relaturi sumus, dignum videtur, ut cordi est qui utique religiosis loquimur, ut vim divinę et abstractę quaternitatis eiusque conformem convenientiam, Domino preeunte, suscepti operis <initio> inseramus.

I. De divina quaternitate.

2. Multiplicibus figuris formisque Deus, conditor universorum, distinguens ea quae fecit ut, per ea quę vident oculi vel intelligit animus, sublevaret hominem eruditum ad simplicem

[3] Dans sa traduction de l'écriture sainte, saint Jérôme, se référant au texte hébreu de la Bible, avait souligné sa discordance avec la chronologie adoptée par la traduction en grec des Septante. C'est sans doute l'introduction du traité *De temporum ratione*, où Bède le Vénérable avait repris et précisé les remarques de Jérôme, qui est la source de ce passage (éd. Ch. W Jones, *C. C. L*, 123B, p. 264).

[4] L'expression désigne l'Europe, située sur le rivage septentrional de la Méditerranée.

[5] Henri II fut couronné roi de Francie orientale en 1002, Robert le Pieux roi de Francie occidentale en 987; la phrase de Raoul n'est pas de pure forme: il ne s'agit pas ici d'une préciosité chronologique mais de la mise en place, dès les premières lignes du texte, d'un repère essentiel, car le couple formé par le pieux roi et le saint empereur constitue l'un des thèmes récurrents du livre, jusqu'à leur disparition, qui ouvre le livre IV.

[6] Cette expression stéréotypée, empruntée à Isidore de Séville (*Etymologiae*, III, 42, 1), désigne les points cardinaux; elle n'annonce pas forcément la dissertation sur la quaternité du chapitre suivant.

[7] Le développement sur la quaternité est resté longtemps énigmatique aux commentateurs de Raoul, les uns traitant avec dédain son « verbiage », les autres res-

tiplièrent de façon insolite à l'occasion du millénaire de l'incarnation du Christ notre Sauveur. Aussi ai-je décidé d'obéir, comme je le pourrai, à votre injonction et à la volonté de mes frères. Je ferai d'abord voir (car nous pouvons l'affirmer avec certitude, bien que le compte des années écoulées depuis la création du monde fait dans les histoires des Hébreux diffère de celui de la traduction des Septante[3]) que la deuxième année qui suivit le millénaire du Verbe incarné fut aussi la première année du règne d'Henri, roi des Saxons, et que la millième année de notre Seigneur fut aussi la treizième du règne de Robert, roi des Francs. De ce côté-ci de la mer[4], tous deux étaient considérés comme les plus chrétiens et les plus grands des rois ; le premier, Henri, parvint par la suite à l'Empire romain. Aussi avons-nous placé leur souvenir à l'origine de notre chronologie[5]. Auparavant, puisque nous nous apprêtons à raconter des événements survenus dans les quatre régions de ce monde terrestre[6], et comme nous nous adressons à des religieux, il nous a paru juste et nécessaire de placer en introduction de notre ouvrage, un traité, rédigé sous la conduite du Seigneur, sur l'essence et les correspondances de la divine et sublime quaternité.

I. La divine quaternité[7]

2. Dieu, auteur de toutes choses, a distingué ses créatures par de multiples formes et figures, afin d'élever l'homme instruit des réalités, que discernent ses yeux et que comprend son

tant embarrassés pour reconnaître ses sources, car la référence ambrosienne aux quatre fleuves du paradis terrestre (*De paradiso*, 3, 14-23) n'expliquait pas l'ensemble du texte, ni sa complexité. P.-E. Dutton (Dutton, *De diuina quaternitate*) en a montré l'intérêt en mettant au jour sa dépendance envers la traduction par Jean Scot Érigène des *Ambigua ad Johannem* du moine grec Maxime le Confesseur (martyrisé en 662 en raison de son opposition au monothélisme professé par l'église byzantine). Loin d'être un exercice formel plaqué sur le texte de la chronique, le chapitre de la divine quaternité est un révélateur de l'étendue des lectures théologiques de Raoul, et de l'ambition de son récit. La réapparition par la suite (I, 24-26 et III, 28) de la référence à Maxime incite à voir dans le prologue une clef de l'ouvrage, originellement divisé en quatre livres. C'est peut-être dans la bibliothèque de Cluny que Raoul trouva le texte des *Ambigua* (un manuscrit de cette œuvre s'y trouvait en effet au début du XI^e siècle) mais il est tout à fait probable que la bibliothèque de Saint-Germain d'Auxerre mettait les mêmes textes à la disposition du chroniqueur.

Deitatis intuitum. In his ergo perscrutandis pernoscendisque primitus claruere patres Grecorum catholici non mediocriter philosophi. Cum enim in plurimis exercitatos haberent sensus, perinde in quarumdam quaternitatum speculatione, per quam presens mundus infimus mundusque futurus datur intelligi supernus. Quaternitates vero earumque in sese reflexus, dum a nobis dispertiri immobiliter ceperint, mentes simul atque intellectus se speculantium alacriores reddent. Quattuor igitur sunt Evangelia, quę constituunt in nostris mentibus supernum mundum; tot enim constant elementa, quae perficiunt istum infimum; quattuor quoque virtutes, quae ceterarum gerunt principatum, nosque per adunationem sui ad ceteras informant. Pari etiam ratione quattuor sensus existunt corporis, preter tactum, qui subtilioribus famulatur ceteris. Quod est igitur aether, igneum elementum, in mundo sensibili, idem est prudentia in intellectuali : sursum namque sese erigens hanelansque desideranter esse circa Deum. Illud quoque quod aer in mundo corporali, id ipsum fortitudo in intellectuali, qui cuncta viventia vegetans et in quemcumque actum promoventia roborat. Simili quippe modo quod gerit aqua in mundo corporali, iddem temperantia in intellectuali ; nutrix quippe est bonorum, efferensque copiam virtutum, ac servans fidem per divini amoris desiderium. Conformem quoque terra gerit speciem mundi infimi iustitiae speciei in intellectuali, scilicet subsistens atque immobilis collocatio recte distributionis. Dinoscitur namque per omnia similis Evangeliorum complexio spiritalis. Evangelium itaque Mathei terrae ac iustitiae misticam continet figuram, quoniam Christi hominis ceteris apertius demonstrat carnis substantiam. Illud autem secundum Marcum temperantiae et aquae speciem gerit, cum ex Iohannis baptismate penitentiam temperanter indicet. Illud quoque iuxta Lucam aeris et fortitudinis praefert similitudinem, quoniam spaciatim diffusum plurimisque est historiis roboratum. Illud vero secundum Iohannem ignifici ętheris ac prudentiae quodque ceteris constat sublimius formam signanter exprimit, dum simplicem Dei notitiam et fidem insinuans introducit. Quibus etiam speculativis conexionibus, elementorum scilicet ac virtutum Evangeliorumque, ille convenienter sociatur videlicet homo, cuius haec universa concessa sunt obsequio. Nam et illius vitae

esprit, à une vision immédiate de la Divinité. Les premiers qui, par l'étude et la discussion, allèrent au fond de cette question et y firent la lumière furent les Pères grecs, admirables philosophes. Parmi les très nombreux sujets où ils donnèrent la mesure de leur esprit, figure l'examen de certaines quaternités, par quoi il nous est donné de comprendre le monde inférieur où nous sommes à présent, et celui d'en haut, qui doit venir. Ces quaternités et leurs reflets entrecroisés, si nous parvenons à en fixer les divisions, rendront plus pénétrants encore l'esprit et l'intelligence de qui sait les comprendre. Quatre sont les Évangiles, qui représentent à nos esprits le monde d'en haut. Autant sont les éléments qui composent le monde d'en bas. Quatre aussi les vertus en quoi toutes autres choses prennent leur principe, et qui par leur union nous portent vers celles-ci. De même nombre les quatre sens corporels, si on exclut le toucher, qui le cède à la plus grande subtilité des autres. Ce qu'est l'éther, élément igné, dans notre monde sensible, c'est la même chose que la sagesse dans le monde de l'esprit, s'élevant sans cesse dans l'espoir de parvenir à la proximité de Dieu. Et ce qu'est l'air dans le monde corporel, c'est aussi ce qu'est la force, animant les êtres vivants et leur donnant la puissance dans l'action. De la même manière, ce que fait l'eau dans le monde corporel, c'est la tempérance qui l'accomplit dans le monde de l'esprit : nourricière de toute chose bonne, porteuse de vertus en grand nombre, elle sauvegarde la foi par aspiration à l'amour divin. L'image de la terre dans ce bas monde est analogue à celle de la justice dans le monde de l'esprit : celle d'une permanente, immuable et juste distribution de l'espace. Semblable en tous points se découvre l'ordonnance spirituelle des Évangiles. En effet, l'Évangile de Mathieu contient la figure mystique de la terre et de la justice, car plus que dans les autres s'y revèle la substance charnelle du Christ homme. C'est l'image de la tempérance et de l'eau que porte celui de Marc, quand, par la tempérance, il nous mène du baptême donné par Jean à la pénitence. Celui de Luc offre l'apparence de l'air et de la puissance, par son ampleur, et le grand nombre des histoires dont il tire sa force. Celui de Jean porte en lui le signe de l'éther igné et de la sagesse, ce qui se tient au plus haut de toutes choses, lorsqu'il introduit en nous la connaissance

substantiam Greci philosophi michrocosmum, id est parvum mundum, dixerunt. Visus quippe et auditus, qui intellectum et rationem ministrant, superiori conveniunt aetheri, quod constat subtilius in elementis, quodque quantum ceteris sublimius, eo honestius ac lucidius. Subsequitur vero olfactus, qui aeris et fortitudinis significantiam sorte exprimit. Gustus namque satis convenienter aquae et temperantiae parem portendit significantiam. Tactus ergo, qui omnium constat infimus, ceterisque solidius ac stabilius terrae ac iustitiae congruentissime prefert indicium.

3. Ab his igitur evidentissimis complexibus rerum patenter et pulcherrime silenterque predicatur Deus, quoniam dum stabili motu in sese vicissim una portendit alteram, suum principale primordium predicando a quo processerunt, expetunt ut in illo iterum quiescant. Constat etiam iuxta predictę speculationis condictum mente cauta intueri fluvium qui manat ex Eden orientis partiturque in nominatissimos quattuor amnes. Horum igitur primus, id est Phison, qui oris apertio dicitur, prudentiam signat, quę semper est in optimis diffusa et utilis; per inertiam quippe <quoniam> paradysus sublatus est homini, necesse habet ut, preeunte prudentia, repetatur. Secundus Geon, qui terrae hiatus intelligitur, temperantiam signat, nutricem utique castitatis, quae scilicet frondes salubriter extirpat vitiorum. Tertius quoque Tigris, quem incolunt Assyrii qui interpretantur dirigentes; per hunc nihilominus signatur fort itudo, quę videlicet, reiectis prevaricatoriis vitiis, dirigens homines per Dei auxilium ad ęterni regni gaudia. Quartus vero Eufrates, cuius etiam nomen habundantiam sonat, patenter iustitiam designat, quę pascit ac reficit omnem animam illam desideranter amantem. Cum igitur significantia horum fluminum gerat in se spe-

immédiate de Dieu et la foi. À ces relations spéculatives entre les éléments, les vertus et les évangiles, il convient aussi d'associer l'homme, car c'est à lui qu'elles furent concédées pour être à son service. En effet, c'est la substance même de sa vie que les philosophes grecs appelèrent microcosme, c'est-à-dire « petit monde ». La vue et l'ouïe, qui gouvernent l'esprit et la raison, sont en analogie avec l'éther, le plus subtil des éléments, celui qui, se tenant au plus haut, est aussi le plus éclatant par sa gloire et sa splendeur. L'odorat, qui porte avec lui le signe de l'air et de la force, les suit. Dans le goût se retrouve assez justement l'analogie de l'eau et de la tempérance. Le toucher enfin, le plus humble de tous, est aussi le plus apte, par sa consistance et son immobilité à porter le signe de la terre et de la justice.

3. À travers ces évidentes correspondances entre les choses s'accomplit la claire, très belle et silencieuse révélation de Dieu, car dans le mouvement incessant qui se fait entre toutes, où chacune renvoie à l'autre, révélant ainsi la source initiale dont elles procèdent toutes, elles cherchent à retrouver en Lui le repos initial. Dans le prolongement de notre spéculation, il est enfin possible, avec toute la prudence voulue, de comprendre ce qu'est le cours d'eau, qui issu de l'Éden, coule vers l'orient et se divise en quatre fleuves illustres entre tous[8]. Le premier d'entre eux, Phison, qui signifie « l'ouverture de la bouche », porte le signe de la sagesse, qui chez les meilleurs est toujours grande et efficace : c'est seulement grâce à elle qu'il sera possible de regagner le paradis que les hommes perdirent par leur négligence. Le deuxième s'appelle Geon, ce qui veut dire « la fissure dans la terre » ; il porte le signe de la tempérance, nourricière de la chasteté, bienfaitrice qui extirpe la plante de tous les vices. Le troisième est le Tigre, autour duquel vivent les Assyriens, dont le nom signifie « ceux qui gouvernent » ; il désigne la force, ce par quoi les vices et les péchés sont repoussés, et qui, avec l'aide de Dieu, porte les hommes à la joie du

[8] Le passage suivant s'appuie sur Gn 2, 10-14 ; Raoul a pu s'inspirer de divers commentaires, et de Isidore, *Etymologiae* XIV, 3, 2.

cies predictarum virtutum, pariter et figuram quattuor Evangeliorum, non minus easdem virtutes figuraliter gerunt tempora mundani huius sęculi divisa per quadrum. A mundi namque initio usque ad ultionem diluvii, in his dumtaxat, qui ex simplicis naturae amando suum cognoverunt creatorem bonitate, prudentia viguit, ut in Abel, Enoch, Noe, vel in ceteris qui, mentis ratione pollentes, utilia quę agerent intellexerunt. Ab Abraham vero, et in reliquis patriarchis, qui signis et visionibus fruiti sunt, ut in Isaac, Iacob, Ioseph et in ceteris, temperantia conformata probatur, qui scilicet inter adversa et prospera proprium super omnia dilexerunt auctorem. A Moyse quoque et in reliquis prophetis viris videlicet robustissimis legalium preceptorum institutionibus fultis, fortitudo sancitur, dum laboriosa siquidem legis precepta sollicite ab eis exercitata monstrantur. Ab adventu denique incarnati verbi ac deinceps omne seculum iustitia implet, regit et circundat, veluti ceterarum finis ac fundamentum, sicut dixit suo Baptistae Veritas : « Decet, inquiens, nos implere omnem iustitiam ».

4. Dicturi igitur ab anno DCCCC^mo^ incarnati creantis ac vivificantis omnia Verbi ad nos usque, qui claruere viri in Romano videlicet orbe insignes, catholicę fidei cultores et iustitię, prout certa relatione comperimus vel visuri superfuimus, seu etiam qui rerum eventus, quęve perplura contigerunt

[9] Mt 3, 15.

Voici les correspondances entre les diverses quaternités :

Éléments	éther	eau	air	terre
Vertus	sagesse	tempérance	force	justice
Évangiles	Jean	Marc	Luc	Matthieu
Enseignement	connaisance de Dieu	baptème et pénitence	diversisté des récits	connaissance du Christ-homme
Sens	ouïe et vue	odorat	goût	toucher
Fleuves du paradis	Pison	Geon	Tigre	Euphrate
Période historique	Jusqu'au déluge	Abraham	Moïse	ère de l'incarnation

Cette méditation cosmologique et théologique ouvre sur une vision de l'histoire comme l'une des harmonies pensables (sur les diverses théories médiévales des âges du monde, cf. B. Guenée *Histoire et culture historique*, p. 148-154). Le passage par la

royaume éternel. Le quatrième est l'Euphrate, dont le nom sonne comme « abondance » ; il représente clairement la justice, qui nourrit et désaltère toute âme qui l'aime et la désire. Et si la signification de ces quatre fleuves porte en elle l'image des dites vertus et la figure des quatre Évangiles, on trouve de même dans le temps de notre monde, et ses quatre périodes, la figure des mêmes vertus. Car du début du monde jusqu'au châtiment du déluge, la sagesse régna sur ceux qui, par la bonté immédiate de leur nature, connurent et aimèrent leur créateur, comme Abel, Énoch, Noé et tous les autres, puissants par leur esprit de raison, et qui surent comprendre comment agir pour le mieux. En Abraham et dans les autres patriarches qui usèrent de signes et de visions, comme Isaac, Jacob, Joseph et les autres, s'affirme la tempérance, qui, dans la prospérité comme dans l'adversité, leur fit aimer plus que toute chose leur créateur. Moïse et les autres prophètes, qui furent aussi de très puissants législateurs et instaurateurs des préceptes de la loi, fondèrent la force : par eux furent en effet enseignés les préceptes difficiles de la loi. Enfin, depuis l'avènement du Verbe incarné, la justice emplit le monde, le gouverne et le renferme, origine et fin de toutes choses, comme la Vérité l'avait dit au Baptiste : « il faut nous emplir de toute justice[9] ».

4. Depuis l'an 900 du Verbe incarné, qui crée et donne vie à toutes choses, jusqu'à nous, nous dirons donc qui furent les hommes éminents dans le monde romain, les protecteurs de la justice et de la foi catholique, comme nous l'avons appris de sources certaines ou comme nous l'avons vu nous-même.

quaternité permet à Raoul d'introduire son récit historique par une reflexion sur la création et l'histoire universelle, sans pour autant répéter Jérôme, Bède et Paul Diacre. Il n'est pas sûr que la division originelle des *Histoires* en quatre livres suppose entre ceux-ci une harmonie du même type. Ce passage doit pourtant attirer l'attention sur la nature non annalistique de l'histoire pour Raoul. Si celui-ci est, contrairement à ce qu'on dit trop souvent, attentif à la chronologie, il est beaucoup plus sensible à la nécessité de rechercher les harmonies et les correspondances, dans lesquelles s'exprime la signification de l'histoire. C'est donc en parfaite cohérence avec cet exorde qu'il ordonne les connaissances et les réflexions de façon thématique et non chronologique ; sur ce thème, on se reportera au commentaire suggestif de D. Iogna-Prat et E. Ortigues, *Raoul Glaber*, qui tente de lire le premier livre dans son ensemble au prisme de la divine quaternité.

memoranda tam in sacris ecclesiis quam in utroque populo, primitus ad illud totius quondam orbis imperium principale scilicet Romanum convertimus stilum. Cum ergo omnipotentis Christi virtus ubique terrarum principes ad suum incurvasset imperium, tanto minus viguit terror Cesarum, quanto iura illorum veratius comprobantur plus extitisse ex timore ferocitatis quam ex amore pię humanitatis. Sic denique paulatim tota illorum stirps a prefato imperio dispertita atque evacuata, ut maius indigeret sui dominio urbs Romana eiusque populus quam, ut olim consueverat, promere leges et iura externis patriis ac civibus; ceperuntque plures ex gentibus, quas prius subdiderat, crebris illam infestationibus vexare, illius nomen etiam imperii preripiendo usurpare nonnulli ex circumiectarum provintiarum regibus. Tunc perinde valentiores et premaximi reges gentis Francorum Christianitatis iustitia pollebant, armorumque industria ac militari robore ceteris excellebant; quorum videlicet ditioni triumphaliter per plures annos applicatum est totum imperii culmen. Inter quos etiam excellentissime micuerunt, Karolus scilicet, qui dictus est Magnus, necnon et Ludowicus cognomento Pius. Hi denique prudenti consilio et virtute quosque in giro belliones ita proprio subiugavere dominio, ut quasi una domus famularetur suis imperatoribus. orbis Romanus potiusque respublica de paterno gratularetur provectu, quam tuta pompatice extolleretur imperatorum metu. Sed quia horum gesta non disposuimus seu genealogiam historiali more narrare, ad quem tamen finem regnandi vel imperandi illorum genus devenerit breviter curavimus intimare.

[10] Les royaumes de Francie orientale et celui de Francie occidentale. Sur la géographie de Raoul, cf. l'introduction p. 19-20.

[11] Raoul énonce ici en l'appliquant à la fin de l'Empire romain une thèse qu'il reprendra pour les événements de l'an Mil, donnant aux peuple convertis un rôle

Nous dirons aussi les événements et les nombreuses choses mémorables qui advinrent, tant dans les églises sacrées que dans l'un ou l'autre peuple[10], orientant d'abord notre récit vers l'empire qui domina autrefois l'ensemble du monde, l'Empire romain. Quand la vertu du Christ tout-puissant eut plié à son pouvoir les princes de tout ce monde, la terreur inspirée par les Césars perdit de sa force, car il devenait toujours plus évident que leur autorité se fondait sur la crainte de leur férocité plus que sur l'amour suscité par leur bienveillante piété[11]. Peu à peu, leur race fut ainsi privée et exclue dudit Empire, au point que désormais, la ville et le peuple de Rome, qui auparavant dictaient les lois et institutions aux autres patries et citoyens, parurent demander à être gouvernés. Beaucoup des nations autrefois sujettes se mirent alors à l'affliger par des pillages répétés ; les rois des régions voisines commencèrent même à se parer du nom impérial usurpé. En ce temps, les rois de la nation des Francs étaient valeureux et puissants. Ils se distinguaient entre tous par leur justice chrétienne ; ils excellaient aussi par leur habileté aux armes et leur puissance militaire. Durant de nombreuses années, leur pouvoir triomphal étendit son autorité jusqu'au sommet de l'empire. Parmi eux furent illustres plus que tous Charles, qu'on appela le Grand, ou Louis, dit le Pieux[12]. Hommes de grande sagesse et vertu, il soumirent à leur domination les peuples belliqueux qui les entouraient de telle sorte que le monde romain comme un seule famille s'inclinait devant ses empereurs, et que son État se réjouissait d'en avoir fait ses pères au lieu, comme autrefois, de se faire gloire de la peur inspirée par ses empereurs. Mais puisque nous n'avons prévu d'exposer dans notre histoire ni leur généalogie ni leurs faits, nous désirons maintenant raconter brièvement comment leur lignée de rois et d'empereurs trouva sa fin.

novateur essentiel, lorsque les structures légitimes du pouvoir s'affaiblissent. La fonction qui est ici donnée aux Francs et à leurs princes est par la suite assumée par les Normands et les Hongrois.

[12] Charlemagne (768-814) et Louis le Pieux (814-840).

5. Perduravere igitur reges ex eorum prosapia vel imperatores, tam in Italia quam in Galliis, usque ad ultimum regem Karolum Hebetem cognominatum. Is denique habebat unum inter regni sui primates quendam Heribertum, cuius ex sacro fonte filium susceperat, qui tamen ei calliditate sua certissime suspectus esse potuisset, si non excogitatae fraudis simultas intervenisset. Cum enim decrevisset isdem Heribertus predictum regem decipere, fingens cuiusdam deliberandi occasionem negotii qualiter illum, ut postmodum fecit, demulcendo in unum castrorum suorum introduceret ac vinculatum carceri manciparet. Tandem vero a quibusdam suggestum est regi ut cautissime se ageret, ne Heriberti involveretur fraudibus; dumque ille ex hoc quod audierat credulus cautelam sibi de Heriberto adhibere decrevisset, contigit una die nimis expedite eundem Heribertum cum suo filio in regis palatium devenire. Surgens itaque rex osculum ei porrexit, ille vero toto se humilians corpore osculum regis suscepit; deinde, cum eius filium osculatus fuisset stansque iuvenis, quamvis conscius fraudis, novus tamen calliditatis, regi minime semet supplicaret, pater cernens, qui propter adstabat, valenter alapam collo iuvenis intulit, seniorem inquiens et regem erecto corpore osculaturum non debere suscipere quandoque scito. Quod intuens rex cunctique qui adherant abhinc deceptionis fraudisque adversus regem Heribertum expertem crediderunt. Videns quoque regem contra se placatum, nihilominus rogabat adtentius ut ad se veniens negotium deliberaturus quod dudum poposcerat; statim vero rex promisit se quo vellet iturum. Designato igitur die venit rex ubi Heribertus rogaverat, tenuem etiam ducens exercitum amicitiae gratia. Qui nimium pompose die primo ab eo susceptus, in secundo autem quasi ex iussu regis precepit isdem Heribertus ut universi qui cum rege venerant ad propria redirent, veluti ipse cum suis obsequio regis sufficeret. Illi quoque audito Heriberto recesserunt ignorantes quod regem in vinculis reliquissent: tenuit enim

5. Il y eut des rois et des empereurs de leur lignée tant en Italie qu'en Gaule jusqu'à Charles le Simple, qui fut le dernier d'entre eux[13]. Parmi les puissants de son royaume, se trouvait un certain Herbert, dont il avait tenu le fils sur les fonts baptismaux; son caractère rusé aurait dû certainement éveiller les soupçons, si sa haine ne s'était maquillée d'une tromperie calculée[14]. Décidé à tendre un piège au roi, Herbert inventa quelque affaire dont il voulait parler avec lui, dans le but d'apaiser ses soupçons et de l'attirer dans un de ses châteaux pour l'y garder prisonnier, comme il le fit par la suite. Quelques-uns cependant mirent le roi en garde contre les pièges d'Herbert, et le convainquirent de se montrer méfiant à l'égard de celui-ci. Un jour, Herbert se présenta au palais à l'improviste, avec son fils. Le roi se leva pour l'embrasser, mais Herbert se prosterna de tout son corps pour recevoir le baiser royal. Puis, alors qu'il s'apprêtait à embrasser aussi le fils, ce jeune homme, averti de l'entreprise mais encore novice en tromperie, resta debout sans même s'incliner. Voyant cela, le père, qui se tenait à ses côtés, lui donna une forte bourrade sur le col : « Apprends, lui dit-il, qu'on ne reçoit pas debout le baiser de son seigneur et roi. » Le roi et tous ceux qui se trouvaient là cessèrent alors de penser qu'Herbert complotait contre lui. Voyant le roi bien disposé à son égard, celui-ci lui demanda à nouveau de venir chez lui pour discuter de l'affaire dont il lui avait déjà parlé auparavant. Au jour convenu, le roi se rendit à l'endroit indiqué par Herbert, sous une escorte réduite, en signe d'amitié. Après l'avoir accueilli fastueusement le premier jour, Herbert, le second jour, comme s'il s'agissait d'un ordre du roi, pria tous ceux qui avaient accompagné le roi de repartir, lui-même et les siens suffisant au service du roi. À ces mots d'Herbert, tous

[13] Charles III le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, roi de Francie occidentale de 893 jusqu'à sa déposition en 922. Il n'y a donc aucun doute pour Raoul que l'élection de 987 a mis fin à la dynastie carolingienne; le fait lui paraît assez important pour qu'il fasse de la disparition du pouvoir carolingien le point de départ de son récit.

[14] Sur Herbert, comte de Vermandois (mort en 943) qui fut l'artisan de la déposition de Charles le Simple, cf. M. Bur, *Comté de Champagne*, p. 87-99.

Heribertus vinctum predictum regem usque in diem mortis suae. Genuerat preterea isdem rex filium nomine Ludoguicum, adhuc tamen puerum, qui, ut cognovit quod de patre factum fuerat, arripiens fugam Renum transiit ibique usque ad annos viriles deguit.

II. De Rodulfo rege.

6. Erat igitur tunc temporis Rodulfus, Richardi ducis Burgundiae filius, aptus videlicet corpore et intellectu idoneus. Qui etiam uxorem duxerat Emmam nomine, sensu scilicet atque aspectu insignem, sororem videlicet Magni Hugonis, cuius siquidem militari industria regnum dirigebatur Francorum. Is quoque Hugo, cernens regnum rege destitutum ac sciens regis instaurationem suo pendere arbitrio, misit ad sororem, consulens illam quem potissimum ad regale eligeret culmen, se videlicet, suum fratrem, an potius maritum, praedictum scilicet Rodulfum. Illa igitur prudenter, ut fuerat consulta, respondit magis se velle regis mariti genu osculari quam fratris. Audiens autem Hugo gratanter annuit regnique solium Rodulfo habere concessit. Qui Rodulfus, carens omni proie, solus sui generis regni culmine potitus obiit. Fuit enim hic Hugo filius Rotberti, Parisiorum comitis, qui videlicet Rotbertus brevi in tempore rex constitutus et ab exercitu Saxonum est interfectus, cuius genus idcirco adnotare distulimus, quia valde inante repperitur obscurum.

III. De Lothario rege.

7. Interea totius regni primates elegerunt Ludowicum, filium videlicet predicti regis Caroli, ungentes eum super se regem

[15] Louis IV, alors en bas âge (il naquit en 920 ou 921), fut en réalité emmené en Angleterre par sa mère Ogive, sœur du roi Athelstan de Wessex. Il y passa son enfance, ce qui lui valut son surnom *d'Outremer*. Il fut roi de Francie occidentale de 936 à 954.

[16] Raoul, fils de Richard le Justicier, duc de Bourgogne à partir de 921, roi de Francie occidentale de 923 à 936.

partirent, sans se douter qu'ils laissaient le roi prisonnier. Herbert retint le roi en prison jusqu'à son dernier jour. Celui-ci avait un fils, Louis, encore enfant ; quand il sut ce qui était advenu de son père, il s'enfuit au-delà du Rhin, et y resta jusqu'à son âge adulte[15].

II. Le roi Raoul

6. À la même époque vivait Raoul, fils de Richard duc de Bourgogne, homme de valeur, tant par son corps que par son esprit[16]. Il avait épousé Emma, femme admirable par sa beauté comme par son intelligence, sœur de cet Hugues le Grand, qui, en raison de sa valeur militaire, gouvernait le royaume des Francs. Voyant le royaume sans roi et sachant que l'établissement d'un roi dépendait de sa volonté, il fit demander à sa sœur lequel de son frère ou de son mari, Raoul devait, selon elle, recevoir le trône. Sagement, elle répondit qu'elle préférait embrasser le genou de son mari plutôt que de son frère. Hugues, reconnaissant donna son assentiment à ce choix et laissa Raoul s'établir sur le trône. Ce dernier mourut sans héritier, seul de son lignage à avoir atteint la dignité royale. Hugues était le fils de Robert, comte de Paris, qui avait été roi pendant quelque temps et avait été tué par l'armée des Saxons. Nous n'avons pas parlé de sa famille parce qu'elle est tout à fait obscure pour la période précédente[17].

III. Le roi Lothaire.

7. Entretemps, les puissants de tout le royaume élurent Louis, fils du roi Charles et le firent oindre pour être leur roi à titre

[17] Cette dernière phrase explique que Raoul, peu au fait de l'histoire des Robertides, ignore l'existence de roi Eudes (888-898), frère de Robert le Fort. Celui-ci trouva la mort en 923, lors de la bataille de Soissons, où Charles le Simple fut battu. Il est difficile de comprendre pourquoi Raoul fait porter aux Saxons la responsabilité de sa mort, à moins que cette expression ne vise les contingents lorrains qui accompagnaient Charles le Simple ; plus loin, il impute à Otton I[er] la mort de Robert (III, 39).

hereditario iure regnaturum. Iam enim praedictus Heribertus morte crudeli obierat ; nam, cum diutino excruciatus languore ad vitę exitum propinquaret atque a suis tam de salutę animę quam de suę domus dispositione interrogaretur, omnino nihil aliud respondebat nisi hoc solummodo verbum :« Duodecim fuimus qui traditionem Caroli iurando consensimus ». Hocque plurimum repetens expiravit. Preterea Ludowicus ex Gerberga, uxore quondam Gisleberti ducis, genuit filium nomine Lotharium ; qui confirmatus in regno, ut erat agilis corpore et validus sensuque integer, temptavit redintegrare regnum ut olim fuerat. Nam partem ipsius regni superiorem, quae etiam Lotharii regnum cognominatur, Otto rex Saxonum, immo imperator Romanorum, ad suum, id est Saxonum, inclinaverat regnum. Ipsum denique Ottonem, scilicet secundum, filium primi ac maximi videlicet Ottonis, conatus est quondam capere positum in palatio Aquisgranis. Sed quoniam eidem Ottoni clam prenuntiatum a quibusdam est, noctuque cum uxore vix fuge presidium petens obtinuit. Tunc denique Otto, congregato exercitu sexaginta milia et eo amplius militum, Franciam ingressus venit usque Parisius, ibique triduo commoratus, cepit redire in Saxoniam ; rursus quoque Lotharius, ex omni Frantia atque Burgundia militari manu in unum coacta, persecutus est Ottonis exercitum usque in fluvium Mosam, multosque ex ipsis fugientibus in eodem flumine contigit interire. Dehinc vero uterque cessavit, Lothario minus explente quod cupiit. Hic denique genuit filium nomine Ludowicum, quem iam adultum iuvenem, ut post se regnaret, regem constituit ; cui etiam adduxit ab Aquitaniis partibus uxorem. Quae cernens

[18] Louis IV fut couronné à Laon le 19 juin 936.

[19] Herbert mourut en fait en 943 ; la version donnée par Raoul diffère notablement des autres (Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 94-95 et 292-299). Quelle que soit sa source, il paraît probable que l'historien l'a retenue pour sa valeur d'*exemplum* : tel Judas livrant le Christ, Herbert a livré son roi. La trahison commune des douze vassaux rend le crime plus inexpiable encore que celui de Judas : l'épisode du baiser reçu du roi suffirait d'ailleurs à justifier la comparaison, mais Ph. Lauer note de plus que dans des versions plus tardives Herbert finit pendu, tel l'apôtre félon.

[20] Sœur d'Otton I[er], Gerberge était la veuve de Gislebert, duc de Lotharingie (+ 939). Son fils Lothaire, né en 941, fut couronné le 12 novembre 954.

héréditaire[18]. Herbert, dont nous avons déjà parlé, avait trouvé une fin cruelle : dans le tourment d'une longue maladie, alors que, la mort s'approchant, les siens l'interrogeaient sur ce qu'il souhaitait, tant pour le salut de son âme que pour la disposition de sa maison, il ne répondit que ces mots : « Nous étions douze, et nous avons juré de trahir Charles. » Il répéta ces paroles à plusieurs reprises, et mourut[19]. Louis eut de sa femme Gerberge, veuve du duc Gislebert, un fils qui fut nommé Lothaire[20]. Parvenu au trône, comme il était vif et robuste de corps et d'une intelligence solide, il tenta de rétablir son royaume comme il était auparavant. En effet, Otton, roi des Saxons, empereur par la suite, avait annexé à son royaume la partie supérieure du royaume des Francs, qu'on appelle le royaume de Lothaire[21]. Lothaire chercha même à s'emparer d'Otton II, le fils d'Otton le Grand, alors qu'il résidait au palais d'Aix-la-Chapelle. Celui-ci, qu'on avait prévenu à temps, s'enfuit de nuit avec sa femme et se mit à l'abri. Puis, rassemblant une armée de plus de soixante mille combattants, il envahit la France et parvint jusqu'à Paris, où il resta trois jours avant de repartir vers la Saxe. Lothaire, rassemblant alors des troupes venues de toute la France et la Bourgogne, poursuivit l'armée d'Otton jusqu'à la Meuse, où de nombreux fuyards périrent noyés. Tous deux s'apaisèrent alors, sans que Lothaire eût obtenu ce qu'il voulait[22]. Il avait eu un fils, nommé Louis, qu'il avait appelé au trône dès son adolescence, pour qu'il lui succède[23]. Il lui donna aussi une épouse venue

[21] La Lotharingie avait été annexée au royaume de Francie orientale dès le règne d'Henri I^er^(918-936), et le mariage entre le duc Gislebert et Gerberge avait accentué la mainmise ottonienne sur la province : cf. R. Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris, 1898, p. 661-675.

[22] L'affaire qui eut lieu en 978, est aussi rapportée par Richer de Reims (t. II, p. 82-102) qui en donne le récit le plus vraisemblable. Cf. F. Lot, *Les derniers carolingiens*, p. 92-106.

[23] Louis V avait été associé au trône par son père dès 979, à l'âge de treize ans. Il épousa en 980 Azalaïs, sœur du comte d'Anjou Geoffroy Grisegonelle, à laquelle ses deux premiers mariages avec Étienne de Brioude et Raymond, comte de Toulouse, avaient apporté des possessions très importantes en Auvergne et en Aquitaine. Cette union, qui devait apporter au jeune roi l'autorité sur l'Aquitaine et présageait une réunification du royaume sous l'autorité conjointe des Carolingiens et des Angevins, se révéla désastreuse : les époux se séparèrent en 982. Azalaïs épousa peu après Guillem, marquis de Provence (970-993) : Richer, t. II, p. 116-120 ; Lauranson-Rosaz, *Auvergne*, p. 87-96.

videlicet iuvenem patre minus fore industrium, ut erat ingenio callida, elegit agere divortium, monuitque ilium ficte ut simul de qua advenerat redirent provintiam, scilicet iure hereditario sibi subdituram. Ille quoque, non intelligens mulieris astutiam, ut monitus fuerat ire paravit; ad quam dum venissent, relinquens eum mulier suis adhesit. Cumque patri nuntiatum fuisset, prosequens filium ad se reduxit; qui simul deinceps degentes, post aliquot annos absque ulla liberorum ope uterque obiit. In his igitur duobus regale seu imperiale illorum genus regnandi finem accepit.

IV. Qui postmodum Romę imperatores extiterint.

8. Prescriptorum igitur regum genere exinanito sumpserunt imperium Romanorum reges Saxonum. Quorum scilicet primus Otto, Henrici Saxonum regis filius, cuius etiam sororem, nomine Haduidem, duxit uxorem Hugo dux Francorum cognomento Magnus. Is denique Otto in gloria et vigore imperii non dispar illorum qui ante se imperium rexerant necnon et in ecclesiarum atque elemosinę expensis valde liberalis extitit. Huius quoque imperii tempore egressi audacter Sarraceni ab Affricanis partibus occupavere tutiora Alpium montium loca, ibique aliquandiu morantes vastando regionem in gyro diverso raptu tempus expleverunt.

9. Contigit ergo eodem tempore ut beatus pater Maiolus ab Italia rediens in artissimis Alpium eosdem Sarracenos obviaret. Qui arripientes abduxerunt ilium cum suis omnibus ad remotiora montis, ipso tamen patre graviter in manu vulnerato, dum in ea excepisset ultro ictum iaculi super unum de suis venientis. Dispertitis quoque inter se omnibus quę illius fuerant, interrogaverunt eum si tantę ei essent in patria facultates rerum, qui-

[24] Lothaire mourut le 2 mars 986, Louis V le 21 ou le 22 mai 987.
[25] Le dernier roi carolingien de la Francie orientale fut Louis l'Enfant, mort en 911. Son successeur fut Conrad, duc de Franconie (911-918), auquel succéda le Saxon Henri l'Oiseleur (919-936).
[26] Otton Ier, roi de Germanie à partir de 936, fut empereur de 962 à 973.

d'Aquitaine. Celle-ci, femme d'esprit rusé, voyant que le jeune roi ne valait pas son père, décida d'en divorcer. Elle le convainquit de partir avec elle dans sa province, qui devait leur revenir en héritage. Lui, inconscient du piège tramé par son épouse, lui obéit et se mit en route. Lorsqu'ils furent arrivés, sa femme l'abandonna et retourna chez les siens. Son père, lorsqu'il apprit la chose, partit à la recherche de son fils et le ramena chez lui ; l'un et l'autre moururent quelques années plus tard, sans laisser d'enfant[24]. Avec eux s'éteignit cette illustre famille de rois et d'empereurs.

IV. Les autres empereurs romains

8. Après l'extinction de cette lignée royale, l'empire romain passa aux rois des Saxons[25]. Le premier fut Otton, fils d'Henri, roi des Saxons[26], dont la soeur Hadwige épousa Hugues, dit le Grand, duc de France. Il ne fut pas inférieur en gloire et en autorité à ses prédécesseurs, et se distingua par la générosité de ses aumônes aux églises. C'est de son temps que des Sarrasins partis audacieusement d'Afrique occupèrent des forteresses des Alpes, où ils restèrent quelque temps dévastant les régions alentour.

9. Il arriva alors que le bienheureux père Maïeul, revenant d'Italie, rencontra ces mêmes Sarrasins dans une gorge étroite des Alpes[27]. S'emparant de lui, il l'emmenèrent avec les siens dans une montagne reculée ; lui-même s'était gravement blessé à une main en détournant un coup de lance dirigé contre un des siens. Après s'être partagé ses biens, ils lui demandèrent s'il possédait dans sa patrie de quoi se racheter, lui et les siens. L'homme

[27] L'abbé Maïeul né au début du X^e siècle, avait succédé en 965 à Aimar, comme abbé de Cluny. Il fut enlevé le 22 ou le 23 juillet 972 à Orsière, sur la route du Grand Saint-Bernard, alors qu'il revenait d'Italie. Le récit de Raoul, qui diffère des autres sources par un certains nombre de remarques de détail, ne suscite pas de réserve : tant aux côtés de Guillaume de Volpiano qu'à Cluny même, le chroniqueur a pu rencontrer des témoins directs de l'épisode. Sur l'établissement des Sarrasins du Freinet, cf. Poly, *La Provence*, p. 26-27, 37, et Ph. Sénac, *Provence et piraterie sarrasine*, Paris, 1982, p. 40-44.

bus videlicet se suosque valeret redimere de manibus illorum. Tunc vir Dei, ut erat totius affabilitatis, dignitate precipuus, respondit se in hoc mundo nil proprium possidere, nec peculiaris rei se fieri possessorem velle, sua tamen ditione non negans plures teneri qui amplorum fundorum et pecuniarum domini haberentur. Quibus auditis ipsimet hortabantur illum ut unum e suis mitteret, qui suę suorumque redemptionis pretium illis deferret; insuper pecunię pondus atque numerum ei determinantes indixerunt: fuit enim mille librarum argenti, ut videlicet singulis libra una in partem proveniret. Misit quoque vir sanctus per unum de suis ad monasterium scilicet cui preerat Cluniacense perparvam epistolam ita se habentem: « Dominis et fratribus Cluniensibus frater Maiolus miser et captus. Torrentes Belial circumdederunt me; praeoccupaverunt me laquei mortis. Nunc vero, si placet, pro me et his qui mecum capti tenentur redemptionem mittite » . Quae ut delata est videlicet predicti monasterii fratribus, extitit illis pro vita incomparabilis meror ac luctus necnon et totius patrię pertristis nuntius. Distractis quoque ab eisdem fratribus quęque in omni eiusdem monasterii ornamentorum erant supellectili, prestitutum pii patris quamtotius coadunavere pretium. Sed vir sanctus, dum interim a Sarracenis captus teneretur, cuius meriti esset latere non potuit. Nam cum ei hora prandii obtulissent cibos quibus vescebantur, carnes videlicet panemque admodum asperum et dicerent: « Comede », respondit: « Ego enim si esuriero, Domini est me pascere; ex his tamen non comedam, quia non mihi olim in usu fuerunt » . Cernens vero unus illorum viri Dei reverentiam, pietate ductus, exuens brachia simulque abluens et clipeum, super quem etiam in conspectu venerabilis Maioli satis mundissime panem confecit. Quem etiam citissime decoquens ei reverentissime detulit; ipse quoque suscipiens illum, atque ex more oratione premissa ex eodem reficiens, Deo gratias egit. Alius quoque Sarracenorum eorundem, cultro deplanans ligni astulam, posuit incunctanter

[28] La lettre de Maïeul associe en une seule phrase deux citations bibliques : II Sm 22, 5-6 et Ps 17, 6; elle est transcrite avec le même texte dans la *Vita sancti Maioli*

de Dieu, qui était d'une extrême courtoisie malgré son éminente dignité, répondit alors qu'il ne possédait rien en propre dans ce monde, et ne voulait rien posséder ; il ne nia pas pour autant que des seigneurs riches de terres et d'argent se trouvaient sous son autorité. Ils l'exhortèrent alors à envoyer un des siens pour rassembler l'argent de leur libération. Ils fixèrent en outre le poids et le chiffre de la rançon : mille livres d'argent, de telle manière que chacun d'eux reçût une livre. Le saint homme fit alors parvenir par l'un des siens au monastère de Cluny, qu'il gouvernait, la petite lettre qui suit : « Aux pères et aux frères de Cluny, leur frère Maïeul, misérable et captif. Les torrents de Bélial m'ont cerné, les lacs de la mort me lient. Maintenant, envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour moi-même et ceux qui sont retenus avec moi. »[28] Quand la lettre parvint aux frères dudit monastère, elle provoqua une consternation et une douleur infinies et une grande tristesse dans toute la patrie. Dépouillant de leurs ornements tous les meubles de l'abbaye, les pères et les frères réunirent en hâte la rançon. Entre-temps le saint père prisonnier des Sarrasins ne put tenir ses mérites cachés. Comme à l'heure du repas ils lui offraient la nourriture qu'ils mangeaient eux-mêmes, du pain et de la viande très mauvais, en lui disant : « Mange ! », il répondit : « Lorsque j'aurai faim, le Seigneur me nourrira. Mais je ne mangerai pas de cela, parce que je ne l'ai jamais fait. » Comprenant le respect qu'on devait à l'homme de Dieu, l'un d'entre eux, saisi de pitié, releva ses manches puis, après avoir nettoyé un bouclier, confectionna soigneusement un pain, le fit cuire à l'instant, et, le lui offrit avec respect. Un autre, qui taillait avec son couteau une petite lance de bois, posa sans se gêner son pied sur un manuscrit de l'homme de Dieu, une bible qu'il portait toujours avec lui. À cette vue, le saint homme se lamenta, et d'autres moins féroces se mirent à accabler leur compagnon de reproches, lui disant qu'il ne devait pas mépriser de grands prophètes au point de piétiner leur écrits. Les Sarrasins, en effet, lisent les prophètes des juifs et

du moine Syr, écrite vers 990-1010 dans le milieu auxerrois, éd. D. Iogna-Prat, *Agni immaculati. Recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maïeul de Cluny (954-994)*, Paris, 1988, p. 253.

pedem super viri Dei codicem, bibliotecam videlicet quam ex more secum semper ferre consueverat; dumque vir sanctus intuens ingemuisset, aliqui minus feroces ex ipsis perspicientes suum increpuerunt comparem, dicentes non debere magnos prophetas sic pro nichilo duci, ut illorum dicta pedi substerneret. Siquidem Sarraceni Hebreorum, quin potius Christianorum, prophetas legunt, dicentes etiam completum iam esse in quodam suorum, quem illi Mahomed nuncupant, quicquid de universorum domino Christo sacri vates predixerunt; sed ad errorem illorum comprobandum, etiam ipsorum genealogiam penes se habent, ad similitudinem videlicet Evangelii Mathei, qui scilicet ab Abraham narrat genealogiae catalogum usque ad Iesum per Isaac successionem descendens; in cuius videlicet semine universorum promissa atque predicta est benedictio illorum, inquiens : « Hismahel genuit Nabajot » ac deinceps usque in erroneum illorum descendens figmentum, quod scilicet tantum est a veritate alienum quantum a sacra et catholica auctoritate extraneum. Preterea, ut beati Maioli sanctitas claresceret, is qui ejus volumen pede calcaverat, eodem die pro quavis occasione, revera iudicio Dei, ceteri, furiose irruentes in eum, eundem ei truncaverunt pedem. Plures vero iam ex ipsis erga eum ceperunt mitiores ac reverentiores existere. Tandem vero quidam de fratribus illuc expeditius remeantes, data eisdem Sarracenis presignata pecunia, patrem cum viris tantum qui cum eo capti fuerant in patriam reduxerunt. Ipsi denique Sarraceni paulo post in loco qui Fraxinetus dicitur circumacti ab exercitu Wilelmi Arelatensis ducis, omnesque in brevi perierunt, ut ne unus quidem rediret in patriam.

10. Ipso igitur in tempore mortuus est predictus Otto imperator, suscepitque filius eius, secundus videlicet Otto, eundem imperium, quod satis strenue dum adviveret rexit. Eodem ergo imperante venerabilis pontifex Adalbertus, ex provintia quę lingua Sclavorum vocatur Bethem, in civitate Braga regens

[29] Comme souvent, Raoul est ici très allusif : l'affirmation que Nabaioth est le fils d'Ismael dérive en effet de Gn 25, 13 ou 28, 9 ou 36, 3, et ne constitue pas

même des chrétiens, et prétendent que tout ce qu'ils ont prédit dans leurs prophéties concernant le Christ seigneur de l'univers trouve son accomplissement dans leur prophète, qu'ils appellent Mahomed. Ils ont même, pour prouver leur erreur, une généalogie à eux, faite à la ressemblance de l'Évangile de Matthieu, qui donne la descendance d'Abraham, d'Isaac et de ses successeurs, jusqu'à Jésus. Et dans leur généalogie est promise et prédite la bénédiction de leur peuple par ces mots : « Ismael engendra Nabaiot », et ainsi de suite, jusqu'à s'abaisser à des inventions absurdes, aussi éloignées de la vérité qu'étrangères à l'autorité du catholicisme[29]. Par la suite, pour que la sainteté de Maïeul parût plus éclatante, l'homme qui avait posé le pied sur son manuscrit, le même jour, à propos d'autre chose, mais en réalité par le jugement de Dieu, fut attaqué avec violence par les autres, qui lui coupèrent ce même pied. Ainsi beaucoup d'eux commencèrent à se montrer plus doux et respectueux à son égard. Enfin arrivèrent ceux que les moines avaient envoyés en toute hâte, et après avoir payé aux Sarrasins la rançon convenue, ils ramenèrent dans la patrie l'abbé et ceux qui avaient été capturés avec lui. Quant aux Sarrasins, ils furent peu après encerclés par l'armée de Guillaume, duc d'Arles, dans un lieu nommé Freinet, et furent en peu de temps massacrés jusqu'au dernier, de sorte que pas un ne retourna dans sa patrie[30].

10. À cette époque mourut l'empereur Otton, auquel succéda son fils Otton II, qui gouverna l'empire avec valeur[31]. C'est sous son règne que le vénérable pontife Adalbert, partant de la province qu'on appelle Bethen[32] dans la langue des Slaves, où il gouvernait l'église fondée par le saint martyr

une erreur. C'est la généalogie elle-même, faite à l'imitation de Mt 1, 1-18, qui est ici en cause, et la thèse islamique que le peuple arabe est, par Ismael, fils premier-né d'Abraham, l'héritier de celui-ci (cf. R. Paret, art. « Ismail » dans *Encyclopédie de l'Islam*, IV, 1982, p. 192-193) ; il est hors de doute que Raoul a eu ici à sa disposition un texte islamique. Son commentaire est l'un des premiers témoignages d'une connaissance effective de l'Islam parmi les religieux occidentaux.

[30] C'est en août 972 que Guillem et Roubaud, comtes de Provence, aidés du marquis de Turin Ardouin, mirent fin au repaire sarrasin du Freinet.

[31] Otton II succéda à son père en 973.

[32] La Bohême.

ecclesiam Sancti martiris Vitisclodi, egressus ad gentem Bruscorum ut eis verbum salutis predicaret, dumque apud eosdem plurimam egisset predicationem, multique ex eis converterentur ad fidem Christi, predixit suis quoniam in eadem regione martirii coronam esset accepturus, ac ne paverent eis pariter indicavit quia preter eum ibidem nemo ex eis erat perimendus. Contigit enim ut die quadam, precipiente eodem episcopo, quedam profana arbor, sita iuxta fluvium, cui etiam superstitiose immolabat universum vulgus, videlicet excisa convelleretur. Constructoque ac sacrato in eodem loco altare missarum sollempnia per se episcopus explere paravit. Qui, dum in ipsis sacramentis peragendis esset constitutus, ictibus iaculorum ab impiis perfossus, tandemque sacrum sollempne peractum simulque presentis vitę imposuit terminum. Denique discipuli eius, accepto corpore sui domini, illud secum ferentes in propriam sunt reversi patriam. Cuius etiam meritis usque in presens largiuntur hominibus plurima beneficia.

11. Sequenti quoque post multa nobiliter gesta remque publicam decenter dispositam tempore, obiit Otto, relinquens filium Ottonem videlicet tertium, adolescentem tamen fere duodecim annorum, qui, ut erat iuvenculus, acer tamen viribus et ingenio suscepit iure paterno regimen imperii.

12. Contigit igitur imperii illius initio ut sedes apostolica urbis Rome proprio viduaretur pontifice. Ipse vero ilico, imperiali usus precepto, quendam sui consanguineum, cuiusdam ducis filium, illo delegit atque ex more in sede apostolica sublimari mandavit. Quod utique dum sine mora peractum fuisset, pergrandis calamitatis occasio extitit. Erat enim quidam Crescentius, Romanorum civis prępotens, qui, ut illorum

[33] L'église cathédrale de Prague est dédiée à saint Vit, mais Raoul semble avoir confondu ce nom avec celui du duc Wenceslas, premier souverain chrétien de la Bohême, mort vers 935, qui était inhumé dans cette même église.

[34] Né en 956, dans l'une des grandes familles de Bohême, Wojtech-Adalbert devint évêque de Prague en 983. Les difficultés qu'il rencontra dans cette charge le contraignirent à se réfugier à Rome en 988. Renvoyé à Prague par le pape Jean XV en 993, il ne put recouvrer son siège et se consacra à l'évangélisation des terres orientales. C'est à Elbing, en Prusse orientale, qu'il connut le martyre le 23 avril 997 (sous le

Vitisclodus[33], se rendit chez le peuple des Prussiens, pour leur prêcher les paroles du salut. Au cours de sa longue prédication, alors que beaucoup d'entre eux s'étaient convertis à la foi du Christ, il prédit à ses gens que la couronne du martyre l'attendait dans cette région ; pour qu'ils ne s'épouvantent pas, il leur annonça aussi qu'aucun autre que lui ne devait périr. Un jour, il fit abattre un arbre impie, situé au bord d'un fleuve, et auquel le peuple, par superstition, offrait des sacrifices. Ayant érigé et consacré un autel en cet endroit, l'évêque s'apprêta à dire la messe. Mais, alors même qu'il célébrait le sacrement, il fut frappé des traits lancés par les impies, et la fin de la célébration fut aussi celle de sa vie[34]. Ses disciples prirent le corps de leur maître et le rapportèrent avec eux dans leur patrie. Jusqu'à nos jours, ses mérites valent aux hommes d'innombrables bienfaits.

11. Puis, après avoir accompli beaucoup de glorieux exploits, et excellemment organisé l'État, Otton mourut, laissant son fils Otton III, un enfant d'une douzaine d'années. Malgré son extrême jeunesse, celui-ci usa avec vigueur et intelligence du pouvoir impérial que lui avait légué son père[35].

12. Au début de son règne, la chaire apostolique romaine se trouva veuve de son pontife. Otton lui-même, par un édit impérial, choisit alors une personne de son sang, fils d'un duc, et commanda qu'il fût, comme le veut l'usage, élevé au siège apostolique[36]. À peine cela fut-il fait, se produisit un événement calamiteux. Il y avait en effet, parmi les Romains un certain Crescentius[37], homme très puissant et dont, selon

règne d'Otton III et non d'Otton II). D'abord déposé dans l'évêché polonais de Gnezno, son corps fut transféré à Prague en 1039 : c'est peut-être cette translation très récente qui incite Raoul à faire mémoire du martyr de la Bohême.

[35] Lorsque son père mourut, le 7 décembre 983, Otton III, né en juillet 980, avait en réalité moins de trois ans et demi.

[36] Cousin d'Otton III, Bruno, fils d'Otton, duc de Carinthie, devint pape sous le nom de Grégoire V en mai 996, succédant à Jean XV ; il procéda le 21 mai au couronnement d'Otton III.

[37] Dans une première version, corrigée par la suite, Raoul avait écrit *Johannes* au lieu de *Crescentius*, confondant peut-être ce dernier avec son frère Jean, patrice des Romains. Les deux frères furent les chefs du très puissant groupe familial des

mos est, quantum onerosior pecunię tantum pronior serviens avaritię. Hic autem non plane, ut rei probavit eventus, parti favebat Ottonis. Nam ipsum pontificem quem, ut diximus, ordinari Otto iusserat, isdem Crescentius omni destitutum honore a sede expulit alterumque procaciter in eius loco subrogavit. Sed mox ut Otto hoc factum comperit, ira accensus cum permaximo exercitu Romam properavit. Quod cum cognovisset Crescentius, illum scilicet urbi propinquare, conscendens cum suis turrim quę sita est extra civitatem trans Tiberim, ob altitudinem sui Inter Celos vocatam, vallavit eam defensurus pro vita. Tandem, cum pervenisset imperator ad urbem, primitus iussit comprehendere illum male securum pontificem, videlicet Crescentii arrogantia constitutum; comprehensumque precepit eius manus quasi sacrilegas amputari, deinde vero aures abscidi atque oculos expelli. Post hęc denique comperiens Crescentium, ut diximus, turre vallatum, quę scilicet paulo post illum crudeli erat redditura neci, precepit eandem circumdari densa obsidione sui exercitus, ne videlicet Crescentio quoquo modo locus daretur confugii. Interea iubente imperatore construuntur in giro machinę ex lignis celsarum abietum nimium artificiose compositę. Cernens quoque Crescentius nullam posse evadendi viam reperire, licet tardius, penitudinis adinvenit consilium; non tamen ei prestitit miserendi aditum. Quadam igitur die, quibusdam de imperatoris exercitu consentientibus, egrediens latenter Crescentius de turre, scilicet birro indutus et operto capite, veniensque inprovisus corruit ad imperatoris pedes oransque se ab imperatoris pietate vitae servari. Quem cum respexisset imperator, conversus ad suos, ut erat amaro animo, dixit: « Cur, inquiens, Romanorum principem, imperatorum decretorem datoremque legum atque ordinatorem pontificum intrare sivistis magalia Saxonum? Nunc quoque reducite eum ad thronum suę sublimitatis, donec eius honori condignam videlicet preparemus susceptionem ». Qui suscipientes illum, scilicet ut iussum

Crescentii, qui exerça l'essentiel du pouvoir à Rome dans les dernière décennies du X^e^ siècle.

[38] Il s'agissait de l'archevêque de Plaisance, Jean Philagathos, élu en février 997 sous le nom de Jean XVI.

leur habitude, la cupidité croissait à mesure qu'il devenait plus riche. Comme les événements devaient le montrer, il n'était guère favorable à Otton. En effet, cet homme qu'Otton avait fait ordonner évêque, Crescentius, le dépouilla de son honneur, le chassa de son siège pontifical et le remplaça sans vergogne par un autre[38]. Dès qu'Otton apprit la chose, enflammé par la colère, il marcha sur Rome avec une immense armée. Crescentius, informé de son approche, se retrancha dans une tour dominant la ville, de l'autre côté du Tibre, sur la colline appelée « jusqu'aux cieux », et la fit fortifier pour défendre sa vie[39]. Lorsque l'empereur arriva dans la ville, il fit tout d'abord saisir ce pontife douteux institué par l'arrogance de Crescentius ; sur ses ordres, on trancha ensuite ses mains sacrilèges, on lui coupa les oreilles et on lui arracha les yeux[40]. Apprenant enfin que Crescentius, comme nous l'avons dit, s'était retranché dans sa tour (qui devait par la suite être pour lui l'instrument d'une fin cruelle), il commanda d'y mettre le siège si étroitement qu'aucune issue ne reste à Crescentius. Dans le même temps, toujours sur son ordre, on construisit tout autour des engins faits d'immenses pièces de pin. Comprenant qu'il ne pourrait s'échapper, Crescentius commença de se repentir, mais trop tard : pour lui plus de merci. Un jour, avec la complicité de certains soldats de l'empereur, vêtu d'un manteau et la tête couverte, il sortit de la tour et à l'improviste se jeta aux pieds de l'empereur, l'implorant par pitié de lui laisser la vie sauve. Celui-ci le regarda et se tournant vers les siens leur dit, d'un ton sarcastique : « pourquoi avoir laissé le prince des Romains[41], qui élit les empereurs, décide des lois et choisit le pontife, entrer dans les cabanes des Saxons ? Reportez-le

[39] Le château Saint-Ange.

[40] Enfermé dans un monastère romain après son jugement en février 998, l'antipape Jean survécut à ses mutilations jusqu'en 1001.

[41] Raoul ignore le titre de patrice porté par Crescentius et ne retient que celui de *princeps*, qui avait été celui de Albéric (mort en 954), ancêtre du groupe. Sur la méconnaissance des mécanismes et des enjeux de la politique romaine par les chroniqueurs des X^e^ et XI^e^ siècles, cf. P. Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e^ siècle à la fin du XII^e^ siècle*, Rome, 1973, t. 2, p. 1031-1033.

fuerat, inlesum reduxerunt ad turris introitum; ingressusque nuntiavit secum pariter reclusis quoniam solummodo tantum contingeret illis vivere quandiu ipsa turris tueri valeret ab hostium captione, nec ullam prorsus salutem ultra debere sperare. At imperatoris exercitus a foris urgendo impellens machinas, paulatimque euntes applicatę sunt turri, sicque pugnę inito certamine, dumque alii desuper contendentes intrare, alii prorupere ad ostium turris illudque concidentes evellunt sursumque certatim gradientes ad turris superiora pervenerunt. Respiciens quoque Crescentius cernit se teneri ab his quos putabat pugnando longius arceri posse. Capto namque ipso ac graviter vulnerato, ceterisque qui cum illo inventi fuerant trucidatis, miserunt ad imperatorem quid de eo preciperet. Qui ait : « Per superiora, inquit, propugnacula illum deicite aperte, ne dicant Romani suum principem vos furatos fuisse ». Quem, ut iussum fuerat, proicientes, deinde post terga boum religatum per paludes viarum plurimum devolventes, ad ultimum vero in conspectu civitatis in trabe excelsa pendere dimiserunt.

13. His denique ita gestis accersiens imperator Gerbertum, videlicet Ravennę archiepiscopum, constituit illum principalem Romanorum pontificem. Isque Gerbertus e Galliis oriundus extitit, minorum etiam gerens prosapiam virorum, sed tamen ingenio acerrimus artiumque liberalium studiis pienissime institutus. Proinde Remorum etiam primitus a rege Francorum Hugone fuerat constitutus pontifex, sed quoniam, ut diximus, valde erat acer ac providus, intelligens Arnulfum eiusdem urbis archiepiscopum, quo vivente ordinatus fuerat, ex consensu eiusdem regis niti in pristinam reformari sedem, caute iter arripiens ad predictum devenit Ottonem. Qui satis honorifice ab eodem susceptus; quem etiam statim Ravennę, inde vero, ut diximus, Romanę urbis sublimavit pontificem.

[42] Maître de la ville en février 998, Otton fit exécuter Crescentius dans les derniers jours d'avril. Ici encore, le récit de Raoul diffère des autres témoignages, en particulier la chronique du Vénitien Jean Diacre (éd. G. Monticolo, *Chronache veneziane antichissime*, I, Rome [*Fonti per la Storia d'Italia*, 9], 1890, p. 154), mais il a pu profiter de témoignages directs, dont celui de l'abbé Odilon de Cluny, présent sur les lieux.

au trône de sa majesté, que nous lui préparions un accueil digne de son honneur. » Ils le prirent et le reportèrent sans lui faire de mal à l'entrée de sa tour. Il rentra et annonça aux hommes retranchés avec lui qu'ils vivraient aussi longtemps que la tour résisterait à l'assaut des ennemis ; après, aucun salut n'était à attendre. Au-dehors, les soldats de l'empereur firent avancer leurs machines, jusqu'à les appuyer contre la tour. Le combat commença. Les uns cherchaient à entrer par le haut, les autres se ruèrent contre la porte, l'enfoncèrent et coururent par les escaliers, au sommet de la tour. D'un regard, Crescentius se vit au pouvoir de ceux qu'il pensait pouvoir repousser en combattant. Gravement blessé, il fut fait prisonnier ; on tua ceux que l'on trouva avec lui, et on demanda à l'empereur ce que l'on ferait de lui. « Jetez-le du haut du rempart, dit-il, à la vue de tous ; que les Romains ne disent pas que vous leur avez volé leur prince. » Selon ses ordres, ils le précipitèrent, puis ils firent traîner son corps par des bœufs dans la boue des rues ; ils l'abandonnèrent enfin, pendu à un gibet, au regard de toute la ville[42].

13. Ayant réglé cette affaire, l'empereur fit appeler Gerbert, archevêque de Ravenne, et en fit le pontife des Romains. Gerbert venait des Gaules. D'origine modeste mais d'une intelligence extrême, il était parfaitement instruit dans les arts libéraux. Pour cette raison, le roi des Francs, Hugues, l'avait installé sur le siège de Reims. Mais lorsqu'il comprit, en homme clairvoyant, qu'Arnoul, archevêque de la même cité, du vivant duquel il avait été ordonné, cherchait à reconquérir son siège, il partit prudemment et se rendit auprès d'Otton. Celui-ci l'accueillit en grand honneur, l'élevant d'abord au siège de Ravenne, puis à celui de la ville de Rome[43].

[43] Secrétaire de l'archevêque de Reims, Adalbéron, et désigné par lui comme successeur, Gerbert fut écarté du siège au profit du Carolingien Arnoul, que Hugues Capet désirait ménager. Arnoul fut déposé pour trahison en 991, et Gerbert le remplaça, en dépit de l'opposition résolue du pape Jean XV ; suspendu par celui-ci, il renonça au siège rémois et, après la mort de son protecteur Hugues Capet, passa au service d'Otton III ; nommé archevêque de Ravenne en 998, il devint pape en avril 999, sous le nom de Sylvestre II. Il mourut en mai 1003.

14. Contigit igitur ipso in tempore ut isdem imperator, subgerente tam ipso pontifice quam aliis quibusque zelum profectus religionis domus Dei gerentibus, quosque in Beati Pauli ecclesia nomine tenus monachos, ceterum prave degentes, inde expellere deberet, ac alterius instituti, quos videlicet canonicos dicimus, in eodem loco servituros, ut ei subgestum fuerat, substituturus esset. Cumque hoc appeteret implere decretum, apparuit ei noctu per visum beatissimus apostolus Paulus atque eundem imperatorem huiusmodi monere curavit : « Si vere, inquiens, zelus divinę servitutis optimi operis te adurit, vide ne huius propositi institutum presumas in monachis immutare expellendis. Non enim omnino expedit cuiusque ecclesiastici ordinis, quamvis ex parte depravati, proprium umquam abici seu immutari propositum. In eo namque unusquisque iudicandus est ordine, in quo se primitus Deo vovit servire ; reemendari tamen licet corrupto cuique in eadem proprię vocationis sorte ». Taliter quippe monitus. imperator retulit suis quę audierat ab apostolo, curamque agens qualiter eorundem institutum, scilicet monachorum, quivisset ad melius informare, non expellere a loco vel immutare.

15. Interea, minus idoneo usus consilio, predicti Crescentii in suam uxorem adsumens, quam etiam paulo post, ut inconsulte acceperat, divortium agens dimisit. Tandem quoque, nitens remeare ad Saxoniam, morte superveniente in Italia obiit. Cernens quoque exercitus quem secum duxerat se suo domino destitutum, coegerunt se pariter in unum agmen, ne ab his quos in Italia presserant trucidarentur, imposito ante se in equo defuncti imperatoris corpore, sicque in patriam tuti pervenientes in monasterio Beatę semper virginis Mariae Aquisgranis decenter sepelierunt.

[44] Le monastère romain de Saint-Paul-hors-les-murs avait été confié en 936 par le pape Léon VII à l'abbé Odon de Cluny, il était donc essentiel pour les clunisiens de maintenir dans leur obédience ce prestigieux établissement, attaché au service d'une basilique majeure. L'opposition des moines et des chanoines est une constante de l'histoire des réguliers. G. Cavallo signale à ce propos un épisode similaire, rapporté par Adhémar de Chabannes (III, 56, p. 182), relatif à la tentative de Foulques Nerra de substituer des chanoines aux moines clunisiens installés par Guillaume d'Aquitaine dans le monastère de Saint-Jean d'Angély. Un autre

14. C'est à cette époque que l'empereur, sur la suggestion du pontife et d'autres personnes préoccupées de faire avancer la foi dans la maison du Seigneur, dut chasser de l'église Saint-Paul les hommes dépravés qui y résidaient, qui n'avaient de moines que le nom. À leur place, comme on lui avait suggéré, il se proposait d'installer des religieux d'un autre ordre, que nous appelons des chanoines. Une nuit, au moment d'appliquer sa décision, il eut une vision du bienheureux apôtre Paul. Celui-ci donna à l'empereur cet avertissement : « Si vraiment brûle en toi le désir de servir Dieu par la meilleure des œuvres, ne bouleverse pas mon institution en chassant les moines ; il ne convient pas en effet d'abolir ou de changer la règle d'aucun des ordres religieux, même s'il est en partie corrompu. Chacun doit être jugé, en effet, dans l'ordre où Dieu l'a placé pour servir, et il convient à chacun, si corrompu soit-il, de se racheter à l'endroit même où il a été appelé. » L'empereur rapporta aux siens l'avertissement reçu de l'apôtre et fit en sorte que l'institution fût réformée par des gens de son ordre, sans la changer ni l'expulser de son siège[44].

15. À la même époque, moins bien inspiré, il prit comme femme la veuve de Crescentius, pour en divorcer peu après, avec la même légèreté. Enfin, alors qu'il faisait route vers la Saxe, il mourut en Italie[45]. Ses soldats, se voyant privés de chef, se rassemblèrent en une troupe compacte, pour ne pas être massacrés par les Italiens qu'ils avaient opprimés ; mettant à leur tête le corps du défunt empereur monté sur un cheval, il parvinrent saufs dans leur patrie, et l'inhumèrent solennellement dans le monastère de la bienheureuse Marie toujours Vierge, à Aix[-la-Chapelle].

passage de Raoul Glaber racontant l'expulsion en 1001 des chanoines séculiers de la Trinité de Fécamp, communauté *more uiuens carnali, iugo soluta regulari*, au profit des moines conduits par Guillaume de Volpiano (*Vita Willelmi*, VI), montre qu'il n'y a pas dans son esprit une égalité de statut entre les deux ordres : en dépit de leur dépravation, il n'est pas légitime de remplacer par des chanoines les moines romains, mais à l'inverse, Guillaume est parfaitement justifié de rattacher à l'obédience bénédictine l'établissement canonial normand.

[45] Otton mourut le 23 ou le 24 janvier 1002. Raoul est le seul à évoquer son mariage avec Théodora, veuve de Crescentius, qui est généralement considéré comme inventé.

16. Suscepit igitur post Ottonem, videlicet tertium, regnum Saxonum illius consanguineus Heinricus, qui etiam nono regni sui anno imperator creatus est Romanorum. Sed interim libet ex parte commemorare quibus vicissim cladibus prescriptorum regum temporibus tam externis quam intestinis consequenter sit flagellatus orbis Romanus. Constat igitur ab anterioribus illud principale totius orbis imperium fuisse divisum, scilicet ut, quemadmodum universae latinitatis Roma gerere deberet principatum, ita Constantinopolis tam Grecorum speciale caput in transmarinis orientis partibus quam ceterorum. Sed dum semel in sese novit dispertiri, postmodum paulatim pars utraque usitatius didicit minui, videlicet donec conti<n>geret illud admodum coartari preliis, ut foret brevius, et istud appeteret moderari extraneus. Et quoniam magis contingebat tyrannide imperare quam vel liberali pietate vel originali propagine, idcirco par erat talium. contumaciam, cum sibi subditis, crebris infestationum plagis atterere.

V. De paganorum plagis.

17. Denique circa nongentesimum verbi incarnati annum egressus ab Hispania rex Sarracenorum Algalif, veniensque cum exercitu maximo in Italiam, scilicet traditurus humanas res cum suis in predam, tum gladio atque incendio demoliendas. Qui dum venisset, depopulans totam regionem usque Beneventum progressus est. Ex aliquibus tamen civitatibus Italiae primates, collecto agmine, nisi sunt adversus predictum Algalif inire pugnam; sed cum se cernerent exercitu nimium impares, ut sępius mos est istis modernis Italicis, fugę potius quam bellum petiere presidium. Interea reversi cum suo principe ad Affricam Sarraceni ab illo tempore non destiterunt impugnare regionem Italię, quamvis plurimis fuissent preliis

[46] Henri fut en fait couronné en 1014, douze ans après son accession au trône.
[47] Ce paragraphe de transition reprend avec les mêmes mots le jugement porté au paragraphe 4 de ce livre pour expliquer la chute de l'Empire romain antique. Les récits d'invasions et de conversions qui le suivent légitiment la comparaison implicite suggérée par le texte.

16. Après Otton III, c'est l'un de ses parents, Henri, qui devint roi des Saxons ; il fut aussi couronné empereur des Romains la neuvième année de son règne[46]. Mais il me semble nécessaire de rappeler ici les malheurs successifs, tant de l'intérieur que de l'extérieur, qui frappèrent le monde romain sous les rois cités plus haut. Comme les anciens l'ont rapporté, cet empire qui s'étendait à l'origine sur tout l'univers, fut divisé, Rome conservant le gouvernement de toute la latinité, Constantinople étant la capitale de tous les Grecs, y compris ceux des régions orientales de l'autre côté de la mer. Après cette division, chacune des parties entra peu à peu en décadence, de sorte que l'une, étranglée par les guerres, vit son territoire se restreindre, et que l'autre attirait sur elle la domination de l'étranger. Les gouvernants exerçaient désormais un pouvoir tyrannique, sans généreuse piété ni respect des droits héréditaires, et, comme il est normal, leur arrogance, et celle de leurs sujets, furent brisées par des invasions répétées et désastreuses[47].

V. Le fléau des païens.

17. Vers l'année 900 du Verbe incarné, le roi sarrasin Algalif partit d'Espagne avec une armée immense et se rendit en Italie pour s'y emparer avec ses hommes de toutes les richesses des habitants et livrer le reste au fer et au feu. Il s'avança jusqu'à Bénévent, dévastant toute la région. Les puissants de certaines cités d'Italie rassemblant une armée, tentèrent d'affronter Algalif. Mais se découvrant inférieurs en nombre, il choisirent de chercher leur salut dans la fuite plutôt que dans le combat, comme c'est l'habitude des Italiens de nos jours[48]. Retournés en Afrique avec leur chef, les Sarrasins ne cessèrent plus depuis cette époque d'attaquer l'Italie, malgré les très nombreux com-

[48] Raoul est généralement mal disposé à l'égard des habitants de l'Italie. On peut aussi penser que ce passage se réfère à un événement évoqué plus tardivement (III, 3), l'intervention de combattants normands contre les troupes byzantines en Italie méridionale.

lacessiti tam ab imperatoribus quam a patrię ducibus ac marchionibus, usque ad Almuzor illorum principem et predictum Henricum Romanorum imperatorem.

18. Prescripto igitur tempore non minor clades in Galliarum populis Normannorum infestatione extitit hostium. Qui videlicet Normanni nomen inde sumpsere, quoniam raptus amore, primitus egressi ex aquilonaribus partibus, audacter occidentalem petiere plagam. Siquidem lingua illorum propria 'nort' aquilo dicitur, 'mint' quoque populus appellatur; inde vero Normanni quasi aquilonaris populus denominatur. Hi denique, in primo egressu diutius circa mare Occeanum degentes, brevibus contenti stipendiis, quousque in gentem coaluere non modicam; postmodum vero, telluris ampla et pelagi hostili manu pervagantes, aliquas urbes ac provintias in propriam redigere sortem.

19. In processu quoque temporis ortus est vir quidam in pago Trecassino ex infimo rusticorum genere, Astingus nomine, in vico videlicet qui Tranquillus dicitur, tribus a civitate distans milibus. Qui iuvenis, valens robore corporis, perversae tamen indolis, superbiendo abitiens fortunam pauperum parentum, elegit exul fore, dominandi victus cupidine; denique, dam egrediens ad predictam Normannorum gentem, illis tantummodo primitus adhesit, qui, assiduo raptui servientes, victum ceteris ministrabant, quos etiam illi communiter 'flottam'

[49] Il est difficile de dire à quels faits précis se réfère ce texte. Le nom *Algalif* peut évoquer celui du chef berbère Khalfun, qui s'empara de Bari en 847, appelé par le prince de Bénévent. Il est plus probable qu'il s'agit d'une pure transcription des mots *al-Khalifa*, le calife. Les incursions des Sarrasins en Italie méridionale furent particulièrement fréquentes dans la seconde moitié du IX^e^ siècle, donc avant l'an 900, cité par Raoul. C'est cependant en 916 que le refuge du Liri fut repris par les troupes rassemblées par le pape Jean X, et l'insécurité demeura permanente en Italie méridionale jusqu'au XI^e^ siècle, qui marque aussi l'arrêt de l'expansion musulmane en terre hispanique, après la mort en 1002 d'Ibn Abi Amir « Al-Mansur » (Le Victorieux) : celui-ci, qui gouvernait depuis 980 au nom du calife de Cordoue, avait repris en 985 la guerre contre les royaumes chrétiens d'Espagne.

[50] La même incertitude chronologique vaut pour l'évocation des invasions normandes : les premiers raids datent des premières années du IX^e^ siècle, et, après une phase d'accalmie dans les deuxième et troisième tiers du X^e^ siècle, reprirent durant les premières décennies du XI^e^ siècle. On ne peut donc accuser Raoul d'anachro-

bats qu'il durent soutenir contre les empereurs, ou les ducs et marquis de ce pays, jusqu'à l'époque de leur roi Almanzor et de l'empereur des Romains Henri[49].

18. Au même moment, les Normands infligèrent par leurs incursions des malheurs égaux aux peuples des Gaules[50]. Ces Normands tirent leur noms du fait que, partis des régions septentrionales par amour du pillage, ils se dirigèrent audacieusement vers l'occident. Comme dans leur langue le septentrion se dit *nort* et que le mot *mint* veut dire « peuple », leur nom de Normands veut dire « Peuple du nord »[51]. Lors de leur première incursion, ils restèrent dans l'océan, se contentant de maigres gains, mais ils se rassemblèrent bientôt et devinrent une nation importante. Ils se mirent alors à parcourir terres et mers en bandes armées, et soumirent à leur pouvoir quelques cités et régions.

19. Un homme nommé Hasting naquit un peu plus tard, d'une pauvre famille de paysans dans dans la région de Troyes, dans le village de Trancault, qui se trouve à trois milles de cette cité[52]. C'était un jeune homme robuste et d'une âme perverse ; rejetant par orgueil la destinée de ses pauvres parents, il choisit de vivre en exil, dominé par son amour du pouvoir. Se rendant secrètement auprès des Normands, il choisit de se joindre à ceux d'entre eux qui, vouant leur vie au pillage, procuraient aux autres de quoi vivre. C'est ce qu'ils appellent entre eux « la flotte[53] ». Il se

nismes ou de confusion dans ce passage, où il tente de rendre compte d'événements dont la fin n'était pas parfaitement assurée au moment où il écrivait.

[51] Raoul reprend ici l'explication classique du mot, courante chez les chroniqueurs depuis les temps carolingiens. Le mot, d'origine scandinave, semble désigner plus spécifiquement les Danois.

[52] Le personnage d'Hasting est bien connu des historiens, et, vers l'an mil, Dudon de Saint-Quentin lui a consacré le premier livre des *Gesta Normannorum ducum* (éd. Lair, p. 129-138). La version de Raoul dérive, ici encore, d'une source inconnue. Il est le seul à lui donner une origine chrétienne, tous les autres témoignages s'accordant à faire de lui un Danois. On ignore d'où provient la légende de sa naissance à Trancault (comm. Val d'Orvin, Aube, ar. Troyes, c. Marcilly-le-Hayer) ; quoi qu'il en soit, cette figure de renégat s'insère parfaitement dans le développement moral du chapitre et prépare la retentissante conversion de ses successeurs, évoquée quelques lignes plus bas.

[53] Le mot d'origine scandinave *flotta*, que les textes anglo-saxons transcrivent *fleet*, désigne l'armée navale des Vikings.

vocant; illoque aliquandiu huic nequam mori inserviente, cepit pessimis commilitonibus tanto existere diligentior quanto efficiebatur flagitiosior, paulatimque robustior ceteris viribus ac rebus effectus, omnes pariter sui illum constituere terra marique principem. Constitutus autem huiusmodi, ampliore crudelitate assumpta, parvi pendens preteritorum sevitiam, coepit suum in longinquas gladium dilatare provintias. Postmodum etiam cum universa pene cui preerat gente conscendens ad superiores Galliarum partes, quamvis pestifer parens nativum male quęrens revisere solum. Qui cum venisset, gladio et igne ultra omnem hostium cladem universa demoliens, nemine repugnante, diutius consumpsit; tunc quoque domus ecclesiarurn per Gallias universae, preter quas municipia civitatum vel castrorum servarunt, omnimodis dehonestatę atque igne succensae sunt. Universis siquidem peragratis Galiis, opimaque diversarum rerum potitus spolia, ad propria reduxit exercitum. Sicque deinceps tam ab ipso Astingo quam ab eius successoribus, illius videlicet gentis principibus, in spatio fere centum annorum huiusmodi clades illata est longe lateque populis Galliarum.

20. Haec quoque quae retulimus per intervalla defunctorum regum seu imperatorum tam in Italia quam in Galliis, priusquam restaurarentur, sępius contigerunt. Sed cum interea predictę gentis exercitus more solito ad Gallias procedere decrevisset, occurrit illis iam longius a solo proprio remotis venerabilis Burgundiae dux Richardus, pater scilicet regis Rodulfi, ut supra commemoravimus, initoque cum eis prelio, tanta cede eosdem prostravit ut perpauci ex eis fuga lapsi ad propria vix remearent.

[54] Il peut s'agir d'une allusion au siège manqué de Chartres (911), où les Normands de Rollon connurent une défaite retentissante face aux forces conjuguées de Robert le Fort, marquis de Neustrie, du marquis de Bourgogne Richard le Justicier, et d'Ebles-Manzer, comte de Poitiers; il est cependant plus probable que Raoul parle ici de la victoire d'Argenteuil-sur-Armançon (Yonne, ar.

consacra quelque temps à cette exécrable activité, d'autant plus éminent parmi ses abominables compagnons qu'il était plus effroyable par ses actions, et devint peu à peu le premier d'entre eux par sa puissance et ses richesses, si bien qu'ils le reconnurent comme leur souverain sur mer comme sur terre. Parvenu à ce point, il se montra d'une cruauté plus grande encore, au point de faire oublier la férocité de ses prédécesseurs. Les régions les plus lointaines furent désormais victimes de ses assauts. Il se jeta alors avec tout le peuple soumis à son pouvoir sur les Gaules septentrionales, animé de l'affreux désir de revoir sa famille et son pays natal. Il s'y rendit et s'y arrêta longtemps sans que personne lui résiste, semant partout la destruction par le fer et le feu, pire qu'aucun ennemi ne l'avait été avant lui. Toutes les églises des Gaules, sauf celles qui jouissaient de la protection des murailles d'une cité ou d'un château, furent profanées de toutes les manières et livrées aux flammes. Ayant parcouru toute la Gaule, s'étant emparé d'un énorme butin, il ramena son armée dans sa patrie. Ainsi, durant l'espace d'un siècle, les peuples des Gaules eurent à supporter de long en large les entreprises désastreuses d'Hasting et de ses successeurs, chefs de cette nation.

20. Des événements comme ceux que nous avons rapportés se produisirent fréquemment, tant dans les Gaules qu'en Italie, dans l'intervalle de temps qui sépare la mort des rois ou des empereurs de l'avènement de leurs successeurs. Un jour cependant, une armée de cette nation se dirigeait, selon l'habitude, vers les Gaules ; il étaient déjà loin de leur région lorsque le vénérable Richard, duc de Bourgogne, père du roi Raoul que nous avons mentionné plus haut (I, 6), engagea le combat avec eux, et en fit un si grand massacre que très peu d'entre eux parvinrent à s'échapper pour retourner dans leur patrie[54].

Avallon, c. Ancy-le-Franc), remportée en 898 par Richard le Justicier seul contre un groupe de Vikings qui venait de piller les abbayes de Bèze, Saint-Vivant-sous-Vergy et Saint-Florentin. Le souvenir en a été transmis en particulier par la *Chronique de Saint-Pierre de Bèze* (éd. Gougaud, *Analecta Divionensia*, 9, Dijon, 1875, p. 115).

21. Et licet post hęc plures insulas ac provintias mari contiguas idem scilicet Normanni depopulaverint, in partes tamen Francorum regum sorte regendas non deinceps nisi ab eisdem regibus evocati conscenderunt. Quin etiam paulo post vicissim scilicet Franci necnon et Burgundionum plerique cum predictis Normannis, catholicae fidei iam effectis cultoribus, pacifice iunxere conubia atque unius regis regnum pari consensu decreverunt dici et esse. Indeque orti duces excellentissimi, Willelmus videlicet, atque post ipsum quique denominati paterno seu avito iure Richardi. Illorum quippe ducaminis principatum tenuit metropolis civitas Rotomagorum. Cum igitur predicti duces ultra ceteros viguerint militię armis, turn perinde pre ceteris gratia communis pacis ac virtute liberalitatis. Nam omnis provintia, quae illorum ditioni subici contingebat, ac si unius consanguinitatis domus vel familia, inviolatę fidei concors degebat. Nempe furi ac predoni apud illos comparabatur quicumque hominum in aliquo negotio plus iusto vel falsum quippiam venundandum mentiens subtrahebat alteri. Egenorum quoque et pauperum omniumque peregrinorum tamquam patres filiorum curam gerebant assiduam. Dona etiam amplissima sacris ecclesiis pene in toto orbe mittebant, ita ut etiam ab oriente, scilicet denominatissimo monte Sina, per singulos annos monachi Rotomagum venientes, qui a predictis principibus plurima redeuntes auri et argenti suis deferrent exenia. Hierosolimam vero ad Sepulchrum Salvatoris centum auri libras secundus misit Richardus ac quosque cupientes illuc devote peragrare donis iuvabat inmensis.

[55] Raoul vise sans doute le conflit qui opposa en 1002 le roi de France Robert le Pieux, aidé de contingents normands amenés par Richard II, au comte de Bourgogne Otte-Guillaume (*infra*, II, 15).

[56] Allusion au mariage de Renaud, fils du comte de Bourgogne Otte-Guillaume, avec Alice, fille du duc de Normandie Richard II, célébré dans les premières années du XI[e] siècle.

[57] C'est en 911 que Rollon reçut de Charles le Simple le comté de Rouen ; à l'occasion ou à la suite de cet accord (le « traité » de Saint-Clair-sur-Epte) il se serait converti, prenant alors le nom de Robert, et aurait reçu en mariage *Gilla*, fille de Charles le Simple (Dudon de Saint-Quentin, p. 169).

[58] Guillaume Longue-Épée (927-942), Richard I[er] (942-996), Richard II (996-1026), Richard III (1026-1028).

21. Et, bien que par la suite les Normands eussent encore dévasté de nombreuses îles et régions côtières, ils ne se rendirent plus dans les régions soumises au gouvernement des rois des Francs, à moins d'y être appelés par les rois eux-mêmes[55]. Bien plus, peu après les Francs et la plupart des Bourguignons nouèrent des alliances pacifiques avec les Normands, désormais convertis à la foi chrétienne[56], et décidèrent d'un commun accord d'appartenir, de nom comme de fait, à un même royaume, sous l'autorité d'un seul roi[57]. On vit sortir de ce peuple une lignée de ducs excellents, comme Guillaume et après lui ceux qui se transmirent, trois générations durant, le nom de Richard[58]. La capitale de leur duché était la cité métropolitaine de Rouen. Ces ducs éminents entre tous par la force des armes se distinguaient aussi par leur volonté de paix et leur générosité. Toutes les régions qui se trouvaient sous leur domination paraissaient comme une commune maison unie par les liens du sang, ou comme une même famille, vivant dans l'harmonie d'une foi inviolable. Parmi eux, passait pour voleur ou pillard quiconque, prétendant en affaire plus que le juste prix, ou trompant sur la qualité, s'enrichissait aux dépens d'autrui. Ils s'occupaient aussi des malades, des pauvres et des pèlerins comme s'ils eussent été leurs fils. Dans le monde entier, ils faisaient des dons somptueux aux églises ; de l'Orient, c'est-à-dire du très célèbre mont Sinaï, des moines venaient chaque année à Rouen, et quand il retournaient, ils rapportaient avec eux de grandes quantités d'or et d'argent, hommage des princes susdits. Le duc Richard II envoya même cent livres d'or au tombeau du Christ à Jérusalem, il aidait aussi de dons considérables quiconque désirait s'y rendre pieusement, comme pèlerin[59].

[59] Ce panégyrique de l'État normand provient sûrement de Guillaume de Volpiano, abbé depuis 1001 du monastère ducal de la Trinité de Fécamp, et très proche conseiller de Richard II. Il est révélateur du prestige de celui-ci, qui avait su rétablir et affermir dans sa principauté une paix publique dont tant d'autres passages de Raoul montrent qu'elle avait disparu de la société bourguignonne (cf. M. Arnoux, Classe agricole, pouvoir seigneurial et autorité ducale. L'évolution de la Normandie féodale d'après le témoignage des chroniqueurs (X^e^ -XII^e^ siècles), *Le Moyen Age*, t. 98, 1992, p. 35-60, aux p. 38-44 et 53-54). L'allusion au monastère du Sinaï se réfère aux donations faites par Richard II lors d'un pèlerinage en terre sainte ; un moine du Sinaï, l'ermite Siméon, résida même quelque temps à

22. Preterea in successibus predictorum temporum, exigentibus culpis peccantium hominum, orta est discordia duorum regum, Francorum videlicet ac Saxonum, quę scilicet diutius exardescens occulto Dei iudicio rursus terribile flagellum ingruit populis Galliarum. Denique Hungrorum princeps cum omni ipsius gentis militari exercitu, huius discordiae mali occasione fines Galliarum inrumpens, semel ac bis omnem miserabiliter depopulans regionem utrumque etiam genus hominum captans cum rebus humanis abducens nemine obstante diripuit. Quae denique clades tandiu desevit quousque, Deo propitiante, utriusque regni principes, Francorum videlicet ac Saxonum, unius fidei ac consanguinitatis vinculo necterentur. Evacuato siquidem priorum regum genere sedatisque iurgiis, coepit orbis novorum regum pace sub amica reflorescere, Christique regnum per fontem sacri baptismatis circumquaque tirannos sibi subiugare. Ipsa denique Hungrorum gens, post tot patrata flagitia, post tot flagella gentibus illata, cum suo rege ad catholicam fidem conversa, quae prius consueverat crudeliter rapere aliena, libens inpertitur pro Christo propria. A quibus etiam iamdudum diripiendo captivabantur undecumque in miserrima mancipia distrahendi qui reperiebantur Christiani, ab eisdem quoque foventur nunc ceu fratres vel liberi.

23. Illud nihilominus nimium condecens ac perhonestum videtur atque ad pacis tutelam optimum decretum, scilicet ut ne quisquam audacter Romani imperii sceptrum preproperus gestare princeps appetat seu imperator dici aut esse valeat, nisi quem papa sedis Romanę morum probitate delegerit aptum rei

Rouen, où il apporta des reliques de sainte Catherine au monastère de la Trinité du Mont, avant de partir à Trèves, où il acheva son existence vers 1033 comme reclus à la *Porta Nigra* (*Vita Symeonis*, B.H.L. 7963, *Acta Sanctorum*, juin 1, p. 88-89).

[60] Par un jeu complexe d'alliances matrimoniales, Otton Ier avait établi des liens entre les principales familles au pouvoir : il maria ses sœurs Gerberge et Hadwige respectivement au roi de Francie occidentale Louis IV et à son rival Hugues le Grand, duc des Francs.

[61] La première incursion des Hongrois en Occident remonte à 899. C'est la réunification du royaume de Francie orientale qui permit à Otton de mettre fin à leurs entreprises, par la victoire du Lechfeld en 955.

22. Dans la suite des temps, à cause des péchés des hommes, une discorde violente s'éleva entre le roi des Francs et celui des Saxons, qui, comme par un jugement secret de Dieu, opprima longuement les peuples des Gaules, comme un nouveau et horrible fléau. À l'occasion de cette malheureuse discorde, le prince des Hongrois franchit les frontières des Gaules avec son armée, dévastant lamentablement la région à plusieurs reprises, emmenant les hommes en captivité avec tous leurs biens, sans que personne ne résiste. Ce fléau sévit longtemps, jusqu'à ce que, avec l'aide de Dieu, les princes des deux royaumes, c'est-à-dire des Francs et des Saxons, s'unissent par les liens de la fidélité et du sang[60]. Une fois disparue la lignée des anciens rois et apaisées les discordes, le monde fleurit à nouveau sous l'amitié pacifique des nouveaux rois, et dans les pays voisins le règne du Christ soumit le pouvoir des tyrans par l'eau du baptême[61]. La nation même des Hongrois, qui avait commis tant de crimes et causé tant de ravages aux autres nations, se convertit avec son roi à la foi catholique[62]. Elle qui auparavant dérobait avec sauvagerie les richesses des autres nations, offre désormais généreusement les siennes. Et ceux-là même qui auparavant s'emparaient des chrétiens là où ils les trouvaient, pour les entraîner dans un lamentable esclavage, les accueillent désormais comme des frères ou comme des fils[63].

23. C'est une loi juste, honnête et parfaitement appropriée au maintien de la paix que celle qui interdit à quelque prince que ce soit de se saisir sans précaution du sceptre impérial ou de se faire donner le titre d'empereur, avant d'en avoir été jugé digne, par la probité de ses mœurs, par le pape de l'église de Rome, et

[62] Waïc, fils de Géza, chef des Hongrois, se convertit, sans doute sous l'influence d'Adalbert, et fut baptisé en 996 sous le nom d'Étienne ; il épousa Gisèle de Bavière, sœur du futur empereur Henri II. Ayant succédé en 997 à son père, il devint en 1001 le premier roi des Hongrois. Le texte de Raoul paraît ici avoir été écrit avant à la mort d'Étienne (1038) et les troubles qui ravagèrent alors son royaume (il en fera mention à la fin de son ouvrage : V, 17 et 23).

[63] On retrouve plus loin (III, 2-3) la même association des Hongrois et des Normands, précisant leur fonction novatrice dans l'Europe des premières décennies du XI[e] siècle.

publicę, eique commiserit insigne imperiale, cum olim videlicet ubique terrarum quilibet tyranni sese procaciter impellentes sepissime sint imperatores creati, atque eo minus apti rei publice, quo constat eos tyrannidę quam pietatis auctoritate processisse. Anno igitur dominicę incarnationis septingentesimo decimo, licet illud insigne imperiale diversis speciebus prius figuratum fuisset, a venerabili tamen papa Benedicto sedis apostolicę fieri iussum est admodum intellectuali specie. Idem insigne precepit fabricari quasi aureum pomum atque circumdari per quadrum pretiosissimis quibusque gemmis, ac desuper auream crucem inseri. Erat autem instar speciei huius mundanę molis, quę videlicet in quadam rotunditate consistere perhibetur, ut, dum siquidem illud respiceret princeps terreni imperii, foret ei documentum non aliter debere imperare vel militare in mundo quam ut dignus haberetur vivificę crucis tueri vexillo ; in ipso etiam diversarum gemmarum decorarnine videlicet imperii culmen plurimarum virtuturn speciebus exornari oportere. Cumque postmodum predictus papa imperatori, videlicet Henrico, huius rei gratia Romam venienti, obviam cum maxima utrorumque sacrorum ordinum multitudine processisset ex more eique huiusmodi insigne, scilicet imperii, in conspectu totius Romanę plebis tradidisset, suscipiens illud ilariter, circumspectoque eo, ut crat vir sagacissimus dixit : « Optime, pater, inquiens ad papam, istud facere decrevisti, nostrae portendendo innuens monarchiae : qualiter sese moderari debeat, cautius perdocuisti ». Deinde manu gerens illud auri pomum subiunxit : « Nullis, inquit, melius hoc presens donum possidere ac cernere congruit quam illis qui, pompis mundi calcatis, crucem expeditius sequuntur salvatoris ». Qui protinus misit illud ad Cluniense monasterium, Galliarum quod etiam tunc temporis habebatur religiosissimum ceterorum, cui et alia dona plurima contulerat ornamentorum.

[64] En fait en 1014, mais le manuscrit corrigé par Raoul porte indiscutablement la date de 710 ; rien n'explique une erreur de cette nature.
[65] Benoît VIII (1012-1024).
[66] C'est à dire les séculiers et les réguliers ; l'abbé Odilon de Cluny se trouvait là, invité par Benoit VIII, fort proche des milieux monastiques réformateurs ; cf. aussi le commentaire de ce texte par D. Iogna-Prat et E. Ortigues, Raoul Glaber, qui

d'avoir reçu de lui les insignes impériaux. Autrefois au contraire, on voyait dans toute la terre se lever des tyrans, gonflés d'ambition, qui n'hésitaient pas à se nommer empereurs, d'autant moins aptes à l'exercice du pouvoir qu'ils gouvernaient par la tyrannie plus que par l'autorité de leur piété. L'an de l'incarnation du Seigneur 710[64], bien qu'on eût auparavant refait à plusieurs reprises l'insigne de l'empire, le vénérable Benoît[65], évêque du siège apostolique, en fit faire un nouveau, remarquable par sa valeur symbolique. Il fit en effet fabriquer une sorte de fruit d'or, ceint des quatre côtés de pierres infiniment précieuses, surmonté d'une croix d'or. Il était à l'image de notre monde, dont on sait qu'il est comme une sphère. Ainsi, quand le prince de notre terrestre empire viendrait à le considérer, il lui rappelerait d'être digne, par l'exercice de son pouvoir politique et militaire, de la protection de l'emblème salutaire de la croix. Les diverses gemmes qui décoraient l'insigne rappelaient les innombrables vertus qui doivent orner l'exercice de l'autorité impériale. Quand en présence d'innombrables représentants des deux ordres sacrés et sous les yeux du peuple de Rome[66], ledit pape, selon la coutume, remit l'insigne impérial à l'empereur Henri, venu à lui pour cette occasion[67], celui-ci, plein de joie, lui dit après l'avoir examiné, en homme d'esprit élevé : « Tu as bien fait, père, de faire fabriquer ceci pour signifier à l'avance ce qu'est notre monarchie, tu nous as très subtilement enseigné comment il faut l'exercer. » Puis, prenant en main le fruit d'or, il ajouta : « Nul ne pourrait détenir et contempler ce don que ceux qui, rejetant les gloires de ce monde, s'appliquent plutôt à suivre la croix du Sauveur. » Et aussitôt, il le fit parvenir au monastère de Cluny, alors tenu pour le plus religieux de tous et qu'il avait déjà gratifié d'innombrables ornements précieux[68].

mettent en correspondance le globe reçu par l'empereur, en présence des divers ordres de la société, avec le thème de la quaternité.

[67] Le 14 février 1014.

[68] La générosité de l'empereur à l'égard de Cluny frappa les contemporains : Adhémar de Chabanes, rapporte qu'Henri II donna aussi à l'abbaye son sceptre, le manteau impérial et un crucifix (Adhémar de Chabanes, p. 160) ; La vie d'Odilon de Cluny par Jotsald rapporte que les insignes furent utilisés par l'abbé pour nourrir les pauvres durant la famine de 1031-1033 (chap. 9, *P. L.* 142, col. 904).

24. Sed et illud nimirum etiam perpendendum : quoniam, cum ista quae retulimus, videlicet de conversionibus perfidarum ad fidem Christi gentium, altrinsecus in aquilonaribus atque occidentalibus orbis partibus persepe fieri contigerit, nusquam talia in orientalibus atque meridianis eiusdem orbis plagis contigit audiri ; cuius denique veracissimus presagii index fuit constitutio illa crucis dominicę, dum in ea salvator penderet in loco Calvariae. Nam, cum retro illius verticem suspensi tum fuisset crudus nimium populis oriens, tunc etiam in eius oculorum conspectu lumine fidei repleturus constitit occidens ; sic quoque omnipotentem ipsius dexteram, ad misericordiae opus extensam, sacri verbi fide mitis suscepit septentrio, eiusque levam gentibus barbarorum tumultuosus sortitur meridies. Sed licet huius sacri breviter meminerimus portenti, nostrae tamen idest catholicae manet inviolabile subsidium fidei, quoniam in omni loco et gente absque excceptione quicumque sacro regeneratus fonte credens omnipotentem patrem eiusque filium Iesum Christum pariter et in spiritum sanctum unum solum et verum Deum, si quid boni egerit ex fide, Deo acceptum fore atque omnem qui sic permanserit perhenni vita beatae vivere. Hoc quippe soli Deo nosse competit, cur humanum genus maius seu minus propriae salutis capax efficitur in diversis partibus orbis ; sed idcirco ista retulimus, quoniam usque in fines predictarum orbis binarum partium, videlicet septemtrionalis et occidentalis, Christi domini deveniens Evangelium optimum in illarum populis locavit sacrę fidei fundamentum ; cum videlicet e diverso minus reliquas duas, scilicet orientalem atque meridianam, penetraverit ac illarum populos diutius in proprii erroris feritate irretitos siverit.

25. Sed ne boni conditoris providę dispensationi contumeliosa a quoquam inferatur in hac parte calumnia, cautius nihilominus prospiciendus est sacer Scripturarum canon ; in quo videlicet canone omnis procul dubio forma invenitur expressa mundani seculi, ut scilicet ipsius auctoris bonitas pariter et

24. Ceci aussi mérite d'être médité : alors que les conversions à la foi du Christ de nations infidèles se sont souvent produites dans les régions septentrionales et occidentales de notre monde, nous n'avons jamais rien entendu dire de semblable pour les régions de l'est ou du sud. Cela avait été signifié, par un présage d'absolu certitude, dans la position de la croix de notre Seigneur, sur le lieu du Calvaire, lorsqu'il y fut suspendu. En effet, derrière sa tête, s'étendait l'orient cruel, avec ses peuples ; il contemplait de ses yeux l'occident, prêt à s'illuminer de la lueur de la foi. Et le signe de sa main droite toute puissante, tendue dans l'œuvre de salut, s'adressait au septentrion, adouci dans la foi du verbe sacré, tandis que sa main gauche désignait le midi et le bouillonnement des peuples barbares. Pourtant, même quand nous rappelons brièvement ce signe miraculeux, reste en nous, immuable et inviolable, la certitude de la foi catholique qu'en tous lieux et nations, sans exception, quiconque, régénéré par le baptême sacré, mettra sa foi également dans le Père tout-puissant, dans son fils Jésus Christ et dans l'Esprit Saint, comme étant l'unique et véritable Dieu, s'il agit pour le bien dans la foi, Dieu l'acceptera ; et s'il reste dans sa foi, il lui donnera pour l'éternité la vie de béatitude. Il revient à Dieu seul de savoir pourquoi, dans les diverses parties de notre monde, l'homme apparaît plus ou moins capable d'œuvrer à son propre salut. Il nous paraît cependant remarquable que l'Évangile du Christ notre Seigneur, parvenant au deux frontières de ce monde, au septentrion et à l'occident, y a fondé dans les peuples une base excellente de la foi sacrée[69]. Au contraire, aux deux autres frontières du midi et de l'orient, il a pénétré moins profondément, laissant les peuples en proie à l'erreur durable de leur propre barbarie.

25. À ce sujet, pour éviter que soient portées des accusations fallacieuses contre les décisions de la divine providence de notre Créateur, il convient d'examiner avec soin le canon sacré de l'Écriture, dans lequel sont éclaircis indubitablement tous les

[69] Il s'agit des Vikings et des Hongrois convertis.

iustitia probabiliter demonstrentur, videlicet in his qui salvi fiunt et in his qui pereunt. Nam, sicut primus hominum pater proprię salutis arbiter a totius boni auctore primitus fuerat constitutus, ita ab eodem redemptore universis pro captu spontanea generaliter oblata est salus. Sed tamen occulta illius dispensatio, cui semper et simul totum quicquid esse habet presto fuit ac cui nil defuit, ostendit spatiatim per incrementa temporum sese omnipotentem, solum bonum atque veracem tam per opera pietatis quam per ultionem vincdictae iustae retributionis. Non enim principalis bonitas aliquando vacat a pietatis opere, quin immo semper aggregat plerosque ex massa filiorum Adę prevaricatoris in sinum filii suae Deitatis. Dumque id cotidie in mundo agitur, quid aliud quam omnipotentis bonitas, etiam inmobiliter mobilis, et mobiliter inmobilis, operari monstratur? Atque idcirco quanto presentis sęculi terminus inminet propius, tanto ista fieri quę dicuntur contigerit frequentius.

26. Suspiciendum etiam quomodo paulatim ab ipso humani generis exordio ipsius auctoris sit manifestata cognitio. Primus igitur hominum Adam, etiam cum omni suo genere, Deum conditorem suum predicat, dum pro transgressionis precepti illius culpa privatus paradisi gaudiis multatusque exilio sese lugendo miserum clamat. Sed, accepto diffusius per universum orbem terrae incremento, nisi proprii auctoris bonitatis providentia misericordię reduxisset ad sinum, totum penitus idem genus humanum in sui erroris atque cecitatis precipitium iam olim inrevocabiliter fuisset dimersum. Idcirco ab exordio sui divina boni conditoris dispensatione prolata sunt ei prodigiosa rerum miracula ac portentuosa elementorum signa necnon et sagacissimorum virorum tam spem quam formidolositatem inculcatura divinitus oracula. Ac, velut isdem conditor per sex dierum intervalla cuncta mundanae rerum machinae proferendo perficiens opera hisque editis requievit die septima, videlicet ita per sex milia annorum spatia operatus est pro eruditione hominum, exhibendo illis frequentia signanter ostenta; scilicet ut non preteritis seculis quodquam dimissum est vacans ab his tempus signis miraculorum aeternum Deum predicantibus, usque quo illud maximum rerum principium apparens homine

aspects de la réalité de notre monde : ainsi sont démontrées irréfutablement la bonté et la justice du Créateur, par le salut de certains et la perte des autres. Car de même qu'à l'origine le Créateur de tout bien avait fait l'ancêtre des hommes arbitre de son propre salut, de même le Rédempteur a offert à tous le salut, pour qui voudra s'en saisir. Mais la mystérieuse providence de Celui à qui est ce qui doit être et à qui rien n'échappe se dévoile dans l'espace et dans le déroulement des temps, seule, vraie et toute-puissante, tant par les œuvres de la piété que par les justes punitions qu'elle distribue. Même alors, son absolue bonté ne manque pas à l'œuvre de la piété, et toujours elle réunit dans le sein de la Divinité la masse des fils d'Adam le prévaricateur. Et puisqu'il en est ainsi chaque jour en notre monde, qu'est-ce d'autre que l'œuvre de la bonté du Tout-Puissant, éternel dans le changement, inchangé dans l'éternité ? Et à mesure que s'approchera la fin de ce monde, on verra se multiplier les signes de ce genre.

26. Méditons enfin comment depuis le début du genre humain se révèla peu à peu à lui la connaissance du Créateur. Adam, le premier des hommes, manifeste avec toute sa race que Dieu le créa, quand il clame son désespoir d'être privé des joies du paradis et condamné à l'exil, pour avoir enfreint l'ordre divin. Mais après s'être multiplié et avoir empli toute la terre, le genre humain aurait disparu, aveuglé par son erreur, si la providence de son créateur ne l'avait rassemblé au sein de sa miséricorde. Dès l'origine, en effet, il l'a comblé de prodiges et de miracles, signes admirables de la nature, mais aussi de prophéties divines, porteuses d'espoir et de crainte, parvenues par l'intermédiaire d'hommes exceptionnels par leur savoir. Et comme après avoir assemblé tous les éléments de notre monde par l'intervalle de six jours il se reposa le septième, de même durant six millénaires il instruisit l'esprit des hommes par la révélation de signes fréquents : dans les siècles écoulés, il n'y eut pas de période privée de ces signes qui proclamaient le Dieu éternel, jusqu'à ce que le principe initial de toute chose apparaisse revêtu d'humanité en notre monde, dans ce sixième âge, qui comprend aussi notre siècle. Dans la septième période surviendra, d'après certains, la fin des peines

vestitus in mundo, sexta dumtaxat aetate presentis seculi ; atque ut putatur quod sit finis in septima huius mundanę molis diversorum laborum, ut ab illo procul dubio, unde cepit quicquid esse habuit exordium, in eodem competentissimum propriae quietis inveniat finem.

EXPLICIT LIBER PRIMUS

diverses de tout notre monde, de sorte que ce qui a pris en lui son origine trouvera aussi en lui, comme il le faut, sa fin et son repos[70].

FIN DU PREMIER LIVRE

[70] La méditation des paragraphes 24-26 répond à la réflexion initiale sur la divine quaternité (I, 2-3). On y trouve aussi des échos des *Ambigua* de Maxime le Confesseur ; sa conception de la chrétienté comme union des mondes latin et grec face à l'islam renvoie à un schéma historique antérieur au schisme de 1054.

INCIPIUNT CAPITULA LIBRI SECUNDI

I. *De electione Hugonis in regem.*
II. *De coetu maris et occidentalium bellis.*
III. *De Conano duce Brittonum et Fulcone Andegavorum.*
IV. *De monasterio Lucacense.*
V. *De portento Aurelianç urbis mirabili.*
VI. *De prelationibus turpis lucri arreptis.*
VII. *De incendiis et mortibus nobilium.*
VIII. *De Henrici ducis morte et vastatione Burgundię.*
IX. *De fame valida et infestatione Sarracenorum.*
X. *De inundatione lapidum.*
XI. *De Leutardo insaniente heretico.*
XII. *De herese in Ita lia reperta.*

DEUXIÈME LIVRE

I. *Hugues élu roi*
II. *La baleine et les guerres en Occident*
III. *Conan duc des Bretons et Foulques duc des Angevins*
IV. *Le monastère de Loches*
V. *Prodige extraordinaire dans la ville d'Orléans*
VI. *Bénéfices ecclésiastiques détournés à des fins malhonnêtes*
VII. *Incendies ; morts d'hommes illustres*
VIII. *Mort du duc Henri et dévastation de la Bourgogne*
IX. *Une terrible famine ; l'invasion des Sarrasins*
X. *Une pluie de pierres*
XI. *Leutard, hérétique et dément*
XII. *Hérésie démasquée en Italie*

INCIPIT LIBER SECUNDUS.

I . <De electione Hugonis in regem>.

1. Sicut quispiam igitur, peragrans quamlibet vastissimam orbis mundani plagam, seu spaciosum remigando equor penetrans, sepius altitudini montium aut proceritati arborum scilicet respectans dirigit aciem oculorum, ut videlicet, illorum a longe reperta agnitione, absque errore quo disposuerat valeat pervenire ; ita quoque erga nos fore contigit, qui utique, dum cupimus preterita ostendere futuris, obtutus nostri sermonis pariter et animi frequenter in relatione porrigimus magnatorum virorum personis, quibus videlicet fiat ipsa relatio clarior et appareat cercior. Igitur finito, ut diximus, tam regnandi quam imperandi apud Italiam et Gallias magnorum regum genere, videlicet Ludovici necnon et Caroli ac sui generis ceterorum regum, protinus in unius consanguinitatis viros utriusque regni contigit devenire monarchiam. Nam, qualiter primus ac secundus necnon et tertius Octo sint potiti Romanorum imperio, scilicet usque ad Henrici imperium, supperius nos iam digessisse meminimus. Nunc quoque restat ut quemadmodum abhinc Francorum sit regnum dispositum referamus. Mortuis igitur Lothario ac Ludovico regibus totius Francię regni dispositio incubuit Hugoni, Parisicensi[s] duci, filio videlicet illius Magni Hugonis supramemorati, cuius etiam frater erat nobilissimus Burgundie dux Heinricus. Qui simul cum totius regni primatibus convenientes predictum Hugonem in regem ungi fecerunt. Erant ergo, ut iam commemoravimus, affinitate consan-

[1] Comparer l'écriture à la navigation est un cliché fréquent dans la littérature latine (E. R. Curtius, *La littérature européenne et le Moyen Age latin*, Paris, 1956, 1, p. 219-224).

DEUXIÈME LIVRE

I. Hugues élu roi

1. Quand on parcourt quelque région étendue de ce monde, ou lorsque de sa rame on avance sur le vaste espace de la mer, on porte souvent son regard vers le sommet des montagnes ou la cime des arbres pour pouvoir, les ayant ainsi reconnus de loin, parvenir sans errer au but fixé[1]. Il en est de même pour nous, lorsque nous désirons révéler à la postérité les faits oubliés ; dans notre discours, c'est vers la figure des grands hommes que nous tournons nos regards et notre esprit pour que grâce à eux notre récit devienne plus clair et paraisse plus sûr. Comme nous l'avons dit, cette lignée de grands rois qui avaient gouverné l'empire en Italie et le royaume dans les Gaules, celle de Louis, de Charles et de tous les autres rois de la même lignée, s'était éteinte ; aussitôt après, l'une et l'autre monarchie échurent à des hommes liés par le sang. Comment le premier, le second et le troisième Otton obtinrent l'empire des Romains, jusqu'au temps de l'empereur Henri, nous l'avons déjà raconté plus haut. Il nous reste donc à relater ce qu'il advint alors du royaume des Francs. À la mort des rois Lothaire et Louis, tout le royaume de France revint à Hugues, duc de Paris, fils de cet Hugues le Grand évoqué plus haut et dont le frère était le très noble Henri, duc de Bourgogne. C'est celui-ci qui en accord avec tous les grands du royaume fit conférer l'onction royale audit Hugues[2]. Leur famille, comme nous l'avons rappelé, était unie par les liens du sang aux rois des Saxons depuis le premier Otton, né

[2] Élu roi à Senlis dans les semaines qui suivirent la mort de Louis V (22 mai 987), Hugues Capet fut couronné à Noyon le 3 juillet de la même année ; il ne semble pas que son frère Henri de Bourgogne ait eu une influence déterminante dans le choix du nouveau roi.

guinitatis regibus Saxonum uniti, a primo scilicet Ottone, qui natus est ex Hugonis Magni sorore. Suscepto igitur Hugo regimine regni Francorum, non multo post plerosque suorum, quos etiam prius in universis habuerat subditos, persensit contumaces. Tamen, ut erat corpore et mente vividus, cunctos sibi rebellantes paulatim compescuit. Habebat enim filium admodum prudentem, nomine Rotbertum, artium etiam litterarum studiis plurimum eruditum. Cumque se cognovisset iam aliquantulum viribus defici, congregatis in Aureliana urbe regia quibusque Francorum ac Burgondionum regni primoribus, eundem Rotbertum, filium videlicet suum, anno scilicet tertio decimo ante millesimum incarnati salvatoris, adhuc se superstite regem constituit. Post aliquot vero annos isdem etiam rex Hugo, in pace regno disposito, feliciter obiit. Erat namque Rotbertus rex tunc iuvenis, ut diximus, prudens atque eruditus dulcisque eloquio ac pietate insignis. Sed divina providente clementia huiusmodi virum ad catholice plebis regimen omnium Dominus illo precipue in tempore dignatus est destinare. Nam diebus regni ipsius, elementorum etiam signis preeuntibus, non modicę clades incubuere Christi ecclesię; quibus nisi isdem rex sapienter, Deo se iuvante, restitisset, seviendo multipliciter in longinquum processissent.

II. De coetu maris et occidentalium bellis.

2. Anno igitur quarto de suprascripto millesimo visa est cętus mire magnitudinis descendisse per mare in loco qui Bernovallis nuncupatur, egrediens scilicet a septentrionali plaga in occidentalem. Apparuit quoque mense novembrio mane prima diei aurora ad instar insulę, ac transeundo perdurans usque in

[3] Otton Ier était en réalité le beau-frère de Hugues le Grand; Raoul lui-même l'a déjà précisé plus haut (I, 8). On a là un indice supplémentaire d'une correction du premier livre, tandis que le deuxième livre n'a pas profité de cette relecture.

[4] Allusion probable à la guerre menée en 988-991 contre le nouveau roi par son concurrent évincé Charles de Basse-Lorraine; en cette circonstance difficile, Hugues ne semble avoir reçu aucun soutien des grands de son royaume.

[5] Tous les chroniqueurs du temps s'accordent à reconnaître à Robert le Pieux une culture étendue, sans doute peu courante chez les laïcs de son temps (cf. en particulier Helgaud de Fleury, 3, p. 60-63).

d'une sœur de Hugues le Grand[3]. Peu de temps après avoir pris le gouvernement du royaume de France, Hugues dut affronter l'opposition de la plupart de ceux qui auparavant s'étaient soumis à lui en toutes choses. Cependant, comme il était de corps et d'esprit vigoureux, il réussit peu à peu à réprimer tous les rebelles[4]. Il avait un fils, de grande sagesse, Robert, très instruit aussi dans l'étude des lettres[5]. Lorsqu'il sentit que les forces commençaient à lui manquer, il rassembla dans la ville royale d'Orléans les grands des royaumes des Francs et des Burgondes et, la treizième année avant le millénaire de l'incarnation de notre Sauveur, alors qu'il était encore en vie, il le fit roi[6]. Quelques années plus tard, le roi Hugues mourut sereinement, laissant son royaume en paix[7]. Le roi Robert était alors, comme nous l'avons dit, un jeune homme sage et instruit, éloquent dans ses paroles et d'une piété insigne. Ainsi, prévoyant dans sa divine clémence, le seigneur de toutes choses avait-il jugé bon en ce moment de remettre à un tel homme le gouvernement du peuple catholique. Car aux jours de son règne, comme les éléments l'avaient laissé présager par les signes, de graves malheurs menacèrent l'église du Christ, et si ce roi ne s'y était sagement opposé avec l'aide de Dieu, ils auraient étendu au loin leurs nombreux ravages.

II. La baleine et les guerres en Occident

2. La quatrième année avant l'an mil, on vit une baleine d'une grandeur extraordinaire passer dans la mer au lieu dit Berneval. Elle venait du nord et se dirigeait vers le couchant. Elle apparut à la prime aurore, un matin du mois de novembre, pareille à une île, et son passage dura jusqu'à la troisième heure du jour, remplissant de stupeur et d'étonnement ceux qui la voyaient[8]. Pour

[6] Robert le Pieux fut sacré le 25 décembre 987.
[7] Au mois de novembre 996.
[8] Comme le suggère L. Musset (Raoul Glaber et la baleine : les sources d'un racontar du XI^e siècle, *Revue du Moyen Age latin*, 1948, p. 167-172), l'histoire de la baleine provient probablement de l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle le domaine de Berneval (Seine-Maritime, arr. Dieppe) appartenait depuis au moins 968 (M. Fauroux, *Actes des ducs de Normandie*, p. 70, n° 3). La présence de baleines sur

horam diei tertiam, maximum etiam stuporem admirationemque se cernentibus contulit. Sed et ne alicui forte sit dubium quod narratur, quamvis a multis visum fuit, tamen huic simile monstrum a plerisque invenitur descriptum. Denique legitur in gestis egregii confessoris Bendani, orientalium videlicet Anglorum, quoniam isdem vir Dei, scilicet Bendanus, cum pluribus <cum> monachis per marinas insulas per aliquod temporis spatium heremiticam transegisset vitam, hanc vel huic similem quondam obviam haberet beluam. Nam, cum remigando quasque in mari constitutas circuiret insulas, superveniente noctis crepusculo cernens procul velut maritimam insulam, ad quam etiam divertens cum omnibus qui secum erant, supervenientem dumtaxat exacturus noctem. Cumque ibi ventum fuisset, exeuntes de scafis conscendentesque turgentem beluę dorsum, unius tantummodo noctis ibidem hospicio potituri. Cumque post brevem cenam ceteri fratres fessa induisissent menbra quieti, solus vir Domini Bendanus, pervigil custos dominici ovilis ac magis assiduus quam frequens psalmicen, explorabat cautius vim ventorum et siderum cursus; qui, dum hoc attentius per noctis conticinium ageret, repente intellexit quoniam illud promuntorium, ad quod scilicet hospitaturi diverterant, ad orientalem illos eveheret plagam. Luce quoque alterius diei reddita sollertissimus vir convocans collegas videlicet suos qui aderant, blande exortans ac consolans eos, inquiens : « Universorum conditori et gubernatori Deo, fratres benignissimi, indefessas referamus gratias, qui sua nobis in his marinis fluctibus providentia preparavit vehiculum non egens humano remigio ». Quibus a viro Dei socii auditis, mentis stupore adacti, divinę protinus sese providentię commitentes ac viri sancti innitentes prudentię, ceperunt securiores eventum prestolari rei fortuite. Huiusmodi ergo per spacia plurimorum dierum usi evectione, semper tamen semet conspiciebant ad solis ortum tendere. Tandem vero perventum est ad insulam cęterarum speciosissimam atque omni amenitate gratiosissimam. Illius quoque arborum habitudo atque avium dissimilitudinem gerit universorum. Egressus quoque vir sanctus, acce-

les côtes de la Manche est attestée dans les sources normandes durant tout le Moyen Age ; elle pouvait cependant étonner, voire épouvanter, un religieux peu au fait des curiosités marines.

que personne ne doute de ce qui est raconté, et dont beaucoup furent témoins, que l'on sache que des monstres de ce genres ont été décrits par de nombreux auteurs. On lit ainsi dans la vie de l'admirable confesseur B[r]endan, qui naquit dans l'Anglie orientale[9], que lorsque durant quelque temps il mena avec de nombreux moines une existence érémitique dans des îles de la mer, cet homme de Dieu, c'est-à-dire B[r]endan, rencontra un jour le même animal, ou un semblable. Car, alors qu'il contournait à force de rame des îles de la mer, le crépuscule survenant, il aperçut au loin comme une île, vers laquelle il se dirigea avec ses compagnons pour y passer la nuit suivante. À peine arrivés ils débarquèrent et se hissèrent sur le dos proéminent de la bête pour s'y abriter durant une seule nuit. Après un repas rapide, comme les autres frères abandonnaient aux sommeil leurs membres épuisés, l'homme du Seigneur B[r]endan, seul, gardien vigilant de la bergerie du Seigneur, psalmodiant fréquemment, ou même sans interruption, étudiait avec attention la force du vent et la course des étoiles. Lorsqu'il eut ainsi observé durant tout le début de la nuit, il comprit que le promontoire auquel ils avaient accosté pour s'y abriter les emmenait vers l'orient. Le lendemain, au lever du jour, cet homme plein d'attention appela ses compagnons pour les exhorter et les consoler : « Mes très chers frères, dit-il, rendons grâces éternellement à Dieu, créateur et timonier de toutes choses, dont la providence nous a préparé un véhicule pour nous mouvoir sur les flots sans recourir à la force des rames. » À ces paroles de l'homme de Dieu, ses compagnons, l'esprit frappé de stupeur, se vouèrent à la divine providence, confiants dans la sagesse du saint homme, et attendirent avec assurance l'issue de cette aventure. Navigant ainsi durant de nombreux jours, ils notèrent que leur route les portait toujours vers le levant. Ils parvinrent enfin à la plus belle de toute les îles, la plus exquise par tous les agréments qu'elle offrait. Même l'ap-

[9] Le récit de la *Navigation de saint Brendan* par Raoul s'écarte notablement de la version originale de ce texte irlandais : estropiant le nom du héros, il fait de lui un habitant de l'Anglie orientale ; il ne semble pas qu'il ait eu à sa disposition un manuscrit du texte : cf. sur ce sujet l'article de G. Orlandi, Temi e correnti, p. 553-562.

dens ad eam, repperit etiam ibi monachorum vel potius anacoritarum collectas miras ac multiplices, quorum scilicet vita et conversatio universorum mortalium studiis sanctior ac nobilior enitebat. A quibus etiam magna cum caritate suscepti, plurimis diebus ibidem commanentes, de multis quę ad veram pertinent salutem diligenter instructi, postmodumque ad nativum revertentes solum universa que conpererant patrię redditi narraverunt.

3. Preterea viso, ut dicere cepimus, Oceani portento, exorsus est bellicus tumultus in universa occidentali orbis plaga, videlicet tam in regionibus Galliarum quam in transmarinis Oceani insulis, videlicet Anglorum atque Brittonum necnon et Scottorum. Siquidem, ut plerumque solet contingere, propter delicta infimi populi versi in dissensionem illorum reges ac ceteri principes, statimque exardescentes in subiecte plebis depopulationem scilicet usque dum perducuntur ad suimet sanguinis effusionem. Quod videlicet tamdiu patratum est in predictis insulis quousque unus regum earundem vi solus potiretur regiminis ceterarum. Denique mortuo rege Adalrado, in regno scilicet illorum qui Danimarches cognominantur, qui etiam uxorem duxerat sororem Richardi, Rotomagorum ducis, invasit regnum illius rex videlicet Canuc occidentalium Anglorum. Qui etiam, post crebra bellorum molimina ac patrię depopulationes pactum cum Richardo stabiliens eiusque germanam, Adalridi videlicet uxorem, in matrimonium ducens utriusque regni tenuit monarchiam. Post hec quoque isdem Canuc cum plurimo exercitu egressus ut subiugaret sibi gentem Scottorum; quorum videlicet rex Melculo vocabatur, viribus et armis validus

[10] Roi à partir de 978, en butte à une recrudescence des attaques danoises, Éthelred avait conclu en 990 un traité de paix avec Richard 1[er] de Normandie, dont il avait épousé en 1002 la fille Emma. Cette alliance ne lui permit pas de résister aux offensives menées par le roi de Danmark Sven, puis par son fils Cnut, qui l'emporta en 1016, après la mort d'Ethelred et de son fils Edmond. Cette phrase remarquablement embrouillée (au point d'égarer les traducteurs anglais et italiens) porte la trace de remaniements sensibles en particulier dans l'usage très brutal de *uidelicet* et *scilicet* (le manuscrit original porte d'ailleurs la leçon fautive *suilicet* qui témoigne d'un certain trouble du scribe) ainsi que dans la redite des lignes sui-

parence de ses arbres et de ses oiseaux la rendait différente des autres. Le saint homme y trouva, lorsqu'il débarqua, une multitude d'admirables communautés de moines, ou plutôt d'anachorètes, dont la vie sainte et noble resplendissait entre tous les mortels. Accueillis avec une grande charité parmi eux, ils restèrent plusieurs jours. Puis, instruits de tant de choses nécessaires à leur salut, il retournèrent vers leur lieu natal pour raconter à leurs compatriotes ce qu'ils avaient appris.

3. Après qu'on eut vu le monstre océanique dont nous avons parlé, le tumulte de la guerre se leva sur tout l'occident, sur toutes les Gaules, sur les îles outre la mer, dans l'océan, c'est-à-dire chez les Angles, les Bretons ou les Scots. Et, ainsi qu'il arrive souvent, la discorde se levant entre eux en raison des méfaits du bas peuple, leurs rois et leurs princes s'enflamment, semant la ruine chez leurs sujets, jusqu'à verser leur propre sang. C'est ce qui se passa dans ces îles, jusqu'à ce qu'un des rois prenne par la violence l'ascendant sur les autres. Ainsi, après la mort du roi Éthelred, du royaume de ceux qu'on appelle les Danois, le roi Cnut, qui avait lui aussi épousé une sœur du duc de Rouen, Richard, envahit le royaume de celui-là, c'est-à-dire le royaume des Angles de l'Ouest[10]. Par la suite, après de grandes expéditions guerrières et de grandes destructions de cette patrie, il fit la paix avec Richard, dont il épousa la sœur, veuve d'Éthelred, et règna sur les deux royaumes[11]. Par la suite, Cnut tenta à la tête d'une imposante armée d'établir son pouvoir sur les

vantes. Raoul a peut-être voulu rendre obscure la chronologie du double mariage d'Emma, épouse successivement du roi Ethelred et du vainqueur de celui-ci ; dans son récit de l'assassinat de Guillaume Longue-Épée (III, 39), grand-père d'Emma, le mariage précipité de sa veuve Légarde de Vermandois avec l'un des assassins, Thibaud le Tricheur, apparaît comme un indice de la nature criminelle de celui-ci. Dans le cas d'Emma, la même succession est présentée comme preuve de l'influence pacifiante de la famille ducale normande : il était nécessaire de rendre le parallèle impossible pour justifier une interprétation aussi dissemblable de deux situations analogues.

[11] Soucieux de bonnes relations avec le duc normand, Cnut épousa Emma en 1017 ; les deux fils que celle-ci avait eus d'Éthelred, Alfred et le futur roi Edouard le Confesseur (1042-1066) vécurent en exil, le plus souvent à la cour normande ; les deux royaumes dont Raoul parle ici sont l'Angleterre et le Danemark, identifiés sans équivoque quelques lignes plus haut.

et, quod potissimum erat, fide atque opere christianissimus. Ut autem cognovit quoniam Canuc audacter illius quereret invadere regnum, congregans omnem suę gentis exercitum, potenter ei ne valeret restitit; ac diu multumque talibus procaciter Canuc inserviens iurgiis, ad postremum tamen predicti Richardi Rotomagorum ducis eiusque sororis persuasionibus pro Dei amore omni prorsus deposita feritate, mittis effectus in pace deguit; insuper et Scotorum regem amicicię gratia diligens illiusque filium de sacro baptismatis fonte excepit. Cepit ergo ex illo fieri ut, si qua hostilis necessitas Rotomagorum duci incumberet, a transmarinis insulis in sui auxilium exercitum sumeret copiosum. Sicque diutius gens Normanorum scilicet ac predictarum populi insularum tuti pace fidissima, ut ipsi potius formidine suę potentię plerosque exterarum provinciarum terrerent populos quam ipsi ab aliis terrerentur. Nec mirum quippe quoniam, a quibus bonorum extirpatrix Dei timore expulsa fuerat discordia, in eisdem pace previa Christi nobile regnum felix obtinuit tripudium.

III. <De Conano duce Britonum et Fulcone Andegavorum>.

4. Prescriptorum igitur dierum tempore nichilominus in imfimis Galliarum partibus intestinorum bellorum desevit tumultus. Narrant siquidem plerique disputantes de mundani orbis positione, quod situs regionis Gallię quadra dimetiatur locatione, licet ergo a Rifeis montibus usque Hispaniarum terminos in levo habens Oceanum mare, in dextro vero passim iuga Alpium, propria excedat longitudine mensuram rationis quadriforme. Cuius etiam inferius finitimum ac perinde vilissimum Cornu Gallię nuncupatur. Est enim illius metropolis civi-

[12] Le récit du conflit entre le roi d'Écosse Malcolm II Mackenneth (1005-1034) et Cnut n'est ni très clair, ni sans doute chronologiquement exact : il est cependant assuré que Cnut ne parvint jamais à annexer l'Écosse à son empire, même s'il est possible qu'il ait reçu l'hommage du roi Malcolm (cf. G. W. S. Barrow, *Kingship and Unity. Scotland 1000-1306*, Londres, 1981, p. 24-25). L'obscurité de l'histoire écossaise pour cette période empêche de vérifier les informations de Raoul. Celui-ci est sur ce point mieux renseigné que les chroniqueurs normands Guillaume de Jumièges ou Orderic Vital. On sait que Cnut assista en 1027 au

Scots, dont le roi Malcolm était un homme vaillant et, chose plus importante, très chrétien par sa foi autant que ses œuvres. Apprenant que Cnut, audacieusement, cherchait à envahir son royaume, il rassembla ses hommes et résista avec acharnement. Cnut persista longuement dans ses tentatives, jusqu'à ce que, persuadé par Richard, duc de Rouen, et par la sœur de celui-ci, il renonce à sa férocité et se convertisse à la douceur de la paix; mieux encore, choisissant de nouer des liens d'amitiés avec le roi des Scots, il alla jusqu'à tenir sur les fonts baptismaux le fils de celui-ci. À partir de ce moment, lorsque le duc de Rouen en éprouvait le besoin pour quelque guerre, une forte armée venue des îles traversait la mer pour lui venir en aide. Si bien que la nation des Normands et les peuples des îles observèrent fidèlement la paix entre eux. Ils se faisaient craindre des peuples des autres régions, au lieu de les craindre. Il n'y a là rien d'étonnant : là où la discorde ruineuse s'est effacée devant la crainte de Dieu s'établissent, à la faveur de la paix du Christ, l'allégresse et le bonheur d'un royaume noblement gouverné[12].

III. Conan duc des Bretons et Foulques duc des Angevins

4. En ces jours, s'éleva le tumulte d'une guerre intestine dans les régions les plus reculées des Gaules. Les auteurs qui traitent de la disposition des régions de notre monde racontent que la Gaule s'inscrit dans un espace de forme carrée, quoique, des monts Riphées jusqu'aux confins des régions hispaniques, laissant sur la gauche l'océan, et sur la droite la chaîne des Alpes, sa longueur soit plus grande que s'il s'agissait d'un véritable

couronnement de Conrad II à Rome ; peut-être Raoul qui se trouva en Italie en 1028 avec Guillaume de Volpiano a-t-il pu y recueillir les connaissances dont il fait état ; le rôle de ce dernier auprès de Richard II lui ouvrait aussi des sources d'information privilégiées sur le monde scandinave. Quoi qu'il en soit on ne peut nier le rôle et l'influence qu'il attribue à la famille ducale normande dans la politique britannique de son temps : c'est en grande partie à la cour de Richard II et de ses successeurs que se noue par la suite le destin du royaume d'Angleterre. De même, alors qu'il se concilie l'amitié de Cnut par l'alliance de sa sœur Emma, Richard gagne celle d'un autre chef scandinave, Olaf, allié malheureux d'Éthelred contre Cnut et futur roi de Norvège, converti et baptisé à Rouen vers 1013-1014 : cf. L. Musset, Relations et échanges d'influences dans l'Europe du Nord-Ouest (x^e^-xi^e^ siècles), *CCM*, 1, 1958, p. 63-82.

tas Redonum ; inhabitatur quoque diutius a gente Brittonum, quorum solę divitię primitus fuere libertas fisci publici et lactis copia, qui omni prorsus urbanitate vacui, suntque illis mores inculti ac levis ira et stulta garrulitas. Horum scilicet Brittonum aliquando princeps extitit quidam, Conanus nomine, qui etiam, accepta in matrimonio Fulconis Andegavorum comitis sorore, ac demum insolentior ceteris sue gentis principibus cepit existere. Nam more regio imposito sibi diademate in sui anguli popello plurimam inconsulte exercuit tyrannidem. Postmodum vero inter ipsum Conanum et predictum Fulconem, Andegavorum videlicet comitem exortum est indissolubile iurgium, ita ut, crebris suorum invi-cern depopulationibus ac sanguinis effusionibus lacessiti, ad ultimum quoque quamquam civile tamen inluctabile inirent comminus prelium. Cum igitur diu multumque vicissim sibi mala que poterant irrogassent, ab utroque decretum est ut in loco qui Concretus dicitur quisque illorum cum suo exercitu die constituto advenientes prelii certamen inirent. Sed Brittonum exercitus, excogitata fraudis decipula, partem Fulconis exercitus nequiter prostraverunt. In predicto denique loco, scilicet ubi certamen iniendum fuerat, clam prevenientes plerique Brittonum ibique nimium astute profundum atque perlongum fodere vallum, ramisque arborum densatim superinsertis, imposita videlicet hostibus muscipula, recesserunt. Die igitur constituto iuxta condictum, dum illuc uterque cum suo exercitu adveniret atque acies utraque iam in procintu videretur informata, gens Brittonum callida fraudisque proprię conscia simulans se velle arripere fugam, scilicet ut avidius demergeret hostem in latentem muscipulam. Quod cernens Fulconis exercitus cupiensque expedite super eos irruere, corruit pars ex eis non modica in foveam videlicet Brittonum astu patratam. Ilico

[13] Les mots de Raoul peuvent suggérer qu'il décrit ici des contours tirés d'une mappemonde, comme en témoigne la situation de l'océan à gauche et des Alpes à droite et de l'orient dans la partie supérieure, ce qui explique que la Bretagne se trouve « aux confins inférieurs » c'est à dire vers l'ouest. Les monts Riphées se trouvent à l'extrême nord de l'Europe. L'utilisation du mot *Cornugalliae* (Cornouaille) pour désigner la Bretagne armoricaine, et non la Cornouaille

carré. La région qui se tient aux confins inférieurs, qui est aussi la plus négligeable de toutes, s'appelle la Corne de la Gaule. Sa métropole est Rennes. Depuis longtemps y vit le peuple breton, dont les seules richesses furent à l'origine l'exemption des impôts publics et l'abondance de lait. Étrangers à toute civilisation, ils sont incultes dans leurs manières, et s'abandonnent facilement à la colère et à un stupide bavardage[13]. Leur prince était autrefois un certain Conan, qui épousa la sœur de Foulques, comte des Angevins, et devint plus odieux encore que les autres princes de cette nation[14]. S'étant fait couronner à la manière d'un roi, il infligea aux pauvres gens de cette région perdue les tourments divers d'une tyrannie stupide. Par la suite, s'éleva entre Conan et ledit Foulques, comte des Angevins, une discorde sans merci. Après s'être infligé l'un à l'autre dévastations et massacres, ils en vinrent inéluctablement à s'affronter dans une guerre civile, face à face. Ils cherchèrent longtemps à se porter les coups les plus cruels, puis décidèrent d'un commun accord de se retrouver chacun avec son armée dans le lieu qu'on appelle Conquereuil, pour s'y livrer bataille. Mais l'armée des Bretons, grâce à une ruse déloyale, parvint à exterminer une partie de l'armée de Foulques : la plupart des Bretons, s'étant rendus secrètement et à l'avance sur le lieu prévu pour le combat, y creusèrent habilement un fossé long et profond qu'il recouvrirent de rameaux d'arbres entrecroisés pour servir de piège contre les ennemis. Au jour dit, chacun se dirigea vers le lieu convenu avec son armée ; les troupes s'étaient déjà formées en lignes de bataille quand les Bretons, poursuivant leur tromperie, firent semblant de prendre la fuite, pour que leurs ennemis se précipitent avec plus d'ardeur encore vers le piège dissimulé. Ce que voyant, l'armée de Foulques courut pour leur donner l'assaut. Une part importante d'entre eux tomba

anglaise, n'est pas spécifique à Raoul ; on retrouve pratiquement les mêmes termes chez son contemporain Aimoin de Fleury (*Miracula Sancti Benedicti*, III, 12, éd. E. de Certain, Paris, 1858, p. 154-155). Quand à la curieuse évocation du peuple breton, elle s'inscrit dans une tradition de dénigrement des peuples celtes par la littérature géographique et historique du haut Moyen Age.

[14] Conan Ier le Tort, comte de Rennes (vers 970-992), qui avait épousé peu après 970 Ermengarde, fille de Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou.

autem conversi Brittones qui prius fugam simulaverant inhianterque super Fulconis exercitum irruentes, asperrima quamplures ex eis cede prostraverunt; ipsum etiam Fulconem pulsum de equo in terram loricatum deiecerunt. Qui exsurgens nimio accensus furore, dictis relevans exacuensque suorum animos, ac velut turbo vehementissimus per densas segetes impellentes, omnem exercitum Brittonum crudeli nimium cede mactaverunt; deletoque pene universo exercitu Britonum ipsum etiam Conanum illorum principem truncatum dextera vivum capientes Fulconi reddiderunt. Qui potita victoria reversus ad propria, non illi postmodum quispiam Brittonum molestus extitit.

IV. De monasterio Lucacense.

5. De eodem igitur Fulcone perplura dici potuissent ipsius gestorum, quę scilicet fastidium vitantes siluimus; unum tamen restat memorabile quod in presentiarum relaturi sumus. Cum enim circumquaque in diversis preliorum eventibus plurimum humanum fudisset sanguinem, metu gehennę territus Sepulchrum salvatoris Hierosolimorum adiit, indeque, ut erat audacissimus, admodum exultanter rediens aliquantulum ad tempus a propria feritate est lenior redditus. Tunc ergo mente concepit ut in optimo fundorum proprii juris loco ecclesiam construeret, ibidemque monachorum coetum coadunaret, qui videlicet die noctuque pro illius animę redemptione intervenirent. Qui etiam, ut semper curiose aiebat, cepit quosque percunctari religiosos, in quorum potissimum memoria sanctorum eandem ecclesiam fundare deberet, qui videlicet pro eius remedio animę omnipo-

[15] La bataille de Conquereuil (Loire-Atlantique, ar. Châtaubriand, c. Guéméné-Penfao), la seconde opposant en ce lieu Bretons et Angevins, eut lieu le 27 juin 992 : outre le récit de Raoul, nous en possédons deux relations plus précises, l'une de Richer (éd. Latouche, t. 2, p. 281-287), l'autre dans la *Chronique de Nantes* (éd. L. Merlet, p. 129). Sur les conséquences de l'événement, cf. O. Guillot, *Le comte d'Anjou*, 1, p. 41-42, et A. Chédeville et N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale, XI^e-XII^e siècles*, Rennes, 1987, p. 34-35.

[16] Sur le personnage, cf. L. Halphen, *Le comté d'Anjou*, p. 13-45 ; Guillot, *Le comte d'Anjou*, Paris, 1972, 1, p. 15-55.

dans le fossé préparé pour eux par l'ingéniosité des Bretons. Ceux-ci, qui auparavant feignaient de s'enfuir, se retournèrent et se précipitèrent avec violence sur l'armée de Foulques et massacrèrent sauvagement un grand nombre de ses hommes. Foulques lui-même, désarçonné, se retrouva à terre avec son armure. Enflammé par la fureur, il se releva, excitant de ses paroles la vaillance de ses combattants. Comme une bourrasque couchant les blés dans le champ, ils massacrèrent impitoyablement l'armée des Bretons. Ils tuèrent jusqu'au dernier des combattants et portèrent à Foulques le prince Conan, la main droite tranchée mais encore vivant. Foulques victorieux retourna chez lui. Aucun Breton ne se risqua plus à l'importuner[15].

IV. Le monastère de Loches

5. Il y aurait eu beaucoup à dire sur les faits du même Foulques. J'ai préféré m'en abstenir pour ne pas ennuyer[16]. Il y a pourtant un épisode mémorable, que nous allons tout de suite raconter. Comme, au cours de ses innombrables entreprises guerrières, il avait répandu beaucoup de sang humain, par crainte des peines de l'enfer, il se rendit au sépulcre du Sauveur, à Jérusalem[17]. Parti intrépide, il en revint apaisé et plein de joie et déposa pour quelque temps son habituelle sauvagerie. Il fit alors le projet de construire une église dans l'un des plus beaux de ses domaines et d'y rassembler une communauté de moines qui jour et nuit intercéderaient pour le rachat de son âme. Toujours avide de savoir, il harcelait de questions tous les religieux pour savoir à la mémoire de quels saints il dédierait l'égli-

[17] Foulques se rendit à trois reprises en pèlerinage à Jérusalem, en 1003, 1008 et 1039 (IV, 26) ; la date de la fondation de l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches a été discutée. B. S. Bachrach (Pope Sergius IV and the foundation of the Monastery of Beaulieu-lès-Loches, *Revue bénédictine*, XCV, 1985, p. 240-265) donne une chronologie qui prend en compte toutes les sources : c'est vers 1007, après son premier pèlerinage, que Foulques commença à bâtir l'église de Loches. Il demanda alors au pape Jean XVIII de prendre la nouvelle fondation sous sa protection par une bulle. La construction de l'église fut achevée en 1012, après le second pèlerinage de Foulques : l'opposition de l'archevêque de Tours força alors le comte d'Anjou à recourir à l'arbitrage de Serge IV, qui fit procéder à la consécration par un légat, le cardinal Pierre de Piperno, porteur d'une bulle d'exemption ; c'est à ce dernier épisode qu'est consacré le récit de Raoul.

tentem Dominum orarent. Cui inter ceteros a propria etiam uxore, quę valde sano pollebat consilio, suggestum est ut in honore ac memoria illarum cęlestium virtutum, quas Cherubim et Seraphim sublimiores sacra testatur auctoritas, votum quod voverat expleret. Qui libentissime annuens edificavit ecclesiam admodum pulcherrimam in pago scilicet Turonico miliario interposito a Lucacense castro.

6. Expleto denique quantotius basilicę opere, protinus misit ad Hugonem Turonorum archipresulem, in cuius scilicet constituta erat diocesi, ut illam sacraturus, quemadmodum decreverat, adveniret. Qui venire distulit, dicens se minime posse illius votum dicando Domino committere, qui videlicet matri ecclesię sedis sibi commissę predia et mancipia subripuerat non pauca. Hocque potius illi videbatur conpetere, ut primitus si quid iniuste diripuerat alicui restitueret, sicque deinceps iusto iudici Deo propria que voverat offerri deberet. Cumque igitur ista Fulconi a suis perlata fuissent, diutina feritate resumta, nimium indigne ferens episcopi responsa, insuper cominatus est ilium valde, ac sublimius inde quod valuit adegit consilium. Mox denique copiosa argenti et auri assumpta pecunia Romam pergens ac iohanni papę causam suę profectionis exposuit, ac deinde, poscens quod ab illo obtaverat, plurima ei munerum dona obtulit. Qui protinus misit cum eodem Fulcone ad predictam basilicam sacrandam unum ex illis, quos in Beati Petri apostolorum principis ecclesia cardinales vocant, nomine Petrum, cui etiam precepit, veluti Romani pontificis auctoritate assumpta, quicquid agen-

[18] La comtesse Hildegarde, fille de Guillaume IV d'Aquitaine, sœur du duc Guillaume V le Grand.

[19] On a suivi ici la traduction de G. Orlandi, contre celle d'E. Pognon et J. France : « ces célestes vertus que l'autorité de l'Écriture place plus haut même que les Séraphins et les Chérubins », péférable au point de vue de la syntaxe, mais théologiquement indéfendable. Elle a de plus l'avantage de se rapprocher du texte de la bulle de Jean XVIII de 1007, prenant sous sa protection l'église de Loches : *in honore sancte et indiuidue Trinitatis, Patris, Filii et Spiritus sancti, et in honore celestium agminum super que Deus assidet, hoc est cherubim et seraphim* (*P.L.* 138, col. 1491-1492) que Raoul semble avoir connue.

se qu'il voulait fonder, pour qu'ils prient le Seigneur tout-puissant pour le salut de son âme. Parmi d'autres gens, son épouse, femme de sage conseil[18], lui suggéra de la vouer à l'honneur et à la mémoire des célestes vertus des chérubins et des séraphins, que l'autorité des textes sacrés place au plus haut[19]. Il accepta avec enthousiasme et construisit une magnifique église dans le comté de Tours, à un mille du château de Loches.

6. Lorsqu'il eut achevé la construction de la basilique, il envoya aussitôt un message à Hugues, archevêque de Tours, dans le diocèse de qui elle se trouvait, pour que celui-ci vienne la consacrer, comme il en avait décidé. Hugues ne bougea pas, disant qu'il se refusait à transmettre au Seigneur par cette dédicace le vœu d'un homme qui avait arraché à l'église mère, dont il était lui-même le dépositaire, tant de biens et de serfs. Il lui semblait plus décent que Foulques rendît d'abord à chacun ce qu'il lui avait injustement soustrait, avant de consacrer à Dieu, juste juge, les biens qu'il avait décidé de lui offrir. Lorsque ces paroles furent rapportées à Foulques, sa férocité d'antan se réveilla : excédé par la réponse de l'évêque, il éclata en menaces et décida de s'adresser au plus haut pour accomplir son projet. Se munissant d'une quantité considérable d'or et d'argent, il se rendit à Rome, expliqua au pape Jean la cause de sa venue, lui exposa ses souhaits et le combla de présents. Aussitôt, le pape envoya en sa compagnie un certain Pierre, l'un de ceux que, dans l'église du bienheureux Pierre, prince des apôtres, on appelle les cardinaux[20], pour consacrer la basilique, lui prescrivant aussi, en vertu de l'autorité du pontife de

[20] Les cardinaux-prêtres et les cardinaux-évêques constituaient, dans le haut Moyen Age, le groupe de clercs chargés d'assister et de conseiller le pontife romain dans la gestion de son diocèse. L'usage que fait Raoul du mot *cardinalis* montre qu'il s'agit pour lui d'un substantif plus que d'un adjectif, ce qui témoigne d'une évolution de la fonction. La définition qu'il en donne est d'ailleurs plutôt celle d'un légat, chargé de pouvoirs particuliers par le pape. Pierre de Piperno (*Vipernensis*), nommé dans la bulle de Serge IV est l'un des premiers cardinaux romains envoyés dans le cadre d'une légation, selon une procédure qui deviendra classique sous la réforme grégorienne mais qui ici n'est pas encore acceptée par le clergés locaux.

dum Fulconi videbatur intrepidus expleret. Quod utique audientes Galliarum quique presules presumptionem sacrilegam cognoverunt ex ceca cupiditate processisse, dum videlicet unus rapiens alterque raptum suscipiens, recens in Romana ęcclesia scisma creavissent; universi etiam pariter detestantes, quoniam nimium indecens videbatur ut his qui apostolicam regebat sedem apostolicum primitus ac canonum transgrediebatur tenorem, cum insuper multiplici sit antiquitus autoritate roboratum ut non quispiam episcoporum in alterius diocesi istud presumat excercere nisi presule cuius fuerit conpellente seu permittente.

7. Igitur die quadam mensis maii congregata est innumerabilis populi multitudo ad dedicationem scilicet predictę ecclesię; ex quibus multo etiam plures illuc Fulconis terror ob suę elationis pompam venire compulit. Episcopi tantum qui eius dicione premebantur coacti interfuere. Cepta igitur die constituto satis pompatice huiusmodi dedicatione atque peracta, missarumque ex more sollemniis celebratis, postmodum quique ad propria rediere. Denique iminente ipsius diei hora nona, cum flabris lenibus serenum undique consisteret cęlum, repente supervenit a plaga australi vehementissimus turbo, ipsam impellens ęcclesiam ac replens eam turbido aere, diu multumque concutiens; deinde vero solutis laquearibus universę eiusdem ęcclesię trabes simulque tota teges per pignam templi eiusdem occidentalem in terram corruentes eversum ierunt. Quod cum multi per regionem factum conperissent, nulli venit in dubium quoniarn insolens presumtionis audatia irritum constituisset votum, simulque presentibus ac futuris quibusque ne huic simile agerent evidens inditium fuit. Licet namque pontifex Romane ęcclesię ob dignitatem apostolice sedis ceteris in orbe constitutis reverentior habeatur, non tamen ei licet

[21] Hugues, archevêque de Tours (1007-1023), ancien vicomte de Chateaudun, était un vassal du comte de Blois; son opposition à Foulques Nerra, justifiée par les manières cavalières de celui-ci à l'égard du temporel de son évêché (Guillot, *Le comte d'Anjou*, p. 33), n'a rien pour étonner. Plus surprenant est le point de vue de Raoul prenant ouvertement, dans ce paragraphe et dans le suivant, le parti des

Rome, de faire tout ce que Foulques trouverait bon. À cette nouvelle, tous les évêques des Gaules comprirent qu'une aveugle cupidité était la cause de cette audace sacrilège, et que tous deux, l'un se faisant le receleur des rapines de l'autre, avaient donné naissance à un nouveau schisme dans l'église romaine. La chose parut odieuse à tous : on ne pouvait admettre que celui qui gouvernait le siège apostolique fût aussi le premier à transgresser la loi canonique, d'autant qu'il avait été anciennement établi et confirmé qu'aucun évêque ne pouvait exercer un tel droit dans le diocèse d'un autre évêque sans le consentement ou la permission de l'évêque du lieu[21].

7. Un jour du mois de mai, une foule innombrable se réunit donc pour la dédicace de ladite église. Beaucoup étaient venus par crainte de Foulques, ou pour s'enorgueillir de son triomphe. N'étaient présents que des évêques contraints par son oppression. Au jour dit, en grande pompe, commença et s'accomplit la cérémonie de dédicace. Après qu'on eut dit, selon l'usage, une messe solennelle, chacun retourna chez soi. Le même jour, vers la neuvième heure, alors que le ciel serein n'était animé que de vents légers, une effroyable bourrasque venant du midi s'abattit soudain sur l'église, la remplit de ses tourbillons et la secoua longuement; toute la charpente de l'église s'effondra alors, détruisant les plafonds, et du pinacle occidental du temple, toute la couverture se fracassa au sol. La chose fut connue de beaucoup dans les environs et personne ne douta que l'audace insensée de son orgueil avait rendu vain le vœu de Foulques, et ce fut un signe évident pour tous présents et futurs que des choses semblables ne devaient plus advenir. En effet, si grand soit le respect qu'on réserve au pontife de l'église de Rome dans tous les autres évêchés, il ne lui est pas pour autant permis de violer les dispositions de la

évêques français hostiles, à cette occasion comme en tant d'autres, à une extension de l'autorité pontificale à leur détriment; la chose est d'autant plus inattendue que l'intervention du pape, comme lors d'autres conflits, s'exerce au bénéfice d'un établissement bénédictin. Dans ce passage comme en d'autres occasions, le chroniqueur démontre une autonomie certaine par rapport aux thèses soutenues dans les milieux clunisiens.

transgredi in aliquo canonici moderaminis tenorem. Sicut enim unusquisque ortodoxe ecclesię pontifex ac sponsus proprie sedis uniformiter spetiem gerit salvatoris, ita generaliter nulli convenit quippiam in alterius procaciter patrare episcopii diocesi.

V. De portento Aureliane urbis mirabili.

8. Anno igitur incarnati octingentesimo octogesimo octavo contigit in urbę Aureliana Galliarum admodum memorabile atque formidolosum portentum. Constat ergo in eadem urbę monasterium in honore apostolorum principis antiquitus constitutum, in quo primitus collegium sanctimonalium virginum omnipotenti Deo deservisse dignoscitur, quod etiam exinde cognomento Puellare dicitur. In cuius denique monasterii medio defixum stabat venerabile crucis vexillum preferens ipsius salvatoris pro salute humana mortem patientis imaginem, a cuius scilicet imaginis oculis per aliquod dierum spatium continue, multis cernentibus, rivus emanavit lacrimarum; ad quod nimirum terribile spectaculum inspitiendum multitudo maxima convenit hominum. Plerique tamen, cum illud cernerent, admodum animadvertentes quoddam esse Divinitatis presagium, videlicet illius urbis superventure calamitatis. Quemadmodum enim isdem per se salvator pręsciens imminere urbis detrimentum Hierosolimitane flevisse illam perhibetur, sic denique et hanc, videlicet Aurelianam, paulo post iminentem cladem passuram per expressam suę imaginis figuram flevisse comprobatur. Contigit ergo post paululum in eadem civitate inaudite rei id ipsum, ut putatur, portendens eventus. Denique, cum una noctium custodes maioris ęcclesię, videlicet episcopii, ex more exsurrexissent atque ipsius ecclesię portas quibusque ad matutinales laudes properantibus aperuissent, subito lupus adfuit ęcclęsiamque ingressus ac funem signi ore arripiens agitansque illud insonuit. Cernentes nimirum qui adherant, mentis stupore concussi, tandem clamore emisso, ac si inermes, nisu quo valuere illum exturbantes ab ęcclesia expulerunt. Sequenti vero anno tota illius civitatis humana habitatio cum domibus ęcclesiarum terribiliter igne cremata est. Unde

loi canonique. De même que chaque pontife de l'église orthodoxe, époux de son église est de la même manière porteur de l'image du Sauveur, de même il n'est permis à aucun d'intervenir avec arrogance dans le diocèse d'un autre évêque.

V. Prodige extraordinaire dans la ville d'Orléans

8. L'année 888 du Verbe incarné[22] arriva dans la cité d'Orléans, dans les Gaules, un prodige véritablement mémorable et terrifiant. On sait que se trouve dans cette ville un monastère consacré depuis des temps antiques au prince des apôtres où demeura, dès l'origine une communauté de vierges moniales, qui donna au monastère son nom de Puellier[23]. Au centre de ce monastère se trouvait érigé le vénérable emblème de la croix, portant une image de notre Sauveur souffrant sa mort pour le salut des hommes ; de ses yeux, durant quelques jours, un flot de larmes ne cessa de s'écouler, à la vue de tous. Une grande foule d'hommes se rassembla pour contempler ce terrible spectacle. La plupart d'entre eux, lorsqu'ils le voyaient, comprenaient qu'il s'agissait d'un terrible présage divin, annonçant qu'une calamité surviendrait à la ville. De la même manière, on le sait, que le Sauveur lui-même avait pleuré sur Jérusalem, dont il pressentait la destruction imminente, de même on fut sûr que les pleurs de son image annonçaient pour la ville d'Orléans un désastre proche. Peu après, dans la même cité, survint un autre événement inouï porteur, pense-t-on, de la même signification. Une nuit, alors que les gardiens de l'église majeure, la cathédrale, ouvraient les portes aux fidèles venant chanter les laudes du matin, parut un loup, qui entra dans l'église, et prenant entre ses crocs et tirant la corde, fit sonner la cloche. Tous le regardaient, frappés de stupeur. Bien qu'ils fussent désarmés, ils parvinrent enfin à le faire sortir de l'église, par leurs cris ou autrement. L'année suivante, la ville entière fut

[22] Ici encore, le manuscrit de Raoul porte une date évidemment erronée : il faut sans doute lire 988.

[23] Saint-Pierre-le-Puellier, abbaye de moniales bénédictine (*puellae*) fondée au Bas-Empire, devenue communauté canoniale féminine au cours du X^e^ siècle.

etiam nulli venit in dubium quoniam unius cladis eventum utriusque rei precessisset portentum.

9. Erat igitur tunc temporis predicte civitatis pontifex venerabilis Arnulfus, qui videlicet, genere et doctrina sapientię pernobilis ac paternorum fundorum reditibus locupletissimus, cernens excidium scilicet proprie sedis desolationemque sibi commissę plebis, potiore usus consilio, magnum colligens apparatum cepit domum maioris ęcclesię, quę olim dicata fuerat in Christi crucis honore, iugiter a fundamentis reedificare. Qui dum acerrime cepto operi cum suis omnibus intenderet, ut scilicet quantotius honestissime consummaret, nimium evidenter prestitum est illi divinitus iuvamen. Contigit igitur quadam die, dum cementarii fundamina basilice locaturi soliditatem perscrutarentur ipsius telluris, ut repperirent copiosa auri pondera, quę scilicet ad totius quamvis magne basilice fabricam reformandam certissime crederentur sufficere. Suscipientes ergo qui fortuito invenerant aurum, ex integro episcopo detulerunt. Ipse vero omnipotenti Deo pro collato sibi munere gratias agens ac suscipiens illud custodibus operis tradidit totumque fideliter in opus eiusdem ęcclesię expendi iussit. Fertur namque quod etiam illud aurum sollertia beati Evurtii, antiqui eiusdem sedis presulis, ibidem huius restaurationis gratia fuisset reconditum, idcirco permaxime quoniam, dum isdem vir sanctus quondam potiorem quam fuerat primitus eandem informaret ęcclesiam, contigit illi huic simile munus divinitus sibi reservatum inibi reperire. Sicque preterea factum est ut et domus ęcclesię, videlicet sedis pontificalis, priore elegantior reformaretur, ipsoque suadente pontifice, ceterarum quę in eadem civitate deperierant basilicarum sanctorum quo-

[24] L'incendie eut lieu en 989 ; l'allusion à la subversion du temple sera éclaircie quand Raoul dévoilera le rôle des juifs d'Orléans dans la destruction du sanctuaire de la résurrection (III, 24-25) ; on remarquera surtout que les églises qui sont le théatre de ces signes inquiétants sont celles-là même où seront découvert par la suit les clercs hérétiques jugés et condamnés en 1023 (III, 26-31). Il est sûr que ces signes annoncent aussi cette très inquiétante découverte. Il faut donc considérer l'incendie de la ville comme un présage de plus, à ajouter aux autres. On peut aussi supposer que Raoul reste volontairement ambigu pour ne pas accuser l'église

dévastée par un terrible incendie. Personne ne doute que l'un et l'autre signe avaient annoncé le désastre[24].

9. L'évêque de la cité était alors le vénérable Arnoul, éminent par ses origines et son savoir, riche des revenus considérables de son patrimoine familial[25]. Voyant la ruine de son siège épiscopal et la désolation du peuple qui lui avait été confié, il prit la très sage décision, rassemblant les matériaux nécessaires, de rebâtir de fond en comble l'église majeure, autrefois dédiée à la sainte Croix du Christ. Aidé des siens, il s'était mis à l'œuvre et s'efforçait de l'achever de la meilleure manière, quand devant tous le ciel vint à son secours. Un jour en effet, alors que les maçons vérifiaient la solidité du sol pour poser les fondations de la basilique, ils découvrirent une importante quantité d'or, suffisante, à coup sûr, pour la reconstruction de la basilique, si grande fût-elle. Rassemblant l'or que le hasard leur avait fait découvrir, il le portèrent à l'évêque. Celui-ci, rendant grâce au Dieu tout-puissant pour ce don, le prit et le remit aux gardes du chantier et leur ordonna de le dépenser fidèlement en totalité pour les travaux de l'église. On rapporte aussi que cet or avait été caché en cet endroit par la clairvoyance du bienheureux Euverte, antique évêque de ce siège, en vue d'une restauration : autrefois, alors qu'il s'employait à restaurer l'ancienne église, il avait en effet été gratifié d'un don analogue d'origine divine[26]. La demeure de l'Église, qui est le siège pontifical, fut ainsi reconstruite plus élégante que la précédente ; sous l'impulsion de l'évêque, on reconstruisit plus belles encore les autres églises dédiées à la célébration de divers saints et, de l'avis

d'Orléans d'avoir ignoré pendant plus de vingt ans le présence de l'hérésie en son sein : cf. les remarques de Poly et Bournazel, *La mutation féodale*, p. 386-387.

[25] Proche conseiller d'Hugues Capet, Arnoul, évêque d'Orléans de 972 à 1003, fut dès le concile de Saint-Basle de Verzy (991) l'un des défenseurs les plus éloquents de l'autonomie des évêques français à l'égard des pontifes romains, discrédités et corrompus. Son éloge par Raoul, venant à la suite de la condamnation de l'intervention pontificale à Beaulieu-lès-Loches (II, 6), en des termes voisins de ceux du prélat, montre la cohérence de la position du chroniqueur.

[26] Saint Euverte fut évêque d'Orléans vers 346 ; l'anecdote de la découverte du trésor est interprétée par G. Duby comme une évocation de la « déthésaurisation » des richesses ecclésiastiques qui accompagne la croissance des échanges et de l'activité économique (*Guerriers et paysans*, Paris, 1973, p. 183).

rumque meritis dicatarum edes anterioribus potiores construerentur atque divinorum operum cultus in eisdem excellentior haberetur pre omnibus ; ipsaque urbs paulo post referta domorum edificiis, plebs tandem illius mitigata a flagitiis, Domini pietate subventa, tantoque citius convaluit quanto sagatius propriam calamitatem excepit ob correptionis ultionem. Fuit namque predicta civitas antiquitus, ut est in presentiarum, regum Francorum principalis sedes regia, scilicet pro sui pulcritudine ac populari frequentia necnon et telluris hubertate perspicuique irrigatione fluminis. Ex Ligere quippe sibi congruo etiam flumine agnomen habet inditum diciturque Aureliana quasi Ore Ligeriana, eo videlicet quod in ore eiusdem fluminis ripe sit constituta : denique non, ut quidam minus cauti existimant, ab Aureliano Augusto, quasi eam ipse edificaverit, sic vocata[m], quin potius ab amne, ut diximus, quod rectius veriusque illi congruit.

VI. De prelationibus turpis lucri areptis.

10. Sacro igitur premonente eloquio luce clarius conpertum habetur quoniam in processu novissimorum dierum, frigescente in hominibus caritate ac superabundante iniquitate, instabunt periculosa animarum tempora. Nam et multiplicibus antiquorum patrum intimatur assertionibus quod, crassante avaritia, preteritarum iura vel ordines religionum ex eo unde consurgere debuere ad incrementi profectum, exinde sumpsere corruptionis defectum, illudque aliquibus versum est in animarum detrimentum, quod quibusdam eo legitime utentibus fuit emolumentum. Siquidem, ut diximus, turpis lucri avaritia inperante suffocatur sepissime censura iustitię. Cum enim in diversarum gentium ac provinciarum cultibus istud habeatur probabile, evidentius tamen in Israheliticę plebis levitis et sacerdotibus. Qui scilicet quanto dudum ceteris opulentiores, eo amplius

[27] Comme l'a souligné B. Guenée (*Histoire et culture historique*, p. 189), on trouve ici une parfaite illustration de l'usage médiéval de l'étymologie : que le nom d'Orléans puisse dériver de celui d'*Aurelius* est connu de Raoul, mais cela ne lui

général, le culte divin y fut célébré de manière plus parfaite qu'ailleurs. La ville elle-même retrouva peu après tous ses édifices et son peuple, adouci par les calamités envoyées par la piété divine, devint d'autant meilleur qu'il avait compris et reçu la catastrophe comme une punition destinée à son amendement. Cette ville avait été dans les temps anciens, comme de nos jours, l'une des capitales des rois des Francs à cause de sa beauté, de l'abondance de sa population, de la fertilité de son sol et de la limpidité du fleuve qui la baigne. À juste titre, c'est de la Loire même que la cité tient son nom : elle s'appelle Orléans c'est-à-dire *Ore Ligeriana*, ce qui veut dire qu'elle est édifiée sur la rive, à l'intérieur d'un méandre du fleuve. Elle ne tient donc pas son nom comme on le prétend imprudemment, d'*Aurelius Augustus*, comme si celui-ci l'avait fondée et lui avait donné son nom, mais du fleuve, comme nous l'avons dit, explication à la fois plus raisonnable et plus exacte[27].

VI. Bénéfices ecclésiastiques détournés à des fins malhonnêtes

10. Les avertissements de l'Écriture sainte sont absolument clairs : à l'approche des temps nouveaux, la charité se refroidissant dans le cœur des hommes, et l'iniquité se répandant, les menaces du temps mettront les âmes en péril[28]. En effet, comme l'ont affirmé les anciens pères, quand la cupidité s'accroit, les lois et hiérarchies des anciennes croyances, au lieu d'inciter les fidèles à s'élever et à progresser, deviennent pour eux une cause de corruption, et ce qui pour certains était le motif d'une légitime rétribution, devient pour d'autres l'occasion d'une ruine des âmes. Et, comme nous l'avons dit, quand prévaut une déshonnête cupidité, le plus souvent on voit disparaître la rigueur de la justice. Largement répandu dans les religions de diverses nations et provinces, ce défaut apparaît avec évidence parmi les lévites et les prêtres du peuple d'Israël. Plus grande est leur richesse face aux autres, plus grandes

permet pas de donner un sens particulier à ce nom. À cette remarque dénuée d'intérêt, il convient donc de préférer une autre explication du nom, qui rende pleinement justice aux qualités de la cité, et soit donc plus vraie.

[28] Mt 24, 12.

plerique illorum superba cupiditate insolentiores, idcirco etiam ad ultimum omnibus effecti deteriores. Sed multum distant legis veteris instituta, multiplicibus figurarum enigmatibus vestita, a novę gratię perspicuis ac spiritalibus sacramentorum donis. Ibi namque munera solummodo conferebantur terrenarum hostiarum ; in his ipse Deus accipitur in premium. Ibique nichilominus totum promerebatur quisque ex servitutis actione ; hic vero quisque dignus habetur dumtaxat ex sincera optime conscientię voluntatę.

11. Atque idcirco ista premisimus, quoniam, iamdudum muneribus ineptis excecatis pene universis principibus, desevit hęc pestis longe lateque in ęcclesiarum quibusque prelatis toto terrarum orbe diffusis. Denique omnipotentis Christi domini gratuitum ac venerabile donum ad proprię damnationis cumulum converterunt in avaritię lucrum. Ideoque huiusmodi videlicet prelati tanto minus ad divinum peragendum opus inveniuntur idonei, quanto constat quia non ad illud accesserunt per aditum principalis hostii. Et licet adversus talium personarum procacitatem multipliciter clamet Sacrarum Scripturarum canon, nunc tamen solito multiplicius conperitur fieri in diversis ęcclesiarum ordinibus. Nam ipsi reges, qui sacre religionis idonearum decretores personarum esse debuerant, munerum largitione corrupti potiorem quempiam ad regimen ęcclesiarum vel animarum diiudicant, illum videlicet a quo ampliora munera suscipere sperant ; atque idcirco permaxime quique procaces ac turgore superbię inflati sese ultro cuique prelationi ingerunt, minus formidantes incurrere lapsum neglecte pastoralis curę, quoniam tota solummodo illorum pendet fidutia ex loculis collectę pecunię, non ex percepte donis sapientię ; tantoque amplius, adepto regimine, student avaritię, quanto constat propriam ex illa ambitionem implesse, ac velut idolo sibi pro Deo constituto illi serviunt, per quam scilicet informati ad tale nomen absque merito vel opere proruperunt ; fitque

[29] L'Ancien Testament est donc susceptible de préférence d'une lecture de type allégorique (cf. V, 10, qui poursuit cette réflexion), alors que les paroles du Nouveau Testament, qui se prêtent aussi à une interprétation de ce type (cf. I, 24), doivent être appliquées à la lettre.

deviennent aussi leur arrogance et leur avidité : ils se révèlent finalement pires en tout que les autres hommes. Mais les pratiques de l'ancienne loi, encombrées d'une foule de symboles mystérieux, n'approchent pas la clarté et l'élévation des sacrements reçus de la grâce nouvelle[29]. Avant, l'offrande en sacrifice de victimes terrestres ; maintenant Dieu, reçu en récompense. Avant, la servitude à l'origine de toute rétribution ; désormais, la dignité reconnue à chacun dans la mesure de sa bonne volonté et de sa pureté de conscience.

11. Nous nous sommes arrêtés sur ce point parce qu'aujourd'hui, les princes s'étant dans leur grande majorité laissés aveugler par la sottise, cette maladie frappe aussi les prélats des églises, partout dans le monde. Il n'est pas jusqu'au don vénérable et gratuit du Christ tout-puissant qu'ils ne convertissent à leur profit, par une avidité honteuse qui causera leur perte. Des prélats de ce genre sont à l'évidence d'autant moins aptes à accomplir le service divin qu'ils n'y sont pas parvenus en passant par la porte principale[30]. Et bien qu'en de multiples endroits le texte de l'Écriture sainte dénonce leur arrogance, on les voit aujourd'hui se multiplier dans les divers ordres des églises. Les souverains eux-mêmes, à qui revient la mission de décider des personnes les plus aptes au service sacré, se laissent corrompre par des cadeaux et confient le gouvernement des églises et des âmes à ceux dont ils espèrent les cadeaux les plus importants. On voit ainsi s'introduire dans toutes les charges des hommes d'une infinie arrogance, gonflés d'orgueil et qui ne craignent pas de négliger leur mission de pasteur, parce qu'ils mettent leur confiance dans la bourse où ils mettent leur argent plus que dans les dons de la sagesse. Ayant mis la main sur le gouvernement, ils se consacrent d'autant plus volontiers à leur seule cupidité, que par elle ils accompliront leurs désirs ; ils la servent comme une idole qu'ils ont substituée à Dieu, et grâce à laquelle ils ont su, sans aucun mérite ni bonne action, s'emparer de la dignité qu'ils occupent. Chez les moins prudents, on voit apparaître une tendance trompeuse à imiter

[30] Jn 10, 2.

minus cautis deceptoria imitandi forma, ac perinde vicissim contumax invidentia. Quippe quoniam quicquid in talibus alter emulando colligit – videtur alteri – invidendo sibi subripit; atque, ut invidorum semper mos est, alienis felicitatibus indesinenter appetunt torqueri. Hinc etiam procedunt litigiorum tumultus assidui oriunturque frequentia scandala ac diversorum transgrediendo convellitur tenor ordinum.

12. Sic etiam contigit ut, dum inreligiositas grassatur in clero, procacitatis et incontinentię appetitus succrescat in populo. Deinde vero mendatiorum circonvenientię, fraudes atque homicidia universos pene in interitum subripiendo pertrahunt. Et quoniam catolice fidei oculum, videlicet ęcclesię prelatos, pessime cecitatis caligo obrepsit, idcirco plebs illius, proprię salutis viam ignorans, in suę perditionis ruinam decidit. Iure etiam contigit ut ipsi scilicet prelati ab eisdem quos subiectos habere debuere affligantur atque contumaces sentiant illos quos utique suo exemplo a iustitię itinere fecere devios. Nec mirum preterea si in aliquibus angustiis constituti minus, dum clamant, exaudiuntur, quoniam ipsi sibimet per avaritię cumulum clausere misericordię hostium. Cum certissimum nichilominus habeatur pro huiusmodi viscisitudine flagitii sepissime iminere communem cladem populis et animantibus cunctis necnon etiam plurimam pestem frugibus, videlicet ex intemperię aeris, sic quippe fieri contigit ut hi scilicet, qui omnipotentis Dei gregi sibi commisso ferre debuerant salvationis aminiculum, obponerent eidem consueti beneficii obstaculum. Quandocumque enim desiit religiositas pontificum ac marcessit districtio regularis abbatum, simulque monasterialis discipline vi[r]gor tepescit, ac per illorum exempla cetera plebs mandatorum Dei prevaricatrix existit, quid aliud, quam totum simul humanum genus rursus in antiquum precipicii cahos suę perditionis spontanea voluntate inlabitur? Ex huiusmodi rei procul dubio eventu dudum ille antiquus Leviatan fidutiam conceperat quod inundatio Iordanis fluvii os inlaberetur illius, ut videlicet baptizatorum multitudo, per avari-

[31] La référence est à Iob 40, 18, qui parle en fait de Béhémoth ; Léviathan est évoqué en 40, 20.

les autres, qui peut devenir par la suite une jalousie obsessive. Et dans cette rivalité, tout ce que l'un parvient à conquérir paraît à l'autre lui avoir été soustrait par envie et, comme cela arrive à tous les envieux, ils se tourmentent sans trêve en pensant au bonheur des autres. De là sortent sans arrêt discordes, violences, scandales, transgressions diverses et subversion des ordres.

12. À mesure que l'irréligion s'accroît parmi les clercs, l'arrogance et une cupidité effrénée se répandent dans le peuple. Mensonges, intrigues, tromperies, meurtres exposent l'ensemble des hommes à des risques mortels. Et lorsque cette odieuse cécité plonge dans les ténèbres l'œil de la foi catholique, c'est-à-dire ses prélats, son peuple s'abîme dans la perdition, ayant perdu le chemin du salut. Il est juste, alors, que les mêmes prélats aient à subir les affronts de ceux qui devaient leur obéir et qu'ils voient se rebeller contre eux ceux qu'ils ont détournés par leur exemple du juste chemin. Comment s'étonner si, placés dans cette situation, ils crient et ne sont point exaucés? Par l'excès de leur avarice, c'est en eux-mêmes qu'ils ont fermé la porte de miséricorde. Tenons aussi pour certain que cet enchaînement du péché les menace de calamités générales sur l'ensemble du peuple et des êtres vivants ou de cette peste des récoltes que sont les dégats provoqués par les intempéries; ceux qui auraient dû alors implorer du Dieu tout-puissant aide et salut pour le troupeau dont ils avaient la garde se révèlent alors l'obstacle principal à l'administration régulière de ces bienfaits. Quand la religion manque aux évêques, quand chez les abbés s'affaiblit l'observance de la règle monastique, quand, suivant leur exemple, le peuple de Dieu trahit ses préceptes, qu'est-ce d'autre que le retour de tout le genre humain, par sa libre volonté, au précipice du cahos originel et de la chute? Conscient qu'il en serait ainsi, l'antique Léviathan avait acquis la certitude que les flots du Jourdain s'engouffreraient entre ses lèvres, c'est-à-dire que la multitude des baptisés, poussés par la cupidité, abandonneraient la voie de la vérité pour s'abîmer dans la mort[31].

tię appetitum viam veritatis deserens, demergeretur in interitum. Et quia, ut ex auctoritate apostolica completum dinoscitur, frigescente scilicet caritate ac superabundante iniquitate in hominibus utique semet plus iusto amantibus, solito crebrius ista quę retulimus circa millesimum et post nati salvatoris Domini annum in universis mundi partibus contigerunt.

VII. De incendiis et mortibus nobilium.

13. Septimo igitur de supradicto millesimo anno Vesevus mons, qui et Vulcani olla dicitur, solito multipliciore hyatu evomens igne permixtam sulphureo grandium saxorum multitudinem, qui usque in tercium rotabantur miliarium, sicque suo alatu putido circa se inhabitabilem cepit facere provintiam. Sed neque hoc puto silentio preterire, cur istud in sola Africana contingat fieri regione. Primum denique ob telluris vacuitatem, ex nimio solis ardore, et, quoniam illuc incombit devexum ab oriente Oceanum mare, inmensos undarum erigendo in sese recolligit vertices, quibus videlicet percusus reconditur aer telluris in gremio, deinde vero cum igniflua vaporatione quo valet eructuat ad supera. Siquidem aer, sicut ex ordinali constitutione penetrat supera, sic ex eiusdem ambigua natura, humoris scilicet a<t>que caloris, sepius agitatus exprimit in aridis ignem aut in humidis glatiem. Contigit interea pene universas Italię et Gallię civitates ignium incendiis devastari ipsamque urbem Romam ex parte maxima igne cremari. Quod dum fieret, Beati Petri ęcclesię tigna isdem ignis arripuit, cepitque sub ęreo tabulatu consumendo lambere ligna. Quod cernens universa

[32] Mt 24,12.

[33] La réflexion des paragraphes 10-12, est un témoignage remarquablement précoce des thèses élaborées dans les milieux réformateurs monastiques, en particulier autour de Guillaume de Volpiano et Odilon de Cluny, sur les mécanismes de la simonie et la nécessité de commencer la réforme par les niveaux les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique. On notera qu'à ce stade de la réflexion, la capacité des souverains à choisir évêques et abbés n'est pas remise en question. Adversaire résolu de la simonie et du nicolaïsme, Raoul appartient à un milieu pré-grégorien, qui voit dans le roi et l'empereur (cf. v, 26) plus que dans le pape les moteurs possibles de la réforme. Cette thématique s'inscrit dans le déroule-

Alors s'accomplit la parole de l'apôtre : à mesure que se refroidissait la charité, et que l'iniquité se répandait parmi les hommes, chacun s'aimant plus qu'il n'aimait ce qui est juste, les choses que nous avons évoquées se multiplièrent[32]. Cela se produisit particulièrement vers l'an Mil après la naissance du Christ, partout dans le monde[33].

VII. Incendies ; morts d'hommes illustres

13. La septième année avant ledit millénaire, le mont Vésuve, qu'on appelle aussi la « Marmite de Vulcain », dont les bouches s'étaient multipliées, vomit une quantité gigantesque de rochers énormes mêlés de soufre enflammé, qui tombèrent jusqu'à trois milles de distance, et dont les effluves putrides rendirent toute la région inhabitable. Je crois utile de dire ici pourquoi des faits de ce genre se produisent seulement dans la région d'Afrique[34]. La chose est causée par les cavités de la roche et par l'ardeur excessive du soleil. De plus, cette région, exposée à l'océan vers l'orient, en reçoit les vagues immenses, dont les chocs chassent l'air au sein de la roche : celui-ci la traverse ensuite et s'échappe des parties supérieures avec des flammes. Ainsi, l'air qui par sa constitution tend à s'élever, par sa nature ambiguë, humide et chaude, provoque par son agitation permanente le feu dans les milieux desséchés ou le gel dans les milieux humides[35]. À la même époque, presque toutes les villes d'Italie et de Gaule furent détruites par des feux ; la ville même de Rome fut consumée par un énorme incendie. Quand cela arriva, les flammes atteignirent même le toit de l'église du bienheureux Pierre, s'attaquant au bois sous les

ment des *Histoires* à travers l'idée d'un déchaînement des pratiques simoniaques aux alentours de l'an Mil, signe de l'imminence d'événements d'une particulière gravité.

[34] L'expression *Olla Vulcani* est attestée, au moins depuis Grégoire le Grand (*Dialogues*, IV, 31, 3) pour désigner Volcano, dans les îles Éoliennes, ou l'Etna, en Sicile. Il est possible que Raoul ait confondu l'un de ces volcans avec le Vésuve, mais il peut avoir utilisé l'expression de Marmite de Vulcain comme une simple métaphore. On la retrouve chez Adam de Brême pour désigner une île située à l'embouchure de l'Oder (*Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum*, II, 22).

[35] La théorie exposée par Raoul sur l'origine des tremblements de terre paraît dériver d'Isidore, *De natura rerum*, 46, 1 et 47, 2.

hominum multitudo quę aderat, nullam omnino conpescendę cladis artem repperiens, conversi unanimes, voce clamantes terribili, ad ipsius apostolorum principis cucurrere confessionem, diu inprecantes, si non pervigil proprię foret ad presens defensor ecclesię, multos in orbę terrarum a suę fidei professione decidere. Statim vero vorax flamma abietinas deserens trabes disparuit.

14. Per iddem tempus obierunt in Italia et in Galliis qui precipui erant pontifices et duces necnon et comites. Primitus quoque papa Iohannes, deinde Hugo marchionum optimus, post hęc vero per Italiam quique nobiliores, in Galliis namque Odo et Heribertus, quorum prior Turonorum Carnotique, sequens vero Meldorum ac Trecorum comes extitit. Tunc temporis etiam dux Rotomagnorum Ricardus obiit, qui monasterium edificaverat nimium locuplex in loco qui dicitur Fiscampus, in quo etiam sepultus quiescit. Willelmus quoque Pictavorum dux sub eodem tempore vitam finivit. Pontifices item in Galliis qui[n]que religiosiores a seculo excesserunt: Manasses videlicet, vir sanctitate plenus, Trecorum episcopus, et Gislebertus Parisiorum necnon et Ieboinus Catalonorum cum aliis pluribus. Inter quos etiam bonę memorię sanctus videlicet Maiolus apud Silviniacum cęnobium vitę presentis est terminum consecutus; cuius scilicet vitę honestatem preciosus etiam commendat transitus. Nam ad illius famam sanctitatis confluxere ex universo Romano orbe viri et mulieres utrorumque ordinum plurimi, exinde referentes diversarum infirmitatum gratiam sanitatis. Deseviebat eodem tempore clades pessima in hominibus, ignis scilicet occultus, qui quodcumque membrorum arripuisset exurendo truncabat a corpore; ple-

[36] Comme d'autres grandes églises du haut Moyen Age, la basilique Saint-Pierre était recouverte de tuiles de bronze ou d'alliage cuivreux.
[37] Le mot *confessio* désigne usuellement le sépulcre de saint Pierre.
[38] Jean XV (985-996).
[39] Hugues, marquis de Toscane, 969-1001.
[40] Eudes, comte de Tours, de Blois et de Châteaudun mourut le 12 mars 996, revêtu de l'habit monastique. Il fut enterré à Marmoutier (Richer, 2, p. 303); Herbert le Jeune, comte de Meaux et de Troyes mourut le 24 janvier 994

plaques de bronze[36]. À cette vue, la multitude des présents ne voyant d'autre moyen d'écarter le désastre, hurlant de terreur, courut à la confession[37] du prince des apôtres pour l'implorer : s'il ne se montrait capable à cette occasion de défendre son église, beaucoup dans le monde auraient abandonné leur foi. Aussitôt le feu dévorant laissa la charpente de pin et disparut.

14. Dans le même temps, en Italie et dans les Gaules, moururent d'importants personnages, évêques, ducs et comtes. Ce fut d'abord le pape Jean[38], puis l'excellent marquis Hugues[39], et certaines des plus nobles personnes d'Italie. Dans les Gaules moururent Eudes et Herbert, qui avaient été l'un comte de Tours et de Chartres, l'autre comte Meaux et de Troyes[40]. À cette époque mourut aussi le duc de Rouen, Richard, qui avait édifié un monastère admirable au lieu qu'on appelle Fécamp, dans lequel il repose[41]. Guillaume, duc des Poitevins, finit ses jours au même moment. Des évêques parmi les plus religieux de toute les Gaules quittèrent notre monde : Manassès, homme plein de sainteté, évêque de Troyes, Gilbert, évêque de Paris, Gibuin de Châlons[42], et tant d'autres, parmi lesquels l'homme de bonne mémoire saint Maïeul, qui arriva au terme de son existence dans le monastère de Souvigny[43]. Sa mort exemplaire fut aussi un indice de l'honnêteté de sa vie. L'écho de sa sainteté fit accourir de l'ensemble du monde romain des hommes et des femmes de tous les ordres en grand nombre, qui obtinrent de lui la rémission d'infirmités diverses. Une épouvantable maladie sévissait alors parmi les hommes, une sorte de feu invisible, qui brûlait et séparait du reste du corps les membres aux-

ou 995 et fut inhumé à l'abbaye de Lagny, qu'il avait restaurée. Sur ces deux princes, neveux et héritiers vers 980/984 d'Herbert le Vieux, comte de Vermandois, cf. Bur, *Comté de Champagne*, p. 114-125.

[41] Richard Ier mourut en 996 et fut inhumé dans l'église de la Trinité de Fécamp où il avait fondé une collégiale en 990. C'est en 1001 que son fils Richard II chargea Guillaume de Volpiano de rattacher l'abbaye à l'obédience bénédictine (cf. IV, 9).

[42] Manassès, évêque de Troyes de 990 à 993 ; Gilbert, évêque de Paris de 988 à 992 ; Gibuin, évêque de Châlons-sur-Marne de 948 à 997.

[43] Maïeul de Cluny mourut en 994.

rosque etiam in spatio unius noctis huius ignis consumsit exustio. Sed cum in plurimis sanctorum memoriis huius tremendę pestis sint inventa remedia, maximus tamen concursus factus est ad trium sanctorum confessorum ęcclesias, Martini scilicet Turonorum atque Odolrici Baioariorum, necnon et istius venerabilis patris Maioli ; optatęque salutis inventa sunt beneficia.

VIII. De Heinrici ducis morte et vastatione Burgundię.

15. Igitur anno tertio de supradicto millesimo moritur in Burgundia dux Heinricus apud Castrum Pulliacum super Ararum fluvium, sepultureque Autisioderi apud eximium confessorem Germanum traditur octobrio mense. Sequente vero mense decembrio, vespere sabbati ante diem dominice nativitatis, aparuit in aere portentum mirabile : species videlicet seu ipsa moles immensi draconis, a septemtrionali plaga egrediens, cum nimia coruscatione petebat austrum. Quod prodigium pene homines universos qui videre infra Gallias terruit. Sequenti denique anno ascendit Rotbertus rex in Burgundiam cum magno excercitu pugnatorum, ducens etiam secum Ricardum Rotomagnorum comitem cum triginta milibus Normagnorum, quoniam Burgundiones ei fuere rebelles, nolentes eum suscipere in civitatibus et castris quę fuerant ducis Heinrici, eius videlicet avunculi ; quin potius sibi in proprias divisere partes. Deveniens quoque primitus rex cum omni excercitu civitatem Autisioderum, eam obsidione circumdedit. Qui diu ibi crebris assultibus fatigatus residens, non adversus eam prevaluit, quę fertur numquam fraude vel hoste fuisse

[44] Il s'agit du mal des ardents, une intoxication causée par une moisissure, l'ergot de seigle.

[45] Ulrich, évêque d'Augsbourg, où il avait été inhumé après sa mort en 973, avait fait l'objet en 993 de la première bulle de canonisation connue, par Jean XV (cf A. Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècle du Moyen Age*, Paris, 1988, p. 25).

[46] Selon d'autres sources, le duc Henri I[er] mourut le 15 octobre 1002, sans héritier : l'expédition menée au printemps de 1003 par Robert le Pieux, racontée dans le même paragraphe, visait à régler la succession ducale. Raoul était sans doute déjà moine à Saint-Germain d'Auxerre durant les événements, pour les-

quels elle s'attaquait. Beaucoup d'entre eux furent consumés en l'espace d'une nuit par la brûlure de ce feu[44]. Parmi les très nombreux tombeaux des saints auprès desquels on trouvait remède contre cet horrible mal, la plus grande foule s'adressa aux églises de trois saints : Martin à Tours, Ulrich en Bavière[45] et le vénérable père Maïeul, et obtint ainsi la guérison souhaitée.

VIII. Mort du duc Henri et dévastation de la Bourgogne

15. La troisième année avant l'an mil[46] mourut en Bourgogne le duc Henri, au château de Pouilly, sur la Saône ; il fut enterré à Auxerre, auprès de l'admirable confesseur saint Germain, au mois d'octobre. Au mois de décembre suivant, le samedi qui précédait la fête de la Nativité, apparut dans les airs un admirable prodige : la forme, ou peut-être le corps lui-même d'un immense dragon, venant du nord et qui se dirigea vers le sud, avec des éclairs éblouissants. Ce prodige terrifia presque tous ceux qui le virent dans les Gaules. L'année suivante, le roi Robert descendit sur la Bourgogne avec une immense armée, accompagné de Richard, comte de Rouen, avec trente mille Normands[47]. En effet, les Bourguignons s'étaient rebellés et avaient refusé de l'accueillir dans les châteaux et cités qui avaient appartenu à son oncle le duc Henri, préférant se les partager entre eux[48]. Dès son arrivée, le roi mit le siège devant la cité d'Auxerre avec toute son armée. Mais, s'épuisant à la longue par des assauts répétés, il ne parvint pas à emporter la ville, dont on dit qu'elle ne fut jamais prise, ni par force ni par ruse. Abandonnant la ville, le roi tourna son armée

quels il est la source principale. Il parle ici de mémoire, ce qui peut expliquer l'imprécision de sa chronologie.

[47] Le chiffre est évidemment exagéré. Le fait était annoncé en I, 21. Sur la situation du comté d'Auxerre, cf. Sassier, *Recherches*, p. 1-62.

[48] Face à Robert le Pieux, qui prétendait à l'héritage de son oncle Henri, frère de Hugues Capet, se dressait Otte-Guillaume, issu d'une première union de Gerberge, femme du duc Henri, et qui avait peut-être été adopté par celui-ci. Otte-Guillaume était soutenu par son gendre, Landri de Nevers, qui s'était emparé d'Auxerre, et par d'autres seigneurs bourguignons, qui avaient occupé en son nom les châteaux ducaux.

decepta. Relicta namque civitatę rex cum universo bellico apparatu convertit se ad castrum Beati presulis Germani expugnandum, quod munito aggere prepollens heret civitati. Vallaverat enim illud Landrici comitis excercitus necnon eiusdem loci familiares viri, hostium siquidem metuentes sacri gregis diremtionem. Occurrit interea furenti regi Odilo, venerabilis abba Cluniensis monasterii, cupiens intervenire partes utrasque, siquidem ut regi exiberetur honorificentia, solidaretur concordia principum, pax patrię firmaretur. Qui, minus posse fieri cernens quod decreverat, hortabatur fratres octo tantum numero qui ad confessoris custodiam relicti fuerant (nam ceteros cum suo abbate Hilderico nomine iussio regis inde exire conpulerat) ut orationi instarent assiduę, si forte Domini pietas eos pariter et locum a tanta obsidione dignaretur eripere.

16. Sexto igitur obsidionis die inlucescente, nimio rex arreptus furore, indutus lorica simul et galea, omnemque excercitum dictis exacuens, habens etiam secum Hugonem eiusdem urbis pontificem, solum ex omni Burgundia parti regis faventem. Eidem namque regi in procintu iam constituto occurrit supradictus abba Odilo, illum increpans eiusque primates redarguens cur adversus tantum Dei pontificem, scilicet Germanum, hostili manu insurrexissent; cui specialiter, ut in gestis illius invenitur, usui fuit Dei auxilio et bella compescere plurima et regum ferocitati resistere. Cuius verbis minus auditum prebentes, quo tendebant pervenerunt, cingentesque supradictum castrum in coronę modum, certatim illud expugnaturi prelium inierunt. Alternis quoque partibus diu multumque decertanti-

[49] Landri, comte de Nevers (mort en 1028); sur son influence dans le comté d'Auxerre, cf. Sassier, *Recherches*, p. 18-32.

[50] Le duc Henri I[er] avait remis l'abbaye de Saint-Germain vers 987-989 à l'abbé Maïeul de Cluny pour qu'il en assure la réforme. Après avoir lui-même exercé quelque temps les fonctions abbatiales, celui-ci avait institué Heldric abbé en 989. Ce lien étroit avec Cluny explique la présence de l'abbé Odilon sur les lieux, alors que l'obstination du roi se justifie par la volonté d'exercer pleinement le patronage qu'il prétendait avoir hérité du duc Henri (Sassier, *Recherches*, p. 19-22).

[51] Hugues, comte de Châlon, évêque d'Auxerre en 999, était aussi, semble-t-il,

et mit le siège au château du bienheureux évêque Germain, adjacent à la cité et muni de puissantes protections. En effet, le lieu avait été fortifié par les troupes du comte Landri[49] ainsi que par des familiers du monastère, qui craignaient que les ennemis ne détruisent ce troupeau sacré. Entre-temps, le vénérable Odilon, abbé du monastère de Cluny, se rendit auprès du roi bouillant de fureur, pour servir d'intermédiaire entre les parties : il désirait faire rendre au roi l'honneur qui lui était dû, établir un accord entre les princes et consolider la paix dans le pays. Comprenant qu'il ne pourrait parvenir à ses fins, il exhorta le petit groupe de huit frères qui étaient restés pour garder les reliques du confesseur (les autres avaient dû s'en aller avec leur abbé Heldric, par ordre du roi) à ne pas abandonner leurs prières, pour que la miséricorde divine leur épargne, ainsi qu'à leur monastère, ce terrible siège[50].

16. Aux premières lueurs du sixième jour du siège, le roi, au comble de la fureur, revêtu de sa cuirasse et de son casque, exhortait son armée, accompagné de Hugues, l'évêque de la cité, seul des Bourguignons à avoir pris son parti[51]. Alors qu'il s'apprêtait au combat, l'abbé Odilon courrut à lui, lui demanda avec indignation ainsi qu'aux autres puissants comment ils osaient lever la main contre un si illustre évêque de Dieu, contre Germain lui-même, qui, comme on peut le voir dans les récits de sa vie, sut si bien, avec l'aide de Dieu, apaiser les conflits et résister à la sauvagerie des rois[52]. Sans l'écouter, ils s'avancèrent, entourèrent le château comme une couronne et montèrent à l'assaut. Le combat furieux durait déjà depuis longtemps entre les deux armées quand se manifesta l'aide de

le beau-frère du duc Henri. Son élection, appuyée par Robert le Pieux, confortait l'influence des Capétiens sur le duché, au détriment des ambitions du beau-fils d'Henri, Otte-Guillaume (Sassier, *Recherches*, p. 26-30).

[52] Germain fut évêque d'Auxerre de 418 à 448. Sa *Vita*, écrite vers 470-480 par Constance de Lyon, connut une diffusion considérable, et fut reprise et interpolée entre VII^e^ et IX^e^ siècle dans d'autres écrits hagiographiques rédigés par des moines de Saint-Germains ou des clercs du chapitre cathédral d'Auxerre (cf. les remarques de Guy Lobrichon dans *Saint-Germain d'Auxerre. Intellectuels et artistes dans l'Europe carolingienne (IX^e^-XI^e^)*, Auxerre, 1990, p. 69-76). Raoul met ici en scène l'effacement du rôle d'arbitre de l'évêque, principe essentiel de la société du haut Moyen Age, dont la figure de Germain était l'illustration traditionnelle.

bus, domus suę parti Dei subito adfuit presens auxilium. Nam eiusdem castri universa capacitas ita repleta est in hora prelii teterrima nebula, ut nemini hostium a foris pervius foret iaculandi aditus, cum ab intro repugnantibus cernerent se gravi cede prosterni. Sicque cum suorum, maxime Normagnorum, concisione dimiserunt castrum incolume, quos, licet tarde, penituit adversus magni meriti locum arma sumpsisse. Contigit etiam ut hora qua regis excercitus adversus locum sacrum certamen inire cępisset, vir religiosus Gislebertus, eiusdem loci monacus, super altare beatę Marię semper virginis, quod decentius ceteris in vertice eiusdem constat ęcclesię, quemadmodum hora die<i> tercia cotidie consueverat, missarum sacramenta celebrare inciperet. Quod scilicet factum satis cęlitus prestitę congruit victorię. Sequenti igitur die, egrediens rex inde, processit igne cremando res hominum preter civitates et castra tutissima usque in superiores Burgundię partes. Qui Frantiam rediens, post hęc tamen, licet tardius, reversis ad se Burgundionibus, prospere universam optinuit regionem.

IX. De fame valida et infestatione Sarracenorum.

17. Eodem autem tempore facta est fames prevalida quinquennio in universo Romano orbe, siquidem ut nulla audiretur non inobs regio et indigens pane; multique exausti inedia de populo perierunt. Tunc etiam per plura loca terrarum non solum inmundorum animalium et reptilium, verum etiam virorum ac mulierum infantumque carnes conpulit fames horrida sumere in cibum, nulla vel parentum obstante necessitudine. Nam eo usque devenerat huius sevitia famis, ut iam adulti filii consumerent matres, ipseque in parvulos, remota pietate materna, iddem excercerent.

18. Subsequente namque tempore gens Sarracenorum cum rege suo, Almuzor nomine, egressa est ex Africanis partibus ocupans pene universam Hispanie regionem usque in australes Galliarum fines plurimasque Christianorum dedere strages.

Dieu aux gens de sa demeure. À l'heure du combat, une terrifiante nuée emplit complètement l'intérieur du château, empêchant les ennemis d'ajuster leurs traits de l'extérieur, alors que les assiégés les massacraient depuis l'intérieur. Après avoir perdu bien des hommes, surtout normands, il abandonnèrent le château intact, se repentant trop tard d'avoir levé les armes contre un lieu si insigne. Il advint en outre qu'au moment même ou l'armée royale engageait le combat contre ce lieu sacré, Gilbert, homme religieux et moine du lieu, commença la célébration de la messe, comme il le faisait chaque jour à la troisième heure, sur l'autel de la bienheureuse Marie toujours Vierge, situé comme il se doit au plus haut de l'église. Ce fait coïncide parfaitement avec la victoire donnée par le ciel. Le jour suivant, le roi se retira et s'avança, brûlant toute chose, sauf les cités et châteaux fortifiés, jusqu'en haute Bourgogne, puis il rentra en France. Par la suite, les Bourguignons s'étant tardivement ralliés à lui, il rentra heureusement en possession de toute la région.

IX. Une terrible famine ; l'invasion des Sarrasins

17. À la même époque se produisit une terrible famine qui sévit durant cinq années sur tout le monde romain : il n'était aucune région où l'on ne parla de misère et de manque de pain ; une grande partie du peuple mourut de faim. En de nombreux endroits, cette faim atroce poussait à consommer non seulement des animaux immondes ou des reptiles, mais aussi la chair d'hommes, de femmes ou d'enfants ; on ne respectait rien, pas même les liens de la parenté, si bien que la cruauté de la famine portait les fils déjà adultes à dévorer leurs mères, ou celles-ci, oublieuses de l'amour maternel, à faire de même avec leurs enfants[53].

18. Peu après, la nation des Sarrasins sortit des Afriques avec son roi Almuzor et occupa presque tout le territoire hispanique, jusqu'aux confins méridionaux des Gaules, massacrant

[53] Cette famine eut lieu en 1005-1006. Elle annonce dans le récit celle de 1032-1033, dont Raoul fait une description saisissante en IV, 10-13.

Sed, licet inpar excercitu, sepius tamen iniit cum eis prelia Willelmus dux Navarrie cognomento Sanctus. Tunc etiam ob excercitus raritatem conpulsi sunt regionis illius monachi sumere arma bellica. Cese denique graviter utreque partes ; tandem, concessa Christianis victoria, post grande suorum dispendium, qui superfuere Sarracenorum ad Africam fecere confugium. Sed et in illis diutinis conflictibus preliorum constat Christianorum religiosos plures ocubuisse, qui potius ob fraternę caritatis amorem cupierant decertare quam propter aliquam gloriolam laudis ponpatice.

19. Erat quippe eo tempore frater quidam, Vulferius nomine, dulcis admodum moribus et conversatione, in monasterio cognomento Reomagensse, quod est situm in pago Tarnoderensse, cui etiam aparuit die quadam dominica visio satis credulitati commoda. Nam, dum post expletionem matutinalium laudum in supradicto oraturus quievisset monasterio, fratribus ceteris inde aliquantulum ad pausam redeuntibus, subito repletus est totius eiusdem ęcclesię ambitus viris scilicet vestibus albis indutis ac purpureis stolis insignitis, quorum etiam continentię gravitas plurimum de ipsis instituebat eos cernentem ; qui vero eos precedebat, crucem manu gestans, episcopum se esse multarum dicebat plebium, ibique die ipso sacra missarum celebrare se oportere perhibebat. Referebat etiam tam ipse quam ceteri se illius noctis cum fratribus eiusdem monasterii matutinales interfuisse sollempnes ; asserebant insuper optime laudis officium quod audierant illi diei congruere. Erat autem dominica dies octava pentecosten, in qua propter expletionem gaudii resurreccionis dominice eiusdemque ascensionis et adventus sancti spiritus in plerisque diversarum regionum locis mos est psallere responsoria verbis valde honestisimis conposita ac suavi sonoritate referta et, ut

[54] Ibn Abi Amir « Al-Mansur » (le Victorieux), a déjà été évoqué en I, 17. Le sac de Barcelone en 985 et surtout de Compostelle en 997 avaient eu un retentissement européen. Il semble que Raoul confonde ici en un seul personnage Guillaume-Sanche, duc de Gascogne, et le roi de Navarre Sanche le Grand (1004-1035).

[55] L'abbaye de Moutiers-Saint-Jean, à La Réôme, près de Tonnerre, où Raoul

des chrétiens en grand nombre. Malgré l'infériorité de son armée, le duc de Navarre Guillaume, qu'on appelle le Saint, lui livra bataille à plusieurs reprises[54]. On manquait à ce point de soldats que les moines du pays eux-même durent prendre les armes. Il y eut de chaque côté de grandes pertes. Enfin la victoire resta aux chrétiens et les débris de l'armée des Sarrazins, ayant perdu beaucoup d'hommes, cherchèrent refuge en Afrique. Parmi les chrétiens, de nombreux religieux tombèrent au combat durant cette longue guerre, luttant par amour pour leurs frères plus que par vain orgueil et désir de gloire.

19. À cette époque vivait au monastère de La Réôme[55], dans la région de Tonerre, un moine nommé Vulferius, d'une grande douceur dans sa vie comme dans ses mœurs. Il eut un dimanche une vision à laquelle on ne saurait manquer de croire. Après avoir achevé la récitation des laudes du matin, il s'était recueilli dans le monastère pour prier, alors que ses confrères étaient retournés prendre un peu de repos. Soudain, tout l'espace de l'église fut rempli d'hommes vêtus de vêtements blancs, portant des étoles pourpres. Qui les regardait apprenait beaucoup d'eux, à la gravité de leur maintien. À leur tête un homme portait une croix dans sa main ; il disait avoir été l'évêque de nombreuses communautés et ajouta qu'il devait, ce jour même, célébrer la messe en cet endroit. Il déclara aussi qu'il avait assisté durant la nuit avec les frères de ce monastère à l'office du matin, et que les laudes qu'il avait entendues étaient admirablement adaptées à ce jour. C'était en effet le dimanche de l'octave de la Pentecôte[56], durant lequel, pour exprimer la joie de la résurrection du Seigneur, de son ascension et de la venue de l'Esprit Saint, dans de nombreux lieux de régions variées, on chante, en alternant les répons, des chants aux paroles pleines de noblesse, et d'une grande beauté

séjourna sans doute (cf. V, 12), était alors sous l'autorité de l'abbé Heldric de Saint-Germain d'Auxerre, qui l'avait réformée ; à sa mort en 1011, c'est à Guillaume de Volpiano que son gouvernement fut confié par Brun, évêque de Langres.

[56] La fête de la Trinité d'été (*festum Trinitatis* ou *Trinitas aestiualis*) tombe le premier dimanche, huitième jour après la Pentecôte.

mens valet humana, deificę trinitati condigna. Cepit interea qui preerat episcopus super altare sancti Mauricii martyris missarum sollemnia, eiusdem trinitatis antiphonam intonans, celebrare. Interim vero percunctatus est supradictus frater qui aut unde essent pro quave causa illuc devenissent. Cui satis leniter tale dederunt responsum : « Professionem, inquiunt, Christianitatis gestamus, sed ob tutelam patrię catholicęque plebis defensionem gladius nos in bello Sarracenorum separavit ab humanorum corporum habitatione. Idcirco nos omnes pariter divina vocatio nunc transfer<t> in sortem beatorum ; sed ideo per hanc provinciam nobis contigit habere transitum, quoniam plures ex hac regione infra breve temporis spacium nostro sunt addendi collegio ». Preterea is qui missarum explebat officium, finita oratione dominica, pacem omnibus dans, misitque unum qui ipsi fratri pacis osculum daret. Qui cum fecisset, innuit etiam ei ut illum sequeretur. His ita conspectis, cum vellet eos sequi, disparuerunt. Intellexit quoque idem frater se in brevi spatio exiturum a seculo, quod etiam sic contigit fieri.

20. Nam mense quinto, id est decembrio, postquam hęc quę diximus viderat, sui abbatis imperio perrexit Autissiodorum gratia medicandi aliquorum in monasterio Beati confessoris Christi Germani infirmantium fratrum ; erat enim artis medicine studiis instructus. Qui veniens illuc cepit commonere fratres illos pro quorum causa advenerat, ut quam citius que pro salute illorum agenda erant exercere curarent ; cognoverat enim exitum suum proximum fore. Cui dum responderent : « Quieti indulge iam hodie pro fatigatione itineris, ut dies crastina te valentiorem inveniat », at ipse ait : « Si hodie quantum superest non explevero prout valeo, iam die crastina noveritis me ex his nichil acturum ». Qui ludere ilium existimantes, ut erat semper alacri mente placidus, quod monuerat omiserunt. Die autem altera inlucescente preventus acri dolore accessit, prout poterat, ad altare beate Marie semper virginis sacra missarum celebratu-

[57] Les personnages de l'apparition sont des moines espagnols tombés en martyrs (leur vêtement blanc témoigne de leur sainteté) dans la lutte contre les armées d'Al-Mansur, évoquées au paragraphe précédent. Le culte rendu à saint Maurice et à ses compagnons de la Légion thébaine martyrisés à Agaune, dans les Alpes,

musicale, bien dignes de la divine Trinité, autant que l'esprit humain puisse en juger. L'évêque qui se tenait à leur tête commença sur l'autel du saint martyr Maurice la célébration de la messe, entonnant l'antienne de la Trinité. Entre-temps, le moine leur demanda d'où ils venaient, et pourquoi il étaient arrivés en cet endroit. « Nous sommes chrétiens, répondirent-ils avec douceur, mais alors que nous défendions notre pays et le peuple catholique, le glaive des Sarrasins, au cours du combat, nous a séparés de notre demeure corporelle. À présent, l'appel de Dieu nous transporte tous au séjour des bienheureux; mais nous devons passer par cette région car d'ici peu beaucoup de ses habitants seront appelés à rejoindre notre cortège. » Peu après, comme la messe était finie, le célébrant donnant à tous la paix envoya l'un d'entre eux donner au moine un baiser de paix. En le faisant, il lui fit aussi le signe de les suivre. Puis, sous ses yeux, comme il s'apprêtait à les suivre, ils disparurent. Il comprit alors qu'il quitterait ce monde d'ici peu, ce qui arriva effectivement[57].

20. Cinq mois après cette vision – en décembre – il se rendit à Auxerre sur l'ordre de son abbé, pour y soigner des frères malades dans le monastère du bienheureux Germain, confesseur du Christ. Il était en effet instruit dans l'art de la médecine. Dès son arrivée, il prévint les frères pour lesquels il était venu de faire au plus vite ce qu'il fallait pour guérir. Il savait en effet que sa fin était proche. Il lui répondirent : « Aujourd'hui, repose-toi des fatigues du voyage ; demain tu iras mieux. » Il leur répondit : « Si je n'utilise pas du mieux que je peux ce qui reste de ce jour, vous verrez que demain je ne pourrai rien en faire. » Ils pensèrent qu'il plaisantait, car c'était un homme toujours calme et d'esprit joyeux, et oublièrent ses paroles. Le lendemain, aux premières lumières du jour, il se rendit à l'autel de la bienheureuse Marie toujours Vierge, malgré les douleurs violentes qu'il ressentait, pour y célébrer la messe. Puis il se

convenait particulièrement à ces clercs tombés au combat contre l'infidèle. Raoul ne précise cependant pas qui dans le monastère, en dehors de Vulferius, est destiné à rejoindre prochainement le séjour des bienheureux (cf aussi J.-Cl. Schmitt, *Les revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, 1994, p. 124).

rus. Quibus peractis recessit ad domum infirmorum fratrum iamque nimium dolentes artus composuit lecto. Gui, ut talibus fieri solet, ceperunt palpebre somnum querere inter angustias. Repente vero astitit ei virgo splendida, coruscans immenso fulgore interrogansque illum quam mentis dubietatem haberet; quam cum ipse intuitus fuisset, adiecit : « Si de itinere metuis, non necesse est enim ut paveas, quoniam ego tibi custos extitero ». Ex qua visione securior effectus, ad se venire mandans loci prepositum nomine Achardum, eruditissimum valde virum, qui postea eiusdem monasterii abbas extitit, narravit ei non solum presentem sed etiam preteritam visionem ex ordine. Qui dixit ei : « Confortare, frater, in Domino ; sed quoniam ea vidisti que raro humano visui conceduntur, necesse habes persolvere universe carnis debitum, ut in eorum quos vidisti possis admisceri consortium ». Convocatisque ceteris fratribus secundum morem ei visitationem fecerunt. Tertia namque die peracta incipiente nocte migravit a corpore. Quem dum cuncti fratres ex more abluere ac pannis componere pararent signaque monasterii universa pulsarent, quidam laicus, sed religiosus, iuxta commanens, ignorans obitum fratris estimansque ob nunciandos matutinos signa pulsari, exsurrexit, ut solebat, pergere ad ecclesiam. Qui cum venisset ad pontem quendam ligneum, qui fere in medio erat itinere, audierunt plures ex vicinis voces quasdam ex latere monasterii proclamantes huiusmodi : « Extrahe extrahe ! et educ ad nos ilium quantotius ». Quibus etiam vocibus tale responsum est redditum : « Hunc interim non queo ; alium tamen educam, si potero ». Statim vero ille qui ad ecclesiam pergebat cernit ante se super pontem quasi unum vicinorum suorum, revera ergo diabolum, contra se venientem ; de quo etiam dubitare non posset, quin etiam nomine proprio ilium vocans monuitque ut provide transiret. Ilico autem malignus spiritus turrigera specie in altum se erigens, cupiensque decipere hominem, eius fallacem pompam visibus sequentem. Quam tamen dum aspiceret, eius pes lapsus graviter in ponte corruit. Qui citissime se erigens muniensque se crucis signo, cognita maligni diaboli fraude, regressus

rendit à l'infirmerie et se mit au lit, les membres déjà endoloris. Comme cela arrive, au milieu de ses souffrances, ses yeux se fermèrent sous l'effet du sommeil. La Vierge lui apparut alors, splendide, rayonnant d'une lumière éblouissante. Elle lui demanda quelle inquiétude tourmentait son esprit, et comme il levait les yeux vers elle : « Si tu redoutes le voyage, ajouta-t-elle, ne crains pas ; c'est moi qui te protègerai. » Tranquillisé par la vision, il fit venir à lui le prieur du lieu, un homme d'une grande culture nommé Achard, qui fut par la suite abbé du même monastère[58]. Il lui raconta en détail ce qu'il venait de voir, ainsi que sa première vision. « Fais confiance au Seigneur, lui répondit Achard ; mais puisqu'il est rarement donné aux humains de voir ce que tu as vu, il te faut maintenant payer le dû de toute chair, pour te joindre ensuite au groupe de ceux que tu avais vus. » Il appela les autres frères, et ceux-ci vinrent le visiter, comme le veut la coutume. Le troisième jour, au tomber de la nuit, il passa dans l'autre monde. Comme, selon la coutume, les frères le lavaient et l'habillaient, et que sonnaient toutes les cloches du monastère, un habitant des environs, homme laïc mais plein de piété, ignorant de la mort du moine, pensa que les cloches annonçaient l'office du matin et se dirigea, comme à son habitude, vers l'église. Lorsqu'il parvint au pont qui se trouve à mi-chemin, plusieurs des alentours entendirent des voix provenant de la direction du monastère qui disaient : « Tire ! Tire ! Porte-le nous tout de suite ; – Pour lui, impossible, répondit une autre voix, mais j'en porterai un autre, si je peux. » L'homme qui se dirigeait vers l'église vit alors devant lui, sur le pont, venir à sa rencontre quelqu'un qui semblait être l'un de ses voisins, mais qui était en réalité un diable. Lui, sans s'en douter, l'appela par son nom et lui dit de faire attention en traversant le pont. Mais l'être diabolique se dressa comme une tour pour l'attirer dans un piège en détournant son regard vers son apparence trompeuse. Notre homme le suivit des yeux, se tordit le pied et tomba lourdement sur le pont. Il se releva en toute hâte, se protégea d'un signe de croix, car il avait reconnu une tromperie du diable, et rentra pru-

[58] Achard abbé de Saint-Germain d'Auxerre, successeur d'Heldric (1010-1024).

domum cautior est redditus ; paulo post nempe et ipse in pace obiit.

X. De inundantia lapidum.

21. Per idem tempus contigit in Burgundia apud castrum Iaunniacum valde mirum et memorabile presagium in domo cuiusdam nobilis nomine Arlebaudi. Nam per triennium fere continue per universam illius domum indicibiliter vel ab aere sive a tabulatu distillavere magni atque parvi lapides, ita ut acervos circa domum ex ipsis eiectis lapidibus usque nunc in promptu est videre. Sed cum die noctuque per domum ubique pluerent, neminem tamen suo ictu ledebant, sed neque vas aliquod infringebant. Multi enim ibi limites, quos alii bonnas nominant, suorum recognovere agrorum. Simul etiam de viis et domibus ac diversis edificiis et prope et longe constitutis illuc delati reperti sunt lapides. Quod etiam future pestis illius domus familie fuisse indicium rei probavit eventus. Nam extiterat vir supradictus cum uxore sua de generosis admodum parentibus ; idcirco increverant eius filiis ac nepotibus paternorum fundorum cum circumiectis vicinis non parva litigia. Contigit ergo non longo post spacio temporis ut villam quandam, Allanto cognomine, sitam in pago Senonico, que etiam ex rectorum monasterii Sancte Columbe virginis largitione juri illorum provenerat – sed milites Autissiodori comanentes ipsam eis diripiendo abstulerant –, ipsi tamen toto nisu illam sibi redintegrari pararent. Cum vero iam plures de hac altercatum annos fuisset, uno vindemiarum die bellum inierunt in eadem villa partes utreque, in quo etiam bello multi ex ambobus partibus sunt interempti ; ex supradicta quoque domo inter filios et nepotes undecim ceciderunt. In processu namque temporis, imminente iurgio crescentibusque discordiis, perduravere cedes innumere illius familie illorumque homicidia hostium usque in tricesimum et eo amplius annum.

[59] C'est la transcrition approximative du mot *bornes*. C'est le seul mot de langue vulgaire du texte de Raoul.

[60] Le nom d'Arlebaud est porté à la même époque par un sire de Semur-en-Auxois (Richard, *Ducs de Bourgogne*, p. 147 n.).

demment chez lui. Il mourut lui aussi peu après, l'esprit en paix.

X. Une pluie de pierres

21. À la même époque, un présage prodigieux et mémorable survint en Bourgogne, dans le bourg de Joigny, chez un noble du nom d'Arlebaud. Durant presque trois ans, dans toute sa maison, des pierres petites et grandes tombèrent comme une pluie, sans qu'on puisse dire si elles tombaient du plafond ou de l'air. Encore aujourd'hui, on peut voir autour de la maison les amas des pierres qui furent jetées dehors. Cette pluie dura nuit et jour, mais personne ne fut blessé ni aucun vase cassé par leur chute. Beaucoup reconnurent dans ces pierres les limites de leurs champs, qu'ils appellent « *bonnes* »[59]. On y trouva aussi des pierres provenant de chemins, de maisons ou de divers édifices, proches ou lointains. La suite des événements montra qu'il s'agissait d'un présage de la ruine future de cette maison. Cet homme était issu d'une famille illustre, ainsi que sa femme[60]; de graves litiges opposèrent ses enfants et petits-enfants avec les habitants voisins des terres paternelles. Peu après, ils prirent possession d'un village de la région de Sens nommé Aillant, qu'ils avaient reçu en don des recteurs du monastère de la vierge Sainte-Colombe, qui leur fut ensuite enlevé par la violence par des chevaliers résidant à Auxerre. Ils s'efforcèrent alors de le recouvrer, par tous les moyens. Le conflit durait déjà depuis de nombreuses années quand, un jour de la période des vendanges, les deux parties se rencontrèrent dans le même village; des deux côtés, beaucoup moururent dans ce combat. Dans ladite famille, onze personnes, fils ou petits-fils, tombèrent. Par la suite, le conflit s'envenima, la discorde s'étendit et durant plus de trente ans, les meurtres se poursuivirent et se multiplièrent, tant de membres de la famille que de ses ennemis[61].

[61] Le comte de Sens Renard l'Ancien (mort en 997), oncle de l'archevêque Seguin (976-999), avait fait édifier le château de Joigny (Yonne, ar. Auxerre) sur un domaine de l'abbaye Notre-Dame du Charnier de Sens. La place forte passa par la suite à sa fille Alix et à son mari, Geoffroy de Joigny, dont le fils Gilduin

XI. De Leutardo insaniente heretico.

22. Extitit circa finem millesimi anni homo plebeius in Galliis apud vicum Virtutis vocabulo in pago Catalonico, Leutardus nomine, qui, ut finis rei probavit, Satane legatus credi potuit; cuius etiam vesanie pervicatia hoc exordium habuit. Morabatur enim aliquando solus in agro quippiam ruralis operis peracturus. Qui ex labore somno depressus, visum est ei ut grande examen apum in eius corpus per secreta ingrederetur nature; quod etiam per illius os nimio cum strepitu erumpens crebris illum punctionibus agitabat, ac diu multum agitato stimulis loqui ei videbantur et multa hominum impossibilia precipere ut faceret. Tandem fatigatus exurgens venit domum, dimittensque uxorem quasi ex precepto evangelico fecit divortium. Egressus autem, velut oraturus intrans ecclesiam, arripiensque crucem et salvatoris imaginem contrivit. Quod cernentes quique territi pavore, credentes illum, ut erat, insanum fore; quibus etiam ipse persuasit, sicut sunt rustici mente labiles, universa hec patrare ex mirabili Dei revelatione. Affluebat igitur nimium sermonibus utilitate et veritate vacuis, doctorque cupiens apparere dedocebat magistrum doctrine. Nam decimas dare dicebat esse omnimodis superfluum et inane; et sicut hereses cetere, ut cautius decipiant, Scripturis se divinis, quibus etiam contrarie sunt, palliant, ita et iste dicebat prophetas ex parte narrasse utilia, ex parte non credenda. Cuius etiam fama, quasi alicuius mente sani ac religiosi, in brevi ad se traxit partem non modicam vulgi. Quod comperiens vir eruditissimus Iebuinus senex episcopus, in cuius scilicet erat diocesi,

devint en 1032 archevêque de Sens. Arlebaud et les siens, établis dans un premier temps à Joigny, puis à Aillant-sur-Tholon (Yonne, ar. Auxerre), dans un autre domaine monastique appartenant cette fois à l'abbaye Sainte-Colombe-de-Sens, autre possession des comtes de Sens, faisaient sans aucun doute partie de leur vassalité; profitant de la montée de leur puissance à la fin du X[e] siècle, ils, les suivirent dans leur décadence face à l'influence croissante des comtes d'Auxerre et de leurs vassaux. Raoul évoque plus loin (III, 19-23) les démêlés du petit-fils de Renard l'Ancien, Renard « Roi des Juifs », comte de Sens (1012-1055). Cf. Bur, *Comté de Champagne*, p. 145-149.

[62] Marne, ar. Châlons-sur-Marne.

[63] L'abeille figure de la folie et de l'hérésie de Leutard, est, dans la littérature classique le symbole de l'éloquence. Dans cette anecdote Raoul anticipe sa critique

XI. Leutard, hérétique et dément

22. L'an mil touchait à sa fin quand, au village de Vertus, dans la région de Châlons[62], apparut un homme du nom de Leutard, issu du peuple, probablement envoyé par Satan, comme la suite des événements le montra. Voici comment se manifesta sa folie incurable. Il se trouvait un jour seul aux champs, occupé à quelques travaux agricoles quand, s'endormant d'un coup, par épuisement, il lui sembla qu'un essaim d'abeilles pénétrait en son corps par un endroit dissimulé de sa personne et sortait de sa bouche avec un bourdonnement terrifiant, le tourmentait de piqûres multiples, lui parlait enfin, lui ordonnant d'accomplir des actions humainement impossibles[63]. Il se réveilla épuisé et retourna chez lui, où il renvoya son épouse, prenant prétexte de l'Évangile pour justifier ce divorce. Il sortit ensuite, entra dans l'église comme pour prier, s'empara de la croix et détruisit l'image du Sauveur. Ceux qui le virent pensèrent, terrifiés, qu'il était devenu dément, ce qui était vrai. Mais lui les persuada – on sait combien les paysans ont l'esprit changeant – qu'il avait agi ainsi poussé par une admirable révélation divine. Il parlait facilement mais disait des choses vides de sens et, quoique désireux d'être reconnu savant, il s'opposait à l'enseignement des maîtres. Il affirmait en effet qu'il était inutile et vain de payer les dîmes. Prudent dans ses mensonges, comme les autres hérétiques, il affirmait que les paroles des prophètes étaient utiles sur certains points, invraisemblables en d'autres. En peu de temps il acquit ainsi une réputation d'homme sage et religieux auprès de nombreuses personnes du peuple. Apprenant le fait, l'évêque Gibuin l'Ancien[64], dont c'était le diocèse, homme d'une vaste culture,

de l'attirance pour les auteurs antiques qu'il exprime ouvertement dans l'histoire de Vilgard (II, 23) ; le passage renvoie aussi au récit de Grégoire de Tours (*Histoire des Francs*, X, 25) qui fait débuter de la même manière la folie d'un hérétique de Bourges : *quidam enim ex Biturigo, ut ipse postmodum est confessus, dum saltus siluarum ingressus ligna caderet explendm operis cuiusdam necessitatem, muscarum eum circumdedit examen, qua de causa per biennium amens est habitus, unde intellegi datur diabolici emissionis fuisse nequitiam.*

[64] Raoul a déjà signalé son décès (III,14). Son neveu, Gibuin le Jeune (997-1004) lui succéda.

accersiri illum ad se iussit. Quem cum interrogasset de universis que dixisse vel fecisse compererat, cepit venenum sue nequitie occultare, cupiensque, quod non didicerat, de Scripturis Sacris testimonia sibi assumere. Audiens vero sagacissimus episcopus non esse convenientia, immo non magis turpia quam dampnabilia, ostendens hominem insanientem hereticum factum, revocavit ab insania populum ex parte deceptum, catholice plenius restituit fidei. At ille, cernens se devictum atque ambitione vulgi destitutum, semet puteo periturus immersit.

XII. De herese in Italia reperta.

23. Ipso quoque tempore non impar apud Ravennam exortum est malum. Quidam igitur Vilgardus dictus, studio artis gramatice magis assiduus quam frequens – sicut Italicis mos semper fuit artes negligere ceteras, illam sectari –; is enim, cum ex scientia sue artis cepisset inflatus superbia stultior apparere, quadam nocte adsumpsere demones poetarum species Virgilii et Oratii atque Iuvenalis, apparentesque illi fallaces retulerunt grates quoniam suorum dicta voluminum carius amplectens exerceret, seque illorum posteritatis felicem esse preconem; promiserunt ei insuper sue glorie postmodum fore participem. Hisque demonum fallaciis depravatus cepit multa turgide docere fidei sacre contraria, dictaque poetarum per omnia credenda esse asserebat. Ad ultimum vero hereticus est repertus atque a pontifice ipsius urbis Petro dampnatus. Plures etiam per Italiam tunc huius pestiferi dogmatis sunt reperti, qui et ipsi aut gladiis

[65] L'anecdote de Leutard fait apparaître pour la première fois l'hérésie dans le récit. Selon un cliché du genre, l'engagement hérétique, résultant d'hallucinations et d'un usage déréglé de l'intellect, constitue une sorte de folie individuelle. Le suicide qui achève son parcours donne une confirmation ultime à l'accusation d'impiété. Le thème hérétique se développe graduellement dans le récit de Raoul, et les deux cas évoqués ici paraissent moins graves que l'infection d'Orléans ou du Piémont, dont la description constitue un élément majeur des livres suivants. Ces symptômes annonciateurs d'une épidémie à venir méritent pourtant d'être considérés avec attention. L'évocation du village champenois de Vertus, dans la région qui fut au XIII[e] siècle le siège du dernier évêché cathare dans le royaume de France, suggère que la « folie » de Leutard n'est peut-être pas un cas isolé. De plus, au-delà de ses étrangetés, on trouve bien identifiés dans le

ordonna de le faire comparaître devant lui. Interrogé par lui sur tous ses dits et faits venus à la connaissance de l'évêque, il chercha à dissimuler le venin de ses forfaits en invoquant le témoignage de l'écriture sainte, qu'il ne connaissait pas bien. L'évêque, homme plein d'entendement, comprit que ces idées étaient scandaleuses, honteuses autant que condamnables et démontra que cet homme était un dément devenu hérétique. Arrachant ainsi le peuple à sa folie, il retaura en lui la plénitude de la foi catholique. Leutard, comprenant qu'il était vaincu et abandonné par le peuple, se tua en se jetant dans un puits[65].

XII. Hérésie démasquée en Italie

23. À la même période un mal semblable se manifesta à Ravenne. Un certain Vilgard, attiré ou plutôt passionné par l'étude de la grammaire (comme c'est l'usage chez les Italiens, qui négligent volontiers les autres arts pour cultiver celui-là), gonflé d'orgueil pour sa maîtrise de cette discipline, en était devenu sans cesse plus stupide[66]. Une nuit, des démons prirent l'apparence des poètes Virgile, Horace et Juvénal, pour le remercier perfidement de se consacrer si exclusivement à leurs écrits et de se constituer leur héraut pour les générations futures. Ils lui promirent enfin de le faire participer à leur gloire. Corrompu par ces démons trompeurs, il se mit à enseigner avec présomption des théories contraires au dogme sacré, assurant que les dits des poètes étaient en tous points dignes de foi. Par la suite, il fut reconnu comme hérétique, et condamné par l'évêque de la ville, Pierre[67]. On trouva en Italie beaucoup de

discours de Leutard certains des éléments communs aux divers courants hérétiques du XI^e^ siècle : l'usage immédiat des Écritures, le refus de la médiation du clergé, l'hostilité au mariage et à la sexualité, la condamnation des images ; cf. les commentaires de ce passage et des autres textes de Raoul dans Poly et Bournazel, *La mutation féodale*, p. 382-451.

[66] Les contemporains de Raoul critiquent volontiers la passion des Italiens pour la grammaire et la rhétorique, et l'éloquence creuse qui en résulte ; c'est aussi le signe d'une intensification des études, dont Ravenne est l'uns des foyers au début du XI^e^ siècle (cf. F. Bougard, *La Justice dans le royaume d'Italie du VIII^e^ siècle à la fin du XI^e^ siècle*, Rome, 1995, p. 292-296).

[67] Archevêque de Ravenne de 927 à 971 : l'expression *Ipso quoque tempore,* qui introduit ce récit, pourrait se justifier par le fait que les évêques Gibuin de

aut incendiis perierunt. Ex Sardinia quoque insula, que his plurimum abundare solet, ipso tempore aliqui egressi, partem populi in Hispania corrumpentes, et ipsi a viris catholicis exterminati sunt. Quod presagium Iohannis prophetie congruit, quia dixit Sathanan solvendum : et expletis mille annis... De quibus in tercio iam libello prolixius tractabimus.

EXPLICIT LIBER SECUNDUS

Châlons et Pierre de Ravenne appartiennent à la même génération. Elle démontre surtout que chez Raoul, la logique de l'association des idées, qui impose le rapprochement des deux anecdotes, l'emporte sur la stricte chronologie. L'amour insensé de Vilgard pour la littérature païenne n'est pas présentée par Raoul comme la preuve de son hérésie. Celle-ci est découverte par ailleurs, *par la suite* par l'évêque (Poly et Bournazel, *La mutation féodale*, p. 426), comme dans le cas de Lieutard, et c'est elle qui entraîne sa condamnation ; sans doute l'évocation

zélateurs de ce dogme pernicieux : tous périrent par le fer ou par le feu. De Sardaigne, où on les trouve toujours en grand nombre, certains hérétiques partirent vers l'Espagne, où ils corrompirent une partie du peuple. Eux aussi furent massacrés par des hommes catholiques. Voilà qui confirme la prophétie de Jean, selon laquelle Satan doit être délivré « et au terme de mille ans[68] ... » Mais de cela nous traiterons plus amplement dans le troisième livre.

FIN DU DEUXIÈME LIVRE

de son cas permet-elle à Raoul d'annoncer ce qui sera l'un des arguments importants du livre suivant, le caractère particulièrement nocif de l'hérésie lorsqu'elle s'attaque à une élite intellectuelle atteinte par le péché d'orgueil. Notons aussi que la confrontation des deux hérétiques, l'un laïc et l'autre clerc, annonce la confrontation des livres suivants, entre le groupe des clercs hérétiques d'Orléans (III, 26-31) et celui des hérétiques laïcs de Monforte (IV, 5).

[68] Apc 20, 2-3.

INCIPIT LIBER TERCIUS

1. Nunc igitur, quoniam de priorum gestis aliqua retulimus, ab illo et infra, ut spopondimus, anno, videlicet millesimo nati cuncta vivificantis verbi, tercii sumamus incitamen huius operis libelli. Eo autem, ut diximus, imminente privatus est pene orbis universus personis et religiosis et nobilibus. Claruere tamen ab eodem anno tam in Italia quam in Galliis utrorumque ordinum viri, quorum vita et operatio queunt posteris immitabilia informare exempla. Sicut enim aliquando perfidis honor exibetur ex timore, ita bonis infertur pro sua reverentia timor. Regnantibus quoque duobus christianissimis regibus, Henrico scilicet Saxonum rege et Rotberto Francorum, etsi ab exteris nationibus illorum quieverunt patrie, creberrime tamen preliis fatigate sunt intestinis. Nam, cum ab omni Romanorum populo, intercedente papa Benedicto, viro sanctissimo, Henricus adsciveretur in imperium, Longobardorum gens consueta fraude dissensit sibique regem Arduinum quendam ungentes instituerunt. Sed licet diu multumque renitentes, postea tamen cum suorum cede maxima imperialibus semet subdidere preceptis. Qui veniens Papiam ab eisdem Longobardis miri operis palatium sibi construi fecit, potitoque decenter imperio accepit in regno suo

[1] Arduin, marquis d'Ivrée, que Raoul traite ici avec condescendance, était peut-être apparenté à Guillaume de Volpiano (celui-ci semble lui avoir apporté un certain soutien ; après sa défaite de 1015, il l'accueillit dans son abbaye de Fruttuaria, où Arduin fut ensuite inhumé : cf. *Vita Willelmi*, 9 et 11). Le récit est ici encore très elliptique : c'est en février 1002, quelques jour après la mort d'Otton III, qu'Arduin s'était proclamé roi d'Italie. Henri II, élu roi de Germanie en juin de la même année, attendit 1004 pour se rendre en Italie, infliger une défaite à Arduin et ceindre à son tour la couronne du *Regnum italicum*, à Pavie. C'est pourtant en 1014 seulement, comme il a été raconté plus haut (I, 23) qu'il put se faire couronner empereur à Rome. Le passage par Pavie évoqué par Raoul peut se rap-

LIVRE TROISIÈME

1. Après avoir rapporté certains des faits de la période précédente, nous entamons maintenant le troisième livre de cet ouvrage, où seront racontés, comme nous l'avons promis, les événements qui marquèrent la millième année du Verbe qui est né et donne vie à toutes choses, et les années qui suivirent. À l'approche de cet événement, comme nous l'avons déjà dit, le monde entier se trouva presque privé de personnes véritablement religieuses ou nobles. Mais, dans les Gaules comme en Italie, on vit cependant à partir de ce moment resplendir l'éclat de personnes de l'un et l'autre ordre dont la vie et les œuvres peuvent bien constituer pour les générations futures des exemples à suivre. On honore en effet les hommes méchants, parce qu'on les craint, tandis qu'on craint les hommes bons, parce qu'on les révère. Sous le règne de ces deux souverains très chrétiens, Henri, roi des Saxons, et Robert, roi des Francs, leurs nations, même si elles furent à l'abri des menaces extérieures, s'épuisèrent en d'incessantes luttes intestines. En effet, alors que, grâce à l'intercession du très saint pape Benoît, tout le peuple des Romains appelait Henri à la dignité impériale, la nation des Lombards, avec sa duplicité accoutumée, se révolta et se choisit comme roi un certain Arduin, auquel elle conféra l'onction[1]. Par la suite, après avoir longuement et âprement résisté, ayant perdu beaucoup de ses hommes, elle finit par se soumettre à la volonté impériale. S'étant rendu à Pavie, Henri s'y fit construire par les Lombards eux-mêmes un palais admirable puis, ayant

porter aussi bien à l'expédition de 1004 qu'à celle de 1014 ; au début du livre suivant, l'avènement de Conrad, successeur d'Henri II est marqué par la destruction du palais de Pavie (IV, 1).

coniugem filiam scilicet Siefredi Saxonum ducis. Ex qua etiam cernens non posse suscipere liberos, non eam propter hoc dimisit, sed omne patrimonium quod liberis debebatur Christi ecclesie contulit. Edificavit quoque monasterium in Saxonie loco qui dicitur Bavoberch, id est Bavonis mons; lingua enim Theutonica 'berch' mons appellatur. Quod etiam monasterium donis innumerabilibus locupletatum a pontifice Romano, supradicto scilicet Benedicto, in honore apostolorum principis dedicari fecit atque eiusdem pontificis usus consilio eandem ecclesiam in episcopalem sublimavit sedem, constitutoque in ea episcopo amplissimorum fundorum redditibus esse fecit locupletem.

I. De Stephano rege Ungrorum et bellis Beneventanorum.

2. Ipso igitur tempore Ungrorum gens, que erat circa Danubium, cum suo rege ad fidem Christi conversa est. Quorum regi, Stephano ex baptismate vocato decenterque christianissimo, dedit memoratus imperator Henricus germanam suam in uxorem. Tunc temporis ceperunt pene universi, qui de Italia et de Galliis ad Sepulchrum Domini Hierosolimis ire cupiebant, consuetum iter quod erat per fretum maris obmittere atque per huius regis patriam transitum habere. Ille vero tutissimam omnibus constituit viam; et excipiebat ut fratres quoscumque videbat dabatque illis immensa munera. Cuius rei gratia provocata innumerabilis multitudo, tam nobilium quam vulgi, populi Hierosolimam abierunt. Tunc etiam imperator Basilius sancti imperii Constantinopolitani precepit cuidam satrape suo, illi qui cognominatur Cataponti eo scilicet quod iuxta mare inhabitet, ut a transmarinis civitatibus, que Romano debentur imperio, veniens tributa exigeret; qui

[2] Henri II couronna son épouse Cunégonde (vers 978-1033), fille de Siegfried, duc de Luxembourg, à Paderborn, peu après son accession au royaume de Germanie; devenue veuve en 1024, celle-ci se retira au couvent. La vie conjugale exemplaire du couple impérial, déjà célébrée par Raoul, fut l'un des arguments de la canonisation des deux époux, Henri II en 1146 et Cunégonde en 1200. Sur la vie d'Henri et de Cunégonde, et sur leurs canonisations, cf. R. Folz *Les saints rois du Moyen Age en Occident*, Bruxelles (*Subsidia hagiographica*, 68),

rétabli comme il le devait son autorité sur l'empire, il prit pour femme la fille de Siegfried duc des Saxons. Et lorsqu'il sut qu'il ne pouvait avoir d'enfants d'elle, il ne la répudia pas mais donna à l'église du Christ tout le patrimoine qu'il avait réservé pour ses enfants[2]. Il construisit aussi un monastère en Saxe en un lieu qu'on appelle *Bavoberch*, ce qui signifie « Mont de Bavon », car en langue tudesque *Berch* signifie « mont ». Ayant comblé ce monastère de richesses innombrables, il le fit dédier par ledit Benoît, pontife de Rome, en l'honneur du prince des Apôtres, puis, sur les conseils du même pontife, éleva le sanctuaire à la dignité de siège épiscopal[3]. L'ayant constitué en évêché, il l'enrichit des revenus de domaines immenses.

I. Étienne, roi des Hongrois et les guerres des Bénéventains.

2. À la même époque, le peuple des Hongrois, établi sur le cours du Danube, se convertit avec son roi à la foi du Christ. À son roi, très chrétien et qui fut baptisé du nom d'Étienne, l'empereur Henri, déjà cité, donna sa sœur comme épouse[4]. De ce moment, tous ceux qui, d'Italie ou de Gaule voulaient se rendre au sépulcre du Seigneur à Jérusalem, abandonnèrent peu à peu l'itinéraire habituel par la mer pour traverser son royaume. Il assurait en effet à tous un voyage absolument sûr, accueillait comme frères tous ceux qu'il voyait et les comblait de cadeaux somptueux. À l'appel de ce souverain, une foule innombrable d'hommes du peuple et de nobles partit pour Jérusalem. Basile, empereur du saint empire de Constantinople, ordonna alors à l'un de ses satrapes, celui qu'on appelle « catapontin »[5], parce qu'il réside près de la mer, de se rendre dans les cités d'outre-mer pour lever le tribut dû à l'empire

p. 84-91, et *Les saintes reines du Moyen Age en Occident*, Bruxelles (*Subsidia hagiographica*, 76), 1992, p. 82-93.

[3] Bamberg, érigé en évêché par Jean XVIII en 1007 ; Raoul donne le nom sous sa forme ancienne.

[4] Raoul avait déjà évoqué la conversion des Hongrois (I, 22). Duc des Hongrois à partir de 997, Étienne, premier roi chrétien de Hongrie (1001-1038), avait épousé Gisèle, sœur du duc Henri de Bavière, le futur empereur Henri II.

[5] Basile II fut empereur de 976 à 1025. Il s'agit d'une interprétation erronée du mot *catepanos* (surintendant).

libenter annuens misit Grecorum classem ad res Italicas sublaturas. Hoc vero pertemptatum est per duorum annorum spacium; non parva etiam pars subiugata est a Grecis Beneventane provincie.

3. Contigit autem ipso in tempore ut quidam Normannorum audacissimus, nomine Rodulfus, qui etiam comiti Richardo displicuerat, cuius iram metuens, cum omnibus quos secum ducere potuit Romam pergeret causamque propriam summo pontifici exponeret Benedicto. Qui, cernens cum pugne militari elegantissimum, cepit ei querelam exponere de Grecorum invasione Romani imperii, seque multum dolere quoniam minime talis in suis existeret, qui repelleret viros extere nationis. Quibus auditis spopondit se idem Rodulfus adversus transmarinos preliaturum, si aliquod ei auxilium preberent vel illi quibus maior incumbebat genuine necessitudo patrie. Tunc vero predictus papa misit illum cum suis ad Beneventanos primates, ut eum pacifice exciperent semperque preliaturi pre se haberent illiusque iussioni unanimes obedirent; egressusque ad Beneventanos, qui eum, ut papa iusserat, susceperunt. Illico autem illos ex Grecorum officio, qui vectigalia in populo exigebant, invadens Rodulfus diripuit queque illorum ac trucidavit. His itaque auditis illo-

[6] Le lien entre les pèlerinages et l'Italie méridionale n'apparaît pas clairement, mais le titre, qui les associe, montre qu'il existe dans l'esprit de l'auteur. On peut penser que la mise en mouvement du monde occidental, dont la fréquence des pèlerinages est pour Raoul le signe le plus évident, est un facteur de déstabilisation du monde grec, d'autant que l'ouverture de la route de Hongrie fait de Constantinople le point de passage obligé de tous les pèlerins. L'empire byzantin se trouve dès lors contraint à réagir pour reprendre le contrôle des voies méditerranéennes. On notera surtout qu'une autre source française pour ces événements fait des combattants normands d'Italie du Sud des pèlerins sur le chemin de Jérusalem (*Chronique de Saint-Pierre-de-Vif, dite de Clarius*, éd. R.-H. et A.-M. Bautier, M. Gilles, Paris, 1979, p. 113-114) et que la même association d'idées apparaît dans l'évocation de cet épisode par Adhémar de Chabannes, pour qui la sauvagerie des Normands est à l'origine de l'hostilité des Byzantins aux pèlerins occidentaux (chap. 55, p. 177). On remarquera enfin tout au long de ce chapitre le rôle majeur assigné aux deux peuples convertis, Hongrois et Normands, porteurs du nouveau dans la vision historique de Raoul.

[7] Les événements auxquels Raoul fait allusion de manière peu précise constituent la première intervention des Normands dans l'histoire de l'Italie méridionale. Cf.

romain[6]. Celui-ci obéit et envoya une flotte grecque pour s'emparer des richesses de l'Italie[7]. La tentative dura l'espace de deux ans ; une partie importante de la province de Bénévent passa sous la domination des Grecs[8].

3. Il arriva alors qu'un Normand d'une grande vaillance, nommé Raoul, qui avait déplu au comte Richard[9], pour échapper à sa colère se rendit à Rome avec tous ceux qu'il avait pu emmener avec lui et plaida sa cause devant le souverain pontife Benoît[10]. Celui-ci, comprenant qu'il s'agissait d'un homme très expérimenté en matière militaire, se plaignit à lui de l'invasion de l'empire romain par les Grecs, déplorant qu'il ne se trouvât chez les siens aucun homme capable de repousser ces étrangers. L'ayant écouté, Raoul lui promit de combattre les envahisseurs venus d'outre-mer pour peu qu'une aide lui fût apportée par ceux qui devaient assurer la défense de leur propre patrie. Le pape l'envoya alors avec les siens aux chefs des Bénéventains, invitant ceux-ci à l'accueillir pacifiquement pour combattre sous sa conduite, et à se conformer tous à ses ordres. Il se rendit chez les Bénéventains, qui l'accueillirent comme le pape l'avait ordonné. S'attaquant aussitôt à ceux qui, sur ordre des Grecs, exigeaient le tribut de la population, il leur arracha toutes leurs richesses et les tua. À cette nouvelle, leurs

F. Chalandon, p. 42-67, et H. Hoffmann, Die Anfänge der Normannen, aux p. 136-142. Sur le contexte normand, cf. D. Bates, *Normandy before 1066*, Londres, 1984, p. 165-167.

[8] Cette entrée en matière elliptique fait passer pour une invasion la répression par les forces byzantines du soulèvement de la population de Bari sous la conduite de Mel, en 1009.

[9] Richard II, duc de Normandie de 996 à 1026.

[10] Il s'agit de Benoit VIII (1012-1014) ; le récit de Raoul a été contesté, dans la mesure où les sources normandes d'Italie méridionale ne signalent aucune intervention pontificale de ce type ; Adhémar de Chabannes (chap. 55, p. 177) pourtant défavorable aux Normands, la signale aussi. H. Hoffmann, très critique à l'égard de Raoul, tient au contraire pour vraisemblable une action de Benoit VIII. Le chroniqueur rappelle à plusieurs reprises la haute estime dans laquelle il tient ce pape, ami de l'empereur Henri II et des clunisiens. On peut se demander si le rôle qu'il lui attribue dans l'entreprise des Normands, puis dans l'expédition impériale de 1022, n'est pas pour lui l'élément essentiel de l'épisode. Ce peut être aussi la raison pour laquelle les chroniques normandes postérieures le passent sous silence.

rum socii, qui iam plures civitates et castella proprie subiugaverant ditioni, coacto in unum suorum exercitu inierunt prelium adversus Rodulfum et eos qui eius favebant parti. In quo scilicet prelio pars Grecorum occubuit maxima, insuper et castra aliqua dimisere vacua, que subsecutus Rodulfi exercitus victor obtinuit. Visa igitur Greci suorum cede miserunt Constantinopolim, ut auxiliaretur eis quamtotius ab his qui eos miserant; statimque reformantes classem multo plures quam prius preliaturos miserunt. Interea cum auditum esset ubique quoniam paucis Normannorum concessa fuisset de superbientibus Grecis victoria, innumerabilis multitudo etiam cum uxoribus et liberis prosecuta est a patria, de qua egressus fuerat, Rodulfum, non solum permittente sed etiam compellente ut irent Richardo illorum comite. Egredientes autem satis audacter venerunt ad loca Alpium, qui et mons Iovis dicitur, ubi etiam in angustissimis semitis prepotentes regionis illius constituerant, imperante cupiditate, seras et custodes ad pretia transmeantium exigenda. At illi cum denegassent eis transitum, requisitus primitus ex more precio, indignatus Normannorum exercitus, confractis seris cesisque custodibus, per vim transitum fecerunt, egressique non parvum Rodulfo contulerunt auxilium. Sicque pars utraque, resumptis viribus, secundo inierunt prelium, in quo utrorumque exercitus graviter cesus; Normannorum tamen exercitui victoria provenit. Post paululum vero, terno commisso prelio, in sese pars utraque fessa cohibuit. Perspiciensque Rodulfus suos defecisse virosque illius patrie minus belli aptos, cum paucis perrexit ad imperatorem Henricum, expositurus ei huius rei negocium. Qui benigne ilium suscipiens diversis muneribus ditavit, quoniam rumor, quem de illo audierat, cernendi contulerat desiderium.

[11] C'est en décembre 1017 à la suite des revers subis face aux Normands que l'empereur envoya en Italie le catépan Basile Boiôannès avec une forte armée.

[12] Le col du Grand Saint-Bernard. Le récit de Raoul illustre de façon frappante l'apparition de péages incontrôlés sur les voies alpines, et la privatisation des voies publiques, indices de la féodalisation en cours (cf. P. Duparc, Les cluses et la frontière des Alpes, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 109, 1951, p. 5-31, et

compagnons, qui avaient déjà étendu leur domination sur nombre de cités et de châteaux, se rassemblèrent en une armée et marchèrent contre Raoul et ceux de son parti. Une très grande partie des Grecs succomba lors de la bataille, laissant dégarnis certains châteaux dont l'armée victorieuse de Raoul s'empara. Devant ce désastre, les Grecs s'adressèrent à Constantinople pour recevoir de l'aide de ceux qui les avaient envoyés. Rassemblant aussitôt une nouvelle flotte, ceux-ci envoyèrent une armée plus importante encore que la première[11]. Entretemps, la nouvelle s'étant répandue de la victoire accordée à quelques Normands sur l'orgueil des Grecs, une multitude d'hommes, accompagnés aussi de femmes et d'enfants, partit rejoindre Raoul, avec l'autorisation, ou même sur l'ordre de leur comte Richard. Prenant la route avec courage, ils parvinrent dans les Alpes au lieu qu'on appelle « Mont de Jupiter »[12], où les potentats de la région, dominés par leur cupidité, avaient fait ériger sur les sentiers les plus étroits des barrières et des postes de garde pour arracher leur bien aux gens de passage. Comme on leur refusait le passage, après leur avoir réclamé le péage usuel, les soldats normands, furieux, brisèrent les barrières et les clôtures et se frayèrent la voie par la force ; à leur arrivée, il prêtèrent à Raoul un appui non négligeable. Les deux parties, ayant reconstitué leurs forces, marchèrent à la bataille, dans laquelles chacune des armées subit de lourdes pertes. La victoire resta cependant aux Normands. Par la suite, après une troisième bataille, les deux armées se replièrent, épuisées. Raoul, voyant ses hommes défaits et constatant le peu d'aptitude au combat des hommes du pays, se rendit avec quelques uns chez l'empereur Henri pour lui exposer la situation[13]. Celui-ci l'accueillit avec faveur et lui fit divers présents, car ce qu'il avait entendu à son sujet lui faisait désirer de le connaître.

A. A. Settia, Le frontiere del regno italico nei secoli VI-XI : l'organizzazione della difesa, *Castrum 4. Frontières et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Age*, Rome-Madrid, 1992, p. 201-209 et *Studi storici*, 30, 1989, p. 155-169).

[13] Il s'agit d'un comte rendu euphémique de la situation désastreuse des Normands et des rebelles menés par Mel au lendemain de la défaite qu'ils subirent à Cannes en octobre 1018.

4. Protinus imperator, congregans exercitum copiosum, ob tuendam rem publicam ire disposuit. Tandem vero Greci, putantes a patria fugisse Rodulfum, prosilierunt ad castra que ipse victor ab eis abstulerat, sed nequicquam. Nam et veterem Troadem civitatem festinanter cinxere muris replentes eam copiose viris et mulieribus. Interea pergens imperator ad regionem Beneventanam expugnavit ac subdidit universas civitates et castra, que Greci subripuerant eius imperio. Ad supradictam autem cum venisset Troadem, rebellantes qui intus erant diu multumque ei restiterunt; nam sperabant ut sibi future estati, sicut Greci promiserant fore, Basilius succurreret, insuper adicientes in tantum Henricum humiliari, ut pedes Basilii territus pavore susciperet. At ille circumdans civitatem sui exercitus obsidione instruxit machinas, ut eam per vim caperet. Illi quoque deintus noctu egressi tulerunt secum faces pice perlitas, igneque succensas machinas a foris cremaverunt. Quod cernens imperator, accensus ira potiores fecit reinstrui machinas crudoque circumdari corio, vigilantique custodia iussit illas tueri. Exacto igitur iam tercio obsidionis mensę alternisque cedibus utrique nimium fessi (nam et exercitum imperatoris dissenteria clades opido vexaverat), tandem obsessi meliore usi consilio invenerunt viam evadendi discriminis. Quadam autem die accipientes solitarium quendam indutum monachali habitu, quibus etiam Italia plurimum abundat, dederunt ei crucem gestare miseruntque post illum omnes civitatis pueros minoris ętatis; sicque exclamando « Kyrrieleison » devenit ad imperatoris tentorium. Quod audiens imperator iussit interrogari quid sibi vellent, cumque responsum fuisset quod misereri a se afflictę civitati implorarent, respondit : « Optime novit ipse qui agnitor est cordium, inquit, quoniam magis quam ego horum parvulorum patres illorum sunt homicidę ». Illacrimansque ius-

[14] Dans un acte de 1019, le catépan Basile Boiôannès déclare avoir refondé la ville de Troia, en Pouille; sur la campagne de fortifications à laquelle Raoul fait allusion, cf. Gh. Noyé et J.-M. Martin, *La Capitanata nella storia del Mezzogiorno italiano*, Bari (*Società di storia patria per la Puglia*, Studi et Ricerche, 9), 1991, surtout p. 7-46 et 67-95, et J.-M. Martin, *La Pouille du VI^e^ au XII^e^ siècle*, Rome, 1993, aux p. 258-266.

4. Immédiatement l'empereur rassembla une armée, prêt à partir pour défendre l'État. Pensant que Raoul s'était enfui du pays, les Grecs s'étaient jetés sur les châteaux qu'il leur avait enlevés au moment de ses victoires, mais inutilement. Ils construisirent même en toute hâte une muraille autour de la cité antique de Troia et la peuplèrent d'une foule d'hommes et de femmes[14]. Entre-temps, l'empereur marchait sur la région de Bénévent, où il conquit et remit en son pouvoir toutes les cités et les châteaux dont les Grecs s'étaient emparés. Il vint ensuite à Troia, dont les habitants révoltés lui résistèrent longuement. Ils espéraient en effet recevoir l'aide des Grecs à l'été suivant, comme l'avait promis Basile. Ils disaient même que l'humiliation contraindrait Henri, terrifié, à embrasser les pieds de Basile. Il mit le siège autour de la cité, construisant des machines pour la prendre d'assaut. Une nuit, les assiégés sortirent, portant avec eux des torches enduites de poix : les ayant allumées, ils incendièrent les machines de siège de l'extérieur. L'empereur, enflammé de colère, ordonna alors de les reconstruire plus fortes encore, de les recouvrir de cuir non tanné et de les garder avec plus de vigilance. Au troisième mois du siège, comme les deux partis étaient affaiblis par les massacres subis de part et d'autre (d'autant qu'une violente dysenterie avait décimé l'armée impériale)[15], les assiégés cherchèrent un moyen mieux adapté pour sortir de cette situation difficile. Il prirent un jour un homme revêtu de l'habit monastique des solitaires – qui sont légion en Italie – et lui firent tenir une croix et mirent derrière lui tous les petits enfants de la cité. Au cri de *Kyrie eleison*, il se présenta ainsi à la tente de l'empereur. L'ayant entendu, l'empereur fit demander ce qu'ils voulaient. Il répondirent qu'ils lui demandaient pitié pour leur pauvre cité. « Celui qui connaît les cœurs[16], répondit-il, sait bien que les

[15] Toutes les armées nordiques qui s'aventurèrent au sud de Rome eurent à subir les atteintes de la dysenterie ; une autre source, la Chronique de Romuald de Salerne, fait état de la crainte inspirée à Henri et son armée par la trop grande chaleur de l'été, *Romualdi Salernitani Chronicon*, éd. C. A. Garufi, Bologne (*Rerum Italicarum Scriptores*), 1914, p. 175. Étant donné la situation élevée de Troia, on peut exclure qu'il s'agisse de la malaria (cf. J.-M. Martin, *La Pouille du VI^e^ au XII^e^ siècle*, p. 107).

[16] Sir 7, 5.

sit ut salvi in civitatem redirent. Fecerunt autem ut iusserat imperator. Altera quoque die iterum primo mane processerunt a civitate, ut prius clamantes « Kyrrieleison », usque dum sonoritas vocum illorum aures pulsaret imperatoris. Qui statim egressus a tentorio respiciensque pupillorum turbam, pietate permotus, ut erat vir sapientissimus voce dominica usus ait : « Misereor super turbam ». Nam ante iam dixerat quoniam, si ei contingeret capere civitatem, quicquid masculini sexus inveniretur in ea suspenderetur patibulis reliqua vero igne cremari, ipsiusque civitatis moenia ad solum pertrahi. Preterea mandavit imperator illis qui in civitate ceteris preerant ut, si indulgeri sibi ab eo vellent iramque eius placare, ipsimet subverterent partem murorum civitatis quę contra suas machinas rebellis stare videbatur. Qui audientes certatim impleverunt quod eis mandatum fuerat. Post haec quoque precepit imperator eos pacifice ad se ingredi murumque civitatis ab eisdem reedificari ; acceptisque pacis obsidibus ab universis regionis illius provincialibus, reversus est Saxoniam. Normanni quippe, cum suo duce Rodulfo reversi in suam patriam, gratanter recepti a proprio principe Richardo. Sequenti denique anno mense iulio obiit Heinricus imperator apud Saxoniam, sepultusque est honorifice in monasterio Bavoberch quod ipse, ut dictum est, in honore apostolorum principis ędificaverat.

II. De Rotberto rege Francorum.

5. In prescripto igitur tempore, disponente Francorum regnum Rotberto rege, plurimas ei intulere sui contumelię insolentias illi maxime, quos aut ex mediocri aut ex infimo genere tam ipse quam uterque Hugo ei scilicet pater atque avus fecerunt maximis honoribus sublimes. Inter quos fuit Odo rebellionum maximus, qui fuit filius Tetbaldi Carnotensis cognomento Fallacis, ceterique quamplures inferioris potentię,

[17] Mt 15, 32 ; Mc 8, 1.

[18] Contrairement à ce qui est dit trop souvent (en particulier Chalandon, p. 64-65), le texte de Raoul ne fait pas état de la prise de la ville par l'empereur, mais d'un accord conclu par les deux parties épuisées, impliquant de la part des assiégés une reconnaissance formelle de l'autorité impériale. La fin du chapitre, qui

meurtriers sont les pères de ces pauvres enfants. » En larmes, il ordonna de les laisser revenir saufs dans leur cité. Il fut fait selon les ordres de l'empereur. Un autre jour, il sortirent à nouveau en cortège de la cité, criant *Kyrie eleison* comme la première fois, jusqu'à ce que le son de leur voix parvînt aux oreilles de l'empereur. Sortant aussitôt de sa tente, il regarda la foule enfantine, ému de pitié. Homme de grand savoir, il parla avec les mots du Seigneur : « J'ai pitié de cette foule[17] », dit-il, car il avait dit auparavant que s'il prenait la cité, il ferait pendre tous les hommes qu'il trouverait, livrerait tout le reste aux flammes et raserait les murailles. Il fit alors savoir aux chefs de la ville que s'ils désiraient profiter de sa miséricorde et apaiser sa colère, il devaient eux-mêmes abattre les murs qui s'élevaient, en signe de rébellion, contre ses machines. À ces paroles ils s'empressèrent d'obéir. L'empereur leur ordonna ensuite de se présenter pacifiquement à lui, et les laissa reconstruire la muraille de leur cité[18]. Prenant avec lui pour garantir la paix des otages de tous les lieux de la province, il retourna en Saxe. Les Normands, retournés dans leur patrie avec leur chef Raoul y furent très bien accueillis par leur prince Richard. L'année suivante, au mois de juillet, l'empereur Henri mourut en Saxe. Il fut enterré avec honneur dans le monastère qu'il avait, comme on l'a dit édifié en l'honneur du prince des apôtres, à *Bavoberch*.

II. Robert roi des Francs

5. À la même période, le roi Robert gouvernait le royaume des Francs. Il eut a subir les vexations de très nombreuses personnes que lui-même ou l'un des Hugues, son père ou son grand-père avaient pris dans les classes moyennes ou basses de la société pour les élever aux honneurs les plus hauts. Entre tous, se distinguèrent Eudes, fils de ce Thibaut de Chartres qu'on surnommait le Tricheur[19], et bien d'autres de moindre

signale la retraite, aussi glorieuse soit-elle, des combattants normands, confirme l'échec de l'opération.

[19] La mort d'Eudes, comte de Blois et de Chartres (975-889) a été évoquée plus haut (II, 14) ; la personnalité de Thibaut le Tricheur est à nouveau évoquée, de manière accablante, à la fin de ce livre (III, 39).

qui exinde extiterunt ei rebelles, unde esse debuerant humiliores. Quorum non dispar fuit secundus Odo filius scilicet prioris Odonis, qui quanto potentior tanto fraudulentior ceteris. Nam, cum obisset Stephanus, comes Trecorum et Meldorum, Heriberti filius, ipsius regis consobrinus, absque liberis, arripuit idem Odo contra regis voluntatem universa quęque latifundia in regis videlicet dominium iure cessura.

6. Fuit etiam iuge litigium et bella frequentia inter ipsum Odonem et Folconem Andegavorum comitem, quoniam uterque tumidus superbia idcirco et pacis refuga. Necnon etiam Willemus, Heinrici ducis privignus, Adalberti Longobardorum ducis filius, eidem regi aliquando rebellis extitit, favente ei Landrico Nevernis comite, qui eius filiam uxorem duxerat, et Brunone Lingonensi episcopo, cuius habebat in matrimonio sororem, ex qua suscepit filios et filias, de quibus prius natam Landricus, reliquas uterque Willemus, scilicet Pictavensis et Arelatensis, duxere uxores; unusque filiorum eius, Rainaldus nomine, duxit filiam Richardi Rotomagensis ducis, Adeledam nomine, uxorem. Qui licet advena, puer etiam furtim sublatus a Langobardorum patria, matrique non mediocriter astutę per quendam monachum redditus, in Burgundia in tantum convaluit, ut in divitiis et militia non inveniretur secundus in patria. Sed huic plurimum adversatus restitit Hugo, filius Lanberti Cabilonensis comitis, viri honestissimi, qui inter cetera quę gessit optima monasterium etiam construxit in pago

[20] Eudes II était né vers 982 du mariage d'Eudes Ier et de Berthe de Bourgogne ; en 996, lorsque sa mère, devenue veuve, se remaria avec Robert le Pieux, il devint le beau-fils du roi. À la mort en 1004 de son frère ainé Thibaut, il hérita de toutes les possessions paternelles, les comtés de Blois et de Chartres, et d'autres possessions champenoises. Lorsqu'Étienne, comte de Meaux et de Troyes, dernier représentant en Champage de la lignée d'Herbert de Vermandois, mourut (entre 1019 et 1021), Eudes, au nom des droits qui lui venaient de sa grand-mère Liégarde, fille d'Herbert de Vermandois, mit la main sur l'héritage, peut-être avec l'assentiment du roi, dans un premier temps, malgré son opposition par la suite (M. Bur, *Comté de Champagne*, p. 151-173).

[21] Il a déjà été question de Foulques Nerra (II, 4-7).

[22] Otte-Guillaume (mort en 1027), comte de Bourgogne : son père Adalbert, fils de Bérenger II et roi d'Italie avec lui (950-961), fut chassé du trône par Otton Ier en 961 et exilé en Bourgogne (il fut alors dépouillé de son titre royal, que Raoul

pouvoir, qui se rebellèrent d'autant plus contre Robert qu'ils lui devaient humilité. Eudes, fils du précédent ne leur céda en rien, se montrant d'autant plus fourbe qu'il était puissant. Lorsqu'Étienne, comte de Meaux et de Troyes, fils d'Herbert et cousin du roi lui-même, mourut sans enfants, Eudes s'empara, contre la volonté du roi, de tous les domaines qui devaient selon le droit passer sous la domination du roi[20].

6. Des querelles et des entreprises guerrières sans trêve opposèrent aussi le même Eudes et Foulques, comte des Angevins, car tous deux, gonflés d'orgueil, se refusaient à rechercher la paix[21]. Guillaume, beau-fils du duc Henri et fils d'Adalbert, duc des Lombards, se rebella parfois lui aussi contre le même roi, avec le soutien du comte de Nevers, Landri, qui avait épousé sa fille, et de Brunon, évêque de Langres, dont il avait épousé la sœur[22]. Il en avait eu des fils et des filles, dont Landri avait épousé l'aînée, tandis que les comtes de Poitiers et d'Arles, qui s'appelaient chacun Guillaume, avaient épousé les deux autres. L'un de ses fils, nommé Renaud, avait épousé la fille de Richard, duc de Rouen, nommée Adélaïde[23]. Bien que d'origine étrangère (encore enfant, il avait été enlevé en cachette à sa patrie lombarde, puis, par une ruse merveilleuse, rendu à sa mère par un moine), il s'imposa en Bourgogne au point de n'être second à personne par ses richesses ou sa valeur. Hugues, fils de Lambert, comte de Châlon, fut pour lui un adversaire fréquent[24]. C'était un homme très vertueux, qui,

ignore sans doute pour cette raison). Il mourut en 971. La mère d'Otte-Guillaume, Gerberge de Châlon, épousa en secondes noces le duc Henri I^er^ de Bourgogne. À la mort de celui-ci, Otte-Guillaume, qu'il avait peut-être adopté, tenta de disputer à Robert le Pieux le duché de Bourgogne. Landri, comte de Nevers (mort en 1028), avait épousé sa fille Mathilde, tandis que Guillaume V le Grand, duc d'Aquitaine (995-1030), épousait Agnès et que Guillem III, comte de Provence (992-1019) épousait Gerberge ; sur la famille d'Otte-Guillaume, cf. Ch. Settipani, Les origines maternelles du comte de Bourgogne Otte-Guillaume, *Annales de Bourgogne*, 66, 1994, p. 5-63.

[23] Renaud I^er^ avait hérité de son père les comtés d'outre-Saône ; il épousa vers 1005 Adélaïde, fille de Richard II de Normandie et de Judith de Bretagne ; sur le soutien donné au comte Renaud par Richard II, cf. Guillaume de Jumièges, t. II, p. 36-39.

[24] Sur l'évêque d'Auxerre Hugues de Châlon, voir plus haut II, 16.

Augustidunense quod dicitur Paredo in honore sanctę Marię sanctique Iohannis Baptistę, in quo etiam sepultus honorifice quiescit. Fuit enim idem Hugo episcopus Autissioderi, regensque comitatum patris ex imperio regis, quoniam preter eum pater eius non habuit sobolem sexus masculini; idcircoque hostibus regis contrarius quoniam regi fidelissimus parebat in omnibus.

7. Accepit autem supradictus rex illius cognatam nomine et animo Constantiam, inclitam reginam, filiam videlicet prioris Willemi Aquitanię ducis, ex qua etiam suscepit filios quattuor et filias duas. Extitit tamen aliquando quidam Hugo, dictus Belvacensis, qui inter ipsum regem eiusque coniugem nequam semen odii[s] spargebat suique gratia premii reginam ei fecerat odiosam. Tantam denique insuper gratiam a rege consecutus fuerat, ut comes palatii haberetur. Factumque est ut die quadam rex in silva venatum iret, idemque Hugo, ut semper solebat, cum illo; veneruntque, missi a Fulcone Andegavorum comite, cognato scilicet eiusdem reginę, fortissimi milites duodecim qui supradictum Hugonem ante regem trucidaverunt. Ipse vero rex, licet aliquanto tempore tali facto tristis effectus, postea tamen, ut decebat, concors reginę fuit. Hic itaque rex, ut sapientissimus Dei cultor, semper fuit humilium amator superborumque ut valuit osor. Si qua enim pontificalis sedes in suo regno proprio viduaretur presule, cura erat ei maxima ut

[25] L'abbaye de Paray-le-Monial fut fondée en 971 par Lambert de Châlon. Hugues fit reconstruire l'église à partir de 999 et plaça l'abbaye sous l'autorité de Cluny. La consécration eut lieu en 1004.

[26] Constance était la fille du comte de Provence Guillem II et de la comtesse Blanche-Azalaïs, éphémère épouse de Louis V, dont Raoul a parlé plus haut en termes peu flatteurs (I, 7); elle était aussi la sœur du comte Guillem III, gendre d'Otte-Guillaume, évoqué aux lignes précédentes; Raoul préfère ici souligner sa parenté avec Hugues de Châlon, dont la mère Adélaïde avait épousé en seconde noces vers 978 Geoffroy Grisegonelle, frère de Blanche-Azalaïs, faisant de l'évêque d'Auxerre le cousin par alliance de la reine Constance. L'histoire conjugale du roi Robert est notablement plus complexe que ne le dit Raoul, puisqu'on lui connait au moins quatre épouses : dès 988, sur ordre de son père, il avait épousé Rozala, dite aussi Suzanne, veuve du comte Arnoul de Flandres. Il la répudia vers 991-992; quelques années plus tard, il épousa, contre l'avis de tous ses

entre autres bonnes actions, construisit dans le diocèse d'Autun un monastère nommé Paray dédié à sainte Marie et à saint Jean Baptiste, dans lequel il trouva une digne sépulture[25]. Cet Hugues était évêque d'Auxerre et, par ordre du roi, gouverna le comté de son père, puisque celui-ci n'avait pas eu d'autre fils que lui. Et comme il était parfaitement fidèle au roi, les ennemis du roi voyaient en lui un ennemi.

7. Ledit roi prit pour femme une parente de celui-ci, justement nommée Constance, reine admirable, dont il eut quatre fils et deux filles[26]. Un certain Hugues, dit de Beauvais, apparut alors, qui sema, par intérêt, les graines funestes de la discorde entre le roi et son épouse, au point de rendre celle-ci odieuse à son époux. Cet individu se plaça si haut dans la faveur du roi qu'il en obtint le titre de comte palatin[27]. Un jour où, comme à l'habitude, le roi allait à la chasse en forêt en compagnie d'Hugues douze valeureux chevaliers, envoyés par Foulque, comte des Angevins, qui était parent de la reine, assassinèrent ledit Hugues sous les yeux du roi[28]. Celui-ci en éprouva de la tristesse durant quelque temps, puis se réconcilia avec la reine, comme il le devait. Roi d'une grande sagesse et dévoué à Dieu, il fut toujours l'ami des humbles et, autant qu'il put, l'ennemi des superbes. Quand un évêché venait à perdre son pontife dans son royaume, il faisait tout son possible pour qu'à sa tête fût élu un pasteur utile, même d'humble origine,

proches, Berthe, veuve en 996 d'Eudes I[er] comte de Blois. Cette union qui dura six ans, lui valut l'hostilité de l'Église en raison de la consanguinité des époux ; ce prétexte permit à Robert de rompre le mariage, resté stérile, pour épouser Constance (cf. Lewis, *Le sang royal*, p. 47-50). Il est donc difficile à Raoul de s'étendre sur la vie conjugale exemplaire de son roi, d'autant que l'union contractée avec Constance ne fut guère paisible, comme Raoul le révèle par la suite (III, 32-36). La comparaison que Raoul mène dans les premiers chapitres du livre III avec l'empereur Henri II, époux indéniablement exemplaire, l'oblige sans doute à surévaluer en ce passage les qualités morales de la reine et l'harmonie du ménage, et à dissimuler l'instabilité matrimoniale et affective de Robert le Pieux (Duby, *Le chevalier la femme et le prêtre*, p. 83-93).

[27] Ce titre d'origine carolingienne n'avait plus été porté dans le royaume de France depuis la mort d'Herbert de Vermandois, en 980-984.

[28] L'assassinat de Hugues de Beauvais fut la cause du second pélerinage de Foulques Nerra, en 1008-1010. Cf. Halphen, *Le comté d'Anjou*, p. 32-33.

utilis pastor, licet genere infimus, restitueretur ęcclesię potius quam nobilitatis eligeretur persona secularis pompę. Qua de causa etiam primates regni sensit plurimum contumaces, qui despectis humilibus sui similes eligebant superbos.

8. Fuit enim ei pax cum regibus in giro regni sui positis, maxime cum suprascripto imperatore Heninrico. Nam, cum aliquando ad invicem colloquendum super Mosam fluvium, qui limes est utriusque regni, convenissent, pluresque ex arnbobus partibus musitarent indecens esse ut quis illorum, tantorum scilicet regum, semet humilians quasi in alterius transiret. auxilium, hoc etiam fore potissimum, ut in fluminis medio navibus portarentur sirnul locuturi. Sed viri eruditissimi illud uterque in mente habens : « Quanto magnus es, humilia te in omnibus ». Primo namque mane surgens imperator transiit cum paucis ad regem Francorum, nimioque amplexu semet deosculantes, sacramentisque missarum decenter ab episcopis in conspectu illorum celebratis, prandere simul utrisque congruit. Expleto quoque prandio obtulit Rotbertus rex immensa munera auri atque argenti et preciosarum gemmarum Heninrico, centum insuper equos honestissime faleratos super unumquemque lorica et galea, mandans insuper tantum illorum amiciciam minuere quantum contingeret ex omnibus illi relinquere. At Henricus, cernens amici liberalitatem, suscepit ex illis tantum librum Evangelii, auro et lapidibus preciosis insertum, ac philaterium simile factum, continens dentem sancti Vincentii levitę et martyris; uxor vero illius pares auri tantum naves accepit. Cetera autem egrediens in gratia dimisit. Sequenti igitur die iterum rex Rotbertus cum episcopis transiens ad imperatoris tentoria, qui eum satis sublime suscipiens, expletoque simul prandio, centum libras ei ex auro puro obtulit. Rex quoque pares tantum naves auri ex illo sumpsit, firmatoque uterque pacto amicicię rediere ad propria. Ab aliis

[29] Si 3, 20.

[30] Vincent, diacre de Sarragosse, le « protomartyr » d'Espagne, mort en 304 pendant la persécution de Dioclétien.

[31] Il s'agit de l'entrevue des 10 et 11 août 1023, tenue à Ivois et Mouzon, sur la frontière entre le royaume et l'empire. L'importance de l'événement dans le récit

plutôt qu'un homme de la noblesse voué aux vanités du monde. Pour cette raison, il provoqua souvent l'hostilité des grands du royaume, qui méprisaient les humbles et voulaient faire élire des superbes semblables à eux.

8. Il fut en paix avec les souverains des royaumes voisins, en particulier avec l'empereur Henri, déjà cité. À l'occasion de l'une de leurs rencontres sur la Meuse, fleuve qui forme la limite des deux royaumes, de chaque côté beaucoup murmuraient, indignés que des souverains si importants s'abaissassent à traverser le fleuve, comme pour rendre service, quand il aurait été bien plus convenable qu'ils se fissent porter sur un bateau placé au milieu du fleuve pour s'y entretenir. Tous deux cependant, hommes de grands savoir, se rappelaient bien la parole : « Plus grand tu es, plus humble tu seras en toute chose[29]. » Réveillé aux premières heures du matin, l'empereur traversa avec quelques hommes et se rendit auprès du roi des Francs. Ils s'embrassèrent fortement et échangèrent des baisers, puis assistèrent à la messe solennellement célébrée par les évêques, et décidèrent enfin de manger ensemble. À la fin du repas, le roi Robert fit à Henri cadeau d'immenses quantités d'or, d'argent et de pierres précieuses, ainsi que cent chevaux somptueusement parés, chacun avec sa cuirasse et son heaume, disant que tout ce qu'il lui laisserait diminuerait d'autant leur amitié. Henri, attentif à la générosité de son ami, ne prit qu'un évangéliaire orné d'or et de pierres précieuses et un reliquaire semblable contenant une dent de saint Vincent diacre et martyr[30] ; son épouse ne prit qu'une paire d'encensoirs d'or. Puis il partit, laissant en signe de gratitude tous les autres cadeaux. Le lendemain, le roi Robert traversa la rivière et se rendit à la tente de l'empereur. Celui-ci l'accueillit avec magnificence et, à la fin du repas, lui offrit de même cent livres d'or pur. Le roi, à son tour, se contenta de deux encensoirs d'or, et tous deux, ayant conclu un pacte d'amitié, retournèrent dans leurs pays[31].

de Raoul se comprend aisément si l'on se souvient que mission a été donnée à l'empereur Henri et au roi Robert de servir de repère et de guide à leurs peuples durant cette période si difficile (cf. les introductions des livres I et II). Les pages précédentes ont attiré l'attention des lecteurs sur l'exemplarité de leur vie conju-

quoque regibus satis gratifice fuit semper habitus, Adalrado scilicet rege Anglorum et Rodulfo rege Austrasiorum necnon et Sancto rege Navarriae Hispaniarum; mittebantque ei munera et petebant ab eo auxilia.

III. De stella comete quę apparens plurima portenderit.

9. Apparuit igitur prefati regis tempore in occidentalis aeris parte stella quę vocatur cometis, septembrio mense, incipiente nocte, perdurans spacio trium fere mensium. Quę scilicet nimia claritate fulgens maximam aeris partem sibi inlustrando vendicabat, usque dum circa galli cantum occumberet. Sed utrum noviter a Deo stella rnittatur seu ab eodem ob gratiam portenti alicuius stellę lumen multiplicius augeatur, ipsi soli scire competit, qui cetera indicibiliter sua sapientia disponit. Illud tamen habetur probatissimum, quoniam, quotiens huiusmodi hominibus ostenditur, fieri in mundo paulo post quoddam mirum atque terribile patenter innuitur.

10. Denique contigit in proximum ęcclesiam Beati Michahelis archangeli cremari incendio, quę scilicet, constituta in quodam promuntorio litoris Oceani maris, toto orbe nunc usque habetur venerabilis. Nam et inibi certissimum conspicitur videlicet ex incremento atque decremento lunari, eundo ac redeundo, processu mirabili in giro eius promuntorii reuma scilicet Oceani – cuius etiam maris excrementum 'malinas' vocant, decrementum quoque 'ledones' numcupant –; atque ob hoc maxime predictus locus a plurimis terrarum populis sepius frequentatur. Est etiam non longe a predicto promuntorio fluviolus cognomento Arduus qui, post haec paululum excrescens, per aliquod temporis spacium intransmeabilis effectus atque ad predictam ęcclesiam ire volentibus viam plurimum impediens, aliquantisper eiusdem itineris obstaculum fuit;

gale, qui illustre la profondeur de leur piété de laïcs, soumis aux injonctions de l'Église. Le cérémonial de don et de contre-don minutieusement décrit par Raoul démontre par des actes une autre vertu laïque essentielle des deux souverains, leur

D'autres rois traitèrent toujours Robert avec amitié, comme Éthelred, roi des Angles[32], Rodolphe, roi des Austrasiens[33] ainsi que Sanche, roi de Navarre en Espagne[34]. Ils lui envoyaient des présents et recherchaient son aide.

Apparition d'une comète porteuse de nombreux présages

9. Au temps dudit roi, au mois de septembre, au tomber de la nuit, apparut dans le ciel à l'ouest une étoile appelée comète, qui demeura durant une période de presque trois mois. Brillant d'un éclat aveuglant, elle investissait de sa lueur la plus grande partie du ciel, disparaissant avec le chant du coq. S'agissait-il d'une nouvelle étoile envoyée par Dieu, ou bien celui-ci avait-il augmenté l'éclat d'une étoile pour en faire un signe terrifiant? seul pourrait le savoir celui qui ordonne toutes choses dans son indicible sagesse. On peut cependant tenir pour sûr qu'à chaque fois qu'une chose de ce genre apparaît aux hommes, elle annonce l'imminence de quelque fait extraordinaire et terrible.

10. Peu de temps après, un incendie détruisit l'église du bienheureux archange Michel, située sur un promontoire de l'océan et vénérée de nos jours encore dans le monde entier. C'est là qu'on peut observer avec exactitude le phénomène de la marée qui, par un déplacement extraordinaire fait aller et venir les flots autour du promontoire au rythme de la croissance et de la décroissance de la lune : on appelle la montée de la mer *malinae* et son recul *ledones*. Et c'est pour cette raison que de toute la terre des foules d'hommes se rendent en ce lieu. Non loin dudit promontoire se trouve une petite rivière nommée Ardre, dont le cours, peu après, se gonfla au point qu'elle fut durant quelque temps infranchissable, interdisant le passage à qui voulait se rendre à l'église. Cet obstacle dura quelques

caractère véritablement pacifique. Cf. aussi les remarques sur cet épisode de C. Brühl, *Naissance de deux peuples. Français et Allemands IX^e-XI^e siècle*, Paris, 1994, p. 282.

[32] Cf. II, 3.

[33] Rodolphe III, roi de Bourgogne (993-1032).

[34] Sanche III de Navarre (1000-1035).

postmodum vero in sese rediens profundissime litus suo cursu sulcatum reliquit.

11. His ita gestis, contigit ut venerabilis Abo, pater monasterii Sancti Benedicti Floriacensis cognominati, gratia propagandę religionis monasticę in provintiam transiret meridianorum Wasconum. Cumque illuc deveniens in quodam moraretur coenobio ibique more solito ea quę Dei sunt sedule exerceret, nimio a cunctis venerabatur affectu. Accidit igitur die quadam ut in atrio eiusdem coenobii, exardescentibus quorumdam litigiosorum irarum stimulis, nimium acer oriretur tumultus ; dumque vir reverentissimus, predictus videlicet Abo, comperiens, ad eundem tumultum sedandum pugillares gerens in manibus tabellas cum stilo processisset, unus e vulgo afflatus spiritu diabolico irruens in eum eiusque latus lancea perforans Christi martyrem fecit. Qui etiam, ut fertur, paulo post arreptus a doemone miserabiliter vitam finivit. Corpus vero predicti patris tam sui quam ceteri quique fideles eiusdem provintię honorifice inibi sepelierunt, ubi etiam ad laudem sui nominis perplura postmodum Dominus largitus est hominibus beneficia.

12. Tunc igitur temporis in Italia atque in Galiis plerique episcoporum nonnulla inter se de diversis questionibus habuere synodorum conciliabula. Nam de ieiuniis, quę plerique fidelium scilicet inter ascensionem salvatoris et pentecosten observant, ita decreverunt ut ne per imperium sacerdotum fierent, excepto sabbato pentecosten, et a quibus fieri vellent ne prohiberentur fieri. Simulque incidit questio, cur monachi per tres vel quattuor dominicas dies ante diem nativitatis dominicę seu quadragesimalis observationis tempore ymnum scilicet « Te Deum laudamus » decantarent contra morem Romanę eccle-

[35] La comète de Halley était apparue en septembre 989 ; l'incendie du Mont-Saint-Michel eut lieu en 992, sous l'abbatiat de Mainard. Pour décrire le phénomène des marées de la Manche, qui avait déjà frappé Paul Diacre (*Histoire des Lombards*, I, 6 et IV, 12), Raoul paraît suivre Bède le Vénérable, *De natura rerum*, 39. La narration régresse ici d'une trentaine d'années, sans doute pour préparer l'évocation à venir du millénaire de l'incarnation. Notons cependant que l'abbaye du Mont-Saint-Michel fut confiée par Richard II à Guillaume de Volpiano en

jours, puis la rivière revint en elle-même, laissant ses berges profondément ravinées[35].

11. Après ces événements, le vénérable Abbon, abbé du monastère de Saint-Benoît qu'on appelle Fleury, se rendit au sud, dans la province des Gascons, pour y répandre la religion[36]. À son arrivée, il s'établit dans un monastère où, entouré de la vénération de tous, il remplissait avec zèle ses devoirs à l'égard de Dieu. Un jour, certains esprits belliqueux s'échauffant, une dispute violente s'éleva dans l'aître du monastère. Abbon, cet homme vénérable entre tous, ayant appris la chose, s'avançait pour apaiser ce tumulte, ayant encore dans ses mains ses tablettes et son stylet[37], quand sous l'impulsion du diable, un homme se jeta sur lui et lui transperça le côté de sa lance, faisant de lui un martyr du Christ. On rapporte aussi que le même homme, en proie au démon, mourut peu après, misérablement. Le corps dudit père fut solennellement enseveli dans ce lieu, tant par les siens que par tous les fidèles de la province. En cet endroit, le Seigneur dispensa par la suite d'innombrables bienfaits aux hommes, à la louange de son nom.

12. Au même moment, dans les Gaules comme en Italie, se tinrent de très nombreux synodes, rassemblant la plupart des évêques pour débattre de divers problèmes. Ainsi, au sujet des jeûnes que la plupart des fidèles observent entre l'Ascension et la Pentecôte, il fut décidé qu'ils ne seraient point ordonnés par les prêtres, sauf pour le samedi de Pentecôte, mais qu'on ne saurait l'interdire à qui voudrait l'observer. De même on débat-

1023 (Bulst, *Untersuchungen*, p. 167-176), c'est-à-dire l'année même de l'entrevue évoquée plus haut.

[36] Né vers 940, Abbon, abbé de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire) depuis 988, mourut en 1004 au monastère de La Réole, proche de Bordeaux; le moine Aimoin de Fleury écrivit sa biographie peu après sa mort, sous forme d'une lettre adressée à Hervé de Tours, dont il sera question dans les pages suivantes (*P.L.* 139, col. 375-414). Réformateur actif et convaincu, Abbon fit de son abbaye la tête d'un important réseau monastique, qu'il s'efforça de placer hors du pouvoir des évêques, recourant à la protection pontificale.

[37] Les tablettes de cire furent utilisées en Occident jusqu'à une époque très récente; très peu ont été conservées. cf. É. Lalou (dir.), *Les tablettes à écrire de l'Antiquité à l'époque moderne*, Turnhout, 1992.

się. Qua videlicet questione aggressi, tam abbates quam monachi responderunt se pro nulla re illud agere nisi ex beati Benedicti nominatissimi atque excellentissimi patris preceptione, cuius etiam actus simul et dicta a summo Romanorum pontifice, videlicet Gregorio, haberentur descripta ac laudabiliter roborata. His denique compertis episcopi, usus monachorum autenticus ex more viguit. Necnon etiam de die adnuntiationis dominicę, qui celebratur octavo kalendarum aprilium, si forte quolibet alio tempore preter quadragesimam excoli congruentius potuisset, ab eisdem pontificibus non parva inlata est questio. Ferebatur enim a quibusdam eandem videlicet adnuntiationem dominicam Hispaniorum more quinto decimo kalendarum ianuariarum die irreprehensibiliter posse celebrari. Nam, cum ego postmodum in monasterio Cluniacense cum ceteris fratribus degerem, convenerunt illuc ab Hispaniis quamplures honestę conversationis iamdudum more viventes proprię regionis monachi. Propinquante vero die nativitatis dominicę, petierunt predicti monachi venerabilem Odilonem, eiusdem loci abbatem, ut more suorum liceret eis dominicam celebrare annuntiationem. Quod cum fecissent segregati a ceteris, visum est nocte eadem duobus senioribus loci quod unus de Hispanis fuscina focaria arriperet desuper altare puerum mitteretque illum in sartaginem prunis plenam ita clamantem : « Pater, pater, quod tu dedisti isti auferunt ». Quid plura ? Apud nos antiqua consuetudo, uti decebat, prevaluit.

IV. De innovatione basilicarum in toto orbe.

13. Igitur infra supradictum millesimum tercio iam fere imminente anno contigit in universo pene terrarum orbe, precipue tamen in Italia et in Galliis, innovari ęcclesiarum basilicas ; licet pleręque decenter locatę minime indiguissent, emu-

[38] La Règle de saint Benoît (11, 8) prescrit de chanter le *Te Deum* à la fin de l'office nocturne.

[39] Le livre II des *Dialogues* du pape Grégoire le Grand (590-604) est la plus ancienne biographie de saint Benoît.

[40] Il semble que l'épisode ici raconté soit à mettre en relation avec l'envoi à Cluny du moine espagnol Paternus par le roi de Navarre Sanche le Grand en

tit de la raison pour laquelle, contre l'usage romain, les moines chantaient l'hymne *Te Deum laudamus* les trois ou quatre dimanches avant Noël et dans le temps du carême. À ce sujet, moines et abbés unanimes répondirent qu'ils observaient en cela le précepte du très illustre et excellent père Benoît[38], dont les actes et paroles ont été rapportés et loués par le souverain pontife romain Grégoire[39]. Après que les évêques en eurent été informés, l'antique usage des moines resta en vigueur. On débattit aussi, question importante, du jour de l'Annonciation, qui se célèbre le 25 mars, et s'il ne convenait pas d'en faire mémoire hors du temps de carême. Certains disaient en effet que le date incontestable pour célébrer l'Annonciation était le 18 décembre, selon l'usage des Espagnols. Peu après, alors que je me trouvais moi-même au monastère de Cluny avec d'autres frères, arrivèra d'Espagne un groupe nombreux de moines, qui menaient une vie irréprochable en observant les usages de leur pays. À l'approche de Noël, il demandèrent à Odilon, abbé du monastère, l'autorisation de célébrer l'Annonciation selon leur usage. Après cette cérémonie, qu'ils avaient célébrée à l'écart des autres frères, durant la nuit, deux de leurs aînés du monastère virent en songe l'un des Espagnols qui, armé d'une fourche enlevait de l'autel un enfant pour le mettre sur un réchaud empli de charbons ardents; celui-ci criait: « Père, père, ils emportent ce que tu as donné. » Bref, comme il convenait, l'antique observance eut le meilleur parmi nous[40].

IV. Reconstruction des églises dans le monde entier.

13. À l'approche de la troisième année après l'an mil, dans presque toute la terre, surtout en Italie et dans les Gaules, on se mit à reconstruire les églises. Bien qu'elles fussent dans un état convenable et n'en eussent pas besoin, on vit cependant le

1032. Raoul Glaber, qui séjourna au même moment dans l'abbaye, a pu être témoin des relations difficiles entre des religieux qui dépendaient de deux traditions liturgiques différentes. La vision du moine Vulférius de La Réôme, racontée plus haut (II, 19) témoigne cependant du prestige dont jouissait le clergé hispanique, exposé directement aux entreprises des infidèles.

labatur tamen quęque gens Christicolarum adversus alteram decentiore frui. Erat enim instar ac si mundus ipse, excutiendo semet, reiecta vetustate, passim candidam ęcclesiarum vestem indueret. Tunc denique episcopalium sedium ęcclesias pene universas ac cetera quęque diversorum sanctorum monasteria seu minora villarum oratoria in meliora quique permutavere fideles.

14. Eo quoque tempore inter cetera Beati Martini Turonis monasterium emicuit, a venerabili scilicet viro Heriveo eiusdem loci archiclavo eversum atque ante ipsius obitum mirifico opere reedificatum. De cuius etiam vita et conversatione qualis a puericia usque ad presentis vitę terminum extiterit si quis referre quivisset, pleniter incomparabilem huius temporis ostenderet virum hominibus. Duxit enim ex nobilibus Francorum, mente nobilior ipse, prosapiam, et ut lilium vel rosa de spinis, de ferocioribus secundum sanguinem patrię fuit. Qui, ut generosioribus mos est, nobiliter educatus, dehinc vero scolis artium liberalium applicatus, sed intellegens ex his plerosque plus fore contumaces quam divinę oboedientię subditos, sufficere sibi credidit si exinde salutem animę reportaret. Relictis autem pompaticę scientię studiis, ad quoddam monasterium clam ingrediens, monachum se fieri satis devote postulavit. Sed quoniam, ut diximus, clari erat generis, idcirco parentum minas pertimescentes nullo modo adquieverunt fieri quod poposcerat fratres eiusdem monasterii. In hoc tamen illum servantes ei fidem dederunt ut, si vis non obstaret parentum scilicet ipsius, libentissime quod petebat explerent. Tandem inibi commorans, qualis postmodum futurus esset dans sanctitatis indicium, universisque ibi degentibus imitabile prebuit exemplum.

[41] Son séjour dans les abbayes bourguignonnes, récemment et somptueusement réédifiées avait rendu Raoul attentif aux entreprises architecturales. Il les évoque fréquemment (cf. par ex. Loches : II, 5 ; Orléans, II, 8 ; Fécamp, II, 14 ; Bamberg, III, 1 ; Paray-le-Monial, III, 6 ; Saint-Just de Suse, IV, 8). Ce paragraphe, daté de 1002-1003 par un curieux souci de précision chronologique, n'a pas seulement une signification générale : il donne une valeur exemplaire aux constructions menées par le trésorier Hervé de Tours et par Guillaume de Volpiano.

peuple chrétien tout entier rivaliser pour la possession des églises les plus belles. Et ce fut comme si le monde lui-même, secouant les haillons de sa vieillesse, se couvrait de toutes parts d'une éblouissante robe d'églises. Alors, à l'initiative des fidèles, on reconstruisit plus belles presque toutes les églises, des cathédrales aux monastères dédiés aux divers saints et jusqu'aux plus petits oratoires des villages[41].

14. Le monastère du bienheureux Martin à Tours se signalait alors parmi tous les autres : le vénérable Hervé, trésorier du lieu, l'avait fait raser et le reconstruisit avec un art admirable avant sa mort. S'il était possible de rapporter ce que furent sa vie et ses mœurs de son enfance jusqu'à sa mort, il apparaîtrait aux hommes comme l'un des caractères les plus éminents de son temps. Né d'une noble famille de Francs, plus noble encore par son esprit, tel un lis ou une rose au milieu des épines, il touchait par son sang aux hommes les plus féroces de sa patrie[42]. Éduqué noblement, comme il convient aux esprits les plus éminents, il s'attacha dans une école à l'apprentissage des arts libéraux. Comprenant cependant qu'on y apprenait l'outrecuidance plus que l'obéissance à la volonté divine, il se contenta d'y prendre ce qui était nécessaire au salut de son âme. Abandonnant les vaines recherches des sciences, il gagna bientôt un monastère et demanda pieusement à devenir moine. Mais comme il était d'illustre origine, les frères dudit monastère, craignant les menaces de ses parents, refusèrent d'acquiescer à son désir. Ils le conservèrent cependant parmi eux, l'assurant que si ses parents ne s'y opposaient pas, ils exauceraient bien volontiers sa demande. Tant qu'il y demeura, il donna la mesure de sa future sainteté, instruisant tous ceux qui vivaient là par

[42] Hervé, fils de Landri de Buzançais, appartenait à une famille de fidèles des comtes d'Anjou ; après avoir étudié à Fleury sous la conduite d'Abbon, il fut choisi par Robert le Pieux en 1001 pour être le trésorier de Saint-Martin de Tours. Il mourut en 1022, et sa biographie fut écrite peu après par Hugues, archidiacre de Tours, sous la forme d'un dialogue avec un certain Fulbert, qui pourrait être l'évêque de Chartres. Cf. J. Boussard, Le trésorier de Saint-Martin de Tours, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1961, p. 61-88, et G. Oury, L'idéal monastique dans la vie canoniale : le bienheureux Hervé de Tours († 1022), *Revue Mabillon*, 52, 1962, p. 1-31.

Comperiens vero pater eius quod fecerat, furore arreptus venit ad predictum monasterium filium exinde abstracturus, revera potioribus lucris inservientem ; satisque verbis redargutum, vim ei faciens, duxit illum inde secum usque in regis curiam, ipsumque regem obsecrans ut eius animum ab hac intentione honorum sponsionibus revocaret. Quem cernens rex videlicet Rotbertus, ut erat pius ac religiosus, dulcius illum exhortans qualiter bonum propositum mente integra conservare satageret atque in presens Beati Martini ęcclesię archiclavum esse precepit, cupiens illum postmodum ceteris imitabilem constituere pontificem. Id denique multoties pertemptatum est, sed ipso rennuente effectu caruit. Suscepta quippe ac si coactus ęcclesię cura, vesteque aiba tectus interdum more canonico, mentem tamen et vitam pleniter possedit monachicam. Nam semper ad nudum tectus cilicio, inrefragabili macerans corpus ieiunio, sibi parcissimus, largus pauperibus, vigiliis et orationibus instabat assiduus.

15. Preterea vir Deo plenus mente concepit ut ęcclesiam, cui custos adscitus fuerat, amplioris altiorisque totius operis corpore sublimaret. Sancto itaque spiritu se docente designavit latomis incomparabilis iactare fundamentum operis, quod ipse, ut optaverat, ad perfectum duxit. Expleto itaque opere accersitisque plurimarum urbium episcopis opus predictum Deo consecrari studuit, ipsoque die sanctum Dei confessorem Martinum intro, sicut decebat, reposuit. Venerabatur enim eodem die preteritę dedicatio basilicę, quarto videlicet nonarum mensis iulii. Fertur etiam quoniam idem vir Domini Heriveus ante aliquot dies prefatę transiationis Dominum rogavisset ut ad ostensionem dilectionis sponsę suę ęcclesię per beatum Martinum, ut olim fecerat, quodcumque miraculum

[43] On voit ici exposé sans fard le droit d'intervention reconnu au roi de France dans les carrières épiscopales. La trésorerie du chapitre de Saint-Martin relevait directement de l'autorité du roi, (cf. Guillot *Le comte d'Anjou*, I, p. 26, 32 et 114) qui en usait selon des critère dont l'attention aux liens vassaliques ne devait pas être absente : Hervé était son fidèle, comme l'était aussi son neveu Sulpice d'Amboise, qui lui succéda.

son exemple inimitable. Lorsque son père fut informé de la chose, enflammé de fureur, il se rendit au monastère pour en arracher son fils, qui recherchait désormais de tout autres profits. Il l'accabla de sa réprobation et, de force, l'emmena avec lui jusqu'à la cour du roi, demandant au roi lui-même d'arracher ces projets de son esprit en lui proposant d'autres honneurs. Quand il le vit, le roi Robert, homme pieux et religieux, l'exhorta avec douceur à maintenir en son esprit son projet et lui confia la charge de trésorier de l'église de saint Martin, dans l'espoir d'en faire, par la suite, un évêque exemplaire pour tous. La proposition lui fut renouvelée à plusieurs reprises, mais en vain. À peine accepta-t-il la charge d'une église[43]. Bien qu'il portât l'habit blanc, comme les chanoines, il vivait et pensait en tout comme un moine[44]. Portant en permanence un cilice à même la peau, astreignant son corps à des jeûnes impitoyables, avare avec lui-même autant qu'il était généreux avec les pauvres, il ne cessait de veiller et de prier.

15. Cet homme dont Dieu remplissait l'esprit fit ensuite le projet de rendre plus haut et plus vaste l'édifice de l'église dont il avait reçu la garde. Sous l'inspiration de l'Esprit Saint, il ordonna aux maçons de poser les fondations de l'œuvre incomparable, qu'il porta par la suite, selon ses vœux, jusu'à son achèvement[45]. Quand le travail fut à son terme, rassemblant les évêques de villes très nombreuses, il le fit consacrer à Dieu et, le même jour, y déposa le saint confesseur de Dieu Martin. En ce jour, le 4 juillet, on fêtait en effet la dédicace de l'ancienne basilique. On rapporte aussi que quelques jours avant cette translation, le même Hervé, homme de Dieu, avait demandé au Seigneur de manifester par quelque miracle du bienheureux Martin, comme il l'avait fait autrefois, sa dilection pour l'église, son épouse. Alors

[44] Dans les premières lignes du paragraphe Raoul use du mot *monasterium* pour désigner le chapitre canonial de Saint-Martin ; on peut vérifier ici qu'il ne s'agit peut-être pas d'une inadvertance, mais d'une appréciation flatteuse, qui est ici précisée : une fois de plus Raoul accorde à la condition monastique une valeur supérieure à l'état canonial (cf. *supra* I. 14).

[45] La basilique Saint-Martin avait été détruite par un incendie ; la nouvelle basilique, dont la construction fut entreprise vers 1001, paraît avoir été consacrée vers 1014.

dignaretur demonstrare. Gui in oratione prostrato apparuit idem confessor, blando usus alloquio, ita inquiens : « Hoc quod petis, fili dilectissime, scito potiora posse te apud Dominum impetrare ; sed tempori huic sufficere debent exibita dudum miracula, quoniam contiguum instat prius exsparsi seminis collecturę messis. Sola enim animarum erigens medela exoranda est universis. Pro his enim Domini misericordiam obsecrare minime omitto. Nam et pro his noveris me apud Dominum precipue intervenire, qui illi assidue in presenti serviunt ęcclesia. Quidam enim illorum, plus iusto presentis seculi implicati negociis, armis insuper militaribus famulantes, quibus trucidati in prelio deciderunt. De quibus nolo te lateat quoniam vix apud Christi clementiam obtinui, ut erepti de ministris tenebrarum locis refrigerii ac lucis sistere mere-rentur. Ceterum tu delectabile Domino votum, ut ceperas, exple ». Superveniente igitur designato die congregatisque episcopis et abbatibus, cum innumera multitudine fidelium utrorumque sexuum et ordinum, priusquam inciperent sacra fieri, vir reverentissimus Heriveus sanctioribus qui convenerant sacerdotibus hoc quod ei revelatum fuerat manifestare curavit. Peracta vero ex more sacratione, omnibus utensilibus rite compositis, coepit idem vir artioris vitę macerationibus sese conterere atque solitarius in exigua penes ęcclesiam cellula psalmis et orationibus vacans degere. Qui cum post haec anno IIII^to^ cognovisset se in brevi migraturum a seculo, iam iamque egrotare coepisset, ac plures ad eum visitandi gratia concurrerent, simulque prestolantes in eius discessu aliquod fieri videre miraculum, utpote qui tanti meriti presciebant virum, ipse vero mente sagaci predixit illis ac monuit ut alia curarent, signumque quod minime essent visuri ne expectarent ; pro se potius obsecrabat ut piissimum Dominum attentius orarent. Iam siquidem propinquans sui exitus horam, erectis in caelum manibus et oculis creberrime dicebat : « Domine miserere ! Domine miserere ! ». Sicque inter

[46] Martin, saint militaire, était tout désigné pour obtenir la rédemption de clercs morts les armes à la main. Raoul ne fait probablement pas allusion aux religieux tombés lors des attaques des infidèles, qui sont protégés par l'auréole du martyre (II, 19), mais à des clercs trop séculiers et fortement impliqués dans les luttes féodales, comme la Touraine semble en avoir connu un certain nombre à cette

qu'il se prosternait pour prier, le confesseur lui apparut et lui dit, en des mots pleins de douceur : « Pour ce que tu demandes, mon fils, sache que tu peux obtenir plus encore du Seigneur. Mais pour le présent, les miracles autrefois accomplis devront suffire, car voici que s'approche le temps de la moisson pour les graines semées auparavant. Le remède qui élève les âmes est le seul pour lequel tous doivent prier, et pour celles-ci je ne manque jamais d'implorer la miséricorde du Seigneur. Sache aussi que j'interviens auprès du Seigneur surtout pour ceux qui dans cette église se consacrent sans trêve à son service. Certains d'entre eux, occupés plus qu'il ne convient aux affaires de ce monde se sont même voués au service des armes, jusqu'à mourir tués au combat[46]. Pour eux, sache-le, j'ai obtenu avec difficulté de la clémence du Christ qu'arrachés aux mains des serviteurs des ténèbres il puissent être conduits aux lieu de la bétitude et de la lumière. Pour ta part, veille à accomplir ce vœu, délectable au Seigneur, que tu as entrepris de réaliser. » Au jour dit, évêques et abbés s'étaient réunis avec une foule innombrable de fidèles des deux sexes appartenant à tous les ordres ; au début de la cérémonie, le très révérend Hervé, prit soin d'annoncer aux plus éminents des prêtres qui l'entouraient ce qui lui avait été révélé. Après qu'on eut célébré la consécration selon la tradition, et rangé avec soin tous les instruments du culte, il s'imposa les rigueurs d'une existence plus austère encore, vivant en solitaire dans une étroite cellule proche de l'église, priant et psalmodiant. Quatre ans plus tard, lorsqu'il sut qu'il devrait bientôt quitter ce monde, déjà atteint par la maladie, beaucoup vinrent le visiter, pensant voir quelque miracle lors de la mort de cet homme dont ils pressentaient les mérites. Mais lui, plein de sagesse, les avertit de se préoccuper d'autres choses, de ne pas attendre un prodige qui ne leur apparaîtrait pas, et de prier plutôt pour lui le Seigneur miséricordieux. Et à l'approche de l'heure du trépas, il leva les mains et les yeux vers le ciel, répéta d'une voix haletante : « Pitié,

époque, tels Hugues, archevêque de Tours et vicomte de Châteaudun (cf. *supra* II, 6) ou Sulpice, successeur et neveu d'Hervé, trésorier de Saint-Martin et châtelain d'Amboise, qu'il défendit avec succès, sans doute les armes à la main, lors du siège entrepris en 1027 par Eudes de Blois et Henri I^er^ (Guillot, *Le comte d'Anjou*, 1, p. 34-35).

haec verba ultimum efflavit spiritum, sepultusque est in eadem ęcclesia, in eo scilicet loco ubi primitus beatus Martinus sepultus quieverat.

V. De monasterjis reedificatis bene a Willemo abbate vel institutis.

16. Claruit eo in tempore in predicta domorum Dei melioratione venerabilis abba Willemus, a beato siquidem Maiolo primitus ęcclesię Sancti martyris Benigni pater constitutus. Quam videlicet ecclesiam ilico tam mira locatione permutavit, ut huiuscemodi alter<a> difficile queat inveniri. Regulari etiam districtione. non minus effloruit atque incomparabilis huius ordinis suo tempore propagator extitit. Sed quantum pro hac re diligebatur a religiosis et piis, tanto magis detrahebatur insidiabaturque a fraudulentis et impiis. Fuit enim ex Italia ortus, nobilem ducens a parentibus prosapiam, nobilior tamen inlustrem per assecutam scientiam. Nam in eodem territorio, scilicet in fundo qui ei parentum iure debebatur, prius vocato Vulpiani, construxit monasterium totius gratiae abundantissimum, postea ab ipso mutato nomine Frutuariense cognominatum. Quod cum multigenis locupletasset beneficiis, constituit ibi monachorum patrem, per omnia se imitantem, nomine Iohannem. Erat enim predictus Willemus acer ingenio et insignis prudentia; idcirco summum in palaciis regum ac ceterorum principum obtinebat locum. Quodcumque denique monasterium proprio viduabatur pastore, statim compellebatur tam a regibus vel comitibus quam a pontificibus, ut meliorandi gratia illud ad regendum susciperet, quoniam ultra cetera divitiis et sanctitate ipsius patrocinio assumpta cernebantur excellere monasteria. Ipse quoque firma testabatur assertione

[47] Il s'agit de Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne de Dijon à partir de 989. Ses liens avec Maïeul ne sont pas la seule cause de ce choix : Brun de Roucy, beau-frère du comte Otte-Guillaume, qui était évêque de Langres et ordinaire du lieu, était parent de l'abbé Guillaume (Bulst, *Untersuchungen*, p. 22-23).

[48] La rotonde construite par Guillaume a été détruite au XVIII[e] siècle, et seule la crypte de l'abbatiale témoigne aujourd'hui d'une œuvre capitale dans l'histoire de l'architecture religieuse occidentale. Raoul en donne une description beaucoup plus évocatrice, dans les chapitres 8 et 12 de la *Vita Willelmi*, à laquelle il fait allusion plus loin (IV, 9). Cf. sur cette entreprise l'état de la question publié par J. France en appendice à son édition de Raoul, p. 300-302.

Seigneur! pitié, Seigneur!» et rendit le dernier souffle. C'est dans cette église qu'il fut inhumé, au lieu même où reposait le bienheureux Martin.

V. Les monastères réformés ou fondés par l'abbé Guillaume

16. À la même entreprise d'embellissement des demeures de Dieu s'illustrait alors le vénérable abbé Guillaume, que le bienheureux Maïeul avait placé à la tête de l'église du bienheureux martyr Bénigne[47]. Il s'était aussitôt attaché à transformer cette église de manière si admirable qu'on trouverait difficilement une chose comparable[48]. Il ne fut pas moins remarquable par son observance de la règle, et se révéla sans égal à l'époque pour la diffusion de son ordre. Révéré pour cette raison par les personnes de piété et de foi, il suscitait de même les calomnies et les attaques des trompeurs et des impies. Originaire d'Italie, il était de noble famille et parenté, mais plus noble et plus illustre encore par l'étendue de son savoir. Dans ce même pays, sur la terre qui lui appartenait par droit d'héritage, et qui portait le nom de Volpiano, il construisit un monastère, où toutes grâces étaient en abondance, qu'il fit ensuite appeler Fruttuaria[49]. L'ayant comblé de richesses et de bienfaits, il mit à la tête des moines un certain Jean, homme en tout semblable à lui[50]. Guillaume était un homme d'une intelligence aiguë et d'une extraordinaire sagesse. Les rois et les princes lui donnaient pour cette raison la première place dans leurs palais. À chaque fois qu'un monastère perdait son abbé, rois, comtes ou évêques l'appelaient pour en prendre la charge et le réformer, car on voyait combien les monastères placés sous son autorité passaient les autres en richesse et en

[49] L'abbaye Saint-Bénigne de Fruttuaria fut fondée en 1001. Cf. Bulst, *Untersuchungen*, p. 201, et p. 228-231 la charte de fondation souscrite par les moines des autres abbayes gouvernées par Guillaume de Volpiano.

[50] Cf. à son sujet A. Wilmart, *Auteurs spirituels et textes dévots du Moyen Age latin*, Paris, 1932, p. 68-76. Il ne s'agit pas de Jean de Fécamp, qui succéda à Guillaume à la tête de son abbaye normande. Guillaume ne semble pas avoir été formellement abbé de Fruttuaria. Sur le problème compliqué des premiers abbés de Fruttuaria, cf. Bulst, *Untersuchungen*, p. 126-133.

quia, si huius institutionis tenor quocumque loco a monachis custodiretur, nullam omnino indigentiam cuiusque rei paterentur. Quod etiam evidentissime declaratum est in locis sibi commissis.

17. Fertur siquidem eadem institutio ususque huius consuetudinis ex sancti patris Benedicti monasteriis vel regula exordium habuisse, atque per beatum Maurum ipsius videlicet discipulum ad nostrum id est Gallicanum territorium delatam fuisse. Extat etiam veridica relatio quoniam, post beati Mauri obitum, succedenti tempore hostium infestationibus expulsi monachi a monasterio cognomento Glannofolio, quod ipse construxerat, sicut in eius gestis habetur, in Andegavense territorio, venientesque ad monasterium Sancti Savini confessoris Pictavensis tulerunt secum totam <quam>que valuere suppellectilem, ibique per aliquod spacium temporis <ad> ea quę didicerant operam dedere, rursusque illo frigescente eiusdem districtionis tenore apud monasterium Sancti Martini Augustudunensis suscepta dinoscitur aliquoties viguisse; deinde vero quasi terna transmigratione in superiore Burgundia locatum Balmense occupavit monasterium.

18. Ad ultimum quoque predicta videlicet institutio, iam pene defessa, auctore Deo elegit sibi sapientię sedem, vires collectura ac fructificatura germine multiplici, in monasterio scilicet cognomento Cluniaco. Quod etiam ex situ eiusdem loci adclino atque humili tale sortitum est nomen; vel etiam, quod aptius illi congruit, a cluendo dictum, quoniam cluere crescere dicimus : insigne quippe incrementum diversorum donorum a sui principio in dies locus idem obtinuit. Construxit igitur pre-

[51] Maur est cité par Grégoire le Grand comme disciple de Benoît; il fut au IX^e^ siècle identifié par l'abbé Odon de Glanfeuil au fondateur de cette abbaye angevine, proche de Saumur. où ses reliques furent « découvertes » en 845 et Odon les transféra avec toute la communauté à l'abbaye des Fossés, plus tard appelée Saint-Maur des Fossés (il rédigea à cette occasion une *Vita sancti Mauri*, qu'il attribua à *Faustus*, compagnon du saint: éd. *Acta Sanctorum*, janvier, 1, 1039-1052). L'abbaye fut réformée par Maïeul de Cluny à la demande d'Hugues Capet dans la dernière décennie du X^e^ siècle

sainteté. Lui même affirmait hautement que là où les moines observaient les coutumes de leur ordre ils ne sauraient manquer de rien, et cela apparaissait avec évidence dans les lieux qui lui étaient remis.

17. On sait que cet ordre et ses coutumes prirent leurs origine dans les monastères et la règle du saint père Benoît, et que son disciple le bienheureux Maur les importa par la suite dans notre pays, la Gaule[51]. Un récit digne de confiance raconte qu'après la mort du bienheureux Maur, des invasions ennemies chassèrent les moines du monastère qu'il avait lui-même édifié, aux dires de leur chronique, à Glanfeuil, en Anjou, et qu'ils s'en virent avec toutes leurs richesses au monastère de Saint-Savin, dans le Poitou où ils se consacrèrent quelque temps à leurs activités habituelles. Par la suite, la rigueur de l'observance s'étant affaiblie aussi en ce lieu, elle se transporta dans le monastère Saint-Martin d'Autun, où elle fut en vigueur un certain temps. Enfin, comme par une troisième migration, elle parvint en haute Bourgogne, au monastère de Baume[52].

18. Enfin, alors qu'elle paraissait épuisée, l'institution choisit, par la volonté de Dieu de s'établir sur le siège de la sagesse, au monastère appelé Cluny, pour y reprendre des forces et faire fructifier une semence abondante. Le nom de ce lieu vient de son site, déprimé et en pente, ou peut-être, ce qui convient mieux, du verbe *cluere*, qui signifie croître, parce qu'au fil des temps, depuis sa fondation, il a connu une croissance extraor-

[52] Raoul paraît avoir emprunté cette généalogie monastique, qui fait des Clunisiens les héritiers directs de la règle de saint Benoît, à la *Vita* d'Hugues d'Autun (*Acta Sanctorum*. avril, 2, 761-771, à la p. 763), texte sans doute écrit peu après 1025 dans l'entourage d'Odilon de Cluny. La filiation réformatrice de Saint-Savin-sur-Gartempe au monastère de Baume en passant par Saint-Martin d'Autun n'a rien d'invraisemblable et l'abbé Bernon, réformateur de Baume et premier abbé de Cluny, s'inscrit parfaitement dans la descendance de Benoît d'Aniane, le réformateur carolingien, dont l'abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe avait recueilli l'enseignement. Le lien avec l'abbaye de Glanfeuil est essentiel car il permet de remonter directement à Maur et donc à Benoît de Nursie.

dictum coenobium primitus pater monachorum supradicti Balmensis monasterii, Berno vocatus, iubente Willemo piissimo Aquitanorum duce, in pago Matisconense super Graonam fluviolum. Quod etiam coenobium in primo non amplius quam quindecim terrę colonias dicitur in dotem accepisse; fratres tamen duodecim numero inibi memorantur convenisse. Ex quorum veluti optimo semine multiplicata stirps Domini exercituum innumerabilis magnam orbis plagam cognoscitur replesse. Qui, quoniam his quę Dei sunt, videlicet iusticiae et pietatis operibus, incessanter adheserunt, idcirco bonis omnibus repleri meruerunt, insuper et futuris imitabile reliquerunt exemplum. Nam post prefatum Bernonem suscepit regiminis curam sapientissimus abba Odo, vir per omnia religiosissimus, qui fuerat Sancti Martini Turonis ęcclesię prepositus, moribusque et conversatione sanctitatis valde ornatus. Hic enim in tantum huius instituti propagator extitit, ut a Beneventana provintia quęque habebantur in Italia et in Galliis usque Oceanum mare potiora monasteria illius dicioni gratularentur esse subiecta. Post cuius obitum successit Heimardus, vir simplex, in ipsius locum, qui, licet non adeo famosissimus, regularis tamen observantię non impar custos. Post hunc quoque sanctus ac venerabilis eligitur Maiolus, cuius superius memoriam fecimus, qui etiam successorem sibi monachorum patrem previdit Odilonem. Hic etenim quintus a primo Berno abba extitit predicti Cluniensis coenobii. Ex quo videlicet coenobio per diversas provintias fratres sepius petiti atque monachorum patres ordinati plurimum Domino adquisivere lucrum. Hic tamen pater, scilicet Willemus, de quo in presentiarum sermo exordium habuit, pre omnibus exinde precedentibus prescriptę institutionis laboriosior ac spermologius fructifica<n>tior est repertus.

[53] Ici encore, l'analyse étymologique, prenant acte d'une dérivation évidente du mot, préfère lui donner une explication spirituelle, forcément plus vraie (cf. *supra*, II, 9).

[54] Sur les premiers temps du monastère de Cluny, cf. M. Pacaut, *L'ordre de Cluny (909-1789)*, Paris, 1986.

[55] Odon, abbé de Cluny de 927 à 942, avait reçu l'enseignement de Bernon au monastère de Baume ; dans son testament, Bernon lui confia le gouvernement de Cluny et des deux monastères berrichons de Déols et Marsay, réservant à son neveu Guy les abbayes de Baume et Gigny, liées au patrimoine familial. Raoul ne

dinaire grâce à des donations de toutes sortes[53]. Situé dans le Mâconnais, sur la petite rivière Grosne, ce monastère fut construit à l'origine par l'abbé du monastère de Baume, nommé Bernon, sur l'ordre du très pieux Guillaume, duc des Aquitains. La première donation qu'il reçut ne dépassait pas, dit-on, une quinzaine de tenures de terre ; on rapporte pourtant qu'une douzaine de frères s'y établirent[54]. C'est d'eux, comme d'une admirable semence, que s'est multipliée cette lignée divine d'innombrables troupes qui recouvrent, comme chacun sait, la surface de notre monde. Parce qu'ils s'appliquèrent sans trêve aux œuvres divines, qui sont la piété et la justice, ils furent comblés de tous les bienfaits et laissèrent aux hommes à venir un exemple digne d'être imité. Audit Bernon succéda en effet comme abbé le très sage Odon, homme religieux en toutes choses, qui avait été prévôt de l'église de Saint-Martin de Tours, et dont les mœurs et l'existence avaient tous les caractères de la sainteté[55]. Il s'attacha à ce point à répandre cette observance que de la province de Bénévent jusqu'à l'océan, tous les plus grands monastères de l'Italie et des Gaules s'honoraient de se soumettre à son autorité. Après sa mort, Aimar lui succéda, homme simple, moins connu que son prédécesseur, pas moins attentif cependant à faire observer la règle[56]. Après lui, il y eut le saint et vénérable Maïeul, que nous avons évoqué plus haut (I, 9 ; II, 14), qui choisit Odilon pour lui succéder à la tête des moines. Celui-ci fut le cinquième abbé du monastère de Cluny depuis Bernon. De ce monastère, de très nombreux frères furent appelés pour devenir abbés dans diverses régions, gagnant ainsi de grandes richesses au Seigneur. L'abbé Guillaume, dont l'évocation nous a suggéré cette digression, se révéla, plus qu'aucun autre avant lui, infatigable et fécond promoteur de cet ordre[57].

signale pas ce rapport étroit entre Bernon et Odon et préfère souligner ses liens avec Saint-Martin de Tours, auquel appartient le trésorier Hervé, évoqué peu avant (III, 14) ; ici encore, le cheminement de perfection mène de l'état de chanoine à celui de moine bénédictin.

[56] Aimar fut abbé de 942 à 965 ; devenu aveugle, il associa très vite (dès 948) Maïeul au gouvernement de l'abbaye.

[57] On remarquera que, malgré la dédicace du premier livre à Odilon (I, 1) et l'attention particulière réservée dans ce même livre à Maïeul (I, 9), c'est sous l'invo-

VI. De sanctorum pignoribus ubique revelatis.

19. Candidato igitur, ut diximus, innovatis ęcclesiarum basilicis universo mundo, subsequenti tempore, id est anno octavo infra predictum millesimum humanati salvatoris annum, revelata sunt diversorum argumentorum indiciis quorsum diu latuerant plurimorum sanctorum pignora. Nam veluti quoddam resurrectionis decoramen prestolantes Dei nutu fidelium obtutibus patuere, quorum etiam mentibus plurimum intulere solamen. Haec enim revelatio primitus in Senonica Galliarum urbe apud ęcclesiam Beati martyris Stephani dignoscitur cepisse. Cui etiam preerat archipresul Leotericus, a quo scilicet admiranda relatu reperta sunt ibi antiquorum sacrorum insignia : quippe inter cetera perplura, quę latebant, dicitur virgę Moysi invenisse partem. Ad cuius rei famam convenerunt quique fideles non solum ex Gallicanis provintiis, verum etiam ex universa pene Italia ac de transmarinis regionibus, simulque egrotantes non pauci sanctorum interventu exinde redierunt incolumes. Sed, ut sepissime contigit, quoniam unde humana utilitas sumit exordium, cupiditatis vicio impellente, exinde solet incurrere casum – nam predicta urbs conventu populorum, ut diximus, gratia pietatis effecta opulentissima – conceperunt illius habitatores nimiam pro tanto beneficio insolentiam.

20. Siquidem mortuo ipsius civitatis comite, Frotmundo nomine, viro eque simplicissimo, suscepit eius filius principatum, satis nequam, res civiles dispositurus. Nimium quippe flagitiosus effectus, ęcclesię insuper decus nisu quo valebat foedare temptabat. Iudęorum quoque in tantum prevaricatorias diligebat consuetudines, ut se regem ipsorum suo pre nomine (Rainardus quippe dicebatur) suis omnibus imperaret. Cum enim in ceteris mendacissimus, etiam christianę fidei insidiosus habebatur detractor, atque ideo pauperum iudicia absque ulla promulgabat pietate, penitus humanitate remota. Nam rei, quam dicturus sum, tot testes extiterunt quanti in eadem civitate eo tempore vivebant homines.

cation de Guillaume de Volpiano qu'est placée l'histoire de l'ordre bénédictin, dont Raoul a fait le centre exact du livre consacré plus spécialement au millénaire de l'Incarnation.

VI. Découvertes, en tous lieux, des reliques des saints

19. Comme le monde entier resplendissait de l'éclat des basiliques reconstruites, peu après, huit ans après le millénaire du Sauveur fait homme, des indices variés révélèrent l'endroit où depuis longtemps les reliques des saints se trouvaient cachées. Comme si elles avaient attendu la gloire de la résurrection, sur l'ordre de Dieu, elles se dévoilaient aux regards des fidèles, emplissant leurs âmes d'une immense allégresse. Nous savons que cette révélation prit son origine à Sens, dans les Gaules, dans l'église du bienheureux martyr Étienne. Son archevêque Liétry y trouva, chose admirable, les restes d'antiques objets sacrés : parmi tant d'autres choses dissimulées, on trouva même un fragment de la verge de Moïse[58]. Le retentissement de cette découverte attira des fidèles de toutes les régions des Gaules, ainsi que de presque toute l'Italie et des régions d'outre-mer. Baucoup d'entre eux étaient malades, qui en revinrent guéris, grâce à l'intervention de nombreux saints. Mais comme il arrive si souvent, ce qui procure avantage aux hommes, sous l'influence du vice de la cupidité, est aussi à l'origine de leur chute : en effet, à l'arrivée de ces foules, comme nous l'avons dit, la ville s'était enrichie par l'effet de la piété ; ses habitants conçurent un orgueil insensé en réponse à tant de bienfaits.

20. Après la mort du comte de la cité, un certain Fromond, homme simple et honnête, son fils reprit cette charge et gouverna fort mal les affaires de la cité[59]. Homme d'une conduite infâme, il ne perdait pas une occasion de souiller autant qu'il pouvait l'honneur de l'Église. Il aimait les mœurs déviantes des juifs au point d'exiger de tous les siens qu'ils lu donnent le titre de roi des juifs avant son nom (il s'appelait Renard). Faux en toutes choses, il était aussi perfide détracteur de la foi chrétienne et, étrager à toute humanité, accablait les pauvres de condamnations impitoyables. De ce que je vais raconter, il y eut autant de témoins qu'il y avait d'habitants dans la cité.

[58] Liétry fut archevêque de Sens de 1000 à 1032.
[59] Fromond II, comte de Sens, avait succédé à Renard l'Ancien en 997 ; à sa mort, la charge comtale revint à son fils Renard le Jeune, dit Roi des Juifs.

21. Comprehensus aliquando flagiciosus quidam furtum faciens ductusque ad eum ut eius audientia quid de eo faciendum esset assignaretur; qui statim omni miseratione remota suspendi in patibulo ilium adiudicavit. At ipse qui deprehensus fuerat lacrimabiliter predictum Rainardum rogare coepit ut ei ad presens vitam indulgeret, promittensque se deinceps non latrocinaturum; sed nequicquam. Crudelior quippe fiebat, sacramentis etiam se obstringens non ultra victurum obsecrantem se miserum. Qui videns minime posse prolatam de se immutare sententiam, hoc solummodo impetravit, ut predicto fieret confessus suorum facinorum episcopo, sibique protinus morituro, quod huius ministerio concessum est, clementer remitteret. Quod ut optinuit, ilico a nequam ministris compellitur suspensum iri; eductusque ad constitutum locum haec verba sepius iterabat: « Domine Iesu, qui in hac die pependisti in cruce pro salute hominum, indulge mihi ». Erat enim ille dierum sextus, qui idcirco fidelibus universis reverentior habetur. Esto; vincitur, elevatur, artatoque suspenditur gutture. Cunctisque ab hac funesta, ut putabant, exsecutione recedentibus, pendens velut exanimis mansit in diem alterum. Tunc nutu divino ruptis ligaminibus suscepit terra solutum hominem pariter et vivum, qui cogebatur subire necem sibi sublatus per aeris vacua. Qui egressus civitatem stupidum universis prebuit spectaculum. Sed heu proh dolor! ad pristina reversus flagiciosus evasit.

22. Cui rei simile fertur contigisse in Tricasina civitate non longo ante tempore. Nam, dum quidam fures boves pre se minantes a dominis boum insequi se intellexissent, commiserunt eosdem boves viro cuidam seni et innocenti, quasi victus necessaria quesituri, revera fuge presidium petentes evasuri. Quod cum fecissent, statim deprehensus est senex cum bobus;

[60] Il est très probable que l'anecdote s'explique aussi par la rivalité existant entre la famille comtale de Sens et les archevêques, en particulier Liétry, soutenus par le pouvoir royal capétien, désireux de limiter les ambitions des comtes (cf. Bur, *Comté de Champagne*, p. 145-147).

[61] Le miracle ne révèle donc pas l'innocence du condamné, mais la cruauté et l'impiété du juge. Raoul semble se faire ici l'interprète des préoccupations de

21. Un jour, un malfaiteur surpris alors qu'il commettait un vol lui fut déféré à son audience pour qu'il décide de son sort. Sur le champ, se refusant à toute pitié, il le condamna à être pendu. En larmes, le prisonnier implora Renard d'épargner sa vie, promettant de ne plus commettre de vols. Ce fut en vain. Redoublant de cruauté, Renard s'engagea par serment à ne pas laisser vivre le pauvre homme qui le suppliait. Quand il comprit qu'il ne pourrait le convaincre de changer la sentence, le prisonnier lui demanda seulement la permission de confesser ses péchés à l'évêque, pour que celui-ci, clément devant l'imminence de sa mort, lui en fasse remise, comme il en avait reçu le ministère[60]. Dès qu'il l'eut fait, de sinistres serviteurs le poussèrent vers son supplice. Arrivé au lieu accoutumé : « Seigneur Jésus, répéta-t-il à plusieurs reprise, toi qui en ce jour fus suspendu à la croix pour le salut des hommes, pardonne-moi ! » C'était en effet le vendredi, jour qui, pour cette raison, fait l'objet d'une dévotion spéciale de la part de tous les fidèles. Le voilà ligoté, élevé, pendu et étranglé par le cou. Sûrs de sa mort, tous abandonnèrent le lieu de l'exécution ; lui resta pendu et comme privé de vie jusqu'au lendemain. Alors, sous l'effet de la volonté divine, la corde se rompit et la terre recueillit vivant et libre cet homme qu'on voulait faire mourir suspendu dans les airs. Sortant de la ville il offrit à tous un spectacle stupéfiant. Mais, hélas ! il retourna par la suite à ses forfaits d'antan[61].

22. On dit qu'une histoire semblable était arrivée peu de temps auparavant dans la ville de Troyes. Des voleurs qui poussaient devant eux des bœufs, s'apercevant que les maîtres des bœufs les poursuivaient, confièrent les animaux à un vieillard innocent, feignant d'aller chercher de la nourriture, en réalité s'enfuyant pour sauver leur vie. Aussitôt après, le vieillard fut

Guillaume de Volpiano, dont la *Vita* raconte qu'il rappela à la vie un serf de Saint-Bénigne pendu (*Vita*, 13) ; Raoul met alors dans la bouche de l'abbé une phrase très proche de la prière prononcée ici par le condamné : *Iesu, Iesu, qui pepercisti latroni in cruce, miserere*. Guillaume de Volpiano donne à son action une motivation encore plus radicale, puisque Raoul lui fait déclarer pour justifier son action qu'« il préférait donner aux indigents qu'exiger d'eux quoi que ce soit ».

trahitur, ceditur ac reorum more vincitur, ductusque ad principem civitatis, comitem videlicet Heribertum, vult causam discutere. Non auditur, quin potius ac si cruda senectute reus, necis suspendio ab eodem comite adiudicatur; quodque etiam absque ulla dilatione peractum est. Sed mox ut suspendium pertulit, mirum in modum iuvenca magni et pervalidi corporis erecto corpore cornua suspensi plantis subposuit sicque per triduum sine dolore vivum sustinuit. Expletoque triduo audivit is qui pendebat viatores iuxta pretereuntes sermocinari adinvicem. Qui, exclamans voce qua potuit, ad deponendum se quantotius venire rogabat. Illi vero audientes doemonica fieri illusione credebant. Proclamante quoque ipso attentius seque vivere affirmante, occurrerunt viri, solventes ilium deposuerunt. Qui perductus ad civitatem, dum percunctaretur quomodo tandem in patibulo pendens sese habuisset, aiebat : « Dum essem, inquiens, iuvenior, accepta iam coniuge excepi cum ipsa oblatum mihi a quodam de sacro fonte filiolum, cui etiam consensimus dare ex nostra parva facultatula, quem solum de matre susceperamus liberali gratia, vitulum unum. Ut enim pridem sum dimissus celsa de trabe pendere, <iuvenca> visa est mihi grandior universis occurrisse, extensoque corpore atque erecta cervice leniter meis submisit cornua plantis ac me huiusmodi quamdiu pependi sustinuit ». Hoc vero illo qui servatus a morte fuerat referente, ad illius exemplum data est postmodum in giro filiolis fontis sacrae fidei vitulorum innumera multitudo.

23. Preterea Rainardo, ut diximus, iudaizante, quin potius insaniente, suasum est regi, qui videlicet ilium frequenter ob suam improbitatem redarguerat, ut scilicet tantae civitatis principatum regio subiugaret dominio, ne siquidem diutius vires pessimi incrementi sumeret scandalum sacrae fidei. Qua ratione rex compulsus misit exercitum qui predictum Rainardum a civitate pellerent sibique illam tuendam servarent. Venientes vero qui missi fuerant a rege, coeperunt urbem cum nimia depopulatione[m], partem etiam eius non modicam incendio

[62] Herbert le Jeune, comte de Meaux et de Troyes, mort vers 994-995.

arrêté avec les bœufs. Il fut traîné, battu et ligoté, comme un coupable, puis apporté au seigneur de la cité, le comte Herbert, devant qui il voulut défendre sa cause[62]. On ne l'écouta pas. Bien plus, comme si sa vieillesse encore verte était un crime, le comte le condamna à mort par pendaison. La chose fut exécutée sans délai. Mais à peine était-il pendu que survint une chose extraordinaire : une génisse de grande taille et très forte se dressant de tout son corps plaça ses corne sous les pieds du pendu et, trois jours durant, supporta l'homme, vivant et sans douleur. Au bout de trois jours, le pendu entendit converser des gens qui passaient en cet endroit. Élevant la voix autant qu'il pouvait, il leur demanda de venir au plus vite pour le faire descendre. À l'entendre, les autres crurent être l'objet d'une illusion diabolique. Comme il insistait, clamant qu'il était vivant, ils accoururent, le délièrent et le déposèrent. Une fois conduit à la cité, comme on lui demandait comment il se sentait, pendu à son gibet : « Quand j'étais plus jeune, dit-il, mais déjà marié, à la demande de quelqu'un, nous acceptâmes, ma femme et à moi, de tenir son fils sur les fonts baptisaux. Nous décidâmes de prendre sur nos pauvres biens un veau, le seul que sa mère nous ait offert, pour le donner à l'enfant. Puis, quand on me pendit du haut du gibet, une génisse plus grande que toutes les autres m'apparut, qui se dressant et allongeant le col, plaça doucement ses cornes sous mes pieds, me soutenant ainsi aussi longtemps que je restai pendu. » Après que cet homme échappé à la mort eut parlé ainsi, suivant son exemple, on donna dans cette région une quantité innombrable de veaux aux enfants que l'on tenait sur les fonts baptismaux.

23. Comme nous l'avons vu, Renard s'était fait juif, ou, plus exactement, était devenu fou. On persuada le roi, qui l'avait déjà souvent blâmé pour ses méfaits, de soumettre à son pouvoir le gouvernement d'une ville si importante, de peur qu'à la longue, le scandale religieux ne s'étendît intolérablement. Le roi, ébranlé par cette raison, envoya une armée pour chasser Renard de la cité et la placer sous sa protection. À leur arrivée, les gens envoyés par le roi s'emparèrent de la ville au prix d'un grand massacre et en incendièrent une grande partie. Ainsi,

cremavere. Superavit siquidem magnitudinem prioris gaudii promerentibus flagiciis enormitas calamitatis.

VII. De eversione templi Iherosolimorum et cede Iudeorum.

24. Eo quoque in tempore, id est anno nono post prefatum millesimum, ęcclesia, quę apud Hierosolimam Sepulchrum continebat Domini ac salvatoris nostri, eversa est funditus iussu principis Babilonis. Cuius videlicet eversionis occasio tale quod dicturi sumus cognoscitur exordium habuisse. Cum enim de toto terrarum orbe ob insigne dominicum memoriale plurima fidelium multitudo Hierosolimam visitaturi pergerent, rursus coepit invidus diabolus per assuetam sibi Iudaeorum gentem verę fidei cultoribus venenum suę nequitię propinare. Erat igitur huius generis apud Aurelianensem Galliarum regiam urbem non modica multitudo, qui ceteris suę gentis tumidiores et invidi atque audatiores sunt reperti. Hi denique nequam consilio inito corruperunt quendam data pecunia, videlicet girovagum sub peregrino habitu, nomine Rotbertum, fugitivum utique servum Beatę Marię Melerensis cęnobii. Quem accipientes caute miserunt ad principem Babilonis cum Hebraicis caracteribus scriptis epistolis, pictaciolis ferri baculo insertis, ne quo casu potuissent ab eo divelli. Qui egressus detulit litteras predicto principi refertas dolo et nequitia <...> et quoniam nisi celerius domum Christianorum venerabilem subverteret, sciret se in proximum, Christianis regnum illius occupantibus, omni penitus dignitate carere. His vero princeps auditis, protinus furore arreptus, misit Hierosolimam de suis qui predictum funditus subverterent templum. Qui venientes fecerunt ut eis fue-

[63] Le récit de Raoul est ici particulièrement expéditif, sans doute par hâte d'en venir au thème antisémite dont l'évocation du comte Renard prépare le développement. L'expédition royale de 1015 survient à un moment de tension entre le comte de Sens et l'archevêque Liétry, elle se conclut au détriment de Renard, à qui le roi reconnut cependant en viager la moitié des revenus comtaux de la ville.

[64] Al-Hakim bi Amr Allah, calife fatimide du Caire (Babylone désigne le plus souvent la capitale égyptienne dans les textes médiévaux) s'attaqua aux communautés et aux pèlerins chrétiens à partir de 1003. Cette persécution atteignit son maximum dans les années 1007-1012, et les sources arabes datent de 1009-1010

l'ampleur de ce désastre, juste châtiment de ses forfaits, dépassa largement la mesure de la joie antérieure[63].

VII. Destruction du temple de Jérusalem et massacre des juifs

24. À la même époque, c'est-à-dire la neuvième année suivant le millénaire, l'église qui était située dans le sépulcre de notre Sauveur à Jérusalem fut détruite par ordre du prince de Babylone[64]. Cette destruction semble avoir eu le motif suivant. Comme de toute la terre une foule de fidèles se dirigeait vers Jérusalem pour visiter cet insigne monument de la mémoire du Seigneur, le diable, rempli de haine, se remit à répandre son venin contre les sectateurs de la vrai foi, par l'intermédiaire de ses serviteurs accoutumés, les juifs. En effet, il y avait alors à Orléans, ville royale des Gaules, une grande quantité de ces gens qui se montrèrent plus arrogants, odieux et impudents que le reste de leur peuple. Ayant conçu un plan funeste, ils corrompirent par de l'argent un certain Robert, serf fugitif de l'abbaye Notre-Dame de la Melleraye[65], qui vagabondait sous l'habit de pèlerin. L'ayant rencontré, ils l'envoyèrent discrètement vers le prince de Babylone, porteur d'une lettre écrite en caractères hébraïques dissimulée dans le fer de son bâton pour qu'on ne puisse la lui arracher. Il partit et remit au prince cette lettre lourde de tromperie et de mal <....>[66] qu'il sache en effet que s'il ne faisait au plus vite détruire la vénérable demeure des Chrétiens, ceux-ci envahiraient son royaume et le priveraient de son pouvoir. À cette nouvelle, le prince rempli de fureur envoya ses hommes à Jérusalem pour détruire le temple jusqu'à ses fondations. Il s'y rendirent et firent ce qu'on leur avait dit.

la destruction du sanctuaire de la résurrection à Jérusalem. Son attitude envers les chrétiens semble inspirée par un sens religieux particulièrement austère, aggravé par un caractère instable, qui le poussa à s'attaquer successivement à tous les groupes religieux ; il varia d'ailleurs au cours de son existence. Comme Raoul le précisera plus loin, il était d'ailleurs fils d'une chrétienne.(M. Canard, *Encyclopédie de l'Islam* (nouvelle édition), art. *Hakim*, t. III, Paris-Leyde, 1978, p. 79-84).

[65] Le prieuré de la Melleraye, ou de Moutiers-Sainte-Marie, (Yonne, ar. Auxerre, c. Saint-Sauveur-en-Puisaye, dépendait de l'abbaye Saint-Germain-d'Auxerre ; Raoul semble y avoir séjourné à la fin de sa vie (v, 5).

[66] Lacune probable dans le texte.

rat imperatum; ipsum quoque concavum sepulchri tumulum ferri tuditibus quassare temptantes, minime valuerunt. Tunc etiam Beati martyris Georgii ecclesiam in Ramulo pariter subverterunt, cuius olim virtus Sarracenorum nimium gentem terruerat; fertur enim crebro illuc eos ingredi cupientes raptim cecitatem pertulisse. Everso igitur, ut diximus, templo, post paululum manifeste claruit quoniam Iudęorum nequitia tantum sit nefas patratum. Utque divulgatum per orbem universum, communi omnium Christianorum consensu decretum est ut omnes Iudęi ab illorum terris vel civitatibus funditus pellerentur. Sicque universi, odio habiti, expulsi de civitatibus, alii gladiis trucidati, alii fluminibus necati, diversisque mortium generibus interempti, nonnulli etiam sese diversa cede intereme-runt; ita scilicet ut, digna de eis ultione peracta, vix pauci illorum in orbe reperirentur Romano. Tunc quoque decretum est ab episcopis atque interdictum ut nullus Christianorum illis se in quocumque sociaret negocio. Si qui tamen de illis ad baptismi gratiam converti voluissent omnemque Iudaicam respuere consuetudinem vel morem, illos tantum suscipere decreverunt. Quod et fecerunt plurimi illorum magis amore presentis vitę coacti metu mortis quam vitae sempiternę gaudiis. Nam quicumque illorum sese tales mentiendo fieri poposcerant, paulo post ad morem pristinum sunt impudenter reversi.

25. Preterea his ita gestis predictus litterarum baiulus ad nativum male securus repedavit solum. Coepit itaque sedule perquirere si forte quempiam gentis suę fraudis conscię repperiret. Inventis vero perpaucis in civitate Aurelianorum pavide admodum degentibus, rursus coepit illorum familiarius uti consortio. Accidit igitur ut peregrinus quidam eius in transmarino socius itinere atque certissime illius itineris conscius negocii, illuc deveniret, rursusque illum Iudęorum amicitiis nimis herere cerneret; palam universis indicare curavit quanti mali gerulus ille esset homuntio et cuius rei causa Iudęorum potiretur opi-

[67] Située à mi-distance de la côte sur la route de Jérusalem, la ville de Ramla était une étape pour les pèlerins.
[68] Adhémar de Chabannes rapporte une version tout à fait comparable des

Ils essayèrent même, à l'aide de marteaux de fer, de briser la coupole du sépulcre, mais en vain. Ils détruisirent de même, à Ramla[67], l'église du bienheureux martyr Georges dont la vaillance terrifiait autrefois les Sarrasins : on raconte que ceux d'entre eux qui y rentraient devenaient aussitôt aveugles. Après la destruction du temple, comme nous l'avons dit, il apparut évident qu'un si grand forfait résultait de la perversité des juifs. La chose s'étant sue dans le monde entier, les chrétiens décidèrent d'un commun accord de chasser les juifs de leurs terres et de leurs cités, jusqu'au dernier. Tous, pris en haine, furent chassés des cités, tués par le fer pour certains d'entre eux, ou bien noyés dans les fleuves ou livrés au feu ou tués de toute autre manière ; certains d'entre eux en vinrent même à s'ôter la vie de diverses manières. Après cette juste vengeance, peu d'entre eux restèrent dans le monde romain. Les évêques décidèrent même d'interdire aux chrétiens de s'associer à eux pour quelque affaire que ce fût, et de n'accueillir que ceux d'entre eux qui accepteraient de se convertir à la grâce du baptême et répudieraient les coutumes et usages juifs. Beaucoup le firent, plus par amour de cette vie et peur de la mort que pour goûter les joies de la vie éternelle. Peu après en effet, ceux qui avaient mensongèrement demandé à être baptisés retournèrent sans pudeur à leurs mœurs d'avant[68].

25. Par la suite, le porteur de la lettre revint dans son pays, plein de crainte, et se mit aussitôt à chercher s'il se trouvait encore quelqu'un au courant de sa trahison. Il n'en retrouva que quelques uns qui vivaient terrifiés dans la ville d'Orléans, et reprit ses anciens rapports avec eux. Peu après, arriva un pèlerin qui avait accompli en sa compagnie le voyage outremer et connaissait parfaitement le motif de son déplacement ; il remarqua l'amitié excessive qu'il continuait à entretenir avec les juifs. Sur le champ, il révéla à tous l'ampleur des forfaits accomplis par ce misérable individu et la manière dont il s'était enrichi avec l'argent des juifs. Aussitôt arrêté et durement battu

événements, liant comme Raoul la destruction du Sépulcre et la persécution (qu'il situe en 1010) à un complot des juifs d'Europe (III, 47).

bus. Qui ilico comprehensus acrisque agitatus verberibus proprię delationis confitetur crimen; moxque a ministris regis in conspectu totius plebis extra civitatem igni est traditus atque consumptus. Iudęi tamen profugi ac vagabundi, qui in locis abditis delitescentes predictę superfuerant cladi, post quinquennium eversionis templi cęperunt in urbibus apparere perpauci. Et quoniam oportet, quamvis ad illorum confusionem, ut ex illis aliqui in futurum supersint, vel ad confirmandum proprium nefas seu ad testimonium fusi sanguinis Christi, idcirco vero credimus Christianorum animositatem, divina dispensante providentia, in eis ad tempus mansuevisse. Eodem nichilominus anno, divina propitiante clementia, cepit mater ipsius principis, videlicet ammirati Babilonis, mulier christianissima, nomine Maria, reędificare Christi templum iussu eius filii eversum politis et quadris lapidibus. Nam et vir ipsius, quasi alter Nichodemus, pater huius scilicet, de quo presens est sermo habitus, occulte Christianus dicitur fuisse. Tunc quoque de universo terrarum orbe incredibilis hominum multitudo, exultanter Iherosolimam pergentes, domui Dei restaurandę plurima detulerunt munera.

VIII. De herese apud Aurelianis reperta.

26. Tertio de vicesimo infra iam dictum millesimum anno reperta est apud prefatam Aurelianensem urbem cruda nimium atque insolens heresis, quę scilicet diutius occulte germinata in perditionis segetem male pullulans plures in suę cecitatis precipitavit laqueum. Fertur namque a muliere quadam ex Italia procedente hęc insanissima heresis in Galliis habuisse exordium, quę, ut erat diabolo plena, seducebat quoscumque vale-

[69] La trahison du serf de La Melleraye fait écho à celle tout aussi destructrice du paysan champenois Hasting, évoqué dans le premier livre (I, 19) : la situation est cependant différente puisque l'Occident se révèle ici capable de punir le traître et ses employeurs. Le rôle de juge donné au roi, l'endroit et le mode d'exécution anticipent l'épisode des hérétiques d'Orléans, qui occupe les pages suivantes.

[70] La rotonde qui abritait le Sépulcre, partiellement détruite en 1009, fut restaurée en 1049.

[71] Pour une interprétation de l'affaire, cf. R.-H. Bautier, L'hérésie d'Orléans, qui analyse l'ensemble des sources et les replace dans un contexte politique fort éclai-

de verges, il confessa sa trahison ; peu après, il fut emmené hors de la ville par les gens du roi et brûlé en présence de tout le peuple[69]. Fugitifs et contraints à errer, les juifs qui avaient échappé au massacre en se cachant dans des lieux écartés, reparurent en très petit nombre dans les villes cinq années après la destruction du temple. Mais il faut que quelques-uns d'entre eux survivent, fût-ce pour leur propre confusion, tant pour confirmer la perversité de leur nature que pour témoigner qu'ils versèrent le sang du Christ : pour cette raison, pensons-nous, la providence divine a apaisé pour quelque temps l'animosité des chrétiens à leur égard. La même année, inspirée par la clémence divine, la mère du prince évoqué ci-dessus, l'émir de Babylone, une femme très chrétienne nommée Marie, fit reconstruire en pierres bien taillées et appareillées le temple du Christ, qui avait été détruit sur l'ordre de son fils[70]. On dit aussi que son époux, le père de l'homme dont nous parlions, tel un autre Nicodème, était secrètement chrétien. Alors on vit de toute la terre une incroyable foule d'homme exultants se diriger vers Jérusalem, apportant des offrandes en grand nombre pour restaurer la maison de Dieu.

VIII. L'hérésie découverte à Orléans[71]

26. La dix-septième année après l'an mil, on découvrit dans la ville d'Orléans une hérésie aussi violente qu'impudente, qui après qu'on l'eut trop longtemps laissé germer, avait mûri en une moisson d'iniquité, précipitant beaucoup d'hommes dans le piège de son aveuglement[72]. On raconte que ce fut par une femme venue d'Italie que s'introduisit en Gaule cette hérésie

rant ; on complètera cette analyse très défavorable au témoignage de Raoul par celle de Poly et Bournazel, *La mutation féodale*, p. 381-451, qui essayent de lui donner toute sa pertinence.

[72] C'est sans doute d'Oury, évêque d'Orléans en 1023, et juge des hérétiques, que Raoul tire ses informations. Dans le livre suivant (IV, 19), il rapporte une anecdote recueillie de la bouche même de l'évêque, de retour d'un pélerinage en Terre sainte. Succédant à la destruction du Temple à l'instigation des juifs de la ville, la découverte de l'hérésie d'Orléans vient donner tous leur sens aux présages sinistres du crucifix en larmes et de l'apparition d'un loup dans la cathédrale (II, 9), qui avaient été interprétés comme annonçant l'incendie survenu peu après.

bat, non solum idiotas ac simplices, verum etiam plerosque qui videbantur doctiores in clericorum ordine. Quę scilicet, veniens civitatem Aurelianensem, dum moraretur ibi per aliquod spacium temporis, veneno suę nequitię plures infecit. Quod etiam seminarium nequam in pluriores hi qui susceperant toto conamine spargere nitebantur. Fuerunt nempe huius perversi dogmatis heresiarces duo, heu proh dolor! qui in civitate putabantur genere ac scientia valentiores in clero, quorum unus Heribertus, alter Lisoius dicebatur. Hi denique, quamdiu res latuit, tam apud regem quam apud palatii proceres summam obtinuerant amicitiam; nempe idcirco facilius quosque decipere potuerunt, quorum mentes amor fidei universalis minus adstrinxerat. Qui non solum in predicta urbe sed etiam in vicinis urbibus malignum dogma spargere temptabant, dum quendam sane mentis in Rotomagorum civitate presbiterum sue cupientes consortem facere vesanie, missis legatis qui ei omne secretum huius perversi dogmatis explanantes docerent, dicebant nempe fore in proximum in iliorum scilicet dogma cadere universum populum. Quibus compertis presbiter sollicite perrexit ad christianissimum comitem eiusdem civitatis Richardum : exposuit ei omnem rei ut compererat ordinem. Qui videlicet comes protinus misit celeriter ad regem, palam ei faciens clandestinarn in regno proprio Christi oviurn pestem. Ut autem cognovit rex, scilicet Rotbertus, ut erat doctissimus ac christianissimus, tristis ac merens nimiurn effectus, quoniam et ruinam patrie revera et animarum metuebat interitum. Idcirco quantotius Aurelianis properans, convocatis plurimis episcopis et abbatibus ac religiosis quibusque laicis, acerrime cepit perscrutari qui essent auctores huius perversi dogmatis vel

[73] On retrouve au début du livre suivant parmi les hérétique de Monforte, dans le Piémont (IV, 5) une hérétique séduisante et diabolique.

[74] Il s'agit sans doute d'une erreur : notre source la plus détaillée, le cartulaire de Saint-Père de Chartres (éd. B. Guérard, p. 109) appelle Étienne le complice de Lisoie, Herbert étant le nom du clerc normand qu'ils essayèrent en vain de corrompre. On retrouve un lapsus de même nature chez l'un des continuateurs de Guillaume de Jumièges, qui évoque à la même époque la dénociation à Richard II de l'hérésie surgie chez les clercs de Lisieux (*caue heresim nuper exhortam inter Luxouienses clericos*), par confusion sans doute avec le nom *Lisoius* (Guillaume de Jumièges, t. II, p. 32).

démentielle. Possédée du démon, elle séduisait tous ceux qu'elle pouvait, pas seulement des hommes simples ou idiots mais aussi beaucoup de clercs, parmi les plus instruits[73]. Venue à Orléans, elle y demeura quelque temps, infectant de très nombreuses personnes du venin de sa perversité. Et ceux qui avaient reçu cette funeste semence s'efforçaient autant qu'ils le pouvaient de la répandre sur d'autres, plus nombreux encore. Cette croyance perverse eut deux hérésiarques, qui étaient aussi, hélas, ceux qui dans la ville étaient les plus respectés des clercs, pour leurs origines comme pour leur science : l'un s'appelait Herbert[74], l'autre Lisoie. Tant qu'on ne sut rien, tous deux furent tenus en amitié tant par le roi que par les dignitaires du palais. Ils eurent ainsi plus de facilité à tromper ceux dont l'esprit était moins étroitement lié par l'amour de la foi catholique. Non content de répandre leur dogme malin dans la ville, ils s'attaquèrent aussi aux villes voisines. Un jour, désireux de rendre complice de leur folie un sage prêtre de la ville de Rouen, ils lui envoyèrent des messagers qui lui dévoilèrent tous les secrets de leur dogme pervers, et lui prédirent que sous peu l'ensemble de la population viendrait à l'embrasser. À peine les eut-il entendus, le prêtre se rendit auprès du très chrétien Richard, comte de la cité, et lui exposa toute l'affaire telle qu'il l'avait apprise. Le comte, en hâte, envoya au roi un message pour lui révéler l'épidémie qui, dans son royaume, décimait à son insu les brebis du Christ[75]. À cette nouvelle, le roi, le très sage et très chrétien Robert, fut saisi d'une tristesse affreuse, car il craignait la ruine pour sa patrie, et la perdition pour toutes ces âmes. Accourant aussitôt à Orléans, il rassembla de très nombreux évêques, abbés, religieux et laïcs et fit rechercher qui étaient les promoteurs de ce dogme pervers et qui, trompé par eux, s'était rangé à leur parti[76]. Au cours de

[75] Ici encore, Raoul abrège, passant sous silence le rôle d'agent provocateur joué par Arfast, dont le clerc Herbert était familier. Si la précision du récit y perd, son exactitude n'en est guère affectée : Arfast est en effet l'un des plus hauts seigneurs du duché, frère de la duchesse Gonnor et oncle du duc Richard II. Le récit vient à l'appui d'une idée déjà émise par Raoul à plusieurs reprises (I, 21 ; II, 3) : à Orléans comme en Italie, c'est aux Normands convertis qu'est confiée la mission de défendre l'Église occidentale, menacée ici en son sein par le péril hérétique.
[76] Le synode d'Orléans se tint en décembre 1022.

qui parti illorum iam decepti consentirent. Facta igitur perscrutatione inter clericos quomodo unusquisque sentiret et crederet ea que fides catholica per doctrinarn apostolicam incommutabiliter servat et predicat, illi duo, videlicet Lisoius et Heribertus, statim se, aliter sentire non negantes, quales diu latuerant manifestaverunt. Deinde vero plures post illos se parti istorum profitebantur herere, nec ulla ratione se posse affirmabant ab illorum segregare consortio.

27. Quibus compertis tam rex quam pontifices tristiores effecti interrogaverunt illos secretius utpote viros hactenus in omni morum probitate perutillimos, quorum unus Lisoius in monasterio Sancte Crucis clericorum carissimus habebatur, alter idem Heribertus Sancti Petri ecclesie, cognomento Puellaris, capitale scole tenebat dominium. Qui, dum interrogati fuissent a quo vel unde eis ista presumptio accidisset, huiusmodi dederunt responsum : « Nos enim diu est quod sectam, quam vos vel iam tarde agnoscitis, amplectimur ; sed tam vos quam ceteros cuiuscumque legis vel ordinis in eam cadere expectavimus, quod etiam adhuc fore credimus ». His dictis continuo palam exposuerunt omnium antiquarum stultissimam ac miserrimam, nempe sui deceptricem heresem. Cuius videlicet ratiocinatio tanto minus erat idoneis sermonibus obnixa, quanto constat esse † illi ter † veritati contrariam. Dicebant ergo deliramenta esse quicquid in veteri ac novo canone certis signis ac prodigiis ceterisque testatoribus de trina et una Deitate beata confirmat auctoritas. Celum pariter ac terram, ut conspiciuntur, absque auctore inicii semper extitisse asserebant. Et cum universarum heresum insanientes canum more latrantes <...> deterrima, in hoc tamen Epicureis erant hereticis similes, quoniam voluptatum flagitiis credebant non recompensari ultionis vindictam. Omne Christianorum opus, pietatis dumtaxat et iusticie, quod estimatur precium remunera-

[77] On a trop insisté sur l'incohérence de cette analyse, sans chercher à comprendre le sens des mots utilisés par Raoul. L'accusation d'épicurisme qu'il leur lance, par exemple, ne contredit pas l'austérité des mœurs des hérétiques : la notion d'épicurisme désigne ici la critique de l'idée chrétienne de chasteté au nom d'une indifférence à la chair, de tradition antique, que l'Église a toujours perçue comme source possible de déviance (cf. A. de Libera, *Penser au Moyen Age*, Paris, 1993, p. 211-220).

l'enquête menée parmi les clercs – chacun devant dire ce qu'il pensait et croyait des points que la religion catholique enseigne et désigne comme la doctrine immuable des apôtres – Lisoie et Herbert, les deux dont nous avons parlé, confessèrent hautement ce qu'ils avait jusque-là professé en cachette, admettant d'avoir sur ces points des opinions différentes. Bien d'autres après eux déclarèrent se ranger à leurs côtés, affirmant ne pouvoir en aucun cas se dissocier d'eux.

27. Consternés à cette nouvelle, le roi et les évêques les interrogèrent tous deux à huis clos, car il s'agissait d'hommes qui s'étaient auparavant montrés précieux par la probité de leurs mœurs. Le premier, Lisoie, était le plus aimé des moines du monastère de Sainte-Croix ; l'autre, Herbert, dirigeait l'école de l'église Saint-Pierre dite le Puellier. Quand on leur demanda d'où et de qui ils tenaient leur hardiesse, ils firent cette réponse : « Il y a longtemps que nous avons adhéré à cette secte que vous découvrez seulement à présent ; mais nous attendions que vous-mêmes et tous autres, de tous ordres et conditions, y entriez. Maintenant encore, nous sommes convaincus que cela arrivera. » Après ces paroles, ils se mirent à proclamer ouvertement la plus stupide et honteuse de toutes les hérésies survenues jusque-là, mais aussi la plus trompeuse pour eux-mêmes. Leur exposé était étayé d'arguments d'autant moins convaincants qu'il s'opposait évidemment à la vérité. Ils affirmaient qu'il n'y avait que folie dans tout ce que, sur la foi de signes, miracles et autres témoignage, l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament dit de l'unité et de la trinité de la bienheureuse Divinité. Ils affirmaient que le ciel et la terre n'avaient pas d'auteur et avaient de tout temps été tels que nous les voyons. Reprenant à leur compte la pire de toutes les hérésies, ces insensés, qui aboyaient comme des chiens, étaient pourtant semblables aux hérétiques épicuriens, convaincus qu'aucun châtiment ne punissait l'infâme abandon à la volupté. Les œuvres de piété et de justice, qui sont pour les chrétiens le gage de l'éternelle récompense, leur semblaient une peine inutile[77]. Comme,

tionis eterne, laborem superfluum iudicabant esse. Interea, his aliisque quamplurimis insaniis impudenter ab eisdem prolatis, non defuere fideles atque idonei testes veritatis qui illis sufficienter, si vellent tam veritati quam proprie adquiescere saluti, respondere de suis cecis atque erroneis assertionibus valerent.

28. Sed et nos quoque, secundum exiguitatem nostri intellectus, his quos prenotavimus illorum erroribus vel perpauca respondere decrevimus. Primitus tamen fideles hortamur universos ut interim mentes illorum presagium serenet apostoli, qui previdens in futuram huiusmodi cautelam intulit: « Oportet, inquit, hereses esse, ut hii qui ex fide sunt probentur ». In hoc igitur permaxime istorum insipientia deprehenditur atque ipsi omni scientia ac sapientia vacui pernoscuntur, cum negent creaturarum auctorem universarum, scilicet Deum; quoniam manifestum est quod omne, quantecumque sit molis vel magnitudinis, si cuiusquam superatur magnitudine, a maximo omnium cognoscitur processisse. Pari quoque ratione sciendum est tam de re corporea quam incorporea. Sciendum etiam quoniam quecumque res, sive corporalis seu incorporalis, per quodlibet accidens vel motione vel cuiuslibet alternitate fit diversa, ab immobili rerum preceptore constat eam processisse, per ipsumque, si forte quieverit, finem expetere. Cum enim totius conditor creature propria essentia sit immobilis, propria essentia bonus simulque verax, sua omnipotentia naturarum modos distribuens ordinansque ineffabiliter, non extat preter eum ubi quietem expetant, nisi unde processerant redeant. Manifestumque est nichil in universis factori deperisse, nisi illud quod procaciter ab illo constitute transcen-

[78] Poly et Bournazel, *La mutation féodale*, p. 418-419 proposent une lecture de ce texte qui permet de lui donner sa véritable signification, une réponse effective et argumentée aux allégations les plus graves des accusés, allusivement évoquées plus haut : il constitue donc un portrait en négatif de la doctrine des hérétiques. Suivant le plan exposé dans les lignes qui précèdent, Raoul traite successivement de la nécessité de la création (28), de la vérité de l'Écriture (29) et de la nature du Christ (30).

[79] Paul I Cor 11, 19.

[80] On reconnait là un argument analogue à celui que développera Anselme de Canterbury à la fin du XI[e] siècle pour démontrer l'existence nécessaire de Dieu.

abandonnant toute pudeur, ils proclamaient ces absurdités, il ne manqua pas d'hommes de foi, valeureux témoins de la vérité, pour donner à leurs propos aveugles et erronés les réponses appropriées, si seulement ils avaient tenu en considération la vérité, ou leur propre salut.

28. Nous aussi, dans les limites de notre petite intelligence, nous avons décidé de répondre en bref aux erreurs mentionnées plus haut[78]. Tout d'abord, cependant, nous exhortons tous les fidèles à apaiser leurs esprits à la lecture de cette prophétie de l'apôtre qui dans sa prévoyance, avertissait ainsi la postérité : « Il faut, dit-il, qu'il y ait des hérésies, pour éprouver ceux qui sont du côté de la foi[79]. » Ce qui, par dessus tout démontre l'ineptie de ces gens, et combien ils sont dépourvus de toute science ou de toute sagesse, c'est le fait de nier qu'il y ait un auteur pour toutes les créatures, qui est Dieu. Car il est évident que toute chose, quelles que soient sa masse et son étendue, puisqu'elle est dépassée en grandeur par une autre chose, procède en dernier lieu de la plus grande de toute les choses. Le même raisonnement vaut pour le monde des objets corporels comme des objets non corporels. Il faut de même savoir que toute chose, corporelle ou non, qui, par quelque accident, mouvement ou altération de quoi que ce soit, devient autre, procède sûrement de celui qui, immobile, décide de toute chose et que de lui, si elle doit un jour trouver le repos, elle attend sa fin[80]. De fait, comme par son essence propre le créateur de toutes choses est immobile, qu'il est aussi par son essence propre bon et sincère, attribuant et disposant en vertu de sa toute puissance des qualités de toutes choses naturelles, il n'existe d'autre lieu que lui où elles peuvent trouver leur repos, et où elles peuvent revenir après en avoir pris naissance[81]. Et il est de même évident que rien d'autre dans l'univers ne meurt à son créateur, que ce qui enfreint impudemment l'ordre imposé par celui-ci à la nature, ce qui fait que chaque chose est d'autant plus véritablement et profitablement ce qu'elle est,

[81] Cette caractérisation de la divinité comme immobile dérive de Maxime le Confesseur.

dit ordinem nature, et idcirco omnis res tanto melius veriusque est quod illam constat esse, quanto solidius firmiusque in proprie nature consistit ordine. Sicque fit ut universa que illius dispositioni incommutabiliter obediunt, continue serviendo auctorem predicent. Si qua vero res procaciter ab eo deviando in deterius cecidit, ceteris iure manentibus documentum prebuit In predictis videlicet creaturis quoddam medium continet genus hominum, potius scilicet cunctis animantibus atque inferius celestibus spiritibus. Quod utique genus, ut diximus, velut medium superorum inferorumque, si cui parti plus adheserit, illi efficitur conformius; ideoque tanto infimis potius atque melius efficitur, quanto supernorum spirituum naturam imitatur. Soli etiam homini datum est pre ceteris animantibus fore sese beatius, quoniam quidem et illum dumtaxat <constat>, si caruerit fieri, omnibus devenire miserius. Quem videlicet conditionis ordinem caute ab inicio providens omnipotentis bonitas conditoris, cernensque sepius eundem videlicet hominem, deserendo supera, involvi nimium infimis, fecit proinde plura idemtidem pro tempore ad eruditionem illius gratia erectionis prodigia.

29. Huius quoque rei testis vel documentum extat omnis divinarum liber vel pagina litterarum; quę scilicet litterę ipsius omnipotentis referte magisterio, cum eius specialiter multimoda gerant testimonia, mentem etiam seu intellectum hominis in eisdem eruditi ad cognitionis respectum sui erigunt conditoris; denique dum eidem homini dispositę ostendunt super quę sit constitutus aut sub quibus positus, inexplebile ingerunt ei desiderium, quoniam tantum ei incipiunt displicere universa quę adsunt, quantum incalescit ad amorem illorum quę desunt, fitque tanto melior atque pulchrior, quanto his per amorem heserit vicinior, atque in quantum melior, in tantum illi, qui summe bonus extat, creatori similior. Et idcirco patenter datur intelligi quoniam quisquis hominum huius amoris vacuus fuerit desiderio, omni procul dubio fiet pecude miserior ac deterior; quippe qui solus pre cunctis animantibus aeternitatis potuit consequi beatitudinem, nullum preter eum corporale animal proprii erroris vel flagitii aeterna<m> sentiet vindictam. Sed et si cuius hominis animus sui conditoris agnitionem desi-

qu'elle obéit plus strictement à l'ordre de sa propre nature. Et c'est ainsi que toute chose qui se conforme sans changement à sa disposition, le servant continûment, célèbre le créateur. Et ce qui impudemment dévie de lui, allant à sa perte, constitue un enseignement pour les autres créatures demeurées dans le droit. Dans l'ordre susdit des créatures, le genre humain occupe une place médiane, au-dessus de tous les animaux, en-dessous des esprits célestes. Étant comme nous l'avons dit entre créatures d'en haut et créatures d'en bas, le genre humain tend à se conformer à la part dont il s'approche le plus : il devient ainsi d'autant meilleur qu'il imite la nature des êtres d'en haut, plutôt que de ceux d'en bas. De surcroît, à la différence de tous les animaux, à l'homme seul est donné le pouvoir de devenir plus heureux, d'autant qu'à lui aussi est réservé, s'il n'y parvient pas, de devenir le plus misérable de tous. La bonté du tout-puissant créateur, qui avait dès l'origine prévu avec sagesse cet ordre des conditions et compris que l'homme renonce le plus souvent à ce qui est au-dessus de lui et s'enfonce dans le monde inférieur, réalisa à diverses occasions de très nombreux miracles pour l'instuire et l'élever.

29. Et de cela, chaque livre et chaque page de l'Écriture porte témoignage et démonstration : ces paroles, qui renvoient à l'enseignement du Tout-Puissant lui-même et apportent de lui un témoignage aussi précis que varié, élèvent l'âme et l'esprit de l'homme instruit de ces choses jusqu'à la connaissance et la contemplation du Créateur. Enfin, à mesure qu'elles dévoilent à l'homme ce au-dessus de quoi il se trouve et ce qui se tient au-dessus de lui, elle lui inspirent un désir inextinguible, à mesure que ce qu'il tient lui devient méprisable et que se révêle plus ardent son désir des choses qui lui manquent. Il devient alors d'autant meilleur et plus admirable que son amour le pousse à épouser plus étroitement ces dernières, et à mesure qu'il devient meilleur, il ressemble toujours plus à son créateur, celui en qui repose le souverain bien. On comprend bien aussi que tout homme dépourvu du désir de cet amour est sans aucun doute voué à devenir pire et plus malheureux qu'une bête : car celui à qui, seul de tous les êtres animés, a été permis d'atteindre la béatitude de la vie éternelle, celui-là seul, et nul

derat, expedit ut primum studeat qualiter sese ut prevaluerit intelligat; quoniam, sicut non comtemnenda testatur auctoritas, quod in ea parte precipue gerit homo speciem conditoris, qua valet pre ceteris animantibus dono atque virtute rationis. Sed et sicut huius rationis bonum custodiunt sui moderamen et auctoris dilectio, id est vera humilitas et perfecta caritas, ita illius adnullant utilitatem nequam concupiscentia et furor. Hisque non repugnando efficitur homo bestiis similis, illis inserviendo conformatur ad speciem vel imaginem conditoris, ut videlicet per humilitatem sese quid sit intelligat, per dilectionem vero in boni conditoris similitudinem transeat. Ob id etiam constituuntur ei solummodo ab hominibus preces et donaria, ut vel illis donum rationis servet integrum, seu, quod minus est, aut depravatum conditoris bonitas augeat et reformet. Simul etiam laus et benedictio exibentur eidem conditori, ut fiant hominibus sana mente ac ratione vigentibus illius testimonium cognitionis. Et quanto plus cuique contigerit in conditoris cognitionem proficere, tanto magis reperiet isdem homo seipsum per eandem cognitionem et plus et melius effectum esse. Nec isdem poterit in aliquo conditoris sui opere existere blasphemus, qui illius cognitione omnimodis melior quam extiterat fuerit effectus. Atque ideo manifestum est quoniam quicumque illius operationis blasphemus extitit, eius cognitionis alienus fuit. Unde etiam certissime comprobatur quoniam, sicut ad summum bonum deducit omnem hominem creatoris cognitio, sic demergit ad extremum malorum illius ignoratio. Nam plures illius beneficiis per insipientiam ingrati ac misericordiae operibus illudentes atque increduli, pecudibus deteriores effecti, qui etiam in suę cecitatis caliginem perpetuo sunt demersi. Et quod plerisque contigit factum in suę salutis maximum remedium, exinde sibi alii adquisiere preeunte culpa aeternum detrimentum.

30. Hoc perspicacissime et permaxime claret in omnipotentis patris singulari gratia, sponte de cęlo hominibus ab eo

[82] Sans doute saint Augustin, source probable de cette méditation sur le libre arbitre.

autre animal, subira la sanction éternelle de ses erreurs et de ses péchés. Mais aussi quand un homme conçoit dans son esprit le désir de connaître son créateur, il lui faut en premier lieu étudier et comprendre ce qu'il y a de supérieur en lui-même, car, ainsi qu'en témoigne un auteur d'une autorité incontestable[82], c'est en ce point que l'homme porte l'image de son créateur et par quoi, par don et pouvoir de la raison, il vaut plus que tous les autres êtres animés. Mais si la modération et l'amour pour le créateur, c'est-à-dire l'humilité et la parfaite charité, préservent l'excellence de ce principe, au contraire le désir sans frein et la colère en réduisent les effets à néant. Et si on ne repousse pas celles-ci, on devient semblable à une bête, tandis qu'à suivre celles-là on se conforme à l'image et à l'apparence du créateur, car l'humilité enseigne qui on est, et l'amour permet d'atteindre la ressemblance du bon créateur. Voilà la raison pour laquelle les hommes seuls consacrent à celui-ci prières et offrandes, afin qu'il leur conserve le don de la raison et, quand il vient à manquer ou à se pervertir, qu'il l'augmente et le corrige. Il en va de même pour les louanges et bénédictions adressées au créateur, par quoi les hommes d'esprit droit et sensé témoignent de leur reconnaissance à son égard. Et à mesure que l'homme progresse dans la connaissance de son créateur, il découvre à quel point cette même connaissance le rend lui-même plus grand et meilleur. Car personne n'osera blasphémer contre l'œuvre de son créateur après être devenu meilleur en toutes choses grâce à la connaissance de celui-ci, ce qui montre à l'évidence qu'un homme qui blasphème contre son œuvre lui est absolument étranger. Il est donc absolument démontré que la connaissance du créateur conduit au bien suprême, de même que son ignorance précipite vers le mal absolu. Ils sont nombreux en effet ceux qui, ingrats par ignorance à l'égard de ses bienfaits, sceptiques et incrédules devant l'œuvre de sa miséricorde, sont devenus pires que des bêtes, s'abîmant pour toujours dans les ténèbres de leur propre aveuglement. Ainsi, ce qui pour la plupart est instrument du salut, est aussi pour quelques uns, par leur faute, cause de damnation éternelle.

30. Tout cela apparaît de manière éclatante dans cette grâce concédée spontanément aux hommes par le Père tout-puissant,

in mundo missa per suae maiestatis atque Deitatis coaeternum filium, videlicet Iesum Christum. Qui scilicet, cum patre aeque origo omnis vitę et veritatis atque bonitatis, exibuit plane sibi credentibus quibusque a sęculis incognitum, occultis enigmatibus involutum, de se etiam testimoni[or]um perhibentium Scripturarum adimplebile documentum; in quo etiam veracibus verbis et prodigiis ostendit seipsum et suum patrem atque eorum spiritum in tribus discrete certissimis personis unum idem esse, id est unius aeternitatis et potentię uniusque voluntatis atque operationis et, quod id ipsum totum est, unius bonitatis et per omnia coaequalis essentiae, ex quo scilicet et per quem et in quo sunt omnia quę vere esse habent, plenum semper et aequale subsistens ante omnia temporum curricula rerum principium, cuius etiam tota plenitudo per omnia et finis omnium. Sed cum ipse omnipotens in quodam creaturarum medio, videlicet in homine, suam expressisset imaginem illumque proprio dimisisset arbitrio, insuper et omnia mundi optima illius ditioni subdidisset, neglecto proprię constitutionis moderamine ac plus quippiam vel aliud quam auctoris voluntas illum decreverat sese existimans fore, continuo tanto deterior est effectus, quanto presumptior. Ad cuius potiorem etiam reformationem isdem conditor personam filii suę Deitatis misit in mundum sui preformatam sumere imaginem. Quę scilicet missio quanto utilior ac decentior, tanto subtilior ac mirabilior. Quam etiam plerique hominum non valentes seu minus volentes credere vel amare, ut sic tandem in illa suę salutis sufficientiam potuissent intellectam repperire, potiusque diversis impliciti erroribus, tanto extiterunt veritatis rebelles, quanto probantur illius cognitionis expertes. De quorum procul dubio sorte sunt universę hęreses vel quorumcumque errorum sectae in toto terrarum orbe. Quibus scilicet omnibus, nisi conversi sequantur Iesum gesta penitudine, melius fuerat non fuisse. At quorum mens plena fide amando et credendo illi obedivit, tanto meliores ex eo effecti, quanto perfectius adheserunt illi qui est initium ac perfectio totius boni. Ex his nempe constat tota beatorum laudabilis summa, quorurn venerabilis memoria universa seculorum ornat tempora; quibus etiam datum est cum universorum creatore perhenne et feliciter esse et

lorsque du ciel il envoya dans le monde son Fils, coéternel à sa majesté et à sa divinité. Celui-ci, qui comme le Père donne naissance à toute vie, toute vérité et tout bien, révéla à tous ceux qui crurent en lui, par le témoignage que donnèrent de lui les écritures, un enseignement à suivre, dissimulé depuis des siècles, enveloppé d'énigmes obscures. Dans celles-ci, usant des miracles et des paroles de la vérité, il montra que lui-même, son Père et leur Esprit, en trois personnes distinctes, n'étaient qu'un être unique, de la même éternité, de la même puissance, de la même volonté, de la même œuvre et, ce qui résume le tout, de la même bonté et de la même nature en tout. Et de lui, par lui et en lui, existe tout ce qui possède une réalité. Parfait et égal, il subsiste au-delà du cours du temps, origine de toutes choses, dont l'absolue plénitude se révèle en toutes choses et constitue la fin de toutes choses. Mais, après que le Tout-Puissant lui-même eut imprimé son image au centre de sa création, c'est-à-dire en l'homme, après qu'il eut laissé celui-ci juge de lui-même, après qu'il eut de surcroît soumis à son pouvoir le meilleur de ce monde, l'homme, oubliant la modestie de sa propre constitution et pensant être plus que ce que son créateur avait voulu qu'il fût, devint mauvais, à mesure que son orgueil croissait. Pour le corriger, le créateur a envoyé dans ce monde le Fils de sa divinité pour y porter l'image de lui qu'il avait conçue auparavant. Mission salutaire et nécessaire, mais aussi subtile et inouïe. Mais pour la plupart, les hommes ne surent ni ne voulurent lui accorder la foi et l'amour qui leur auraient permis d'y reconnaître ce que demandait leur salut ; au contraire, empêtrés dans leurs erreurs, ils se sont rebellés à la vérité d'autant plus violemment qu'ils étaient plus ignorants. Ils ont sans aucun doute donné naissance à toutes les hérésies ou sectes de ce monde et à toutes leurs doctrines erronées. Pour eux tous, s'ils ne se convertissent et se repentent pour suivre Jésus, il vaudrait mieux n'être pas nés. Mais ceux qui lui obéissent, l'âme pleine de foi et d'amour, deviennent meilleurs à mesure qu'ils s'approchent de lui, qui est origine et achèvement de tout bien. Ce sont eux qui peuplent la troupe glorieuse des bienheureux dont la mémoire vénérable constitue l'ornement de tous les temps, et à qui il a été donné de vivre pour l'éternité avec le créateur de toutes choses, et dont la félicité s'accroît sans cesse

vivere, illiusque semper agnitionis visione beatiores fore. Nos igitur tandem credimus, ut spoponderamus, his paucis illorum dampnatorum insaniae sufficienter respondisse.

31. Preterea, cum a pluribus omni sagacitate elaboratum fuisset qualiter, deposita mentis perfidia, veram et universalem reciperent fidem, atque illi omnimodis se facere denegarent, dictum est eis quoniam, nisi celerius ad sanam fidei mentem redeant, regis iussu et universę plebis consensu igne essent protinus crematuri. At illi, in sua male confisi vesania, nil pertimescere se iactantes seque evasuros ab igne inlesos promittentes quin potius ad meliora sibi suadentibus spernendo illudebant. Cernens quoque rex et universi qui aderant minus posse illos revocari ab insania, iussit accendere non longe a civitate ignem permaximum, ut vel eo forte territi a sua malignitate desi<n>erent; ad quem cum ducerentur, rabida adacti dementia se omnimodis hoc velle proclamabant ac sese ultro ad ignem trahentibus inferebant. Quibus ad ultimum numero XIII[cim] igni traditis, cum iam cepissent acrius aduri, ceperunt voce qua poterant ex eodem igne clamare se pessime deceptos arte diabolica nuper de universorum Deo ac Domino male sensisse et ob hanc ab eisdem inlatam ei blaspemiam illos temporali atque aeterna ultione torqueri. His vero plures e circumstantibus auditis, humanitatis pietate permoti, accedentes ut vel semiustos ab igne illos eriperent, minime valuerunt, quoniam, vindice flamma consumente illos, continuo in pulvere sunt redacti. Si qui vero postmodum huius perversitatis fuerunt sectatores reperti, simili ultionis vindicta ubique sunt perditi. Preterea venerabilis catholicę fidei cultus, exstirpata insanientium pessimorum vesania, ubique terrarum clarior emicuit.

[83] À la même époque, d'autres sectes hérétiques furent découvertes et leurs membres condamnés au bucher dans le Piémont (cf. *infra* iv, 5) et en Aquitaine (cf. Poly et Bournazel, *La Mutation fëodale*, p. 391). L'exécution des hérétiques d'Orléans (le 28 décembre 1022) marque un commencement : jamais auparavant des hommes condamnés pour hérésie n'avaient été livrés au feu par le pouvoir séculier. La réaction des présents comme le ton du récit montre que le bouleversement n'avait pas encore fait place à l'indifférence.

dans sa contemplation et dans sa connaissance. Et quant à nous, nous croyons avoir assez répondu, comme nous nous l'étions proposé, à la démence de ces misérables.

31. Après que beaucoup se furent employés avec toute leur sagacité à les faire renoncer à la perversité de leur esprit pour accueillir la véritable foi catholique, ne recevant de leur part que des refus, il leur fut dit que s'il ne revenaient pas au plus vite à une conception plus saine de la foi, ils seraient livrés au bûcher par ordre du roi, avec l'accord du peuple tout entier. Mais eux, confiants dans leur démente conviction, prétendaient ne rien craindre et promettaient qu'ils sortiraient sains et saufs du feu ; ils allaient jusqu'à tourner en ridicule ceux qui cherchaient à leur inculquer de meilleures convictions. Alors, comprenant, comme tous ceux qui l'entouraient, qu'on ne pourrait les arracher à leur démence, le roi ordonna d'allumer un immense bûcher non loin de la cité, dans l'espoir que la terreur qu'il leur inspirerait les ferait renoncer à leur perversité. Mais lorsqu'on les y porta, ils furent pris de folie furieuse, proclamant qu'ils ne désiraient rien d'autre, et s'abandonnèrent librement à ceux qui les portaient vers le feu. En fin de compte, treize d'entre eux furent livrés au feu. Mais alors qu'ils commençaient à brûler atrocement, il se mirent à hurler de toutes leurs forces du milieu des flammes qu'ils avaient été trompés par les ruses du démon, qu'ils s'étaient mépris sur le Dieu et Seigneur de toutes choses et que pour leurs blasphèmes il souffraient la torture du châtiment en ce monde et dans l'éternité. À ces mots, beaucoup dans la foule qui les entourait, bouleversés par une compassion humaine, cherchèrent à les retirer du bûcher, déjà en partie brûlés, mais en vain : la flamme vengeresse les dévorait, et il furent bientôt réduits en cendres. Par la suite, quand on découvrit d'autres sectateurs de ces idées perverses, il furent anéantis par le même feu vengeur[83]. Après qu'on eut extirpé la folie de ces misérables déments, la vénérable religion catholique resplendit toujours plus dans toute la terre.

IX. De filiis regis eiusdem.

32. Suscepit igitur prefatus rex de suprascripta coniuge sua filios quattuor; providusque de regni successu, elegit regnare post se illorum primogenitum Hugonem nomine, puerum adhuc, clarissimę indolis illustrem. Cumque de ipsius sacrando sublimio primates regni sagaciores consuluisset, tale ei dedere responsum: « Sine puerum, rex, si placet, crescendo procedere in viriles annos, ne, veluti de te gestum est, tanti regni pondus infirmae committas aetati » Erat autem isdem puer ferme decennis. Qui minime illorum adquiescens dictis, matre precipue instigante, regio in Compendio adscitis regni primoribus coronam, ut decreverat, ex more a pontificibus puero fecit inponi. In processu quoque temporis, cum adolevisset, cernens se nil dominii rei peculiaris preter victum et vestitum ex regno, unde coronatus fuerat, posse mandare, cepit corde tristari atque apud patrem ut ei quippiam dominii largiretur conqueri. Quod eius mater comperiens, ut erat avarissima maritique magistra, fieri renitens, insuper convitiis ac maledictis iuvenem lacessibat; et sicut quidam ait: « Novi ingenium mulierum; cum velis, ipsa nolit, at si nolis, cupiet ultro ». Nam quę prius, ne fastu regni careret aliquo ingruente mariti infortunio, contra omnium sola decretum sublimavit puerum, postea toto mentis nisu ac si hostem alienigenam turpabat illum verbis et operibus.

33. Ille vero, cernens se non posse diutius talia aequanimiter tolerare, iunctis secum aliquibus suae aetatis iuvenibus, cepit infestari ac diripere ad libitum res genitorum. Tamen

[84] Raoul évoque trois d'entre eux: Hugues, Henri et Robert. Le quatrième Eudes, ne fut pas doté par son père; sur le destin des fils et des filles de Robert, cf. Lewis, *Le sang royal*, p. 50-55.

[85] Le couronnement eut lieu le 9 juin 1017, mais la décision de le choisir pour héritier de la couronne était plus ancienne. Dès janvier 1016, en effet, son frère Henri avait reçu le duché de Bourgogne. Comme Raoul le souligne plus bas (IV, 33), le choix de leurs prénoms portait la marque d'un projet de succession, Hugues devant recevoir la couronne de son grand-père et Henri le duché qu'avait gouverné son grand-oncle (cf. Lewis, *Le sang royal*, p. 51).

[86] Térence, *L'Eunuque*, v. 812-813.

[87] Sur la reine Constance, présentée plus haut comme « admirable » cf. III, 7.

IX. Les fils du roi

32. Ce roi avait eu quatre fils de sa femme, dont nous avons parlé plus haut[84]. Soucieux de la succession du royaume, il choisit pour régner après lui le premier-né, Hugues, encore enfant, qui s'était fait remarquer par la noblesse de son caractère. Il prit conseil des grands et plus avisés du royaume pour savoir s'il l'élèverait au trône : « Laisse l'enfant grandir et devenir homme, s'il te plait, répondirent-ils, pour ne pas lui imposer, comme on le fit avec toi, le poids d'un si grand royaume alors qu'il est encore d'âge si tendre », car il avait à peine dix ans. Mais il ne se rendit pas à leurs conseils et, à l'instigation de la mère, il convoqua les premiers du royaume dans la ville royale de Compiègne et fit couronner l'enfant, comme il se devait, par les évêques[85]. Avec le temps, l'enfant comprit en grandissant qu'il ne pouvait décider de rien en ce royaume dont il portait la couronne, sauf de sa nourriture et de ses vêtements. Il s'en attrista et se plaignit à son père, lui demandant de lui donner une part du pouvoir. Quand sa mère l'apprit, comme elle était extrêmement cupide et dominait son époux, elle s'y opposa et se mit à accabler le jeune homme d'injures et de malédictions. Comme l'a dit quelqu'un : « On connaît l'esprit des femmes ; ce que tu veux, elles le refusent ; mais ce qui tu refuses, c'est cela qu'elle veulent[86]. » Alors qu'auparavant, par peur d'être privée de sa dignité royale au cas où un malheur arriverait à son mari, elle avait, seule contre tous, fait élever l'enfant au trône, elle s'opposa par la suite à celui-ci de toutes ses forces, en paroles et en actes, comme s'il était son ennemi, né d'un autre lignage[87].

33. Quant à lui, incapable de supporter plus longtemps cette situation, il rassembla quelques jeunes gens de son âge et se mit à attaquer et saccager à plaisir les biens de ses parents[88]. Peu après

[88] C'est l'un des premiers exemples de cette attitude constante dans la société féodale de la part des héritiers non encore pourvus par le père ; le même conflit resurgit plus tard avec les deux frères de Hugues, et, par la voix de Guillaume de Volpiano, Raoul rappelle le souvenir de la même opposition entre Robert le Pieux et son père Hugues Capet (III, 35). Cf. G. Duby, Les jeunes dans la société aristocratique dans la France du Nord-Ouest au XII[e] siècle, *Annales ESC*, 19, 1964, p. 835-846.

paulo post Dei nutu in se reversus, ad genitores rediens, humili eos satisfactione benivolos erga se reddidit. Tunc demum ab eisdem largitur illi, ut optimum decebat filium, ius ubique ac potestas regni. Sed qualis et quantus postmodum extitit, presenti stilo num quit explicari? Quam humilis ac dulcis eloquio, patri ac matri servis oboedientior, pauperum largus dator, monachorum et clericorum consolator, necnon apud patrem cunctorum rogantum fidelissimus interventor, quam affluenter in cunctis optimis melior, quis valet exsequi relator? Huiusmodi enim fama ubique provintiarum percitus preoptabatur a multis, precipue ab Italicis, ut sibi imperaret in imperium sublimari; nam et ex cognomento proavi Magnus Hugo dicebatur a cunctis. Dum igitur incomparabili mentis simul ac corporis decore floreret, exigentibus maiorum flagitiis repente ilium mors invida mundo subripuit. Sed quale iusticium contigit universis, nullo sermone valet exprimi. De cuius etiam funere subsequentes iambicos rogatus a fratribus cecini :

Plasmator, parce mestis mundialibus,
Succurrat fletus intimis doloribus,
Pascat merentes singultuum gemitus,
Humanum decus dum rapit interitus.

Annis florebat mundo juvenilibus
Ter denis minus excreverat duobus,
Regnorum lumen Hugo, regum maximus;
Quem nex funesta invidit hominibus.

[89] L'empereur Henri II était mort le 12 juillet 1024; Raoul évoque plus loin (III, 38; IV, 5) l'accession au pouvoir de son successeur Conrad, au mois de septembre de la même année.

[90] Le 17 septembre 1025; l'idée de la malédiction des parents expiée par la mort des fils est reprise plus loin de manière beaucoup plus précise à propos de celle d'Eudes II de Blois.

[91] Cette complainte(*planctus*) composée de trimètres iambiques réunis en quatrains à rime unique s'inscrit dans un genre littéraire dont on connaît quelques exemples fameux comme celles rédigées à la mémoire du duc Heric de Frioul par

cependant, revenu à lui comme Dieu le voulait, il se réconcilia avec eux et retrouva leur bienveillance. On lui concéda alors, comme au meilleur des fils, pouvoir et autorité dans tout le royaume. Qui pourrait décrire la grandeur et les qualités qu'il montra par la suite ? Qui saurait faire voir par son récit combien il fut humble, doux en paroles, obéissant envers son père et sa mère, plus qu'un serf, généreux envers les pauvres, sûr protecteur des moines et des religieux, intercédant fidèlement auprès de son père pour qui le lui demandait, meilleur en toute chose que les meilleurs hommes ? Sa renommée s'étant répandue dans toutes les provinces, beaucoup, en particulier des Italiens, souhaitaient son élévation à l'Empire[89] : reprenant le nom de son bisaïeul, tous l'appelaient Hugues le Grand. Puis, alors qu'il montrait une valeur incomparable de l'âme et du corps, la mort jalouse l'arracha au monde, en punition des méfaits accomplis par ses ancêtres[90]. Nulle parole ne saurait exprimer le deuil qui s'étendit alors sur l'univers. Moi-même, à la demande de mes frères, j'ai chanté sa mort dans les iambes qui suivent[91] :

Pitié, ô créateur, pour les malheureux habitants de ce monde.
Que les pleurs apaisent leur douleur si profonde,
Que sanglots et gémissements rassasient les désespérés :
La mort vient d'arracher aux hommes leur fierté.

Jeune encore il était comme la fleur de ce monde
– deux ans manquaient à sa troisième décennie[92] –
Hugues, lumière des royaumes, très grand parmi les rois,
Que la mort funeste vient d'arracher aux hommes.

Paulin d'Aquilée, ou de Charlemagne par un moine de Bobbio. Raoul a pu aussi connaître celle composée après 942 pour le duc de Normandie Guillaume Longue-Épée, dont il est question aux pages suivantes (III, 39).

[92] Si, comme Raoul l'a dit plus haut, Hugues avait à peine dix ans lors de son association au trône en 1017, il est peu probable qu'il ait eu vingt-huit ans en 1025. Il faudrait suppléer *bis* là ou il écrit *ter* pour arriver à l'âge tout à fait vraisemblable de dix-huit ans. Ici encore, on s'explique mal un tel lapsus dans un manuscrit d'auteur, d'autant que Raoul recopie ici un poème écrit au moment même de la mort du jeune roi, dans lequel une erreur de cette sorte paraît difficilement concevable.

Non alter nostro talis emicat aevo,
Regnis spectatus, adscitus imperio,
Bellorum tanto decoretur triumpho,
Vigore pari valeat corporeo ;

Quo gens Francorum vigebat lętabunda
Fideique pace tota simul Gallia ;
Omnis quem prona poscebat Italia,
Cęsar ut iura promeret regalia.

Sed te non nostra, iuvenum pulcherrime,
Heu pro dolor ! tempora meruere ;
Quibus inundant malorum miserię
Vires bonorum corruunt assidue.

Tu dolor matris calamitasque patris,
Crudele ni mis monimentum germanis,
Meror communis cunctis in palatiis,
Iusticiumque populorum ultimis.

Leone presso, Virgo Solem coeperat,
Tua cum dirus membra pallor occupat.
Denis diebus sorte fit lux septima :
Te patri fama perdidisse nuntiat.

Iam seculorum cerne rector optime,
Gentem Francorum qui regat tutissime
Hostemque sevum valeat repellere ;
Pactum quietis illi da perpetuae.

Qui in eadem qua primitus coronatus fuerat ecclesia, Beati martyris Cornelii videlicet, regio in Compendio est sepultus.

[93] Le passage du signe astral du Lion à la Vierge se fait le 23 août.

Nul ne brilla comme lui sur notre âge, nul comme lui
Ne fut envié par les royaumes, espéré pour empereur,
Nul comme lui illustre par ses triomphes à la guerre,
Nul à lui égal par la vigueur de son corps.

Par lui, dans la félicité, le peuple des Francs prospéra,
Et toute la Gaule, pacifiée et fidèle ;
En s'inclinant l'Italie le supplia,
César nouveau, d'assumer la fonction royale.

Mais, ô très beau jeune homme,
Notre temps, hélas, ne te méritait pas,
Qu'abreuvent les forfaits des misérables,
Ruine chaque jour pour les forces des justes.

Douleur pour ta mère, malheur pour ton père,
Et cruel souvenir pour tes frères,
Tristesse pour tous dans les palais,
Deuil dans les peuples, jusqu'aux plus humbles.

Le Lion vaincu, la Vierge avait subjugué le soleil[93],
Quand une pâleur fatale s'étendit sur tes membres ;
Le sort voulut que le dix-septième jour,
La rumeur révélât ta perte à ton père.

Maintenant fais choix, maître admirable des temps,
D'un guide sûr pour le peuple des Francs,
Capable de repousser l'ennemi cruel.
À lui cependant, donne un repos éternel.

Il fut enterré dans l'église du bienheureux martyr Corneille, dans la ville royale de Compiègne, là où il avait été couronné[94].

[94] Le chapitre canonial de Saint-Corneille de Compiègne constituait une dépendance du palais royal de Compiègne, auquel il servait de chapelle.

34. Post cuius obitum coepit iterum isdem rex tractare, quis potissimum ex residuis filiis post se regnare deberet. Constituerat autem secundum Burgundię ducem, Heinricum nomine, post Hugonem natum, ipsumque decrevit pro fratre in regnum sublimare. Sed rursum mater, muliebri animositate agitata, tam a patre quam a ceteris, qui parti illius favebant, dissentit, dicens tertium ad regni moderamen prestantiorem fore filium, qui et Rotberti patris nomine censebatur. Hoc quippe inter fratres seminarium discordiae fuit. Coadunatis denique rex metropoli Remis regni primatibus, stabilivit regni coronę Heinricum quem delegerat.

35. Tunc demum post aliquod temporis spatium illi duo fratres, firmato amicitiae foedere, precipue ob insolentiam matris cepere vi invadere vicos et castella sui patris ac circumcirca diripere quae poterant bonorum eius. Nam ille, quem regem fecerat, Drogas illi castrum subripuit, alter vero in Burgundię partibus Avalonem atque Bellemsem. Pro quibus rex gravi turbatus merore, colligens exercitum ascendit Burgundiam; bellum plusquam civile patratur. Interea, cum super his venerabilem patrem Willelmum consuluisset apud Divionensi castro quid agere deberet, oransque, ut erat vir totius mansuetudinis et pietatis, qualiter tam pro se quam pro illis Dominum exoraret, tale responsum ab eodem suscepit: « Meminisse te, o rex, convenit iniuriarum obprobriorumque patri ac matri a te illatorum in tua iuventute, quoniam talia tibi, iusto iudice Deo permittente, a filiis ingeruntur qualia tu ipse genitoribus ingessisti ». Haec audiens rex patientissime tulit seque ultro culpabilem clamans non negavit. Deinde post obsidionem ac depopulationem utriusque provintię ad pacem redeuntes paulisper quieverunt.

[95] Le couronnement d'Henri eut lieu en mai 1027. Peu après, son frère Robert se vit promettre l'héritage du duché de Bourgogne, qu'il ne reçut cependant qu'à la mort de Robert le Pieux.

[96] Réminiscence du premier vers de la *Pharsale* de Lucain.

[97] Cet ultime élément du portrait de Robert le Pieux, personnage central du livre III, lui confère après les qualités conjugales et pacifiques soulignées plus haut

34. Après sa mort, le roi se demanda à nouveau lequel des autres fils devrait régner après lui. Il avait fait duc de Bourgogne Henri, qui était né après Hugues ; c'est lui qu'il décida d'élever au trône à la place de son frère. Mais à nouveau, sa mère, saisie d'une fureur féminine, s'éleva contre son père et contre tous ceux qui l'appuyaient, affirmant que le plus apte à gouverner le royaume était le troisième fils, nommé Robert, du nom de son père. Ce fut le germe de la discorde qui devait régner entre les frères. Le roi, rassemblant dans la cathédrale de Reims les grands du royaume, ceignit de la couronne celui qu'il avait choisi, Henri[95].

35. Peu de temps après, les deux frères conclurent un pacte de d'amitié puis, poussés par l'arrogance de leur mère, se mirent à attaquer les bourgs et châteaux de leur père, pillant tout ce qu'ils pouvaient prendre de ses biens. L'un, qu'il avait fait roi, s'empara de Dreux, l'autre d'Avalon et de Beaune, en Bourgogne. Bouleversé et consterné, le roi rassembla une armée et descendit en Bourgogne. Ce fut pire qu'une guerre civile[96]. En cette circonstance, alors que le roi interrogeait à Dijon le vénérable abbé Guillaume, lui demandant ce qu'il devait faire, et que, homme de douceur et de piété, il le suppliait de prier le Seigneur tant pour eux que pour lui, celui-ci lui fit cette réponse : « ô roi, souviens-toi des injures et des offenses que tu imposas à ton père et à ta mère lorsque tu étais jeune ; avec la permission de Dieu, notre juge, ce sont les mêmes que te portent tes enfants, que celles que tu portas à tes parents. » Le roi écouta avec patience, ne protesta pas et confessa sa culpabilité[97]. Par la suite, après des sièges et des destructions dans les deux provinces, la paix revint pour quelque temps.

(III, 7-9), un autre visage, celui de roi pénitent, sensible aux remontrances des clercs. Cet aspect « davidien », cohérent avec les vicissitudes conjugales signalées plus haut (n. 26), mais soigneusement tues par Raoul, se retrouve dans la biographie écrite peu après sa mort par Helgaud de Fleury (cf. Duby, *Le chevalier, la femme et le prêtre*, p. 84-85).

36. Anno quoque sequenti, mense iulio, Rotbertus rex apud castrum Meledunense diem clausit extremum, delatumque est corpus eius ad ęcclesiam Sancti Dionisii martyris ac in eadem sepultum. Tunc rursus oritur inter matrem et filios rediviva discordiae crudelitas, ac preteritarum irarum frena laxant inveterata odia. Diu multumque vastando res proprias debacatum est, donec Fulco Andegavorum comes, cognatus scilicet ipsorum, matrem redarguens cur bestialem vesaniam erga filios exerceret, utrumque parentem in pacem reduceret. Sequenti vero anno, eodem mense, atque in eodem castro quo rex obierat, et ipsa obiit, indeque portata est ad Sancti Dionisii basilicam ac iuxta regem sepulta.

37. Henricus nempe rex, paternis rebus potitus, germanum suum Rotbertum constituit Burgundię ducem. Preterea, cum isdem rex rempublicam vivaci mente et agili corpore regni sui discuteret, tunc contigit ut Letoericus Senonum archipresul obiret. Ilico vero unum de suę gentis nobilibus consecrari mandavit atque in eius loco subrogari. Sed Odo, rerum ditissimus licet fide pauper, alterum e contra delegerat ne ius regium hac in parte foret integrum. Nam qui viventi patri Rotberto multa tam vi quam calliditate subripuerat, arte simili filiis facere cupiebat. Cum enim primitus civitates, Trecorum videlicet ac Meldorum, cum multiplicibus castris illi preripuisset, post mortem eius coniugi et filiis illius Senonicam subripuit urbem, quam etiam tunc adversus illos infamis possessor vallaverat. Quod cernens Heinricus acra animi ferocitate tamdiu illum insecutus est debellando, quousque genu flectens ei se subderet eiusque ditioni oboediens pareret. Erat enim isdem Odo natus ex filia Chuonradi regis Austrasiorum, Berta nomine, licet a

[98] Le 20 juillet 1031.

[99] Le texte de Raoul est ici sans ambiguïté : contrairement à ce qui se dit trop souvent, la guerre n'opposait pas les deux frères entre eux, mais leur mère, exclue du pouvoir, à ceux-ci, rentrés en possession de la part d'héritage assignée par leur père (Lewis, *Le sang royal*, p. 53). L'arbitre de la paix, Foulques Nerra, était l'oncle de Constance. Celle-ci mourut en juillet 1034.

[100] Le 26 juin 1032.

[101] Il s'agissait de Gilduin, frère du comte de Joigny, cousin par ailleurs du comte de Sens, Renard « Roi des Juifs », dont il a été question plus haut (III, 20-23).

36. L'année suivante, au mois de juin, le roi Robert s'éteignit dans le château de Melun[98]. Son corps fut transporté dans l'église de saint Denis martyr, où il fut enterré. Alors resurgit entre la mère et ses fils une cruelle discorde et la haine mûrie dans le passé déchaîna les fureurs d'antan. Elles firent longtemps rage, ravageant les biens de chacun, jusqu'à ce que Foulques, comte des Angevins, qui leur était lié par le sang, dénonçant la fureur bestiale dont la mère faisait preuve à l'égard de ses enfants, forçât ses parents à la paix. L'année suivante, au même mois, dans le même château où le roi était mort, elle mourut elle aussi et fut portée dans la basilique de Saint-Denis, où on l'inhuma aux côtés du roi[99].

37. Désormais roi et entré en possession des biens paternels, Henri fit de son frère Robert le duc de Bourgogne. Peu après, alors que le même roi gouvernait son royaume, usant d'un esprit aigu et d'un corps vaillant, Liétry, archevêque de Sens mourut[100]. Le roi ordonna aussitôt de consacrer, pour le remplacer, un homme noble qui était l'un des siens[101]. Mais Eudes, homme d'une très grande richesse et d'une pauvre fidélité, choisit un autre candidat contre lui pour empêcher le roi de détenir tous les pouvoirs dans cette région. Après avoir soustrait de nombreuses possessions au roi Robert, tant par la force que par la ruse, il espérait faire de même avec ses fils. Après s'être emparé des villes de Troyes et de Meaux et de très nombreux châteaux du vivant du père, il arracha donc à la veuve et aux fils la ville de Sens, qu'il fortifia contre eux, pour mettre le comble à son usurpation. Pour cette raison, Henri mena contre lui une guerre acharnée et féroce, jusqu'à ce qu'il accepte de fléchir le genou devant lui et de se soumettre à son pouvoir[102]. Eudes descendait de Berthe, fille de Conrad roi d'Austrasie, mais son ascendance paternelle était plus obscure[103]. Comme le roi

[102] Cf. M. Bur, *Comté de Champagne*, p. 170-171 ; le candidat d'Eudes, Mainard, trésorier du chapitre de Sens, qui avait d'ailleurs été canoniquement élu par le clergé de la métropole, reçut par la suite l'évêché de Troyes.

[103] Fidèle à son parti pris de discrétion, Raoul omet de préciser que Berthe fut aussi l'épouse de Robert le Pieux (cf. III, 7) ; il a par ailleurs déja cité (III, 5) le nom de Thibaut le Tricheur, comte de Blois et de Chartres, grand-père d'Eudes, auquel il revient quelques lignes plus bas.

patris sui proavis obscurę duxisset genus lineae. Et quoniam regi Rodulfo, avunculo scilicet eius, non erat proles ulla quę foret regni heres, presumpsit ipso vivente vi potius quam amore regni abenas preripere, conferens insuper multa donaria, ut ei assensum preberent, primoribus patriae ; sed nequicquam. « Domini enim est regnum et cuicumque voluerit dabit illud ». Est etiam proverbium : « Secundum fidem hominis erit amicus illius ». Gens enim precipue regni eiusdem assertionem fidei floccipendit et foedus pro nihilo ducit.

38. Extitit igitur post mortem Heinrici imperatoris, qui fuit nepos regis Rodulfi, Chuonradus, de quo in subsequentibus narrabimus, habens in coniugio neptam prefati Rodulfi. Ob hoc maxime valenter resistens contradicebat Odoni ; quorum etiam lis acerrima regni utriusque maximam fecit depopulationem. Ad ultimum denique, cum iam in conspectu Dei excederet mensura tanti mali, collecto undecumque exercitu permaximo conscendit Odo in Tullensem pagum, quem iam sepius depopulaverat, ibique oppugnans coepit Barrense castrum cum magna tamen diremtionis eversione totius provintiae cumque in eodem castro locatis militibus ad custodiam ferme quingentis, ut tamen ipse quamtotius ad propria repedaret, utpote qui curis agitabatur innumeris. Prestolabantur itaque illum legati ex Italia directi, deferentes ei arram principatus, ut agebant, totius Italię regionis. Contempserant enim suum principem, predictum videlicet Chounradum, Mediolanenses, coniuratione facta adversus eum, iunctis sibi quos poterant ex civitatibus in circuitu. Existimabant quoque eundem Odonem posse percipere regnum Austrasiorum atque ad eos transire ut

[104] Berthe, mère d'Eudes, était la sœur du roi de Bourgogne Rodolphe. Lorsque celui-ci mourut le 6 septembre 1032, il laissait deux héritiers possibles, Eudes et sa cousine Gisèle, fille d'une autre sœur de Rodolphe, Gerberge, et femme de l'empereur Conrad.

[105] Ps 21, 29 (version du psautier hébraïque) ; Dn 4, 14.

[106] Sir 6, 17.

[107] Conrad fut couronné roi de Bourgogne à Payerne, dans le Jura vaudois, le 2 février 1033. Le consentement de l'ensemble du royaume n'était pas acquis : les nobles provençaux semblent avoir dans un premier temps soutenu les ambitions d'Eudes (Poly, *La Provence*, p. 179).

Rodolphe, son oncle, n'avait pas de descendants pour hériter de son royaume, il chercha à s'emparer des rênes du pouvoir du vivant même du roi, cherchant à le forcer plutôt qu'à se concilier ses grâces, distribuant des cadeaux aux grands du royaume pour qu'ils lui donnent leur appui[104]. Ce fut en vain : « Le royaume appartient à Dieu ; il le donnera à qui il voudra[105]. » Le proverbe dit aussi : « Il sera ami de l'homme selon la fidélité de celui-ci[106]. » Mais le peuple de ce royaume compte pour peu de choses la foi donnée, et les traités pour rien.

38. Après la mort de l'empereur Henri, neveu du roi Rodolphe, lui succéda Conrad, dont nous parlerons plus loin[107]. Il avait épousé la nièce dudit Rodolphe et s'opposait pour cette raison à Eudes, lui tenant tête avec vaillance. Leur lutte entraîna par sa violence un terrible massacre dans chaque royaume. Enfin, lorsqu'il parut aux yeux de Dieu que le mal excédait la mesure, Eudes, rassemblant de toutes parts une immense armée descendit sur l'évêché de Toul, qu'il avait déjà ravagé à plusieurs reprises, assiégea et emporta le château de Bar, non sans avoir dévasté toute la province. Il y plaça une garnison de cinq cents combattants pour en assurer la garde et regagna ses états, où l'appelaient d'innombrables soucis. Des ambassadeurs venus d'Italie l'attendaient, porteurs, disaient-ils, des insignes du pouvoir royal sur toute l'Italie. Les Milanais, en effet, en lutte avec leur prince Conrad, s'étaient ligués contre lui avec toutes les cités voisines qu'ils avaient pu réunir. Il étaient convaincus qu'une fois devenu maître du royaume des Austrasiens, Eudes pourrait aussi passer chez eux et gouverner leur pays[108]. Mais, comme dit le vaillant et illustre chantre des guerres du seigneur : « Alors

[108] L'attitude d'Aribert, archevêque de Milan, à l'égard d'Eudes avait changé avec les événements : allié de Conrad, il avait d'abord mis ses forces, jointes à celles du marquis Boniface de Toscane, à la disposition de Conrad pour l'aider à reconquérir militairement le royaume de Bourgogne. Au début de l'année 1037, Aribert, assiégé par l'empereur dans sa cité, fit proposer à Eudes la couronne du royaume d'Italie ; les évêques de Verceil, Plaisance et Crémone se joignirent à lui. Sur les motivations complexes de cette démarche, liée à la situation italienne, cf. C. Violante, *La società milanese nell'età precomunale*, 3e éd., Bari, 1981, p. 232 et 251-252.

illis gereret principatum. Sed, sicut ait manufortis insignis precemtor bellorum Domini : « Deiecisti eos, inquiens, dum allevarentur », ita contigit. Nam subito Gocilo, dux totius primae Retiae regionis cis Renum, cum exercitu nimio in eum inruens omnem Odonis exercitum in fugam vertit, licet ex utraque parte plurima multitudo moriens curruerit; tunc denique et ipse Odo miserrime interiit. Cuius lacerum cadaver Rogerus, Catalonorum presul, habens secum virum venerabilem abbatem Richardum, a cede suscipiens uxori reddidit. Quae accipiens direxit illud Turonis ibique sepultum est iuxta patrem suum in atrio Sancti Martini superioris cenobii. Et quidem finis Odonis talis extitit; quem idcirco huic seriei intexere voluimus, qualiter in presentiarum cognosceretur rerum creator iustissimus potenter explere quod olim tesmoforo suo Moysi promisit : « Ego, inquiens, Dominus qui iudico peccata patrum in filiis in tertiam et quartam generationem. »

39. Tertius namque hic Odo, de quo a nobis sermo superior est habitus, trinepos fuit illius Tetbaldi Carnoti comitis, cui cognomen Tricator fuit. Hic nempe quondam, iunctus Arnulfo Flandrensi comiti, expetens per legatos Willelmum Rothomagorum ducem velut ad familiare pacis colloquium, promittens se ex parte regis Francorum seu Ugonis Magni, qui fuerat filius Rotberti regis, quem Otto dux Saxonum postea

[109] Ps 72, 18 (texte du psautier gallican).

[110] Gothelon, duc de Basse-Lorraine depuis 1023, avait reçu de Conrad le duché de Haute-Lorraine à l'été 1033.

[111] Eudes s'était déjà attaqué à l'évêché de Toul en octobre 1032, sans doute pour mettre la main sur cette région qui avait antérieurement appartenu au royaume de Bourgogne. L'expédition fut vaine et n'empêcha pas Conrad de se faire couronner roi de Bourgogne en février 1033. L'affaire de l'archevêché de Sens retint Eudes dans le royaume les trois années suivantes, et ce n'est qu'après avoir connu la défaite sur ce front qu'il se retourna vers la Bourgogne, qu'il tenta, d'abord par la négociation puis par la force, d'arracher à Conrad. La prise de Bar advint à l'automne 1037, et fut suivie le 15 novembre 1037 de la bataille fatale avec Gothelon, allié de Conrad (M. Bur, *Comté de Champagne*, p. 172-173).

[112] Roger, évêque de Châlons-sur-Marne (1008-1042) et Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun (1004-1046) ; celui-ci était l'une des figures les plus prestigieuses du monachisme réformateur.

[113] Le monastère de Marmoutier, fondé par saint Martin en 372, était le sanctuaire des comtes de Blois. C'est par hyperbole ou par préciosité que Raoul

qu'ils triomphaient, tu les as abattus[109]. » Ainsi en fut-il. Car aussitôt Gothelon, duc de toute la Rhétie de ce côté du Rhin[110], se jeta sur lui avec une armée immense et mit l'armée d'Eudes en fuite. De chaque côté les hommes tombèrent en grand nombre. Eudes lui-même trouva là une fin lamentable[111]. Roger, évêque de Châlons, accompagné du vénérable abbé Richard[112], recueillit son cadavre mutilé sur le lieu du carnage et le rapporta à son épouse. Celle-ci le reçut et le fit porter à Tours pour qu'il fût enterré aux côtés de son père dans l'aître du monastère de Saint-Martin[113]. Telle fut la fin d'Eudes, que nous avons désiré inscrire dans notre récit pour faire connaître aux hommes d'aujourd'hui comme le juste créateur de toutes choses accomplit implacablement la promesse qu'il fit jadis à son législateur Moïse : « Moi, le Seigneur, je punis les péchés des pères chez leurs fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération[114]. »

39. Ce troisième[115] Eudes, dont nous venons de parler, était le petit-fils de Thibaut, comte de Chartres, surnommé le Tricheur. C'est ce dernier qui autrefois, avec Arnoul comte de Flandre[116], envoya des ambassadeurs à Guillaume, duc des Rouennais[117], soi-disant pour l'inviter amicalement à une réunion de paix, lui promettant de lui faire d'importantes déclarations de la part du roi des Francs, ou plutôt d'Hugues le Grand, le fils de ce roi Robert qu'Otton, duc des Saxons (qui

appelle *Superius cenobium* ce lieu que toutes les sources désignent sous le nom de *Maius monasterium*.

114 Ex 20, 5 ; Nm 14, 18 ; Dt 5, 9.

115 La raison pour laquelle Raoul désigne comme troisième le comte de Champagne Eudes II nous échappe. Il s'agit sans doute d'un lapsus, peut-être amené par le terme *trinepos* (descendant à la troisième génération), utilisé plus bas de manière tout aussi contestable car Eudes II, fils d'Eudes I^er^, était le petit-fils de Thibaut le Tricheur († 977). Cette interprétation est en accord avec le plan suivi par Raoul dans le livre III, qui débute par l'évocation des forfaits de Thibaut et d'Eudes I^er^ et s'achève par la mort de Eudes II et la révélation du crime de Thibaut, illustrant la solidarité des lignages dans le crime comme dans le châtiment.

116 Fils de Baudoin IV, comte de Flandre de 918 à 964.

117 Guillaume Longue-Épée (vers 932-942). Son assassinat a été raconté par deux auteurs légèrement antérieurs à Raoul, Dudon de Saint-Quentin (p. 205-209), et Richer (I, p. 174-181). Sa mort inspira aussi une complainte (éd. Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 319-323).

vero imperator Romanorum Suasionis interfecit, ei utilia esse dicturum. At ille quoque, ut erat vir innocens licet potentissimus, ubi illi constituerat per fluvium Sequanę evectus navigio velociter illo affuit. Qui dum simul convenientes irruunt in amplexus, unus simplicitate revera, ceteri dolo illecti, simulatę pacis atque amicitię miscuere colloquia. Post finem vero insimulatorum verborum, cepto recessu, iam longiuscule progrediente Wilelmo, revocavit eum Tetbaldus, quasi secretiora adhuc ei loquens crediturus seu carius valedicturus. At ille remum dextra accipiens prohibuit ut nemo suorum exiens illum sequeretur; exilivit ad ripam. Tetbaldus quoque, illum adpropinquans quasi aliquid locuturus, ilico exertam quam ad hoc tulerat sub pallio spata uno ictu caput a corpore decussit. Quod cernentes qui cum Willelmo venerant, remigando fugam arripiunt; nuntiavere Rotomagensibus ut contigerat. Erat enim Willelmo filius ex concubina, Richardus nomine, tamen adhuc adolescens. Quem accipientes sui statuerunt pro patre principem regni. Tetbaldus nempe patrato scelere concitus perrexit ad Heribertum Trecorum comitem, petens ab eo sororem ipsius dari sibi in coniugium, uxorem scilicet predicti Willelmi quem interfecerat. At ille statim promisit dari. Vocans eam ad colloquium sui, quę nondum genuerat prolem, quasi consolaturus ex dampno mariti, tradidit illam Tetbaldo detestabile satis in coniugium. Ex qua genuit Odonem, patrem videlicet istius cuius finem teterrimum supra diximus. Illud etiam commemorari in calce tertii libelli placuit: qualiter vindex divina potestas, totius boni moderatrix, insolentiae humani generis ultrix vel in presentiarum extiterit.

[118] Fait déjà évoqué par Raoul, pratiquement dans les même termes (I, 6); on ne comprend pas très bien l'allusion à Otton, qui avait moins de dix ans en 923.

[119] Les récits de Richer et Dudon de Saint-Quentin s'accordent à situer l'épisode à Picquigny, sur la Somme, et non sur la Seine.

[120] Ce récit de l'assassinat de Guillaume Longue-Épée pose des problèmes qu'on ne résout pas en montant en épingle les « erreurs » de Raoul : attribuer à Herbert de Vermandois la possession du comté de Troyes est une inexactitude vénielle, de même que situer l'événement sur la Seine au lieu de la Somme. Pour l'essentiel, comme dans les détails, son récit coïncide assez bien avec les deux autres récits contemporains de Dudon de Saint-Quentin, et de Richer, que Raoul ne paraît pas avoir connus, et qu'il ne suit pas. Le principal problème posé par sa version est l'incrimination de Thibaut le Tricheur, dont le rôle est ignoré par Dudon et

fut plus tard empereur) avait tué à Soissons[118]. Homme simple malgré sa puissance, Guillaume se rendit immédiatement au lieu convenu, arrivant en barque par la Seine[119]. Ils se rencontrèrent, s'embrassèrent, l'un en tout simplicité, les deux autres par ruse, et parlèrent, faussement, de paix et d'amitié. À l'issue de cette conversation trompeuse, ils repartirent; à peine Guillaume avait-il parcouru un peu de chemin que Thibaut le rappela, comme pour lui parler en secret ou pour le saluer plus affectueusement. S'appuyant de la main droite sur une rame, il sauta sur la rive, ordonnant aux siens de ne pas le suivre. Thibaut s'approcha de lui comme pour lui parler. mais, dégainant soudainement l'épée qu'il portait sous son manteau, il lui en porta une coup, séparant la tête du corps. À cette vue, ceux qui étaient venus avec Guillaume s'enfuirent à force de rames et annoncèrent à Rouen ce qui était arrivé. Guillaume avait eu un fils d'une concubine, nommé Richard. C'était encore un enfant. Ils l'appelèrent à à la tête du royaume, à la place de son père. Quant à Thibaut, une fois accompli son forfait, il se rendit chez Herbert comte de Troyes pour lui demander en mariage sa sœur, femme de ce Guillaume qu'il venait d'assassiner. Il promit aussitôt de la lui donner. Appelant sa sœur, qui n'avait pas d'enfant, pour lui parler, il la donna à Thibaut, par un mariage véritablement ignoble, comme pour la consoler du sort fait à son mari. Elle engendra Eudes, père de celui dont nous venons de raconter la terrible fin[120]. Il m'a semblé bon de rappeler à l'issue de ce troisième livre que de nos jours même, la puissance vengeresse de Dieu, ordonnatrice de tout bien, châtie l'insolence des hommes.

Richer. Soulignons à ce sujet que Raoul s'accorde avec eux pour mettre aussi en cause Arnoul de Flandre, et que sa version n'est pas contradictoire avec la leur. Notons surtout qu'il attribue à Thibaut un motif, dévoilé par la hâte indécente de son mariage avec Légarde, fille d'Herbert de Vermandois, veuve de Guillaume Longue-Épée (il est d'ailleurs le seul à donner l'indication capitale du remariage immédiat de la veuve : il est paradoxal de le faire passer en l'occurrence pour le moins bien informé). La mort imminente du vieil Herbert de Vermandois (elle advint quelque mois plus tard, en 943, cf. I, 7) pouvait faire de sa fille une proie intéressante (deux générations plus tard, c'est en se prévalant de cette alliance qu'Eudes II s'empare de l'héritage champenois des Herbertides : cf. II, 37). Le douaire constitué à Légarde par son premier mari resta en sa possession après son remariage : une partie, formée des domaines de Coudres et Longueville, servit par

40. Olim igitur circa millesimum incarnati verbi annum, cum rex Rotbertus accepisset sibi reginam Constantiam a partibus Aquitanię in coniugium, coeperunt confluere gratia eiusdem reginae in Franciam atque Burgundiam ab Arvernia et Aquitania homines omni levitate vanissimi, moribus et veste distorti, armis et equorum faleris incompositi, a medio capitis comis nudati, histrionum more barbis rasi, caligis et ocreis turpissimi, fidei et pacis foedere omni vacui. Quorum itaque nefanda exemplaria, heu pro dolor! tota gens Francorum, nuper omnium honestissima, ac Burgundionum sitibunda rapuit, donec omnis foret nequitię et turpitudinis illorum conformis. Si quislibet vero religiosus ac Deum timens talia gerentes compescere temptavisset, ab eisdem insania notabatur. Sed vir integerrimę fidei ac constantiae, pater videlicet Willelmus, quem iam supra commemoravimus, reiecto pudore sumptaque spiritali invectione regem pariter ac reginam cur talia in suo regno permitterent fieri acerrime increpans, quippe quod ceterorum honestissimum honore et religiositate diutius claruerat regnorum. Ceteros quoque inferioris gradus seu ordinis ita redarguens comminabatur, ut plerique, monitionibus illius coerciti, relicta superstitiosa vanitate in pristinum se reformarent usum. Asserebat igitur isdem abba hec omnia molimina calteria esse Sathanę ac, si quis hominum talibus insigniis calteriatus ex hoc seculo migrasset, difficulter a diaboli vinculis posse eripi. In pluribus tamen nequam usus convalu<i>t; cuius etiam detestans elogium paucis heroicis pernotavi :

la suite à doter Emma, fille de Légarde et de Thibaut et épouse de Guillaume IV d'Aquitaine, tandis que le domaine d'Illiers se trouvait à la fin du X^e^ siècle dans les mains d'un certain Avesgaud, fidèle d'Eudes de Chartres. Il est donc clair que cette union avait apporté au second mari de Légarde la possession de certains des biens du duc assassiné (cf. sur ce point L. Musset, Actes inédits du XI^e^ siècle : les plus anciennes chartes normandes de l'abbaye de Bourgueil, *Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie*, 54, 1957-1958, p. 15-54). L'hostilité que Thibaut montra par la suite au successeur de Guillaume, Richard I^er^ (Dudon de Saint-Quentin, p. 265 et suivantes), vient donner une certaine vraisemblance à l'accusation portée par Raoul. Il serait imprudent de lui donner raison sans restriction contre les omissions des autres sources, mais on doit admettre qu'au début du XI^e^ siècle, l'innocence de Thibaut dans un délit dont il avait tiré avantage n'était pas évidente pour tous et qu'il existait quelques arguments pour y voir son œuvre.

[121] Cette description saisissante évoque une réalité que Raoul souligne à maintes reprises : le mélanges des cultures et des civilisations, consécutif au désir de dépla-

40. Vers la millième année du Verbe incarné, lorsque le roi Robert reçut d'Aquitaine sa femme, la reine Constance, on vit affluer à sa suite en France, en Auvergne et en Bourgogne des hommes voués par légéreté d'esprit à toutes les vanités, étranges dans leurs vêtements et dans leur comportement, excentriques par leurs armes et le harnachement de leurs montures, les cheveux rasés sur la moitié de la tête, la barbe tondue comme des jongleurs, chaussant des souliers et des guêtres immondes, sans foi ni respect pour les pactes de paix. Leur exemple néfaste fut, hélas! suivi avec avidité par tout le peuple des Francs, honorable jusqu'alors plus qu'aucun autre, et par celui des Bourguignons, au point qu'ils devinrent semblables à eux par leur débauche et leur immoralité. Quiconque tentait de les retenir, par crainte de Dieu et amour de la religion, passait auprès d'eux pour fou. Mais un homme d'une foi et d'une constance inébranlable, le père Guillaume, que nous avons évoqué plus haut, abandonnant toute retenue et clamant les invectives de l'Esprit, blâma âprement le roi et la reine d'avoir permis que de telles choses arrivent dans leur royaume, qui jusqu'à ce jour s'était distingué entre tous par son sens de l'honneur et son respect de la religion. Il dénonça bien d'autres, de rang ou d'ordre inférieur, d'une manière si menaçante que la plupart, renonçant à ce culte superstitieux de la vanité revinrent à leurs usages anciens. L'abbé assurait en effet que tous ces ornements n'étaient que la marque du diable : si un homme portait une telle marque lorsqu'il quittait ce monde, il échapperait difficilement aux chaînes diaboliques. Chez beaucoup, cependant, l'usage persista ; parce que je le détestais, j'ai composé contre lui cette diatribe en vers héroïques[121].

cement qui saisit l'Occident vers l'an Mil. Dans d'autres temps, de telles transformations suivaient les invasions ; les temps ont changé et ce que Raoul décrit est très exactement un phénomène de mode. Comme Guillaume de Volpiano (dont il rapporte les remarques dans la *Vita Willelmi*, 12) il en retire une impression de scandale devant la fragilité des traditions du *Regnum Francorum* face aux séduisantes nouveautés apportées par les amis de la reine Constance ; le portrait de cette dernière, moins flatteur à mesure qu'on avance dans le livre III, s'achève sur une note de futilité et de désordre contrastant avec la dignité et l'humilité reconnues à son époux ; cf. aussi P. Geary, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, 1996, p. 17-23.

Anno post Dominum terris de Virgine natum
Milleno, gravibus homines erroribus acti.
Dum cupimus rerum species intendere plures,
Preteritis placet et studiis componere mores,
Obiectat sese novitas incauta periclis.
Ecce priora sibi rident cum tempora nostri
Ludicra quęque probris sociant tumque usibus aptant,
Turpia nec horrent animis et seria calcant
Quę iustos rexere viros et honesta refutant.
Corpore perverso creat haec nunc vita tyrannos,
Trunca veste viros, sine federe pacis, ineptos.
Consillo muliebre gemit respublica laxa :
Fraus, raptus, quodcumque nefas dominantur in orbe ;
Nullus honor sanctis, nulla est reverentia sacris.
Hinc gladius pestisque farnes populantur ubique,
Nec tamen impietas hominum correcta pepercit.
Ac nisi magna Dei pietas protenderet iram,
Infernus hos terricrepo consumeret ore.
Hoc habet infelix peccandi consuetudo,
Quod plus quis peccat minus hic peccare pavescat,
Quisque minus peccat magis hic peccare tremescat.

<EXPLICIT LIBER TERCIUS>

L'an millième de l'avènement du Seigneur né de la Vierge,
Les hommes sont en proie à de graves erreurs.
Désireux d'accroître notre connaissance du monde
Habitués à conformer nos usages à l'exemple des anciens,
Nous voici au péril d'une téméraire nouveauté :
De nos jours les hommes se moquent du passé,
Ils marient le jeu et le scandale, dont ils font leur coutume,
Rien de honteux ne les rebute. Ils rient des choses sérieuses
Qui réglaient la vie des justes et défient l'honnêteté.
La vie d'aujourd'hui crée des tyrans aux corps contrefaits,
Hommes trop court vêtus, sans parole, ineptes.
L'État gémit en butte à l'esprit efféminé :
Tromperie, rapt, infâmie dominent le monde ;
Nul honneur aux saints, nul respect pour le sacré.
En tous lieux sévissent le glaive, la peste et la faim.
Effrénée, l'impiété des hommes n'épargne rien.
Si son immense miséricorde ne suspendait la colère de Dieu,
L'enfer les engloutirait tous dans les vociférations.
Tel est le funeste usage du péché :
Plus on pèche, moins on redoute de pécher,
Et qui pèche moins tremble dans la crainte du péché.

FIN DU TROISIÈME LIVRE

INCIPIT LIBER QUARTUS

1. Post multiplicia prodigiorum signa, quę tam ante quam post, circa tamen annum Christi domini millesimum in orbe terrarum contigere, plures fuisse constat sagaci mente viros industrios, qui non his minora propinquante eiusdem dominicae passionis anno millesimo fore predixere; quod utique evidentissime contigit. Mortuo quoque, ut iam diximus, Heinrico piissimo imperatore, cui scilicet nulla proles extitit qui in regnum post ilium succederet, nonnulli sese inferre temptantes de primatibus, qui tamen potius ut regni corona fulgerent quam profectum reipublicę moderamenque iustitię exercerent, prae cunctis ergo quidam Chounradus, quem superius taxavimus, audax animo et viribus ingens sed fide non multum firmus. Cum enim diu multumque de constituendo regni principe, ac precipue inter presules, retractatum fuisset, visum est eis ipsum Chounradum debere eligere, nisi quod unum intererat propter quod Heinricus etiam illum valde exosum habuerat: habebat enim coniugem quę illi erat affinis, quam etiam primitus quidam cognatus ipsius duxerat. Preterea innotuerunt ei pontifices quid potissimum vellet, aut tale coniugium, quod manifestissime sacrae auctoritati nimium repugnabat, tenere, seu eo dimisso coronam imperii sumere. Qui protinus dimittendurn promisit talis incesti coniugium seque parere diligentissime illorum dictis et obedire consiliis. Deinde vero mittunt ad papam Romanum, ut eis in hoc quod decreverant consentiret. Qui statim libentissime annuit, mandans insuper ut quantotius suscepto Germanię sceptro Romam pergeret suscepturus totius Italiae coronam. Interea indeptus regni infula Chounradus Italiam perrexit secumque ducens uxorem quam,

LIVRE QUATRIÈME

1. À la suite des multiples signes et prodiges qui se produisirent tant avant qu'après la millième année du Christ Seigneur, il se trouva nombre d'hommes habiles et d'esprit ingénieux pour prédire que ces signes se multiplieraient à l'approche du millénaire de la passion du Seigneur. Et, à l'évidence, il en fut ainsi. À la mort du très pieux empereur Henri, dont nous avons déjà parlé, comme il ne laissait aucun héritier pour lui succéder, plusieurs parmi les puissants tentèrent de s'imposer, plus par désir de ceindre la couronne que pour servir la chose publique et administrer la justice. Conrad, déjà nommé, se distinguait entre tous : c'était un homme d'une grande audace et d'une force peu commune, mais à la loyauté incertaine. Après qu'on eut longuement disputé, en particulier parmi les évêques, de celui qu'on élirait au trône, le choix de Conrad s'imposa à tous. Le seul obstacle, qui avait suscité l'hostilité d'Henri lui-même, était la parenté qui existait entre Conrad et son épouse : celle-ci avait auparavant été mariée à l'un de ses parents. Les évêques le sommèrent de choisir entre le maintien de cette union manifestement contraire à l'autorité sacrée, et sa répudiation, pour ceindre la couronne impériale. Il promit aussitôt de rompre cette union incestueuse, de se plier à leur injonctions et d'écouter leurs conseils. Les évêques écrivirent alors au pape[1] pour qu'il donne son assentiment à leur choix. Il accepta bien volontiers et exhorta Conrad à venir à Rome ceindre la couronne de toute l'Italie quand il aurait pris en main le sceptre de la Germanie. Celui-ci, une fois en possession des insignes royaux, gagna l'Italie, emmenant avec lui cette femme qu'il avait épousée, comme on l'a dit, d'une union

[1] Jean XIX (1024-1032).

ut diximus, inli<ci>to ceperat matrimonio. Cui protinus in descensu Alpium, quem Curiam Gallorum licet corrupte vocant, in oppido Cumis occurrit cum summo apparatu papa Romanus, ut ante spoponderat. Fuere tunc quidam de marchionibus Italiae qui minus ei assensum prebuerunt. Sic enim illis facere mos est, ut iam supra taxavimus, in mortibus imperatorum. Nam et Papienses, ceterorum superbissimi, palatium regis in sua civitate operoso sumptu constructum destruxerant usque ad solum. Ille vero, ut comperit, ferociter irruit, Yporeiam primitus civitatem capiens, deinde ceteras cum castris universis proprię subiciens ditioni; sicque Romam deveniens coronam ex more sumpsit imperii. Cui dum episcopi suggererent ut auctoritate Romani pontificis, qualiter illis promiserat, repudium inliciti facere coniugii, graviter accipiens dixit se imperatorem creatum nullo modo debere uxore viduari, ac sicut inepte ceperat tenuit.

[2] Conrad de Franconie, roi de Germanie à la mort d'Henri II, empreur de 1027 à 1039, était l'arrière-petit-fils de Liutgarde, fille d'Otton Ier. Son épouse Gisèle, fille de Conrad, duc de Carinthie, était l'arrière-petite-fille de Gerberge, sœur du même Otton, leur parenté excluait alors un mariage canonique.

[3] *Curia Gallorum* est la transcription fautive de *Curwala*, nom de la ville de Coire (Chur en allemand); comme le signale la remarque de Raoul, ce nom pouvait prêter à confusion : dans certains manuscrits de la *Chronique* d'Adon (éd. Pertz, *M.G.H., SS*, t. 2, p. 325), on le trouve accompagné de la glose *id est comitatum Cornugalliae*. Pour traverser des Alpes à destination de Côme une telle étape est normale, mais le récit clair et cohérent de Raoul a été rejeté par la plupart des auteurs, qui nient l'existence d'une rencontre entre Conrad et Jean XIX, pour laquelle Raoul serait notre source unique. Remarquons que, présent dans le Piémont en 1028 aux côtés de Guillaume de Volpiano (IV, 6-8), il est l'un des meilleurs témoins possibles de ce qu'il raconte. De plus, contrairement à ce qui est dit, son récit ne s'oppose pas aux indications données par les sources contemporaines : nous ignorons à peu près tout de l'itinéraire de Jean XIX pour cette période, et celui de Conrad est compatible avec notre texte. Wipon, chapelain de Conrad, dont on invoque le témoignage contre Raoul, décrit en ces termes le déplacement du futur empereur : « Rex ingressus Italiam, per Veronam inter Mediolanum et Papiam Vercellis venit », (*Wiponis Gesta Chuonradi II*, éd. H. Bresslau, *M.G.H. in us. schol.*, 1878, 12, p. 25). Il ne fait pas allusion à une traversée des Alpes par le Brenner, interprétation dont H. Bresslau porte seul la responsabilité (*Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, Leipzig, 1879, p. 121). Le passage par le Brenner et la vallée de l'Adige n'est pas l'unique route possible pour Vérone et, dans des circonstances analogues, d'autres souverains germaniques utilisèrent

illégitime[2]. Alors qu'il descendait des Alpes par ce lieu qu'on appelle inexactement *Curia des Gaulois*, le pape des Romains se porta à sa rencontre dans la cité de Côme, en grande pompe, comme il l'avait promis[3]. Certains marquis italiens lui refusèrent leur consentement, comme ils ont d'ailleurs coutume de le faire à chaque fois que meurt un empereur. Les plus arrogants de tous, les gens de Pavie, rasèrent même jusqu'aux fondations le palais royal qu'on avait construit à grands frais dans leur cité[4]. Lorsqu'il le sut, Conrad réagit avec violence : il donna d'abord l'assaut à Ivrée, puis soumit les autres cités à son pouvoir. Il vint ensuite à Rome où, selon la coutume, il ceignit la couronne impériale[5]. Lorsque les évêques lui demandèrent alors de faire annuler son mariage par autorité apostolique, comme il l'avait promis, il s'y refusa, disant ne pas vouloir se priver de sa femme, maintenant qu'il était empereur, et la garda avec lui, scandaleusement[6].

d'autres routes pour forcer le passage des Alpes (A. A. Settia, Le frontiere del regno italico nei secoli VI-XI : l'organizzazione della difesa, *Castrum 4. Frontières et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Age*, Rome-Madrid, 1992, p. 201-209, à la p. 208) ; il est à remarquer enfin que les premiers diplômes émis par Conrad en Italie, datés de Vérone, concernent l'évêché, le chapitre et l'abbaye Sant'Abondio de Côme (J.-F. Böhmer, *Regesta imperii*, III, *Salisches Haus. Erste abteilung : Konrad II*, éd. Bischoff-Appelt, 1951, p. 35-36, n^os^ 53, 54, 55, 57) : le premier d'entre eux confirme à l'évêque Alberic (1007-1027), d'origine allemande et fidèle de Conrad, les droits publics sur le comté de Chiavenna, première étape au pied des monts en venant de Coire, mesure qui vise apparemment à mettre en sûreté cette voie essentielle vers l'Empire.

[4] La restauration du palais de Pavie est évoquée dans l'introduction du livre précédent (III, 1). Sa destruction en ouverture du livre IV constitue un élément fâcheux de plus dans le portrait de Conrad (sur le palais de Pavie cf. A. A. Settia, Pavia carolingia et postcarolingia, dans *Storia di Pavia*, 2, Pavie, 1987, aux p. 103-106). C'est à l'automne de 1026 que Conrad s'empara des places fortes du Piémont.

[5] Le 26 mars 1027.

[6] L'insistance de Raoul sur ce mariage incestueux et sur le parjure grâce auquel Conrad parvient à conserver la dignité impériale est la marque de son hostilité à l'égard du nouvel empereur, qui se confirme au cours du livre. Elle s'exprime ici par la comparaison défavorable qui s'ébauche entre le nouveau souverain, brutal, menteur et incestueux, et son prédécesseur, homme de parole et époux irréprochable. Avec l'avènement d'un empereur indigne, c'est la crise annoncée à la fin du livre précédent qui commence. Elle s'aggrave dans les pages suivantes, en raison de l'inconséquence du pontife.

I. De universalitate aecclesiae a Constantionopolitanis iniuste requisita.

2. Circa annum igitur Domini millesimum vicesimum quartum, Constantinopolitanus presul cum suo principe Basilio aliique nonnulli Grecorum consilium iniere quatinus cum consensu Romani pontificis liceret ecclesiam Constantinopolitanam in suo orbe, sicuti Roma in universo, universalem dici et haberi. Qui statim miserunt qui deferrent multa ac diversa donorum exenia Romam tam pontifici quam ceteris quos suae parti favere conspicerent. Ubi convenientes exposuerunt apud pontificem suę profectionis quęrellam. Sed quid non pertentat cecus amor habendi? Estque proverbium: aureo pugillo murum frangere ferreum. Ac licet pro tempore Filargiria mundi regina queat appellari, in Romanis tamen inexplebilis cubile locavit. Mox namque, ut videre Grecorum sibi deferri fulgidas opes, versum est cor illorum ad fraudulentię diverticula, pertemptantes an forte clanculo concedere quirent quod petebatur; sed nequicquam. Non enim potest falli summa Veritas quę spopondit: « Portae inferi non prevalebunt adversus eam ». Dum ergo adhuc leni sub murmure huiusce machinatores in conclavi sese putarent talia tractavisse, velox fama de ipsis per universam Italiam decucurrit. Sed qualis tunc tumultus, quam vehemens commotio per cunctos extitit qui audivere, dici non valet.

3. Precipue tamen vir prudentissimus, pater videlicet Willelmus, de quo iam diximus, ad Romanum pontificem de hac re misit epistolam corpore brevem sed materia ingentem ac sermone pongentem, talia continentem: « Gratia Dei et reverentia beati apostolorum principis Petri sedium in orbe terrarum excellentissima indepto papę Iohanni Willelmus crucis Christi servus sedem iudicii cum apostolis et regni coronam. Magistri gentium dictis instruimur, seniorem non increpandum; isdem tamen alias dicit: 'Factus sum insipiens, vos me

[7] Basile II (976-1025).

[8] La cupidité des Romains est l'un des thèmes récurrents des *Histoires* (I, 12; II, 6; II, 11); s'appuyant sur un développement du cliché antique de l'*auri sacra fames*, l'accusation prend ici une portée plus générale, d'autant que le pape Jean XIX est pour Raoul gravement responsable de ce mal du siècle: dans la *Vita Willelmi*, 10,

Prétentions injustifiées de l'église de Constantinople à l'universalité

2. Vers l'an du Seigneur 1024, l'évêque de la cité de Constantinople, son prince Basile[7] et beaucoup d'autres décidèrent qu'avec l'assentiment du pontife romain, l'église de Constantinople serait dite et tenue universelle en son monde, comme l'est Rome dans tout l'univers. Ils envoyèrent donc une légation, porteuse de présents nombreux et variés, destinés au pontife et à tous ceux qui épouseraient leur cause. Ils rencontrèrent le pontife pour lui exposer la requête qui motivait leur venue. À quoi l'amour aveugle des richesses ne porte-t-il pas ? Un proverbe dit aussi qu'un poing d'or peut fendre une muraille de fer. L'amour des richesses pouvait, certes, passer pour le roi de cette époque. Mais c'est chez les Romains qu'il installa son gîte[8] : en effet, dès que les richesses éblouissantes des Grecs leur furent portées, leurs cœurs s'engagèrent sur la voie de la tromperie et ils tentèrent de concéder en secret ce qu'on leur réclamait, mais en vain, car la vérité souveraine, qui promet que « les portes de l'enfer ne prévaudront pas sur elle[9] » ne saurait faillir. Alors même que ces entremetteurs pensaient avoir conclu l'affaire à huis clos et sans bruit, la rumeur s'en répandit d'un trait par toute l'Italie. Quel tumulte, quel choc ce fut alors pour tous ceux qui l'entendirent, c'est une chose que l'on ne saurait dire.

3. On vit en particulier cet homme d'infinie sagesse, l'abbé Guillaume dont nous avons parlé, envoyer à ce sujet au pape romain la lettre qui suit, brève mais ample par son contenu et tranchante par ses mots : « Au pape Jean, à qui la grâce de Dieu et la révérence due à Pierre, prince des apôtres, ont donné le siège le plus élevé de ce monde, Guillaume, esclave de la croix du Christ, souhaite de siéger parmi les apôtres et de ceindre la couronne du Royaume. Du Maître des nations, nous avons appris à ne pas blâmer qui est plus grand que nous[10] : *Je suis deve-*

il transcrit le texte d'une lettre comminatoire de l'abbé Guillaume à Jean XIX, lui reprochant ses efforts insuffisants pour combattre la simonie, qui complète celle qu'il transcrit dans les lignes qui suivent.

[9] Mt 16, 18.

[10] 1 Tim 5, 1.

coegistis'. Idcirco igitur filiationis diligentia hortamur communem vestram paternitatem qualiter in uno imitemini cogi<ta>tiones hominum pervidentem Dominum salvatorem, ut dicatis ad aliquem vobis unanimem, quemadmodum ipse Petro : 'Quid dicunt homines de me ?'. Si vero responsum illius ex fide fuerit, animadvertite qualiter sonuerit : si autem clare, custodite ne offuscetur ; si vero obscure, lux mundi oranda est qualiter ita fulgeatis, ut universis in gremio ecclesię constitutis ad viam mandatorum Dei gradiendam lumen prebeatis. Sed est fama rei qui nuper erga vos accidit, de qua quis<quis> audiens non scandalizatur, noverit se longe ab amore superno disparari. Quoniam, licet potestas Romani imperii, quę olim in orbe terrarum monarches viguit, nunc per diversa terrarum innumeris regatur sceptris, ligandi solvendique in terra et in cęlo potestas dono inviolabili incombit magisterio Petri. Atque ista idcirco diximus, ut animadvertatis non aliter Grecos quam cenodoxia huiusce quae audivimus apud vos requirere impe<t>ravisse. De cetero quoque optamus, uti universalem decet antistitem, vos acrius in correctione ac disciplina sanctę et apostolicae ecclesię vigere aeternoque ac feliciter in Christo valere ».

4. Erat quippe Iohannes iste, cognomento Romanus, frater illius Benedicti cui in episcopatum successerat largitione pecunię : repente ex laicali ordine neoffitus constitutus est presul. Sed insolentia Romanorum huiusmodi adinvenit palliatę subdolositatis ridiculum, scilicet ut, quemcumque pro suo libitu in presentiarum ad pontificatus officium delegerint, mutato

[11] 2 Cor 12, 11.
[12] Mc 8, 27.
[13] Raoul est ici encore le seul à faire part de l'épisode, mais il n'y a pas lieu de mettre en cause son récit sans autre examen : apparemment bien informé sur le pape (qui avait accordé un soutien sans faille à l'abbé Odilon de Cluny comme à Guillaume de Volpiano, en accordant l'exemption à leurs établissements), présent à la même période aux côtés de Guillaume de Volpiano, il avait accès à des sources d'informations privilégiées, dont il fait état. Ici encore il convient de s'interroger sur la stratégie du chroniqueur : l'épisode vient se joindre au dossier déjà lourd rassemblé par Raoul au sujet de la simonie et de l'inconséquence des prélats romains, et les circonstances scandaleuses de l'élection de Jean XIX constituent, avec celles de l'avènement de Conrad, un présage inquiétant pour la période qui s'ouvre. Notons

nu ignorant, et vous m'y avez contraint[11]. Aussi exhortons-nous votre bienveillante paternité à suivre l'exemple de notre Seigneur et sauveur, qui connaît les pensées des hommes, et poser à chacun de nous la question que lui-même posa à Pierre : *Que dit-on de moi*[12] ? Et si l'on vous répond de bonne foi, soyez attentif au son de la voix. S'il est clair, veillez à ce qu'il ne s'assombrisse pas. Mais s'il est obscur, priez la lumière de ce monde de vous rendre éblouissant, au point d'éclairer la voie de ceux qui gravissent les commandements de Dieu. Le bruit nous est parvenu d'un fait survenu chez vous, qui scandalise justement tout homme qui ne s'est pas éloigné de l'amour céleste. En effet, si l'empire de Rome, qui autrefois gouverna seul le monde entier, obéit aujourd'hui à d'innombrables sceptres, il n'en reste pas moins que le pouvoir de lier et de délier, sur terre comme au ciel, appartient, par don inviolable, au seul magistère de Pierre. Nous vous disons cela afin que vous compreniez que les requêtes présentées, à ce qu'on nous a dit, par les Grecs, ne sont que vanité. Nous vous souhaitons d'ailleurs, comme il convient à une autorité universelle, de faire preuve de plus d'exigence pour corriger et instruire l'église sainte et apostolique, et de jouir d'une félicité universelle dans le Christ[13]. »

4. Ce Jean, dit aussi Romain, était le frère de Benoît[14], auquel il avait succédé moyennant le paiement d'une somme d'argent. Encore néophyte, il fut extrait de l'ordre des laïcs pour être ordonné évêque. L'impudence des Romains a d'ailleurs inventé un tour risible pour dissimuler leur tromperie : celui qu'ils élisent, au gré de leur caprice, pour lui remettre

par ailleurs que l'ambassade envoyée par Byzance et favorablement reçue à Rome s'intègre dans un contexte d'apaisement relatif des relations entre la papauté et le monde grec, qui permit à Jean d'étendre l'influence romaine dans les régions d'Italie méridionale, moyennant peut-être certains compromis en matière doctrinale.

[14] Il s'agit de Benoit VIII (1012-1024) pour lequel Raoul témoigne dans les pages précédentes de sentiments beaucoup plus respectueux. Le manuscrit original portait *Gregorius* à la place de *Johannes*, et *Johannis* à la place de *Benedicti*. Les noms ont été corrigés de la main de Raoul. La confusion de la première rédaction semble porter la trace des polémiques entraînées par l'élection de Benoît IX (1032-1045), neveu et successeur de Benoît VIII et Jean IX, déposé en 1045 et remplacé de manière éphémère par Grégoire VI : Raoul revient deux fois par la suite (IV, 17 et V, 26) sur cet épisode scandaleux.

nomine quod illi prius fuerat, aliquo magnorum pontificum nomine illum appellari decernunt; revera quem, si non meritum rei, saltem nomen extollat. Preterea, Constantinopolitani ad propria remeantes, confutata illorum undique tumida presumptio conquievit.

II. De heresi in Italia inventa.

5. Castrum igitur erat per iddem tempus in gente Longobardorum, quod ut erat vocabatur, Mons videlicet Fortis, plenum etiam ex nobilioribus eiusdem gentis. Hos nempe cunctos ita maculaverat heretica pravitas, ut ante erat illis crudeli morte finiri quam ab illa quoquo modo possent ad saluberrimam Christi domini fidem revocari. Colebant enim idola more paganorum ac cum ludeis inepta sacrificia litare nitebantur. Sepissime denique tam Mainfredus, marchionum prudentissimus, quam frater ejus Alricus, Astensis urbis presul, in cuius scilicet diocesi locatum habebatur predictum castrum, ceterique marchiones ac presules circumcirca creberrimos illis assultus intulerunt, capientes ex eis nonnullos quos, dum non quivissent revocare ab insania, igne cremavere. Contigit ergo in vicino haberi aliud castrum nostrę religionis et fidei, in quo quidam miles aliquando egrotans ad extremum pene devenerat. Ad quem utique visitandum ex hereticorum castello illorum precipua iuxta morem veniens mulier, revera potius ut evidentior fieret secta eiusdem nequitię : nam protinus ut egrediens domum, in qua eger decubabat, intraret, repente prospiciens is qui languebat vidit intrare cum eadem muliere ad se innumerabilem exercitum in nigerrimis vestibus faciebusque teterrimis. Qua vero ingressa, postquam languentis frontem ac pulsum pectoris et cetera, ut usus

[15] La coutume qui veut que la nouveau pape prenne un nouveau nom à la suite de son élection remonte au pontificat de Jean XII (937-964).

[16] Ulric [*Odelricus*]-Manfred, marquis de Turin (1000-1031) et son frère Aldric, évêque d'Asti (1008-1034), qui exerçait aussi la tutelle sur le diocèse d'Alba, dans lequel se trouve le *castrum* de Monforte d'Alba. Le témoignage postérieur du chroniqueur milanais Landolf fait état aussi de l'action comme inquisiteur de l'archevêque de Milan Aribert. Si la définition donnée par Raoul de l'hérésie des habitants de Monforte est problématique, une fois encore, ses renseignements, lorsqu'on parvient à les recouper, sont précis et pertinents. De passage dans la région

la charge pontificale, ils lui changent son nom pour l'appeler du nom de quelque pontife illustre. On est ainsi assuré que, à défaut de s'illustrer par son mérite, il le fera par son nom[15]. Enfin, les gens de Constantinople repartirent chez eux, et leur orgueilleuse prétention, rejetée de tous, retomba dans l'oubli.

II. Une hérésie découverte en Italie

5. Il y avait alors en Lombardie un château appelé Monforte, peuplé d'hommes nombreux, parmi les plus nobles de ce peuple. Tous étaient à ce point marqués par l'hérésie qu'il auraient préféré une mort atroce plutôt que de retourner à la foi du Christ notre Seigneur. Ils révéraient des idoles, à la manière des païens et, comme les juifs, s'efforçaient de leur offrir d'ineptes sacrifices. Tant Manfred, le plus sage des marquis, que son frère Aldric, évêque de la ville d'Alba, dont le diocèse comprenait ledit château[16], et les autres marquis et évêques des environs, leur avaient à plusieurs reprises donné l'assaut, capturant même certains d'entre eux. Ne pouvant les arracher à leur folie, ils les livrèrent au feu[17]. Non loin de là se trouvait un autre château, fidèle à notre foi, où un chevalier tomba malade, au point d'entrer en agonie. Du château des hérétiques une femme vint alors lui rendre visite, comme c'était la coutume, mais plutôt pour dévoiler la nature perverse de la secte. Lorsqu'elle entra dans la maison où reposait le malade, celui-ci vit une troupe innombrable d'êtres qui l'accompagnaient, vêtus d'habits tout noirs, aux figures répugnantes. Dès qu'elle fut entrée, comme à son habitude, elle toucha de sa main pour l'examiner le front du malade et

en 1028 avec Guillaume de Volpiano(cf. paragraphes suivants), il a pu recueillir des informations de première main auprès des parents et amis de son abbé.

[17] L'évocation des hérétiques de Monforte n'a pas dans le texte le même statut que le récit des événements d'Orléans. L'épisode se justifie par la révélation diabolique dont il offre l'occasion, et qui prépare l'évocation des fausses reliques de Saint-Just de Suse, où réapparaissent les mêmes personnages. La description de l'hérésie de Monforte par Raoul pose pourtant des problèmes délicats, dans la mesure où elle en est le plus ancien témoignage, le seul en fait, avec la chronique de Landolf de Milan, beaucoup plus tardive (cf. H. Taviani, Naissance d'une hérésie en Italie du Nord, *Annales ESC*, 1974, p. 1224-1252). Pour un commentaire de ce texte, cf. Poly et Bournazel, *La mutation féodale*, p. 421-423.

habet, manu perlustravisset pronuntiaretque illum convaliturum in proximum, domo egressa est, totaque simul familia cum illa solum relinquere infirmum. Statim quoque adfuit illi nigrorum quem viderat globus, cui ita qui videbatur illorum princeps infit : « Agnoscis me, inquiens, Hugo ? ». Hoc enim erat illius aegri vocabulum. Cumque ille respondens diceret : « Tu quis es ? », dixit ei : « Potentissimus potentum ac ditissimus divitum ego qui occurro tibi. Si me tantum credideris facere posse ut te a morte, quę presens inminet, eripiam, longoque vivas tempore ; et ut certissime credas quod spondeo, noveris meo auxilio meaque industria Chounradum hoc tempore imperatorem esse creatum. Tu quippe bene nosti quod nullus imperatorum ita velociter omnem Germaniam atque Italiam, sicuti iste, suę subiugavit ditioni ». « Novi, inquiens aeger, et mirum diu mihi cum ceteris fuit. » Deinde vero primę fraudis auctor adiecit : « Nonne etiam in transmarinis partibus regnum Grecorum post Basilium Michaheli mihi oboedienti tradidi ? Idcirco, inquit, crede mihi, et faciam tibi multo maiora quam sperare queas, teque ipsum sanitati restituam ». Erat quippe fama tunc temporis quod isdem Mihahel cubicularius fuisset Basilii clamque illi venenum in potu ad necem dedisset, cuius procul dubio imperii post mortem eius sumpsit coronam ; cuius etiam, ut par erat, imperii regimen non satis utile fuit. Interea memoratus Hugo in sese reversus dextera signum venerabilis crucis exprimere temptans dixit : « Ego vero Iesum Dei filium testor, quem adoro, credo et confiteor ; non alium te omnino credidero nisi, ut fuisti et es, fallacem diabolum ». Tunc demon continuo hanc vocem edidit : « Quęso ne brachium contra me erigas ». Sicque continuo omnis ille globus ut fumus evanuit. At ille exclamans voce qua potuit, occurrunt quippe domestici ; narrat illis ex ordine quę vidit et audivit. Quibus dictis, ipso die ante solis occasum obiit. Nulli denique dubium quoniam ista et sibi et nobis vidit.

[18] À l'empereur Basile, mort en 1025, avaient succédé Constantin VIII et Romain III Argiros (1028-1034) ; ce dernier, selon certaines sources byzantines, aurait été empoisonné par son chambellan (cubiculaire), le futur Michel IV. Il n'y a donc pas une cohérence chronologique parfaite entre l'allusion à la mort d'Henri II et à l'avènement de Conrad, qui situe l'anecdote peu après 1024, et les événements byzantins, postérieurs. L'allusion à Michel pourrait donc mener vers la date de 1034, mais on voit mal un tel épisode survenir après les événements mémorables

d'autres endroits de son corps, prit son pouls et lui annonça une guérison prochaine. Elle sortit ensuite, avec les serviteurs, laissant le malade seul. Aussitôt, la troupe noire qu'il avait vue auparavant lui apparut à nouveau et celui qui semblait être le chef lui adressa la parole : « Me reconnais-tu, Hugues (tel était en effet le nom du malade) ? – Qui es-tu ? – Celui qui se tient devant toi est le plus puissant des puissants et le plus riche parmi les plus riches ; si tu me fais confiance, je peux t'arracher à la mort qui te menace, et tu vivras encore longtemps. Pour que tu te fies à ma promesse, sache que c'est grâce à mon action que Conrad est devenu empereur. Et tu sais bien que jamais empereur n'a si rapidement soumis à son pouvoir la Germanie et l'Italie. – Je le sais, répondit le malade, et comme tout le monde, je m'en suis étonné. – Et au-delà de la mer, reprit l'auteur de la première tromperie, n'ai-je pas après Basile, remis le royaume des Grecs à Michel, mon serviteur ? Crois-moi donc, et je ferai pour toi plus que tu ne saurais le penser. Et je te rendrai la santé. » On pensait alors que ce Michel, qui avait été cubiculaire de Basile, avait secrètement empoisonné celui-ci[18]. Il est par ailleurs avéré qu'à sa mort, il avait ceint la couronne impériale ; comme il est juste, la prospérité ne couronna pas son règne. Hugues, revenant à lui, tenta de faire de la main droite le signe de la croix vénérable : « Je proclame, dit-il, que Jésus est fils du Dieu, que j'adore, en qui je crois et que je proclame. Quant à toi, j'en suis convaincu, tu n'es et n'as jamais été autre que le diable trompeur. » Le démon lui cria aussitôt : « Ne lève pas le bras contre moi, je t'en prie ! » Sur le champ, sa troupe se dissipa, comme fumée. Le malade appela alors de toutes ses forces et les domestiques accoururent. Il leur raconta alors ce qu'il avait vu et entendu. Puis, après avoir parlé, il mourut, avant le coucher du soleil. Que nul n'en doute : sa vision s'adressait à nous comme à lui[19].

de 1033-1034, qui font la substance du livre IV. La logique du récit implique cependant, dans le déroulement imaginé par Raoul, que les deux faits soient contemporains et antérieurs à l'année 1028, date de l'épisode suivant, dont Raoul fut le témoin direct. La date de 1027, paraît donc la plus compatible avec le récit de Raoul.

[19] Écho de Grégoire le Grand, *Dialogues*, IV, 40, 9 : *de quo nimirum constat quia pro nobis ista, non pro se, uiderat.*

III. Quod peccatis hominum exigentibus, Deo permittente, a nequam spiritibus aliquando fiant miracula.

6. Divina igitur auctoritas per Moysen Iudeis prolata taliter illos monuit dicens : « Si fuerit, inquit, propheta inter vos loquens in nomine alicuius deorum gentium et predixerit quippiam futurum, et fortuito evenerit, non credatis ei, quoniam temptat vos dominus Deus vester, ut sciat si diligatis eum annon ». Habemus ergo in presentiarum in re dissimili non dispar exemplum. Fuit enim prescripto tempore homo plebeius, mangonum callidissimus, innoti tamen nominis et patriae, quoniam, pro diversitatibus locorum querens latebram, ne agnosceretur fraudulenter imponebat sibi vocabula vel de qua foret provintia. Effodiebat quoque e tumulis clancule ossa evellens a cineribus nuperrime defunctorum hominum, sicque imposita in diversis apoforetis venditabat apud plurimos pro sanctorum martyrum seu confessorum reliquiis. Hic vero post innumeras huiussce inlusiones in Galliis patratas perfuga venit ad loca Alpium, ubi persepe brutę gentes inhabitant habentes in arduis plurima domicilia. Ibi nempe se Stephanum nuncupavit, qui alias Petrus alias Iohannes dictus fuerat. Illic ergo more solito noctu colligens a loco abiectissimo innoti ossa hominis, quę posuit in cassella et feretro, dicebat sibi angelica ostensione revelatum fuisse quem fingebat esse sanctum martyrem nomine Iustum. Mox quoque vulgus, ut se in talibus habere solet ignavum quicquid rusticanę plebis fuit, totum ad hanc famam confluit ; penitet insuper si non est sibi morbus quo curari deposcat. Tunc ducit debiles, confert munuscula, pervigil tenet excubias, prestolans repentina fore miracula, quę, ut diximus, aliquotiens permittuntur fieri a malignis spiritibus temptatorie, peccatis hominum precedentibus ; quod tunc procul dubio evidentissime claruit. Multimodę quippe membrorum reformationes ibidem visę sunt extitisse ac insignia pendere oscillorum multiformia. Nec tamen Moriannę vel Utzeticę seu Gratinonę

[20] Dt 13, 1-3.

[21] Saint Just de Beauvais, aurait été un enfant martyrisé lors de la persécution de Dioclétien.

[22] L'anecdote s'achevant dans le Val de Suse, il n'y a rien d'étonnant à trouver mention des diocèses de Grenoble ou de Maurienne. Inexplicable est celle du

III. Pour châtier les péchés des hommes, les esprits du mal opèrent parfois des miracles, avec la permission divine

6. L'autorité divine proclamée par Moïse aux juifs les avertit ainsi : « S'il y a parmi vous quelque prophète qui, parlant au nom de quelque divinité des gentils, prédit un fait qui advient effectivement par la suite, ne croyez pas en lui : c'est votre Dieu qui vous tente ainsi, pour savoir si vous l'aimez ou non[20]. » Nous en avons vu, sur un autre sujet, un exemple analogue. À cette époque, il y avait en effet un homme sorti du peuple, maquignon des plus roués, de nom et de patrie inconnus, car dans les divers lieux où il trouvait refuge, il mentait pour dissimuler son identité et l'endroit d'où il venait. En cachette, il ouvrait les sépultures pour en retirer les os des restes de morts récemment inhumés puis, après les avoir placés dans diverses sortes de reliquaires, il les vendait à de très nombreuses personnes comme reliques de saints, martyrs ou confesseurs. Après avoir perpétré d'innombrables fraudes dans les Gaules, il alla se réfugier dans les Alpes, où l'on trouve en grand nombre des gens idiots, le plus souvent établis dans des lieux inaccessibles. Là, il prit le nom d'Étienne lui, qui s'était appelé ailleurs Pierre ou Jean. Comme à son habitude, il recueillit dans la plus vile des sépultures les ossements d'un inconnu, les posa dans une châsse posée sur un brancard et prétendit avoir trouvé par une révélation angélique les restes d'un saint martyr du nom de Just[21]. Poussé par l'ignorance typique du peuple de la campagne, les habitants accoururent à la rumeur, certains regrettant même de ne pas avoir de mal dont ils auraient pu demander la guérison. On y porta les infirmes, on apporta des présents, on y organisa des veilles pour attendre les miracles imminents que, comme nous l'avons dit, les esprits malins peuvent parfois réaliser, pour mettre les hommes à l'épreuve quand ils ont péché. Il en fut ainsi, clairement et sans aucun doute, en cette occasion. Il semble bien en effet que des guérisons de maux portant sur diverses parties du corps furent opérées en cet endroit et que des ex-votos en tous genre y furent suspendus. Et pourtant, les évêques de Maurienne, d'Uzès ou de Grenoble[22], dans les dio-

diocèse d'Uzès, mais aucune correction ne permet de retrouver les noms de Vienne, Valence, Die ou Embrun, auxquels on pourrait s'attendre.

urbium presules, in quorum diocesibus talia profanabantur, diligentiam huius inquirendę rei adhibuere ; quin potius conciliabula statuentes, in quibus nil aliud nisi inepti lucri questum a plebe, simul et favorem fallacię exigebant.

7. Interea Mainfredus, marchionum ditissimus, huiusmodi famam comperiens, misit e suis qui, vi rapientes illud quod colebatur simulachrum, sibi deferrent quem aestimabant martyrem venerandum. Ceperat enim isdem marchio construere monasterium in Seutię castro, quod est inter Alpes antiquissimum, in honore Dei omnipotentis eiusdemque genitricis Mariae semper virginis, in quo etiam post expletionem operis illum cum aliis quamplurimis sanctorum pignoribus locare decreverat. Post paululum quoque, completo ęcclesię opere statutoque dedicationis die, acersitis episcopis in gyro degentibus, cum quibus etiam sepe nominatus abba Willelmus, nonnullique abbates adfuerunt. Erat autem tunc ibidem predictus mango, iam dicto marchioni percarissimus effectus, quippe quoniam spondebat se multo preciosiora sanctorum pignora in proximo revelaturum, quorum scilicet gesta et nomina atque passionum certamina ut cetera fallaciter confingebat. Qui cum a doctioribus quibusque interrogaretur qualiter talia pernosceret, minus verisimilia blatterans personabat ; nam et egomet cum sepius nominato abbate illuc deveniens intereram. Aiebat namque : « Apparet, inquiens, mihi noctu angelus narratque ac docet quęcumque me velle scire noverit et tamdiu apud me manet usque duni ego recedere compello ». Cum vero ad hęc respondentes sciscitaremus an vigil seu in somnis hoc cerneret, subiunxit : « Per singulas pene noctes eripit me angelus a lectulo, uxore mea ignorante, qui post multa colloquia salutans me atque deosculans recedit ». Nos quoque, expoliatum calliditatibus intelligentes mendacium, cognovimus virum non angelicum, quin potius fraudis ac malignitatis ministrum.

[23] La charte de fondation de Saint-Just de Suse par Ulric-Manfred et l'évêque Aldric en juillet 1029 (éd. C. Cipolla, Le piu antiche carte diplomatiche del

cèses desquels se produisaient ces profanations, ne jugèrent pas nécessaire d'enquêter sur le fait : bien plus, ils n'hésitèrent pas à réunir de petits synodes qui ne visaient qu'à extorquer au peuple un misérable profit et à favoriser cette tromperie.

7. Entre-temps, le très riche marquis Manfred, ayant eu vent de la rumeur, envoya des hommes à lui pour s'emparer par la force de cet objet illusoire de vénération et lui rapporter les soi-disant reliques du vénérable martyr. Le marquis avait en effet entrepris d'édifier dans le château de Suse[23], l'un des plus antiques de toutes les Alpes, un monastère consacré au Dieu tout-puissant et à sa mère, Marie toujours vierge. Une fois l'œuvre achevée, il avait décidé d'y placer ces reliques avec celles de très nombreux autres saints. Peu après, lorsqu'on eut terminé la construction de l'église fut achevé et fixé le jour de la dédicace, les évêques des environs furent invités : vinrent avec eux l'abbé Guillaume, déjà nommé, et plusieurs autres abbés. Il y avait aussi le maquignon déjà cité, qui était devenu d'autant plus cher au marquis qu'il promettait de lui révéler bientôt des reliques plus précieuses encore de saints dont il inventait la vie, le nom et la passion. Comme les plus savants de ceux qui étaient là lui demandaient comment il avait appris ces choses, il répondait par des proclamations invraisemblables. J'étais moi-même présent, venu en cet endroit avec ledit abbé, lorsqu'il dit : « La nuit, un ange m'apparaît, qui me raconte et m'enseigne ce qu'il sait que je veux connaître, et il reste avec moi jusqu'à ce que je lui dise de repartir. » Comme nous lui demandions, en réponse, s'il était réveillé ou endormi lorsqu'il le voyait, il ajouta : « Presque chaque nuit l'ange m'enlève à mon lit à l'insu de mon épouse, et après de longues discussions, il me salue, m'embrasse et s'en va. » Ayant perçu le mensonge dissimulé sous ces paroles habiles, nous le reconnûmes pour ce qu'il était, non pas un homme des anges mais plutôt le serviteur du mal et de la tromperie.

monastero di S. Giusto di Susa (1029-1212), *Bolletino dell'istituto storico italiano*, 17, 1896, p. 7-115, aux p. 68-75) ne fait pas mention de l'épisode, et ne témoigne d'aucun doute particulier sur les reliques de son patron.

8. Preterea pontifices, rite peragentes ob quam venerant ecclesie consecrationem, intromiserunt cum ceteris reliquiarum pignoribus ossa illius profani astu adinventa, non tamen sine magna utriusque plebis exultatione, que innumerabilis illuc convenerat. Contigit ergo ista fieri die XVI kalendarum novembrium, idcirco nempe quoniam fautores huius erroris asserebant esse eadem Iusti martyris ossa, qui eo die Belvaco Galliarum passus urbe, cuius etiam caput Autissiodoro, ubi natus et nutritus fuerat, relatum est et habetur. Sed ego, qui rei veritatem noveram, frivolum quod dicebatur asserebam; elegantiores tamen virorum persone, cognoscentes figmenta fallatie, fidem dabant assertioni quam protuleram. Nocte denique insecuta visa s<unt> a quibusdam monachorum seu aliorum religiosorum monstruosa in eadem ecclesia fantasmata, atque a locello, quo inclusa habebantur ossa, formas nigrorum Ethiopum exisse necnon ab ecclesia recessisse. Et licet plures sane mentis detestabile figmentum abhominandum clamarent, vulgus tamen rusticane plebis, <per> mangonem corruptum, iniusti nomen pro Iusto venerans, olim in suo permansit errore. Nos autem idcirco ista retulimus, ut a multi<s> formis demonum seu humanorum errorum, qui in orbe passim habundant, precipue in fontibus seu arboribus, ab egris incaute veneratis caveatur.

IV. De fame validissima que contigit in orbe terrarum.

9. Imminente igitur anno incarnati Christi millesimo tricesimo tercio, qui est a passione eiusdem salvatoris millesimus, obiere viri in orbe Romano famosissimi sacreque religionis signiferi : Benedictus videlicet, papa universalis; ac rex

[24] La *Passio sancti Justi* place son martyre le 18 octobre (*Acta Sanctorum*. Oct. 8, p. 338-342)

[25] C'est l'un des rares moments de son œuvre où Raoul fait allusion aux fonctions qu'il a eu à accomplir : comme plus tard (V, 8), c'est au nom de sa culture historique et liturgique qu'il paraît avoir été consulté, et c'est à ce titre d'expert qu'il se met en scène dans l'anecdote.

[26] Le sens gégraphique de l'adjectif s'était effacé devant la connotation diabolique de ces êtres obscurs, qui accompagnent souvent les cortèges de revenants.

[27] On a ici une illustration du « rationalisme » de Raoul : sceptique à l'égard des reliques douteuses honorées en cette occasion, il ne se sent pas tenu dans son récit

8. Les pontifes accomplissant ensuite les rites de consécration de l'église, pour lesquels ils étaient venus, y portèrent avec les autres reliques les ossements faussement découverts par l'impie, dans l'allégresse de la foule innombrable qui s'était rassemblée pour l'occasion. Cela se passait le 17 octobre, car selon ceux qui assuraient qu'il s'agissait bien des ossements du martyr Just, c'est en ce jour qu'il avait souffert sa passion à Beauvais[24], dans les Gaules ; par la suite sa tête avait été reportée à Auxerre, sa ville natale, où il avait grandi. Moi-même, qui connaissais bien le sujet, je déclarai la chose tout à fait insensée. D'autres, plus importants que moi et qui savaient la fausseté de tout cela, approuvèrent mes déclarations[25]. Dans la nuit qui suivit, certains des moines et des religieux aperçurent dans l'église des spectres monstrueux, ayant l'apparence d'Éthiopiens[26] tout noirs, sortant du lieu où on avait déposé les ossements, puis de l'église. Mais, alors qu'en grand nombre les gens de bon sens repoussaient cette abominable tromperie, la foule des paysans, corrompue par le fraudeur, resta dans son erreur, continuant à honorer saint Just d'un culte injuste. Nous avons rapporté ce fait pour mettre en garde contre les apparitions diaboliques, ou illusions humaines, qui sont si nombreuses sur notre terre, en particulier autour des fontaines, ou dans les arbres[27].

IV. Famine effroyable sur toute la terre

9. À l'approche de l'an 1033 de l'Incarnation, qui fut le millénaire de la passion du Christ sauveur, moururent des hommes célèbres dans tout le monde romain, modèles de sainteté et de foi : Benoît, pape universel[28], le roi Robert[29],

par le respect dû à une maison de son ordre, fût-elle créée par un bienfaiteur de Fruttuaria, et adversaire résolu de l'hérésie. Même la mention des miracles opérés par le corps supposé saint ne sauraient emporter sa conviction, car il ne s'agit que de signes, qui demandent à être établis et déchiffrés. Cette réticence s'étend à la fin à l'ensemble des manifestations de crédulité des paysans, en lesquelles on reconnaît les traces de cultes profanes, bien attestés à cette époque. Cette attitude rigoureuse, partant d'une démarche critique, n'exclut pas, pour autant, la croyance en l'apparition d'êtres démoniaques, qui viennent confirmer les soupçons du moine.

[28] Benoit VIII, mort le 9 avril 1024.

[29] Robert le Pieux, mort le 20 juillet 1031.

Francorum, ut iam diximus, Rotbertus; Fulbertus quoque Carnoti presulum incomparabilis, vir sapientissimus; necnon prenominatus pater monachorum fundatorque cenobiorum eximius Willelmus, de quo etiam perplura forent dicenda utilia, nisi quod in libello, quem de vita et virtutibus illius edidimus, prolata dudum fuisse noscuntur. Unum restat tamen quod novi ibidem minime contineri. Migravit enim predictus pater a seculo ad beatorum requiem in Neustrie partibus, in Fiscamnense videlicet monasterio, supra mare Occeanum constituto, quod a Rotomagense urbe quadraginta fere milibus distat; sepultusque est, ubi tantum condecebat virum, in loco optimo eiusdem ecclesie. Post aliquot vero dies contigit ut puerulus ferme decennis valida confectus egritudine ad sepulchrum illius gratia recuperande sanitatis duceretur, ibique a parentibus dimissus decubabat solus. Qui subito respiciens vidit super eundem sepulchrum insidentem aviculam formam columbe preferentem; quam diu intuens obdormivit. Dehinc leni expletus somno evigilans ita se repperit incolumem ac si nichil egritudinis persensisset. Suscipiunt itaque leti parentes suum; fit omnibus commune gaudium.

10. Sequenti itaque tempore cepit in universo orbe terrarum fames convalescere ac interitus pene universi humani generis imminere. Nam temperies aeris sic intempestiva effecta est ut nullius sationis proveniret tempus congruum nec messioni precipue ob inundantiam aquarum foret oportunum. Videbantur enim inter se pugnam ipsa elementa discordie agere, cum procul dubio vindictam exercerent humane insolentie; assiduis enim imbribus ita compluta erat universa tellus, ut in spacio trium annorum nulli repperirentur sulci utiles seminibus. Tempore quoque messis herbe agrestes atque infelix lolium totam operuerant superficiem agrorum. Modius quoque sementis, ubi maius proficiebat, reddebat in messe sextarium, ipseque sextarius vix referebat pugillum. Ceperat enim primitus hec sterilitas ultionis in partibus orien-

[30] Fulbert, évêque de Chartres depuis 1006, mourut le 10 avril 1028.
[31] Guillaume de Volpiano mourut le 1er janvier 1031.

dont nous avons parlé et Fulbert, évêque incomparable de Chartres[30], homme d'immense savoir, ainsi que l'admirable abbé et fondateur de monastères, Guillaume[31], déjà évoqué, et dont il faudrait dire bien d'autres choses essentielles si nous ne les avions déjà fait connaître dans un petit livre que nous avons consacré à sa vie et à ses vertus[32]. Il y a cependant un fait qui ne s'y trouve pas. Lorsque l'abbé Guillaume quitta notre monde pour se rendre au séjour des bienheureux, il se trouvait en Neustrie, dans le monastère de Fécamp, édifié au bord de la mer à environ quarante milles de Rouen. Il fut enterré, comme il convenait à un tel homme, dans l'endroit le plus beau de l'église. Quelques jours après, un enfant d'une dizaine d'années gravement malade fut porté par ses parents sur la sépulture, dans l'espoir qu'il recouvrerait la santé et ils le laissèrent là, seul, étendu. Levant les yeux, il vit soudain un oiseau au-dessus du tombeau, comme une colombe. Il le regarda longuement et s'endormit. À son réveil, il se retrouva en pleine santé, comme s'il n'avait jamais été malade. Les parents pleins de joie retrouvèrent leur fils et l'allégresse fut générale.

10. Par la suite, la faim commença à sévir sur toute la terre, menaçant de mort l'ensemble du genre humain. Le temps, en effet, se trouva bouleversé au point que jamais on ne trouva un moment où faire les semailles, ni les moissons, en particulier à cause des inondations. On avait l'impression que les éléments, opposés entre eux, se livraient bataille, alors que, sans aucun doute, ils châtiaient l'insolence des hommes. Les pluies continues avaient à ce point imbibé le sol que durant trois ans il fut impossible de tracer le sillon pour y semer. Au temps des moissons, les mauvaises herbes et la funeste ivraie recouvraient la surface des champs. Dans le meilleur des cas, un muid de grain semé rendait un setier lors de la moisson, duquel on pouvait difficilement tirer plus d'une poignée de grains. Cette famine vengeresse commença à l'est : dévastant la Grèce, elle passa en

[32] Raoul fait référence à la *Vita Willelmi*, achevée lorsqu'il lui apporta ce complément.

tis; depopulando Greciam devenit in Italiam, dehinc infusa per Gallias transiit ad universos Anglorum populos. Tunc vero constricta tota gens indigentia victus, maiores ac mediocres fame pallebant cum pauperibus; cessit enim raptus potentum universali inopie. Si quid ergo victus venundatus repperiebatur, arbitrio vendentis pro libitu erat excedere seu accipere precium. Nam in plerisque locis fuit modii precium sexaginta solidorum, alias quoque sextarius solidorum quindecim. Interea post esum bestiarum et volucrum, urgente fame acerrima, ceperunt homines preripere in cibum morticina queque ac dictu horrenda. Quidam vero fecere confugium evadende mortis ad radices silvarum herbasque fluviorum, sed nequicquam; non ergo aufugium ire ultionis Dei nisi ad semetipsum. Horret denique referre que tunc generi humano corruptiones acciderunt. Heu proh dolor! quod olim raro audiri contigerit, tunc rabida inedies compulit vorari ab hominibus humanas carnes. Arripiebantur autem viantes a se prevalentibus menbratimque dividebantur igneque decocti vorabantur. Multi quoque de loco ad locum famem fugiendo pergentes hospiciis recepti noctuque iugulati, quibus suscepti sunt in cibum fuerunt. Plerique vero, pomo ostenso vel ovo pueris, ad remota circumventos trucidatosque devoraverunt. Corpora defunctorum in locis plurimis ab humo evulsa nihilominus fami subvenerunt. Que denique rabiei insanies in tantum excrevit, ut tutius moraretur solitarium absque raptore genus pecudum quam hominum. Nam veluti iam in usum devenire deberet carnes humanas comedi, quidam decoctas detulit venundandas in forum Trenorchii, ac si fuissent alicuius pecudis. Qui deprehensus crimen flagitii non negavit, deinde artatus loris igne crematus est. Carnem autem illam humo absconsam alter effodiens noctu comedit pari modo, et ille igne combustus est.

[33] Cette interprétation radicale des pratiques féodales est reprise quelques pages plus loin (IV, 17).

[34] Le setier est en principe la douzième partie du muid : on constate donc une variation du simple au triple du prix du grain (de soixante à cent quatre-vingt sous

Italie, se diffusa par la suite à travers les Gaules, et s'étendit à toutes les populations des Angles. Le manque de nourriture accabla les peuples tout entiers : riches et moins riches étaient hâves, comme les pauvres, car la misère universelle avait mis fin aux pillages des puissants[33]. S'il se trouvait quelque nourriture à vendre, le vendeur pouvait, selon son bon plaisir, augmenter ou respecter le prix accoutumé : on vit ainsi en beaucoup d'endroits le muid de grain à soixante sous, dans d'autres cas le sextier à quinze sous[34]. Après avoir mangé le bétail et les oiseaux, les hommes se mirent, poussés par une faim atroce, à manger des charognes ou autres nourritures innommables. Certains allèrent jusqu'à manger les algues des rivières pour échapper à la mort, mais en vain : il n'y avait d'autre moyen d'échapper à la fureur divine que de revenir en soi. Dire à quels excès porta la corruption du genre humain provoque l'horreur : on vit alors, ô douleur ! ce qu'on n'avait vu que rarement dans le passé, des hommes rendus furieux par la faim, manger la chair d'autres hommes. Les voyageurs, assaillis par des hommes plus vigoureux qu'eux, étaient démembrés, cuits au feu et mangés. Beaucoup d'autres, qui fuyaient la famine de région en région furent égorgés de nuit par leurs hôtes et servirent de repas à ceux qui les avaient accueillis. Très souvent, montrant un fruit ou un œuf à un enfant, on l'entraînait dans un lieu écarté pour le tuer et le manger. En beaucoup d'endroits les cadavres furent exhumés et servirent à apaiser la faim. On en vint à un point de démence tel que le bétail abandonné courait moins de risque d'être surpris que les hommes. Comme si manger de l'homme était entré dans l'usage, on vit quelqu'un apporter de la chair humaine cuite au marché de Tournus, comme s'il s'agissait de quelque animal. Arrêté, il ne nia pas son crime et fut lié au bûcher et brûlé. On enterra la chair. Quelqu'un vint, de nuit, l'exhumer et la manger. Il fut brûlé de même.

le muid), qui augmente à mesure que la quantité vendue décroît, effet caractéristique de la spéculation. Il faut mettre cette observation des prix en relation avec celle sur les rendements, émise au début du passage, où Raoul décrit un phénomène de rendements négatifs, qui réduit à néant les réserves, passés, en deux années, d'un muid à un setier, puis d'un setier à une poignée de grains.

11. Est nempe ecclesia a civitate Matisconense tribus fere milibus distans, in silva Castanedi sita, sine plebe, solitaria, sancto Iohanni dicata, iuxta quam locaverat quidam feralis homo tugurium, qui ibidem multitudinem transeuntium vel ad se divertentium trucidans in nefandissimum sumsit edulium. Contigit siquidem una dierum ut vir quidam cum muliere illuc divertens ad hospicium paululum conquievit. Dehinc, cum duceret oculos per angulos tugurii, perspexit detruncata capita virorum ac mulierum atque infantium. Qui protinus palluit, egredi cupiens; sed pestifer ille possessor tugurii renitens vi manere compellebat. Sed ille pertimescens mortis decipulam prevaluit concitusque ad civitatem cum uxore perrexit. Ad quam veniens quod compererat Ottoni comiti ceterisque civibus indicavit. Qui protinus mittentes viros quamplurimos, qui rei veritatem inquirerent; pergentesque velocius, reppererunt illum crudelissimum in suo tugurio cum quadraginta octo capitibus trucidatorum, quorum carnes ore beluino voraverat. Quem deducentes ad civitatem, in quodam horreo religatum ad stipitem, ut ipsi postmodum conspeximus, igne combusserunt.

12. Tunc etiam pertemptatum est in eisdem partibus quod nusquam comperimus quempiam fecisse. Effodiebant enim plerique albam humum argille similem : permiscentes quantum erat farine vel cantabro exinde panes conficiebant, ut vel sic inedie mortis succurrerent. In hoc conficiendo spes tantum erat evadendi, sed profectus inanis. Tenebat igitur pallor et macilentia ora cunctorum, cutisque distensa inflatione in plurioribus apparebat; ipseque voces humane, perexiles effecte, garritus morientium avium imitabantur. Tunc nichilominus e cadaveribus mortuorum, passim pre multitudine sepultura carentibus, lupi adescati post longum tempus predam cepere ex hominibus. Et quoniam, ut diximus, sepeliri singulatim ob multitudinem non quibant, constructa s<unt> in quibusdam locis a Deum timentibus que vulgo dicuntur carnaria, in quibus quingenti et eo amplius, seu quantum capere poterant, permixtim

11. Il existe une église située à trois milles environ de la cité de Mâcon, dans la forêt de Châtenet, isolée et sans paroisse, dédiée à saint Jean. Un homme s'était installé dans une cabane à côté, assassin bestial qui s'attaquait aux gens de passage et à ceux qui se rendaient chez lui, les tuait et s'en repaissait en d'atroces festins. Un jour, un homme lui demanda l'hospitalité pour lui et sa femme. Parcourant des yeux l'intérieur de la cabane, il aperçut des têtes coupées d'hommes, de femmes et d'enfants. Il pâlit aussitôt et voulut sortir, mais le sinistre propriétaire de la cabane s'efforça de le retenir. Terrifié par ce piège mortel, l'homme parvint à prendre le dessus et courut avec sa femme à la ville. Dès son arrivée, il raconta au comte Eudes[35] et aux autres habitants ce qu'il avait découvert. On envoya aussitôt des hommes en grand nombre pour enquêter : venant en grande hâte, ils trouvèrent ce monstre dans sa cabane avec les têtes de quarante-huit de ses victimes, dont il avait dévoré la chair de ses dents de bête fauve. Emmené à la ville, il fut lié au poteau d'un grenier, auquel on mit le feu, comme nous le constatâmes par la suite.

12. Dans la même région, on alla jusqu'à expérimenter une chose qu'à notre avis personne n'avait jamais tentée. Il étaient nombreux à extraire une sorte d'argile blanche qu'ils mélangeaient à de la farine ou à du son pour en faire des pains qui les délivreraient de la faim. C'était pour eux l'unique espérance de salut, mais elle fut vaine. Tous devinrent hâves et émaciés, quelques-uns avaient la peau gonflée et distendue ; leur voix devint grêle, ils pépiaient comme des oiseaux agonisants. De surcroît, les cadavres gisant ça et là, que leur grand nombre empêchait d'ensevelir, attirèrent les loups qui de nouveau, après de longues années, firent des hommes leurs proies. Et, comme nous l'avons dit, puisque qu'on ne pouvait inhumer séparément cette multitude de corps, on créa dans certains lieux ce que les hommes qui craignent Dieu appellent des charniers : on y enterra pêle-mêle, dévêtus ou même tout nus, jus-

[35] Eudes, avait succédé en 1005 à son père Guy, fils du comte de Bourgogne Otte-Guillaume, comme comte de Mâcon.

absque ordine proiecta sunt seminuda vel absque tegminibus defunctorum corpora; trivia quoque et agrorum sucsiciva pro cimiteriis habebantur. Si qui vero auditu compererant quod melius haberent si ad alia transirent arva, perplures in itinere deficientes moriebantur.

13. Desevit enim in orbe terrarum, peccatis hominum exigentibus, predicte pestilentie clades in spacium trium annorum. Tunc in expensis egenorum distracta sunt ecclesiarum ornamenta dispertitique thesauri, qui ob hoc in decretis patrum invenitur ibidem primitus fuisse repositos; sed, quantum superat vindicte iuste ultionis, excessit nimietas egenorum in plerisque locis thesauros ecclesiarum. Nam et ipsi famelici, nimia affecti inedia, si contigisset eos repleri cibo, distenti inflatione protinus moriebantur. Alii autem, cibos manibus contrectantes, ori temptantes imponere, sed conquiniscendo deficiebant, non valentes explere quod cupiebant. Quantus enim dolor tunc, quanta mesticia, qui singultus, qui planctus, que lacrime a talia cernentibus date sint, precipue a viris ecclesiastice religionis, episcopis videlicet atque abbatibus, monachis et sanctimonialibus, simulque omnibus in commune utriusque sexus et ordinis Deum metuentibus, non valet stilus quispiam explicare caracteribus. Estimabatur enim ordo temporum et elementorum, preterita ab initio moderans secula, in chaos decidisse perpetuum atque humani generis interitum. Illud preterea stupore nimio permirabillimum, quoniam in tam clandestina divine ultionis calamitate rarissime repperiebantur qui pro talibus contrito corde et humiliato corpore, ut expediebat, levarent corda cum manibus ad Dominum sibique subveniendum interpellarent. Tunc nempe Esaianum illud elogium nostro impletum est tempore, quod dixit: « Populus non est conversus ad percutientem se ». Erat enim in hominibus quedam duricia cordis cum ebetudine mentis, [et] quoniam ille summus iudex et auctor totius bonitatis dat velle rogare se, qui novit quando debeat misereri.

[36] Is 9, 13.

qu'à cinq cents corps ou plus, selon la contenance des fosses ; des carrefours ou des champs incultes on fit des cimetières. Ceux qui avaient entendu dire qu'il suffisait d'aller ailleurs pour se trouver mieux moururent pour la plupart en chemin.

13. En raison des péchés des hommes, cette effroyable calamité sévit trois ans durant dans le monde entier. On utilisa alors pour soulager les miséreux les ornements et les trésors des églises, dont les décrets des Pères précisent qu'ils furent constitués à l'origine dans ce but. Cependant, presque partout, la foule des miséreux, proportionnée au juste châtiment de la colère divine, excédait de beaucoup les trésors des églises. Affaiblis par les privations, les affamés qui parvenaient à se remplir de nourriture voyaient leur corps se gonfler et mourraient bientôt. On en voyait d'autres, tâter les mets de leurs mains, tenter de les porter à leur bouche, puis baisser la tête et défaillir, incapable d'assouvir leur désir. La douleur, les sanglots et les larmes qui vinrent à tous ceux qui voyaient ce spectacle, surtout les personnes religieuses, évêques, abbés, moines ou moniales, et en général à tous ceux, de chaque sexe ou ordre, qui craignent le Seigneur, qui pourrait l'écrire ? On pensait alors que l'ordre souverain des saisons et des éléments, qui avait gouverné le monde depuis l'origine des temps, avait dégénéré en un chaos perpétuel, portant à sa fin le genre humain. Chose stupéfiante et extraordinaire, face à une catastrophe aussi imprévisible, signe d'une punition divine, il se trouva très peu de gens pour s'incliner le cœur contrit, comme il convenait, et élever le cœur et les mains vers le Seigneur, pour appeler son aide. Alors s'accomplit le verset d'Isaïe qui dit : « Le peuple ne s'est pas tourné vers celui qui le frappait ».[36] Il y avait une sorte de dureté dans le cœur des hommes, et d'aveuglement dans leur esprit, car celui qui est le souverain juge et l'auteur de tout bien sait nous donner le désir de le prier, lui qui sait aussi quand il doit nous prendre en pitié[37].

[37] Sur la famine de 1031-1033, cf. les remarques de la préface, p. 22-25.

V. De pace et habundantia anni millesimi a passione Domini.

14. Anno a passione Domini millesimo, memorate cladis penurias subsequente, sedatis nimborum imbribus respectu divine bonitatis et misericordie, cepit leta facies celi clarescere congruisque ethereis flare placidaque serenitate magnanimitatem conditoris ostendere ; telluris quoque tota superficies amicabiliter virens frugum abundantiam funditus inopiam expellendo portendere. Tunc ergo primitus cepere in Aquitanie partibus ab episcopis et abbatibus ceterisque viris sacre religionis devotis ex universa plebe coadunari conciliorum conventus, ad quos etiam multa delata sunt corpora sanctorum atque innumerabiles sanctarum apoforete reliquiarum. Dehinc per Arelatensem provintiam ac Lugdunensem sicque per universam Burgundiam usque in ultimas Francie partes per universos episcopatus indictum est qualiter certis in locis a presulibus magnatisque totius patrie de reformanda pace et sacre fidei institutione celebrarentur concilia. Quod etiam tota multitudo universe plebis audiens, letanter adiere maximi, mediocres ac minimi, parati cuncti obedire quicquid preceptum fuisset a pastoribus ecclesie, non minus videlicet quam si vox emissa de celo hominibus in terra loqueretur. Terrebat enim universos preteriti clades temporis, instabatque metus ne adipiscerentur opulentiam future ubertatis.

15. Erat quippe descriptio capitatim digesta, qua continebantur tam illa que fieri prohibebantur quam ea que devota sponsione omnipotenti Domino offerre decreverant. In quibus potissimum erat de inviolabili pace conservanda, ut scilicet viri utriusque conditionis, cuiuscumque fuissent antea rei obnoxii, absque formidine procederent armis vacui. Predo namque aut invasor alterius facultatis, legum districtione artatus, vel donis

[38] La même répartition ternaire de la société revient à deux reprises dans le texte de Raoul, sous la forme *primates-magnates / mediocres / minimi-infimi* (IV, 17, V, 16) ; on la trouve aussi, pour décrire le peuple des pélerins (IV, 18) sous la forme plus développée *ordo inferioris plebis / mediocres / pernaximi*. Se fondant sur ce dernier passage, G. Duby voit dans cette hiérarchie une conséquence de la répartition ternaire de l'ensemble de la société qui apparaît alors dans les écrits des clercs (Duby, *Les trois ordres*, p. 242) ; observons cependant que cette tripartition apparaît dans le texte lors d'épisodes dramatiques de crise et de remise en cause des

V. La paix et l'abondance du millénaire de la passion du Seigneur

14. Dans l'année qui suivit cette effroyable calamité, qui fut la millième année de la passion du Seigneur, nuées et tempêtes s'étant apaisées en hommage à la bonté et la miséricorde divines, la face du ciel se mit à resplendir, exhalant des vents bienfaisants et montrant dans sa sérénité apaisée la magnificence du créateur, tandis que la surface verdoyante du sol portait du fruit en abondance, éloignant la famine. On vit alors en Aquitaine évêques, abbés et autres hommes dévoués à la religion, rassembler le peuple en conciles, auxquels on porta aussi les corps de nombreux saints et d'innombrables châsses contenant de saintes reliques. Par la suite, des provinces d'Arles et de Lyon à toute la Bourgogne et aux régions les plus reculées de la France, dans tous les évêchés, il fut décidé qu'en certains lieux, les évêques et les grands du pays réuniraient des conciles pour restaurer la paix et l'institution de la foi. À cette nouvelle, la multitude du peuple se déplaça dans l'allégresse, les grands, les moins grands et le menu peuple[38], tous prêts à obéir aux ordres qui leur seraient donnés par les pasteurs de l'Église, avec la même ferveur que si une voix s'était élevée du ciel pour s'adresser aux hommes. Tous, en effet, étaient terrifiés par la récente calamité et craignaient de ne pouvoir jouir de l'opulence de la récolte prochaine.

15. On rédigea aussi des chapitres précisant ce qui était interdit et ce que l'on promettait d'offrir au Seigneur tout-puissant, par esprit de dévotion. La partie la plus importante regardait le maintien d'une paix inviolable : les hommes de l'une et de l'autre condition, quelles qu'aient pu être leurs fautes antérieures, pourraient sans crainte rester désarmés. Le pillard ou l'usurpateur du bien d'autrui serait soumis à la rigueur des lois et condamné à des peines sévères, amendes ou châtiments cor-

structures de pouvoir, où le jeu des rapports de forces et la dynamique sociale l'emportent sur le respect des relations d'ordre. Je rejoindrais plutôt la lecture plus réaliste de G. Bois (*La mutation de l'an mil*, p. 232-234), qui y voit une observation concrète de la réalité sociale, distinguant les grands (l'aristocratie d'origine carolingienne), les moyens (la fraction supérieure du groupe des hommes libres, accédant au pouvoir seigneurial à la faveur de la crise) et les petits (le groupe des paysans, désormais homogène sous le pouvoir égalisateur de la seigneurie).

facultatum seu penis corporis acerrime mulctaretur. Locis nichilominus sacris omnium ecclesiarum honor et reverentia talis exiberetur ut, si quis ad ea cuiuscumque culpe obnoxius confugium faceret, inlesus evaderet, nisi solummodo ille qui pactum predicte pacis violasset; hic tamen captus ab altare prestatutam vindictam lueret. Clericis similiter omnibus, monachis et sanctimonialibus, ut, si quis cum eis per regionem pergeret, nullam vim ab aliquo pateretur.

16. Plurima autem in eisdem conciliis constituta sunt que perlongum duximus referre. Illud sane memorandum quod omnibus in commune placuit, qualiter omnibus ebdomadibus sanctione perpetua sexta die abstineretur a vino, et a carnibus septima, nisi forte gravis infirmitas compelleret aut celeberrima sollempnitas interveniret; si vero effectio aliqua intercederet, ut hic tenor paululum laxaretur, tres proinde pauperes victu sustentarentur. Tunc innumere sanitates patrate sunt infirmantium in eisdem conventibus sanctorum. Sed et ne cui frivolum videretur, in multis disrupta cutis discissaque caro crurium et brachiorum, nuper curvorum, erigendo in statum pristinum, plurimus sanguis effundebatur; quod utique in ceteris que dubitari poterant fidem prestabat. Quibus universi tanto ardore accensi, ut per manus episcoporum baculum ad celum elevarent, ipsique palmis extensis ad Deum: « Pax! pax! pax! » unanimiter clamarent, ut esset videlicet signum perpetui pacti de hoc quod spoponderant inter se et Deum, in hac tamen ratione ut evoluto quinquennio confirmande pacis gratia id ipsum ab universis in orbe fieret mirum in modum. Eodem denique anno tanta copia abundantie frumenti et vini ceterarumque frugum extitit, quanta in subsequente quinquennio contigisse sperari non potuit. Aliquis enim victus humanus preter carnes seu deliciosa pulmentaria nullius erat precii; erat autem instar illius antiqui Mosaici magni iubelei. Sequenti vero anno tercio et quarto non minus provenit.

[39] Le vendredi et le samedi, la semaine débutant le dimanche.
[40] Lv 25.

porels. Les lieux sacrés que sont toutes les églises étaient à ce point objet d'honneur et de revérence que si un coupable s'y réfugiait, quelle que fût sa faute, il restait impuni, à moins qu'il n'eût porté atteinte à ce pacte de paix : dans ce dernier cas, on les poursuivrait jusqu'à l'autel pour lui infliger la peine prévue. De même les clercs, moines, moniales et ceux qui traverseraient le pays avec eux, ne devaient subir de violence de personne.

16. Bien d'autres décisions, qu'il serait trop long d'énumérer, furent prises au cours de ces conciles. Rappelons cependant qu'il parut bon à tout le monde que désormais chaque semaine on s'abstiendrait de vin le sixième jour et de viande le septième[39], sauf infirmité grave ou fête solennelle. Si pour quelque raison on devait renoncer pour un temps à cette observance, il faudrait pourvoir à la nourriture de trois pauvres. Dans ces rassemblements de corps saints, on observa d'innombrables guérisons d'infirmes. Pour que la chose n'apparût pas anodine, lorsque jambes et bras, naguère courbées, se redressaient pour revenir à leur forme ancienne, le sang coulait en abondance de la peau déchirée et des chairs fendues, ce qui obligeait à donner foi à tous ces cas et à d'autres qui pouvaient susciter le doute. L'enthousiasme était tel que les évêques levaient au ciel leur bâton de pasteur et que tous tendaient leurs paumes vers Dieu. « Paix ! paix ! paix ! » clamaient-ils tous, comme pour apposer leur seing à l'accord conclu à ce sujet entre Dieu et eux, promettant qu'au bout de cinq ans il serait renouvelé pour confirmer la paix, de la même admirable façon. La même année, la récolte porta une abondance de blé, vin ou autres fruits qu'on n'aurait pu espérer pour les cinq années à venir. La nourriture des hommes, jusqu'aux viandes ou aliments les plus exquis, se vendait pour rien. Tout se passait comme durant l'antique grand jubilé mosaïque[40]. L'année suivante, puis la troisième et la quatrième, la récolte ne fut pas moindre[41].

[41] Cf. le commentaire de ce passage dans l'introduction, p. 25-28.

17. Sed heu pro dolor! humana denique stirps, immemor beneficiorum Dei, ab initio prona ad malum veluti canis ad vomitum vel sus lota in ceni volutabrum, irritum in multis fecere proprie sponsionis pactum; et, sicut scriptum est, « impinguatus et dilatatus recalcitravit ». Nam ipsi primates utriusque ordinis in avariciam versi ceperunt exercere plurimas, ut olim fecerant vel etiam eo amplius, rapinas cupiditatis; deinde mediocres ac minores exemplo maiorum ad immania sunt flagitia devoluti. Quis enim umquam antea tantos incestus, tanta adulteria, tantas consanguinitatis inlicitas permixtiones, tot concubinarum ludibria, tot malorum emulationes audiverat? Insuper ad cumulum tanti mali, cum non essent in populo vel rari qui ceteros corrigentes talia redarguerent, impletum est prophete vaticinium quod ait: « Et erit sicut populus sic sacerdos », presertim cum tunc in seculari potestate, tum etiam in ecclesiastica religione, totius regiminis persone constiterant in puerili etate. Propter peccata enim populi contigit tunc illud Salomonicum, quod ait: « Ve tibi terre ». Nam et ipse universalis papa Romanus, nepos scilicet duorum Benedicti atque Iohannis qui ei precesserant, puer ferme decennis, intercedente thesaurorum peccunia electus extitit a Romanis; a quibus exinde frequenter eiectus ac inhoneste receptus, nulla potestate viguit. Et, ut iam superius taxavimus, ceteros tunc temporis ecclesiarum prelatos aurum potius vel argentum exaltabat quam meritum. Proh pudor! de his evidentissime Scriptura ait, immo os ipsius Dei: « Principes extiterunt et non cognovi ».

VI. De confluentia populi totius orbis que ad Sepulchrum Domini Hierosolimis facta est.

18. Per idem tempus ex universo orbe tam innumerabilis multitudo cepit confluere ad Sepulchrum salvatoris

[42] 2 Pt 2, 22 (Prv 26,11).
[43] Dt 32, 15.
[44] Is 24, 2 (Os 4,9).
[45] Ecl 10, 16; la citation est abrégée : *uae tibi terra cuius rex est puer.* Elle vise Benoît IX.
[46] Théophylacte, fils du duc Albéric de Tusculum était sans doute fort jeune et encore laïc lorsqu'il devint pape, le 21 octobre 1032. Notoirement corrompu et débau-

17. Mais, hélas ! le genre humain, oublieux des bienfaits de Dieu, enclin au mal dès l'origine, tel un chien qui retourne à son vomi, tel une truie qui se vautre dans sa fange[42], rompit en de nombreux point l'accord qu'il avait lui-même promis et, comme il est écrit, « devenu gros et gras, il regimbe »[43]. Les grands de l'un et l'autre ordre, retournés à leur cupidité, reprirent, comme avant et plus encore, leurs pillages. À l'exemple des grands, les moins grands et le menu peuple retournèrent à leur immondes pratiques. Avait-on jamais vu auparavant tant d'incestes, d'adultères, d'unions consanguines illégales, de concubinages, une telle émulation au mal? Pour mettre le comble au mal, alors qu'il ne manquait pas dans le peuple de gens pour corriger de telles pratiques, on vit se vérifier le précepte : « Et il en sera du peuple comme de son prêtre[44] », surtout parce que tant le pouvoir séculier que celui de l'église était exercé par des enfants. En raison des péchés du peuple, on vit se réaliser la phrase de Salomon : « Malheur à toi, terre ![45] » Le pape universel de Rome lui-même, neveu de ce Benoît et de ce Jean qui l'avaient précédé, était un enfant d'une dizaine d'années, élu par les Romains contre argent. Plusieurs fois chassé par eux, ignominieusement traité, il n'eut aucune autorité[46]. En ce temps, comme nous l'avons dit plus haut, les autres prélats des églises s'élevaient plutôt par l'or et l'argent que par le mérite. C'est bien d'eux, hélas ! que parle l'Écriture, ou plutôt la bouche même du Seigneur : « Ils se firent princes, et je ne les ai pas reconnus[47]. »

VI.De toute la terre, les peuples affluent vers le sépulcre du Seigneur à Jérusalem.

18. Dans le même temps, de la terre entière, on vit affluer vers le sépulcre du Sauveur, à Jérusalem, une multitude telle

ché, il n'en fut pas moins un pontife énergique, lié aux milieux réformateurs d'Italie ou de France ; l'allusion de Raoul à son expulsion de la cité de Rome semble viser le soulèvement de 1044, début d'une crise grave au terme de laquelle, en 1045, il dut se démettre, sans renoncer pour autant à ses prétentions sur le siège pontifical, qu'il tenta de reconquérir jusqu'à sa mort en 1055 ou 1056. Raoul revient sur ces événements à la fin de ce livre (IV, 24) et dans la dernière page de son ouvrage (V, 26).

[47] Os 8, 4.

Hierosolimis quantam nullus hominum prius sperare poterat. Primitus enim ordo inferioris plebis, deinde vero mediocres, post hec permaximi quique, reges et comites, marchiones ac presules, ad ultimum vero, quod numquam contigerat, mulieres multe nobiles cum pauperioribus illuc perrexere. Pluribus enim erat mentis desiderium mori priusquam ad propria reverterentur. Contigit enim ut quidam a Burgundie partibus, ex Augustidunense territorio, Letbaldus nomine, cum ceteris illuc pergens deveniret. Qui, prospectis locis omnium sacerrimis, cum ad illum locum montis Oliveti devenisse contigit, ex quo salvator ad celos ascendens, tot cernentibus idoneis testibus, venturus inde iudicare vivos et mortuos repromissus, proiciens se in crucis modum, toto prostratus corpore cum lacrimis inenarrabile mentis iubilo exultavit in Domino. Reerigens se idemtidem, palmis ad celum extensis, nisu quo poterat corpus librabat in altum ac in voce huiusmodi aperiebat mentis desiderium; aiebat namque : « Domine Iesu, qui propter nos de sede maiestatis tue ad terras descendere dignatus es ut genus humanum salvares, quique ex hoc loco, quem oculis intueor, carne vestitus remeasti ad celos unde veneras, obsecro tuam omnipotentissimam bonitatem ut, si hoc anno est mea anima ex hoc corpore migratura, non hinc recedam sed in conspectu loci tue ascensionis fieri contingat. Credo enim quoniam, sicut te secutus sum corpore, qualiter ad hunc devenirem locum, sic anima mea inlesa et gaudens post te sit ingressura ad paradisum ». His peroratis reversus est cum sociis ad hospicium. Erat autem iam hora prandii. Ceteris vero discumbentibus, conversus ipse ad lectulum vultu alacris, ac veluti gravi sopore paululum requieturus, ilico nempe obdormiscens ignoratur quid viderit. Protinus tamen dormiens exclamavit : « Gloria tibi Deus ! gloria tibi Deus ! » Socii quoque hec audientes monebant illum ut surgens comederet. Qui noluit, sed vertens se in latus aliud dixit se pati aliquid incommodi; recubansque usque ad vesperum, convocatis sui itineris sociis, vivifice eucharistie

[48] On retrouve ici la structure sociale déjà mise en évidence dans les récits de la famine et des conciles de paix; en mettant au premier rang de cette procession l'*ordo inferioris plebis*, Raoul opère un renversement social significatif du caractère révolutionnaire des événements qu'il décrit (G. Duby, *Les trois ordres*, p. 242).

que nul ne l'aurait espérée auparavant. Des gens de la couche inférieure du peuple furent les premiers à s'y rendre, des classes moyennes par la suite, puis enfin tous les plus grands, rois et comtes, marquis et évêques, et, en dernier lieu, chose inouïe, des femmes de grande noblesse et d'autres beaucoup plus pauvres[48]. Beaucoup voulaient mourir avant de retourner dans leur patrie. L'un d'eux, un Bourguignon de la région d'Autun nommé Lébaud, s'y rendit avec d'autres. À la vue des lieux infiniment saints, comme il s'était rendu au mont Olivet – d'ou, devant des témoins dignes de foi, le Sauveur s'était élevé vers les cieux, promettant de revenir plus tard juger vivants et morts – cet homme se jeta au sol, les bras en croix, plurant des larmes de joie et exultant dans le Seigneur. Il se redressa à plusieurs reprises, les mains levées au ciel, tentant de se projeter vers le haut, et révélant de vive voix son désir par des mots comme ceux-ci : « Seigneur Jésus, disait-il, toi qui pour nous n'as pas hésité à descendre sur la terre pour sauver le genre humain et qui, de ces lieux que je vois aujourd'hui de mes yeux, es retourné revêtu de chair vers les cieux d'où tu étais venu, j'implore ta bonté toute-puissante : si cette année mon âme doit se séparer de mon corps, ne me laisse pas repartir, et fais que la chose advienne en vue du lieu de ton ascension ; car je t'ai suivi, avec mon corps, jusqu'à venir en ce lieu, et je crois que de même mon âme, sauve et pleine de joie te suivra jusqu'au paradis. » Après ces mots, il revint au gîte avec ses compagnons. C'était en effet l'heure du déjeuner. Tandis que les autres s'attablaient, il se dirigea vers son lit, le visage plein de joie, comme s'il voulait faire un petit somme, et s'endormit aussitôt. Ce qu'il vit, nul ne le sait, mais soudain, dans son sommeil, il s'exclama : « Dieu, gloire à toi ! Dieu, gloire à toi ! » Quand ils l'entendirent, ses compagnons le réveillèrent et l'invitèrent à venir manger. Il refusa et, se tournant de l'autre côté, leur dit qu'il se sentait mal. Il resta couché jusqu'au soir. Puis, appelant ses compagnons de voyage, leur demanda et reçut le viatique de l'Eucharistie, source de vie. Après les avoir salués avec douceur, il rendit l'esprit. Sans aucun doute, c'était

requirens accepit viaticum, illisque dulciter salutatis emisit spiritum. Iste procul dubio liber a vanitate, ob quam multi proficiscuntur, ut solummodo mirabiles habeantur de Hierosolimitano itinere, in nomine domini Iesu fideliter petivit patrem : quod et accepit. Cuius socii revertentes nobis ea que diximus retulerunt positis tunc apud Besue monasterium.

19. Eodem quippe tempore, Odolricus, Aurelianorum presul, illuc pergens, quid viderit nobisque narraverit non pretermittendum videtur miraculum. Die igitur magni illius sabbati, quo ignis mirabili Dei potentia veniens ab universo populo prestolabatur, ibi cum ceteris isdem presul adstabat. Iamque dies ipsa in vesperum transiens, repente penes horam qua sperabatur ignis adfuturus, unus Sarracenorum scurra impudentissimus, ex plurima illorum multitudine que annuatim semper unacum Christianis adesse solet, exclamavit, ut Christianis mos est, cum primum videtur : « Aios kyrrieleison ! », cavillanter cachinnum emisit, extensaque manu arripuit cereum de manu cuiusdam Christiani, aufugere temptans. Qui ilico arreptus a demonio turpiter nimium vexari cepit. Quem prosequens Christianus cereum abstulit ; ille vero, tortus acerrime, protinus inter Sarracenorum manus exspiravit. Quod factum omnibus in commune terrorem immisit, Christicolis tamen gaudium et exultationem prebuit. Statim vero, ut adsolet, Dei virtute erumpens ignis ex una lampadarum, que septem ibidem pendere cernuntur, cursim eructuando ceteras inflammavit. Quam etiam cum suo oleo prefatus episcopus emens auri libra a Iordano, qui tunc preerat patriarcha, secum detulit, atque in sede propria reponens, plurima infirmis contulit beneficia. Detulit etiam Rotberto regi partem pregrandem venerabilis crucis Domini salvatoris missam a Constantino imperatore Grecorum

[49] Saint-Pierre de Bèze (Côte-d'Or, ar. Dijon, c. Mirebeau).

[50] Évêque d'Orléans de 1021 à 1035 ; c'est sans doute de lui que Raoul tient ses informations sur les hérétiques d'Orléans.

[51] Le miracle des lampes du sanctuaire était l'un des moments forts du pèlerinage. Sa rétribution en bonne monnaie par l'évêque Oury et l'achat d'une lampe destinée à la cathédrale d'Orléans (qui était placée sous l'invocation de la sainte Croix), suggère les arrières-plans touristiques de ce tour de passe-passe auxquels les textes du haut Moyen Age font allusion au moins depuis le IX[e] siècle, sinon

un homme libre de la vanité qui envoie tant d'hommes en voyage, soucieux d'être admirés comme pèlerins de Jérusalem ; lui implora le Père, au nom du seigneur Jésus, et fut exaucé. À leur retour, ses compagnons nous racontèrent ce que nous avons rapporté, alors que nous nous trouvions au monastère de Bèze[49].

19. Dans le même temps, Oury, évêque d'Orléans[50], se rendit dans ces lieux, et le miracle auquel il assista, qu'il nous raconta, nous paraît ne pas devoir être passé sous silence. Le jour du samedi saint, où le peuple tout entier attendait que la puissance divine fasse surgir le feu miraculeux, l'évêque se trouvait là, parmi les autres. Le jour finissant tendait au crépuscule quand soudain, à l'heure où l'on espérait l'arrivée du feu, on vit arriver un sarrasin, bouffon infâme, l'un de ceux, innombrables, qui chaque année, se trouvent aux côtés des chrétiens en cette circonstance ; il cria *Aios kyrrieleison* ! comme le font les chrétiens à la première apparition du feu, puis avec un rire moqueur arracha une chandelle des mains d'un chrétien et s'enfuit. Mais aussitôt le démon s'empara de lui, et il fut saisi de convulsions honteuses. le chrétien, qui l'avait suivi, lui reprit la chandelle. Lui mourut dans d'atroces souffrances entre les bras des sarrasins. Tous furent alors frappés d'épouvante, mais les chrétiens exultaient, pleins d'allégresse. Au même moment, par un miracle habituel de la grâce divine, le feu jaillit de l'une des sept lampes suspendues en ce lieu, et se communiqua aux autres[51]. Pour une livre d'or, l'évêque acheta la lampe avec son huile à Jourdain, qui était alors patriarche, et la rapporta avec lui pour la déposer dans sa cathédrale, où elle procura des bienfaits innombrables aux infirmes. Il rapporta aussi au roi Robert un très gros fragment de la vénérable croix du Seigneur notre Sauveur, envoyée par Constantin, empereur des Grecs avec un grand nombre d'étoffes de pure soie. À son

avant : cf. sur ce point Orlandi, Temi e correnti, p. 557-558. C'est, selon certaines sources arabes, parce qu'il était scandalisé par ce recours à la magie pour simuler un miracle que Hakim ordonna en 1009 la destruction de l'église de la Résurrection (*Encyclopédie de l'Islam*, III, p. 83)

cum multitudine palliorum olosericorum ; cui isdem rex miserat per eundem episcopum spatam, capulum habens aureum tecamque auream cum gemmis preciosissimis.

20. Tunc etiam inter ceteros Rotbertus Normannorum dux, cum ingenti multitudine sue gentis Hierosolimam proficiscens, detulit secum plurima auri et argenti donaria erogandi gratia. Qui, dum rediret, apud Niceam obiit urbem, ibidemque sepultus quievit. De quo maximum apud suos idcirco extitit iusticium, quoniam non fuerat ei proles ex matrimonio aliqua ad regimen suscipiendum provintie. Quamlibet sororem Anglorum regis Canuc manifestum est duxisse uxorem, qua odiendo divortium fecerat ; ex concubina tamen filium genuerat, Willelmi nomen atavi ei imponens, cul, antequam proficisceretur, universos sui ducaminis principes militaribus adstrinxit sacramentis, qualiter illum in principem pro se, si non rediret, eligerent. Quod etiam statim, ex consensu regis Francorum Heinrici, unanimiter postmodum firmaverunt. Fuit enim usui a primo adventu ipsius gentis in Gallias, ut superius pernotavimus ex huiusmodi concubinarum commixtione illorum principes extitisse ; sed et hoc ne supra modum putetur abhominabile, libet comparationem de filiis concubinarum Iacob inducere, qui ob hoc non caruere paterna dignitate, inter ceteros fratres constituti patriarche. Et longo post inferiore tempore singularis monarchie, magnus

[52] Il s'git de l'empereur Constantin VIII (1025-1028), auprès duquel Oury était envoyé par Robert le Pieux. Le pélerinage d'Oury ne peut donc avoir eu lieu après 1033, mais l'incohérence chronologique, patente puisque la mort du roi Robert a été évoquée plus haut, est excusée par la nécessité de suivre l'ordre du cortège des pélerins : d'abord un homme sans dignité sociale, Lébaud, puis un évêque, puis, aux lignes suivantes, un prince, le duc de Normandie.

[53] Robert le Libéral avait succédé à son frère Richard III en 1028 ; il mourut à Nicée le 2 juillet 1035, et fut enterré sur place. Ses hauts faits durant son pélerinage et sa rencontre avec l'empereur à Constantinople occupent une place de choix dans l'historiographie ducale : cf. en particulier Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum ducum*, t. II, p. 80-85.

[54] Cnut le Grand, roi d'Angleterre de 1017 à 1035, a été évoqué par Raoul en II, 3.

[55] Ce mariage est inconnu des sources normandes, qui mentionnent pourtant les liens entre le duc Robert et le roi Cnut (Guillaume de Jumièges, t. II, p. 77). Le lien de parenté existant entre les deux hommes (Cnut avait épousé Emma, sœur

tour, par l'intermédiaire du même évêque, le roi lui avait envoyé une épée ornée d'un pommeau d'or avec son fourreau en or décoré de gemmes très précieuses[52].

20. Il y avait aussi parmi eux le duc de Normandie, Robert, parti pour Jérusalem avec une armée innombrable de gens de son peuple, portant une grande quantité d'or et d'argent pour faire des donations. À son retour, il mourut à Nicée où il fut enterré[53]. Le deuil fut d'autant plus grand chez les siens qu'il ne laissait pas d'héritier légitime pour gouverner la province. Il avait, comme on sait, épousé une sœur de Canut, roi des Angles[54], dont il avait divorcé parce qu'il ne l'aimait pas[55]. D'une concubine cependant, il avait eu un fils auquel il avait donné le nom de son aïeul, Guillaume[56]; avant son départ, il avait obligé par un serment chevaleresque tous les grands du duché à le choisir pour prince au cas où lui-même ne reviendrait pas[57]. Aussitôt après sa mort, avec l'assentiment du roi des Francs, Henri, l'engagement fut tenu par tous. En effet, comme nous l'avons déjà remarqué, ce fut en effet l'usage de ces gens, dès leur premier établissement en Gaule, de prendre pour princes des hommes nés de concubines. Il ne faut pas juger cette coutume abominable, car on peut la comparer au cas des fils que Jacob eut de ses concubines, auquel revint la dignité qui était celle de leur père, car on les considère comme patriarches, à l'égal de leurs autres frères[58]. À une époque plus tardive, lorsque

du duc Richard II et tante de Robert) rend l'union peu probable, mais pourrait aussi expliquer à la fois la rupture de l'union et le silence des sources normandes.

[56] Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie (vers 932-942), dont Raoul a évoqué l'assassinat en III, 39.

[57] Il s'agit de Guillaume le Bâtard, futur conquérant de l'Angleterre, né à Falaise vers 1027-1028 de *Herleva*-Arlette, concubine de Robert. Quelles qu'aient pu être les difficultés rencontrées par le jeune duc pour imposer son autorité, il est sûr que sa vocation à lui succéder était établie dès avant le départ de son père : deux chartes de celui-ci (éd. Fauroux, n° 60 et 89) désignent explicitement Guillaume comme l'héritier de son père. Raoul est le seul à faire mention du serment exigé par Robert de ses chevaliers, mais Dudon de Saint-Quentin (p. 173-174 et 221) évoque une procédure d'association analogue imposée par Rollon puis par Guillaume Longue-Épée pour leurs fils et successeurs.

[58] Gn 29-30.

imperii prothochristicola Constantinus ex concubina Helena legitur genitus fuisse.

21. Preterea, dum quidam de sollicitioribus, qui eo tempore habebantur, consulti a pluribus fuissent, quid tantus populorum concursus ad Hierosolimam designaret, olim seculi inauditus preteriti, responsum est a quibusdam satis caute non aliud portendere quam adventum illius perditi Antichristi, qui circa finem seculi istius, divina testante auctoritate, prestolatur adfuturus; tuncque gentibus universis via orientis plage, unde venturus est, patefacta, obviam illi incunctanter cuncte nationes sint processure revera ut illud dominicum adimpleatur presagium quoniam tunc in temptationem incident, si fieri potest, etiam electi. Huius hic meta verbi; ceterum non negamus devotum laborem fidelium exinde premium seu mercedem percipere a iusto iudice.

VII. De preliis Sarracenorum adversus Christianos in Affrice partibus.

22. Sub hisdem vero temporibus consurgens rediviva Sarracenorum in Affrice partibus adversus Christianorum populum perfidia, persequendo eos terra marique, quosquos repperire poterant, quosdam excoriabant vivos, alios trucidabant; et cum iam diu multumque inter utrosque debacatum plurima cede fuisset, pluresque strages ab utrisque partibus date, contigit ut ex deliberatione partis utriusque incomminus illorum acies pugnature devenirent. Illi presumentes confidebant in rabida feritate immense sue multitudinis, victores sese fore existimabant, nostri vero, licet admodum pauci numero, Dei omnipotentis auxilium invocantes, per interventum genitricis

[59] Hélène, mère de l'empereur Constantin (307-337), était l'épouse non légitime de Constance Chlore. Ce développement indulgent pour les pratiques matrimoniales déviantes des ducs normands (à comparer avec la sévérité dont il fait preuve en IV, 1 et V, 3 à l'égard de Conrad ou de sa propre naissance illégitime) témoigne une fois de plus de la dilection de Raoul à leur égard; comme souvent, au-delà du moralisme du chroniqueur, il faut souligner la pertinence de sa notation : Raoul met ici en lumière la distinction constante faite au sein de la dynastie ducale entre les alliances matrimoniales, conclues avec des familles étrangères dans des buts diplomatiques, et les unions *more danico* avec des femmes de l'aris-

l'empire était encore uni, on lit que le premier empereur chrétien, le grand Constantin, naquit d'une concubine, Hélène[59].

21. Ils se trouva alors beaucoup de gens pour interroger les meilleurs esprits sur la signification d'une telle affluence à Jérusalem, phénomène inconnu des temps passés. Prudemment, certains répondirent que ce ne pouvait être qu'un présage de l'arrivée de l'Antéchrist, qui, au témoignage de l'autorité divine, viendra à la fin de notre temps. Une fois ouvert à tous les peuples le chemin de l'orient, par où il viendra, toutes les nations s'avanceront à sa rencontre : ainsi se réalisera la prédiction faite par le Seigneur selon laquelle même les élus, si cela est possible, céderont à la tentation[60]. Nous arrêtons ici sur ce sujet : nous n'entendons pas nier que la peine et la dévotion des fidèles recevront à la fin leur salaire et leur récompense du juste Juge[61].

VII. Guerres menées contre les chrétiens par les Sarrasins en Afrique

22. À la même époque, on vit renaître en Afrique la volonté malfaisante des Sarrasins à l'égard des chrétiens, qu'ils poursuivaient sur terre comme sur mer, écorchant les uns vivants ou tuant les autres lorsqu'ils pouvaient les capturer. Après une longue période d'affrontements entre les deux camps, après de nombreux massacres de part et d'autre, on convint d'un commun accord de livrer bataille entre les deux armées. Confiants dans la furieuse férocité de leur foule immense, les autres s'estimaient déjà vainqueurs. Les nôtres, peu nombreux mais placés sous l'invocation du Dieu tout-puissant, par l'intercession de Marie mère de Dieu, de saint Pierre prince des apôtres et de

tocratie du duché (à laquelle appartenait sans doute *Herleva*, en dépit des légendes qu'elle suscita par la suite), qui donnent naissance aux héritiers : Guillaume Longue-Épée, Richard Ier, Richard II, Guillaume le Bâtard furent ainsi conçus hors d'une union légitime. Raoul est l'un des premiers à souligner qu'il ne s'agit pas là d'une perversion mais d'un usage.

[60] Mt 24,24.

[61] C'est la seule allusion faite par Raoul à une interprétation millénariste possible des événements qu'il raconte. On ne saurait dire qu'il s'y rallie.

ipsius Marie sanctique apostolorum principis Petri omniumque sanctorum sperabant fiducialiter de illis obtinere triumphum : precipue quoque in voto quod in ipsius procinctu belli voventes sese obstrinxerant, ut, si videlicet manus Domini valida gentem illam perfidissimam in manus illorum concluderet, potito de illis triumpho, quicquid auri argentique seu cetere suppellectilis ex eisdem capere contigisset, totum omnino ad locum Cluniaci apostolorum principi Petro destinarent. Iam olim namque, ut superius pernotavimus, plures ipsius gentis viri religiosi, in eodem cenobio sacri instituti habitum suscipientes, totam gentem ad amorem eiusdem loci consciverant. Sed quid plura ? Inito pugne certamine, diu multumque congressum est ; Christiani tamen omnino inlesi victores apparebant. Ad ultimum quoque tantus horroris tremor invasit Sarracenorum exercitum ut, veluti pugne obliti, fugam arripere temptantes, quamvis nequicquam : propriis irretiti iaculis, immo virtute Dei, stupentes heserunt. Christianorum vero quantus erat cuneus, divino fortificatus auxilio, tanta eosdem cede prostravit, ut ex innumerabili multitudine illorum vix pauci evaderent. Motget nempe princeps illorum, qui quasi Moyses ita confuse nominatur, illo prelio dicitur defuisse. Collectisque spoliis, confecerunt ex eisdem plurima argenti talentorum pondera, memores voti quod Deo spoponderant. Est namque mos Sarracenorum ad prelia euntium, ut sese faleris argenti vel auri plurimum perornent ; quod tunc etiam devotioni nostrorum prestitit augmentum. Qui protinus miserunt quicquid exinde provenit, ut voverant, ad Cluniense monasterium. Ex quibus venerabilis eiusdem loci abba Odilo ciborium super altare sancti Petri perhonestissimum fieri precepit ; cetera vero liberali dispensatione famosissime, ut decebat, erogari indigentibus usque ad assem mandavit. Sarracenorum nichilominus tumultuatio ad presens conquassata quievit.

[62] Il s'agit de Mudjahid, roi de Denia : maître des Baléares à partir de 1015, il avait créé un État maritime fondé sur la piraterie et le commerce. Il s'empara de la Sardaigne en 1015-1016, mais en fut chassé par les Pisans et les Gênois ; lorsqu'il mourut en 1044-1045, il avait établi des relations pacifiques et parfois amicales avec le comté voisin de Barcelone (D. J. Wasserstein, *Encyclopédie de l'Islam*

tous les saints, espéraient avec confiance obtenir le triomphe, d'autant qu'avant de partir en guerre, ils avaient fait vœu, au cas ou la main puissante du Seigneur aurait livré entre leurs propres mains ce peuple plein de perfidie, qu'après leur triomphe, ils enverraient à Cluny, à Pierre prince des apôtres, tout l'or, l'argent et tout le butin dont ils s'empareraient. Depuis longtemps en effet, comme nous l'avons dit, de nombreux religieux de ce peuple, qui avaient pris l'habit sacré dans ce monastère, avaient suscité en leur nation l'amour pour ce lieu. Bref, la bataille débuta. Elle fut longue et acharnée. Enfin les chrétiens apparurent vainqueurs, sans pertes. Un frisson de terreur parcourut l'armée des Sarrasins qui, abandonnant la bataille, tentèrent de prendre la fuite, en vain : embarrassés par leurs armes, ou plutôt par la force divine, ils restèrent sur place. L'armée des chrétiens, si petite fût-elle, aidée du renfort divin, en fit un tel massacre que d'une armée innombrable à peine quelques uns survécurent. On raconte que leur prince, qu'on appelait Motget, ce qui est presque Moïse, mourut au cours du combat[62]. Lorsqu'ils recueillirent les dépouilles, les chrétiens, se souvenant de la promesse faite à Dieu, réunirent une grande quantité d'argent, car c'est l'usage des Sarrasins de se couvrir d'ornements d'or et d'argent lorsqu'ils vont au combat, et la pieuse offrande en fut augmentée d'autant. Aussitôt, comme ils l'avaient promis, ils envoyèrent tout ce qu'ils avaient recueilli au monastère de Cluny. L'abbé Odilon en fit faire un baldaquin d'une grande beauté au-dessus de l'autel de saint Pierre. Pour le reste, il le fit distribuer aux pauvres jusqu'à la dernière pièce, donnant à cette magnificence l'écho qui convenait. L'agitation des Sarrasins, brisée à cette occasion, se calma.

(nouvelle édition), art. *Mudjahid al Amiri*, t. VII, Paris-Leyde, 1993, p. 294-295 ; cf. aussi P. Bonnassie, *La Catalogne du milieu du X^e siècle à la fin du XI^e siècle*, t. 2, Toulouse, 1976, p. 352-353). Les faits évoqués sont d'identification difficile : la bataille pourrait être celle qui chassa Mudjahid de la Sardaigne, mais la chronologie ne correspond pas ; ici encore, il faut prendre Afrique dans son sens rigoureux de Maghreb et reconnaître sous les mots de Raoul l'expédition menée vers 1035 par les Pisans sur la côte maghrebine à Bône (*Annales Pisani*, *M.G.H. SS*, XIX, p. 238) ; la référence au roi de Denia et à Cluny suggère que Raoul a pu mélanger avec cet événement d'autres conflits qui se déroulaient alors en terre hispanique.

VIII. De Leuticorum prelio adversus Christianos in partibus Aquilonis.

23. Germania igitur, que a Reno flumine sursum versus ad aquilonarem orbis plagam tendens sumit exordium, gentibus incolitur quamplurimis, ferocissimis tamen atque promiscuis, inter quas una ceteris crudelior commanens in ultima parte secunde Retie. Nam prima Retia, licet a Reno utreque dicantur, in parte eiusdem Reni coniacet occidentali; que scilicet corrupte regnum Lotharii vulgo nuncupatur. In altera, ut diximus, gens Leuticorum barbara, omni crudelitate ferocior, cuius vocabulum a luto dirivatur. Est enim omnis illorum habitatio circa mare aquilonare in paludibus sordentibus, et idcirco Leutici quasi lutei vocantur. Hi quoque, anno a passione Domini millesimo de suis egressi latibulis, vicinas sibi provintias Saxonum ac Baioariorum nimium crudeliter devastantes, Christianorum res ad solum usque deleverunt, viros ac mulieres trucidantes exterminabant. Adversus quos imperator Chounradus, cum exercitu permaximo egrediens, multoties plures ex illis cede prostravit, non tamen sine dampno suorum. Ob quam rem totius ecclesie clerus ac plebs regni sui, semet affligentes, Dominum rogaverunt, ut ultionis vindictam de tanta barbarorum vesania illi concederet, et ad sui nominis honorem Christianis foret ex illis victoria. Dehinc vero irruens super eos maximam illorum partem contrivit; ceteri fuge presidium arripientes ad loca suarum paludum inaccessibilia nimium perterriti evaserunt. De qua victoria isdem imperator accepta confidentia, rursum collecto exercitu, Italiam pergens, ad ipsamque urbem Romam progrediens universos rebelliones, qui contra eum insurgere temptaverant, anno integro ibidem degens, proterendo compescuit. Pactum etiam securitatis et amicitie, veluti Heinricus cum patre illius egerat, cum rege Francorum Heinrico, filio Rotberti, statuit, cui etiam leonem

[63] Cf I, 7 et III, 38; ici encore, comme en II, 4, la construction du texte suggère l'emploi d'une mappemonde.

[64] Raoul est le seul à faire mention de cette Rhétie seconde. Les Liutices sont au contraire bien connus des sources germaniques. Il s'agit d'un peuple slave, qui porte aussi le nom de Wilzes. Avec les Obodrites et les Sorabes, ils constituent le groupe des Wendes, dont les princes germaniques ne viendront à bout qu'au milieu du XII[e] siècle. L'histoire de cette région dans la première moitié du XI[e] siècle est confuse et les incursions des nations slaves en terre d'Empire semblent

VIII. Guerre des Liutices contre les chrétiens au nord

23. La Germanie, région située au-dessus du Rhin qui s'étend vers la partie septentrionale de notre monde, est habitée de peuples très nombreux, féroces et mélangés, dont le plus cruel vit aux confins de la Rhétie seconde. La Rhétie première, qui comme l'autre tire son nom du Rhin, s'étend sur la rive occidentale de ce fleuve. Dans la langue vulgaire, on l'appelle incorrectement « Royaume de Lothaire »[63]. Dans l'autre région, comme nous l'avons dit, vit la nation barbare des Liutices, la plus cruelle et féroce de toutes, dont le nom vient du mot boue, car ils habitent tous dans les immondes marécages qui bordent la mer du Nord[64]. Durant la millième année de la passion du Seigneur, ils sortirent de leurs tanières et dévastèrent cruellement les provinces voisines des Saxons et des Bavarois, rasant au sol les maisons des chrétiens, massacrant et tuant hommes et femmes. Avec une armée immense, l'empereur Conrad les affronta au cours de plusieurs batailles et, non sans pertes, en tua une grande partie. Le clergé de son église et tout le peuple de son royaume, affligés, demandèrent au Seigneur de laisser leur roi châtier la folie de ces barbares et d'accorder aux chrétiens de vaincre en son nom. Puis, marchant contre eux, il les anéantit presque complètement : ceux qui restaient s'enfuirent, terrifiés, et se réfugièrent dans leurs marécages inaccessibles. Rassuré par sa victoire, l'empereur, rassemblant à nouveau son armée, gagna l'Italie et s'avança jusqu'à Rome, écrasant dans l'espace d'une année où il y demeura tous ceux qui avaient tenté de se révolter contre lui[65]. Il conclut avec Henri, fils de Robert, roi de France, un pacte de paix et d'amitié, comme l'empereur Henri l'avait fait avec le père de celui-ci[66], et envoya un gigantesque lion au roi, en gage d'amitié. Celui-ci épousa par

avoir été fréquentes. Raoul n'apporte pas d'autre précision que le caractère fangeux du pays et de ses habitants (confirmé par l'étymologie) ; son récit peut aussi se référer aux expéditions menées par Conrad dans les années 1033-1035 pour imposer sa suzeraineté aux souverains de Pologne, de Bohême et de Hongrie (cf. Ch. Higounet, *Les Allemands en Europe centrale et orientale*, Paris, 1989, p. 32-34 et 63-66).

[65] Le séjour de Conrad en Italie dura de décembre 1036 à l'été 1038.

[66] Cf. III, 8.

pergrandem amicitie gratia misit. Qui postmodum uxorem nomine Mathildem, moribus egregiam, de regno eius ex Germanie nobilioribus accepit.

IX. De signo quod in sole apparuit.

24. Anno igitur eodem dominice passionis millesimo, die tercio kalendarum iuliarum, sexta feria, luna vicesima octava, facta est eclypsis seu deliquium solis ab hora eiusdem diei sexta usque in octavam nimium terribilis. Nam sol ipse factus est saphirini coloris, gerens in superiori parte speciem lune a sua reinluminatione quarte. Intuitu[s] hominum in alterutrum velut mortuorum pallor conspiciebatur; res vero quecumque sub aere croci coloris esse cernebantur. Tunc corda humani generis stupor ac pavor tenuit inmensus, quoniam illud intuentes intelligebant portendere quiddam fore superventure cladis humano generi triste. Nam eadem die, natale videlicet apostolorum, in ecclesia Beati Petri quidam de principibus Romanorum conspirantes insurrexerunt in papam Romanum, cupientes illium interimere; sed minime valentes, a sede tamen propria expulerunt. Sed, ut premisimus tam pro hac re quam pro aliis insolenter patratis, imperator illuc proficiscens proprie sedi restituit.

25. Necnon et alia passim in orbe cum in ecclesiasticis tum etiam in rebus secularibus multa contra ius fasque patrata contigerunt. Instinctu nempe rapide cupiditatis pene nullius tuta fides in altero, que est fundamentum et columen totius boni, reppe-

[67] Conrad rencontra le roi de France à Déville, sur la Meuse, en mai 1033; leur entrevue porta sans doute sur l'attitude à tenir à l'égard de leur adversaire commun Eudes II de Blois (cf. plus haut III, 38); Henri reçut alors la main de Mathilde, fille encore impubère de Conrad, qui mourut un an plus tard. Par la suite, Henri épousa une autre princesse germanique du nom de Mathilde, fille de Liudolf, marquis de Frise, et nièce de Henri III. Elle décéda peu après, en 1044, après avoir donné naissance à une fille qui ne vécut pas (S. de Vajay, Mathilde, Reine de France inconnue, *Journal des Savants*, 1971, p. 241-260).

[68] L'éclipse eut lieu le 29 juin 1033.

[69] Aucun fait de ce genre ne paraît s'être produit en 1033, un an après l'élection de Benoit IX, et la rencontre du pontife avec Conrad II en 1037 ne semble pas s'expliquer par une révolte des Romains. Comme en IV, 17, le chroniqueur se

la suite une femme de son royaume, Mathilde, femme de mœurs irréprochables et qui appartenait à la meilleure noblesse de Germanie[67].

IX. Apparition d'un signe dans le soleil.

24. Le vendredi 29 juin de la millième année de la passion du Seigneur, vingt-huitième jour de la lune, il se produisit une terrifiante éclipse, c'est-à-dire une disparition du soleil, de jour, qui dura de la sixième à la huitième heure. Le soleil prit la couleur du saphyr, et avait dans sa partie supérieure l'apparence de la lune croissante au quatrième jour de son cycle[68]. Lorsqu'ils se regardaient, les hommes se découvraient pâles comme des morts. Les choses qui se trouvaient au-dehors étaient d'une couleur jaunâtre. Un étonnement et une terreur immenses s'emparèrent des cœurs de tous les hommes : tous ceux qui contemplaient la chose comprenaient qu'il annonçait désastre et misère pour l'humanité. Et en effet, ce même jour, date de l'anniversaire des Apôtres, dans l'église du bienheureux Pierre, quelques-uns des grands des Romains, conjurés, se soulevèrent et tentèrent de tuer le pape romain. Il n'y parvinrent pas mais le chassèrent de chez lui. Mais comme nous l'avons dit, tant cette fois-là qu'à l'occasion d'autres entreprises scandaleuses, l'empereur vint et rendit son siège au pontife[69].

25. Ailleurs, un peu partout dans le monde, tant dans les affaires ecclésiastiques que dans celles du siècle, les hommes perpétraient des actes contraires à toutes les lois divines et humaines. À cause d'un instinct de sauvage cupidité, on ne trouvait plus chez personne cette confiance en l'autre, qui est base et fondement de tout bien. Pour démontrer que les péchés de la terre s'élevaient jusqu'au ciel[70] – de même que le pro-

réfère sans doute au soulèvement de 1044, au terme duquel Benoit dut, en 1045, abdiquer au profit de Grégoire VI (cf. V, 26) ; si le texte renvoie bien à cet événement, il faut donner une date tardive à l'ultime remaniement du livre IV, contemporain de la rédaction du dernier livre. La perte des feuillets originaux de cette partie, remplacés dans le ms lat. 10912 par une copie moderne de la main d'Antoine Loisel interdit de se prononcer sur ce point.

[70] Apc 18, 5.

riebatur. Et ut evidentius foret quod peccata terre celos pulsarent – sicut propheta clamat, propter creberrimas populi iniquitates : « Sanguis, inquit, sanguinem tetigit » –, nam postmodum pene in universis mortalium ordinibus insolentia pullulante ac vigore iuste severitatis tenorisque tepescente, ut illud apostolicum nostre genti rectissime potuisset improbari elogium, quod ait : « Auditur inter vos nefas quod nec inter gentes » ; nam, impudentissima avaricia humana pectora invadente, periclitabatur fides in cunctis. Exinde procedebant rapine et incestus, litigia cecarum cupiditatum, furta et adulteria inmanissima ; pro pudor horrori erat cuique referre de se quod sentiebat. Nemo tamen propter hoc a nefario malitie usu sese corrigebat.

26. Iterum quoque post annos quatuor facta est eclypsis solis undecimo die kalendarum septembrium, feria quarta, hora sexta atque, ut semper fit, luna vicesima octava. Eodem nichilominus anno Chounradus, cuius superius mentionem fecimus, apud Saxoniam Romanorum obiit imperator. Cuius filius, Heinricus nomine, quem ipse vivens regem pro se constituerat, imperavit. Willelmus etiam Pictavorum comes, multis peccuniis liber a captione qua filius Fulconis, Gozfredus cognomento Martellus, illum in prelio capiens spacio trium annorum tenuerat, ad propria remeans, ipso in anno finem vite habuit. Hugo quoque, Autissiodorensis episcopus, vir nominatissimus, vivendi finem fecit. Similiter Rainaldus, comes eiusdem civitatis, Landrici comitis filius, qui filiam Rotberti regis duxerat uxorem, ipse quidem audax a quodam milite generis infimi audacter interemptus est. Is quoque, pertimescens ob audatiam, sicuti contigit prepropere, sibi funus imminere, dum adhuc viveret abbatiam in honore Domini salvatoris constructam monasterio Beati Germani ex integro perpetualiter possidendam restituit, quo etiam sepultus

[71] Os 4,2.
[72] I Cor 5, 1.
[73] Cette éclipse eut lieu le mercredi 22 août 1039, c'est-à-dire six ans plus tard, quelques semaines après la mort de l'empereur Conrad II, survenue le 4 juin 1039.
[74] Henri III avait reçu dès 1028 la couronne royale. Il succéda sans difficulté à son père. Son couronnement impérial n'advint qu'en 1046.
[75] Guillaume VI le Gros, fils du duc d'Aquitaine Guillaume V le Grand avait été capturé par Geoffroy Martel, fils de Foulques Nerra, lors de la bataille de Mont-

phète, en butte aux incessantes iniquités du peuple, crie : « Le sang ! le sang coule sur le sang[71] ! » – désormais, à mesure que l'arrogance se répandait dans tous les ordres de l'humanité, et que s'affaiblissaient la juste rigueur et le respect des mœurs, on put à bon droit appliquer à notre nation le jugement de l'apôtre : « On parle à votre sujet d'impiétés inconnues même aux Gentils »[72], car l'avarice la plus odieuse remplissait les cœurs des hommes, et ruinait en tous la foi. Il en résultait des rapines, incestes et conflits issus d'une aveugle cupidité, vols, adultères répugnants. Scandale ! chacun éprouvait de l'horreur à dire ce qu'il pensait de lui-même mais personne, cependant ne parvenait à réfréner cette funeste habitude du mal.

26. Quatre années plus tard, à nouveau, une éclipse se produisit le mercredi 22 août, vingt-huitième jour de la lune, à la sixième heure, comme toujours[73]. La même année mourut en Saxe l'empereur des Romains, Conrad, évoqué plus haut. Son fils, nommé Henri, qu'il avait de son vivant désigné pour régner à sa place, lui succéda à l'Empire[74]. Guillaume, comte de Poitiers, qui s'était libéré à grands frais de la captivité où le fils de Foulques, Geoffroy Martel, l'avait tenu trois ans, après l'avoir capturé au combat, retourna chez lui et mourut la même année[75]. De même mourut Hugues, très célèbre évêque d'Auxerre[76]. Renaud, comte de la même cité, fils du comte Landri, qui avait épousé une fille du roi Robert, homme téméraire, fut lui-même témérairement tué par un chevalier d'humble extraction. Craignant que sa témérité ne l'expose à quelque malheur, comme cela se produisit bientôt, il avait de son vivant restitué en pleine possession au monastère du bienheureux Germain une abbaye édifiée en l'honneur du Seigneur notre Sauveur, où il fut enterré, et où il repose[77]. Foulques,

Couër (20 septembre 1033) ; relâché en 1036 contre une forte rançon, sur la pression de Foulques, scandalisé par l'agression commise par son fils sur son suzerain, Guillaume mourut deux ans plus tard, en 1038 (L. Halphen, *Le comté d'Anjou*, p. 58-59 ; O. Guillot, *Le comte d'Anjou*, I, p. 52-53).

[76] Hugues d'Auxerre mourut le 5 novembre 1039.

[77] Renaud, fils de Landri comte de Nevers, avait épousé Hadvise, fille de Robert le Pieux ; il apparaît à partir de 1032 comme comte d'Auxerre. Dans la même période, il semble avoir usurpé, avant de le restituer, le prieuré de Saint-Sauveur-

quiescit. Preterea Fulco, Andegavorum comes, de quo superius quedam retulimus, ter Hierosolimam iam perrexerat, veniensque Metensem urbem ibidem obiit. Cuius corpus Lucacense ad monasterium, quod ipse construxerat, delatum est atque in eodem sepultum honorifice.

EXPLICIT LIBER QUARTUS

en-Puisaye, que son père avait rendu une première fois aux moines de Saint-Germain d'Auxerre (cf. Y. Sassier, *Recherches*, p. 31-34) ; il mourut en mai 1040, lors de la guerre menée par Robert, duc de Bourgogne, pour mettre la main sur le comté d'Auxerre (*ibid.* p. 46).

comte d'Anjou, dont nous avons parlé, et qui était allé trois fois à Jérusalem, mourut en arrivant à Metz. Son corps fut porté dans le monastère qu'il avait fait construire à Loches, où il fut solennellement enterré[78].

FIN DU QUATRIÈME LIVRE

[78] Foulques mourut le 21 juin 1040 ; sur la fondation du monastère de Loches, cf. II, 5-7.

INCIPIT LIBER QUINTUS

1. Rerum diversarum permutationibus ac variorum casuum eventibus attonitę aures mentesque obtunsę seu hebetatę universorum tunc temporis pęne mortalium, tum etiam infestationibus sinistrorum spirituum ; aliquibus tamen revelationum utilium fantasię manifestatę fuisse creberrime ferebantur. Cuidam namque monacho una noctium visum est, hora qua matutinale agitatum est signum, adfuisse sibi quendam teterrimum, qui eidem plura persuadendo inferebat huiusce colloquium : « Cur, inquiens, vos monachi tot labores tot vigilias atque ieiunia necnon afflictiones et psalmodias pluresque alias humiliationes exercetis extra communem aliorum hominum usum ? Nonne innumerabiles sęcularium homines, usque ad vitę terminum in diversis flagitiis perseverantes, eandem tamen percepturi quam vos expectatis requiem ? Sufficeret enim unus dies vel una hora ad promerenda prędmia aeternę beatitudinis vestrę iustitię. Nam et tu ipse miror qua de causa tam sollicitus, mox ut audis signum, velociter exsurgis a lecto rumpisque dulcem somni quietem, cum posses quieti indulgere vel usque ad tertium signum. Est etiam quod tibi pandam secretum valde memorabile, licet nostre sit partis dispendium, vestrę quoque salutare remedium. Nam constat omnibus annis, die qua Christus resurgens ex mortuis vitam reparavit humani generis, ab eodem universa spoliari tartara et suos quoque reduci ad supera ; pro qua re nil vobis pertimescendum. Quicquid libuerit voluptatum carnis ac desideriorum securi agere potestis ». Hęc naempe et alia perplura, sicuti erat falacissimus demon, eidem mona-

[1] Le récit de Raoul renvoie à la *Visio Anselli Scholastici*, anecdote moralisante dont existent deux versions, l'une en prose et l'autre en vers, mises par écrit à la requête d'Eudes, abbé de Saint-Germain d'Auxerre de 1032 à 1052. Le texte de Raoul constitue cependant une critique de ce texte, dont il retourne l'enseignement,

LIVRE CINQUIÈME

1. Presque tous les mortels étaient abasourdis et hébétés devant les bouleversements et calamités en tout genre qui se produisaient alors, ainsi que par le harcèlement des esprits maléfiques. On rapportait aussi d'incessantes apparitions, dont quelques-uns tirèrent d'utiles révélations Une nuit, à l'heure où la cloche sonne les matines, un moine vit ainsi venir à lui un être repoussant, qui lui répéta à plusieurs reprises ces paroles insidieuses : « Pourquoi, lui dit-il, vous autres moines, vous infligez-vous tant de peines, jeunes, veilles, pénitences, chants de psaumes et mortifications en si grand nombre, contre l'usage de tous les autres hommes ? N'est-il pas vrai que d'innombrables hommes du siècles, qui vivent jusqu'au terme de la vie dans le péché, jouiront du même repos que celui que vous espérez ? À vous autres, les justes, il suffirait d'un seul jour, d'une seule heure, pour gagner la béatitude éternelle qui vous est réservée. Toi-même, je me demande pourquoi, au premier son de la cloche, tu sors au plus vite de ton lit, alors que tu pourrais jouir de la douceur du sommeil jusqu'à la troisième sonnerie. Mais je vais te révéler un secret précieux à retenir et salutaire pour vous autres, même si c'est à nos dépens : chaque année, au jour où Christ ressuscitant d'entre les morts a racheté le genre humain, il enlève les siens aux enfers et les porte dans les cieux. Vous n'avez donc rien à craindre. Vous pouvez vous livrer sans dommage aux voluptés et aux désirs charnels. » Par ces fables, et bien d'autres encore, ce démon trompeur l'égara, au point qu'il manqua à l'office commun du matin[1].

niant l'idée d'une descente régulière du Christ aux enfers et la thèse que sa miséricorde puisse s'appliquer à tous les baptisés sans exception ; cf. R. A. Shoaf, Raoul Glaber et la *Visio Anselli scholastici*, *C.C.M.*, 23, 1980, p. 215-219.

cho illudens frivola retulit, adeoque illum illexit, ut communi fratrum sinaxi matutinali defuerit. Illud sane, quod de dominica resurrectione seductorie confinxit, verba sacri redarguunt Evangelii, quę dicunt : « Multa corpora sanctorum quę dormierant surrexerunt ». Non inquiunt omnia, sed multa ; et ita revera profitetur fides catholica. Licet enim aliquoties, vera omnipotentis prescientia disponente, fallacissimi omnino dęmones minus irrita prenuntient, tamen, quantum ex illorum deliberatione fit, perfunctoria ac seductoria constant ; vel, etiamsi contigerit ex parte quę presagantur ab eisdem fieri, non plane saluti humanę sunt profutura, nisi forte divina fiat providentia ob correctionis sollertiam.

2. Huiusmodi igitur mihimet nuperrime multoties Deo propitiante palam est contigisse. Nam, dum aliquando in Beati martyris Leodegarii monasterio, quod Ca<m>pellis cognominatur, positus degerem, nocte quadam ante matutinalem sinaxim adstitit mihi ex parte pedum lectuli forma homunculi teterrimę speciei. Erat enim, quantum a me dignosci potuit, statura mediocris, collo gracili, facie macilenta, oculis nigerrimis, fronte rugosa et contracta, depressis naribus, os exporrectum, labellis tumentibus, mento substricto ac perangusto, barba caprina, aures irtas et pręacutas, capillis stantibus et incompositis, dentibus caninis, occipitio acuto, pectore tumido, dorso gibato, clunibus agitantibus, vestibus sordidis, conatu aestuans ac toto corpore preceps ; arripiensque summitatem strati in quo cubabam, totum terribiliter concussit lectulum, ac deinde infit : « Non tu in hoc loco ultra rnanebis ». At ego territus evigilansque, sicuti repente fieri contingit, aspexi talem quem prescripsi. Ipse vero infrendens idemtidem aiebat : « Non hic ultra manebis ». Ilico denique a lectulo exiliens cucurri in monasterium, atque ante altare sanctissimi patris Benedicti prostratus ac nimium pavefactus diutine decubui, cepique acerrime ad memoriam reducere quicquid ab ineunte aetate offensionum graviumque

[2] Mt 27, 52.

[3] Saint-Léger de Champeaux, prieuré dans lequel Raoul séjourna probablement au début de sa vie monastique, vers 997-1010. L'adverbe *nuperrime*, doit s'en-

Mais à ce qu'il disait pour le tromper, les paroles sacrées de l'évangile du dimanche de Pâques répondent péremptoirement : « beaucoup de corps de saints, qui étaient endormis, s'éveillèrent[2] ». « Beaucoup », est-il dit, et non « tous », et ainsi le proclame la religion catholique. Et même si la prescience du Tout-Puissant fait que souvent les prédictions de ces démons absolument trompeurs ne soient pas dénuées de vérité, elles sont pourtant, par leurs intentions, trompeuses et illusoires. Et même s'il peut arriver, par hasard, que leurs prédictions se réalisent en partie, elles ne peuvent profiter au salut des hommes, à moins que la divine providence n'en ait ainsi disposé, pour les racheter.

2. Encore très récemment, par la volonté de Dieu, j'ai été moi-même témoin de faits semblables, de mes yeux. Lorsque je me trouvais dans le monastère du bienheureux Léger, qu'on appelle Champeaux[3], une nuit, avant l'heure de matines, je vis se tenir face à moi, au pied de mon lit, une sorte de petit homme, d'aspect répugnant. Pour autant que j'ai pu le voir, il était de petite taille, avec un cou frêle et le visage maigre ; il avait les yeux tout noirs, le front creusé par les rides, le nez écrasé et une bouche proéminente avec des lèvres épaisses ; son menton était étroit et pointu, il avait une barbiche de bouc, les oreilles hérissées et pointues, les cheveux hirsutes, des dents de chien, un crâne allongé, la poitrine enflée, le dos bossu et les fesses tremblantes. Couvert des vêtements immondes, encore bouleversé par l'effort, il s'agitait de tout son corps. Attrapant l'extrémité de la paillasse où j'étais couché, il donna une terrible secousse au lit : « Tu ne resteras pas plus longtemps dans ce lieu ! », dit-il. Me réveillant en sursaut, comme il arrive souvent, je le vis alors tel que je l'ai décrit. Quant à lui, grinçant des dents, il répétait : « Tu ne resteras pas ici ! » Sautant enfin hors du lit, je courus au monastère et me jetai au pied de l'autel du saint père Benoît, où je restai longtemps, terrifié, cherchant de toutes mes forces à ramener à ma mémoire toutes les

tendre sur l'ensemble des rencontres de Raoul avec le Malin, dont la série, ouverte dans sa jeunesse, s'achève beaucoup plus tard, au monastère de Moutiers-Sainte-Marie.

peccaminum procaciter seu neglegenter commiseram. Tum precipue, quoniam pene nulla penitudinis satisfactio ob amorem seu timorem Divinitatis a me exinde successerat, ita quoque miser et confusus iacens non habebam quid potissimum dicerem nisi tantum : « Domine Iesu, qui venisti peccatores salvos facere, secundum magnam misericordiam tuam miserere mihi ».

3. Interea confiteri non erubesco me non solum in peccatis parentum meorum genitum fuisse, verum etiam moribus inportunum et actibus intolerabilem plusquam narrari queat extitisse. Vi etiam cuiusdam monachi, mei scilicet avunculi, abstractus a perversissima quam pre ceteris agebam sęcularis vite vanitate, cum essem ferme duodennis, atque monachili indutus habitu, heu pro dolor! quoniam veste solummodo non mente mutatus. Quęcumque enim a patribus vel spiritalibus fratribus modesta et sancta caritative mihi suggererentur, truculenti animi inflatione turgidum scutum cordis gerens, dictante superbia, ne salubria me contingerent opponebam. Dehinc senioribus non oboediens, coequalibus molestus, iuvenioribus onerosus, atque, ut vere fatear, universis mei presentia gravedo erat, levamen abscentia Preterea his et huiusmodi predicti loci fratres instigati expulerunt me a contubernio suę habitationis, tamen scientes non defore mihi locum quempiam commanendi, tantum ob literatoriam notionem. Hoc etiam persepe expertum fuerat.

4. Post hęc igitur, in monasterio Sancti Benigni Divionensis martyris locatus, non dispar, immo isdem mihi visus est in dormitorio fratrum. Incipiente aurora diei currens exiit a domo latrinarum taliter inclamando : « Meus bacallaris ubi est? meus bacallaris ubi est? ». Sequenti quoque die, eadem fere hora, aufugiens abiit exinde quidam frater iuvenis, mente levissimus,

[4] Raoul était probablement né d'un clerc, en violation de l'obligation de chasteté et hors d'une union légitime.

[5] Les mots *predicti loci* désignent Saint-Léger de Champeaux. Il y a un lien très étroit entre ces indications personnelles et la scène qui les précède. Annonçant à Raoul son départ prochain, le diable de Champeaux profère en effet une prédiction qui ne tarde pas à s'accomplir, selon le principe énoncé dans le premier para-

offenses et péchés graves que j'avais pu commettre, volontairement ou par ommission, depuis mon enfance. Et, surtout parce que jusqu'alors il ne m'était jamais arrivé de faire pénitence, par crainte ou par amour de Dieu, je restai là, confus et malheureux, ne sachant que répéter ces paroles : « Seigneur Jésus, toi qui vins pour sauver les pécheurs, par ton immense miséricorde, prend pitié de moi ! »

3. Je confesse d'ailleurs bien volontiers que, conçu par mes parents dans le péché[4], j'étais en outre de manières odieuses et intolérable, plus qu'on ne saurait le dire, dans mes actions. Alors que j'avais environ douze ans, un moine, mon oncle, m'arracha de force à la vie perverse et vaine que je menais dans le siècle, pour me revêtir d'un habit monastique (hélas ! mon esprit ne changea pas pour autant). Tous les conseils de modération et de sainteté que par charité me donnaient mes supérieurs ou mes frères dans l'Esprit, j'en refusai le secours, leur opposant un cœur cuirassé de présomption et d'orgueil. Révolté contre mes aînés, odieux avec les frères de mon âge, pénible aux plus jeunes, mon absence était pour tous, il faut le dire, un soulagement. Pour ces motifs, et pour d'autres du même genre, les moines dudit lieu me chassèrent enfin de leur communauté, sachant bien que, grâce au moins à mes connaissances littéraires, je pourrais toujours trouver un lieu d'accueil, comme cela s'était déjà vu[5].

4. Par la suite, alors que je me trouvais dans le monastère Saint-Bénigne de Dijon, je vis un être identique dans le dortoir des frères. À la pointe de l'aube, il sortit des latrines en hurlant : « Mon gars ? où est mon gars ? » Le lendemain, presqu'à la même heure, un jeune frère d'esprit frivole, nommé Thierry, s'enfuit. Rejetant l'habit, il mena quelque temps une vie sécu-

graphe que les prédictions diaboliques peuvent se réaliser sans pour autant cesser d'être trompeuses. L'ultime phrase du paragraphe indique par ailleurs que son expulsion du monastère de Champeaux n'était pas la première de la carrière monastique de Raoul. Il est difficile de tirer de ce passage des conclusions sur la psychologie de Raoul ou sa biographie.

Theodericus nomine reiectoque habitu per aliquod temporis spacium seculariter vixit. Qui postmodum corde compunctus ad propositum sacri ordinis rediit.

5. Tercio quoque, cum apud cenobium Beatę semperque virginis Marię cognomento Meleredense demorarer, una noctium, dum matutinorum pulsaretur signum et ego labore quodam fessus non, ut debueram, mox ut auditum fuerat exsurrexissem, mecumque aliqui remansissent, quos videlicet prava consuetudo illexerat, ceteris ad ęcclesiam concurrentibus, egrediens autem post fratrum vestigia hanelus ascendit gradum presignatus demon, ad dorsum manibus reductis, herensque parieti bis terque repetebat dicens : « Ego sum, ego sum, qui sto cum illis qui remanent ». Qua voce excitus caput elevans, vidi recognoscens quem bis dudum iam videram. Post diem vero tertium unus ex illis fratribus qui, ut diximus, clancule cubitare soliti fuerant, procaciter a monasterio egressus, prefato demone instigante, sex dies extra monasterium cum secularibus tumultuose mansit ; septima tamen die correptus recipitur. Profecto, ut beatus Gregorius testatur, quibusdam hęc apparent ad sui detrimentum, aliquibus vero ad emendationis emolumentum, quod mihi contingat ad salutem orari ac provenire opto per dominum Iesum redemptorem nostrum.

6. Illud nempe attentius est memorię commendandum, quoniam, dum manifestissima prodigia in corpore adhuc constitutis sive per bonos seu per sinistros spiritus ostententur, non illos diutius in hac carne victuros quibus huiusmodi videre contigerit. Huius quoque assertionis experimenta multa comperimus, ex quibus etiam nonnulla memorie commendari placuit, ut, quotties evenerit, cautelam inferant potius quam deceptionem. Apud castrum Tarnoderensem erat quidam presbiter religiose

[6] Le mot *baccalarius* (bachelier) peut désigner un novice, dans une communauté religieuse, ou, dans la société chevaleresque, un aspirant à l'ordination équestre : en tout état de cause un jeune homme, dont l'éducation n'est pas achevée. Les paroles du diable ainsi que sa présence en cet endroit à une heure nocturne (au grand scandale de certains lecteurs modernes de Raoul : Pfister, *Robert le*

lière. Plus tard cependant, il se repentit et revint à l'observance de l'ordre sacré[6].

5. La troisième apparition eut lieu alors que je demeurais au monastère de la bienheureuse Marie toujours vierge qu'on appelle la Melleraye[7]. Une nuit, alors que sonnait la cloche des matines, fatigué par quelque travail, je ne m'étais pas levé immédiatement, comme je l'aurais dû. Alors que les autres couraient à l'église, quelques-uns étaient restés avec moi, cédant à ce vice funeste. Arrivant par où les frères étaient sortis, le même démon monta l'escalier en haletant. Appuyé au mur, les mains derrière le dos, il répéta à deux ou trois reprises : « Me voilà ! me voilà ! C'est moi qui reste avec ceux qui sont restés. » Levant la tête à cette voix, je reconnus celui que j'avais déjà vu deux fois. Trois jours plus tard, l'un des frères qui avaient l'habitude de rester au lit en cachette, comme nous l'avons dit, sortit effrontément du monastère, à l'instigation du même démon, et mena six jours durant une vie de désordre avec les gens du siècle. Le septième jour, cependant, il fut repris et revint. Assurément, comme le dit le bienheureux Grégoire, ces apparitions se font au détriment de certains et au salutaire avantage des autres[8] : je prie et implore le seigneur Jésus, notre rédempteur qu'elles me valent le salut.

6. C'est un fait notable et digne de mémoire que lorsque ces prodiges se manifestent, par de bons ou de mauvais esprits, à des individus vivant encore une vie corporelle, ceux à qui arrivent de telles visions ne sont pas destinés à vivre plus longtemps en chair. Nous connaissons beaucoup d'exemple de cela, dont nous avons voulu faire mémoire, afin qu'en de tels cas, on agisse avec prudence, et sans se laisser tromper. Au temps ou Brun était évêque de Langres[9], vivait près du châ-

Pieux, p. 113) suggèrent que l'accusation de frivolité désigne ici des pratiques contre nature.

[7] Le prieuré de Moutiers-Sainte-Marie, déjà évoqué en III, 24.

[8] Grégoire le Grand, *Dialogues*, peut-être 24, 46 ou 40, 1-2 et 12.

[9] Brun de Roucy, évêque de Langres (980-1016), beau-frère du comte Otte-Guillaume ; apparenté à Guillaume de Volpiano, c'est lui qui confia au réforma-

degens, Frotterius nomine, tempore quo Bruno Lingonum presulatum tenebat. Hic vero una dierum dominica iam vesperascente, cum cenaturus esset, exivit paululum se relevandi gratia ad fenestras domus suę, prospiciensque vidit a septentrionali parte egredi acies equitum velut in prelium innumerę multitudinis pergentes ad occidentem. Quas cum diu multumque intuitus fuisset, estuans vocare quempiam ę suis ad testimonium tanti ostentus ; dum autem cepit clamare ut occurreretur, rarescendo protinus disparuerunt. Ipse quoque, tanto animi terrore perculsus ut vix a lacrimis se continere posset, dehinc cepit infirmari, eodemque anno, ut optime vixerat, obiit. Portento denique subtractus quod vidit, illi qui persensere testes fuerunt. Nam sequenti anno filius regis Rotberti Heinricus, qui post illum regnavit, ad eundem castrum ira permotus veniens cum ingenti excercitu, multa ibidem hominum cedes ab utraque parte patrata est.

7. De hoc profecto constat quoniam ea quę viderat et sibi prospexit et aliis. Licet dissimiliter, mirifice tamen, apud Autissioderum, in ęcclesia Beati Germani contigisse meminimus. Erat ibidem frater Gerardus nomine, cui mos erat post sollemnes matutinales in oratorio remorari. Huic contigit quodam mane ut inter orationes obdormisceret. Qui protinus gravi somno depressus, velut exanimis, delatus est foras monasterii, sed qualiter aut a quibus hucusque nescitur. Qui expergefactus repperit se in claustro extra monasterium eiectum, admirans indicibiliter quod factum de sese cernebat. Simili quippe modo contigit cuidam presbitero in eodem monasterio pernoctanti : dum in subterioribus criptis, ubi multa sanctorum requiescunt corpora, obdormiret, circa galli cantum repperit semet asportatum post chorum monachorum. Nam et de ęadem ęcclęsia certa relatio constat quoniam, si contigerit noctu luminare extingui, quousque reaccendatur custodes eiusdem ęcclesie nul-

teur l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon et les autres monastères bourguignons qu'il eut sous sa garde.

[10] Lorsque Brun de Langres mourut, le futur Henri I[er], fils de Robert le Pieux, né en 1007, avait seulement neuf ans : il peut difficilement avoir auparavant mené son armée au combat. La confusion doit porter sur le nom du roi : l'anecdote

teau de Tonnerre un saint prêtre, nommé Frottier. Un dimanche, alors que le soir approchait et qu'il se préparait à dîner, il se mit à la fenêtre de sa maison, pour se délasser un peu. Regardant vers le septentrion, il vit arriver une troupe innombrable de chevaliers, rangés comme à la bataille, et qui se dirigeaient vers l'occident. Après les avoir contemplés un long moment, il voulut appeler l'un des siens, pour qu'il voie ce grand prodige. À peine l'eut-il appelé que la troupe se dissipa et disparut. Terrifié au point qu'il ne pouvait s'empêcher de pleurer, il tomba malade et mourut au cours de l'année, saintement, comme il avait vécu. Il fut privé de la vérification du présage qu'il avait vu, mais ceux qui le comprirent en portèrent témoignage. L'année suivante, en effet, le fils du roi Robert, qui régna après lui, s'en vint plein de fureur avec une immense armée au même château. Il y eut de part et d'autre un grand massacre[10].

7. Il apparaît clairement que cet homme avait eu une vision qui valait pour les autres comme pour lui[11]. Il nous est arrivé de voir une chose admirable, quoique différente, à Auxerre, dans l'église du bienheureux Germain. Il y avait là un frère nommé Gérard qui, après l'office solennel du matin, avait l'habitude de demeurer à l'oratoire. Un matin, il s'endormit, alors qu'il priait. Frappé d'un sommeil pesant, comme mort, il fut transporté hors du monastère, sans qu'on sût comment et par qui. À son réveil, il se trouva en un lieu clos hors du monastère, stupéfait au-delà de toute expression de ce qui lui était arrivé. Un fait du même genre advint à un prêtre qui passait la nuit dans le monastère : alors qu'il dormait dans la crypte inférieure, où reposent les corps de nombreux saints, il se retrouva au chant du coq transporté derrière le chœur des moines. On tient d'ailleurs pour certain que si l'une des lampes de cette église s'éteint durant la nuit, ses gardiens ne peuvent prendre aucun

concerne sans doute Robert lui-même, fils d'Hugues Capet, et la guerre de 1002-1003, dans laquelle l'évêque de Langres et Otte-Guillaume jouèrent un rôle essentiel (cf. II, 15-16) ; sur la vision de Frottier, cf. J.-Cl. Schmitt, *Les revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, 1994, p. 124-125.

[11] Cf. IV, 5.

lam quietem posse consequi. Preterea fuit ibidem quidam frater, qui solitus erat ad altare sanctę Marię, quod excellentissime constat, frequenter orare ac gemitus et compunctionis lacrimas fundere ; unum ergo ei erat, quod pene universis accidit, inter oratum frequenter spuere ac delumbe salivam emittere. Contigit vero aliquando ut somno depressus obdormiret. Apparuit ei stans iuxta altare quidam candidis indumentis circumdatus, preferens in manibus pannum candidissimum atque in huiusmodi erumpebat verba : « Cur me, inquiens, sputis propriis verberando inlinis ? Nam ego, ut cernis, suscipio munus tuarum orationum, deferens illud ad conspectum misericordissimi iudicis ». Qua visione correptus frater ille et sese continuit, et ceteros, ut se, in quantum valerent, in sacris locis continerent, ammonere curavit. Et licet hoc natura dictante proveniat, tamen in plerisque locis gentium omnimodis abstinetur in ęcclesia ab screationum sputis, nisi forte suscepta fuerint, delatura exinde foras, in quibusdam receptaculis, et precipue apud Grecos ubi semper tenor ęcclesiasticus cautissime viguit.

8. Clarere igitur locum predictum diutine, meritis beati Germani ac ceterorum sanctorum ibidem quiescentium signis et prodigiis, tam in donis sanitatum quam in ultionum vindictis ad se pertinentia diripientium, manifestissimurn est. Si qui nempe de primatibus patrię huius loci rerum invasores seu diremptores increverunt, Deus exinde ultor ipsorum genus cum suis rebus in obprobrium et pene ad nichilum redigere consuevit. Huius enim testimonium inter cetera nostrę assertionis evidens extat ultio generis cui<us>dam Bovonis necnon et filii eius Alwalonis, creberrimaque confusio Silliniaci sacrilegissimi castri. Preterea egomet quondam rogatus a conservis et fratribus nostris eiusdem loci, ut altariorum titulos, qui a sco-

[12] L'ancedote s'inscrit dans la suite des textes consacrés aux diverses manières de prier (l'attitude incriminée s'apparente à la *ruminatio* ; cf. J. Leclercq, *Initiation aux auteus monastiques du Moyen Age. L'amour des lettres et le désir de Dieu*, 2e éd., Paris, 1956, p. 72). Partisan en toutes circonstances d'un maintien conforme et discret (III, 40 ; *Vita Willelmi*, 12), Raoul fait appel au témoignage courroucé de saint Germain lui-même pour critiquer une oraison spectaculaire (par ses gémissements) et ostentatoire (parce que faite devant l'autel de la Vierge, au regard de tous), qui

repos tant qu'elle n'est pas rallumée. Il y avait aussi en ce lieu un moine qui avait l'habitude de prier à l'autel de sainte Marie, le plus beau de tous, en gémissant et pleurant. Son seul défaut, commun à presque tous les hommes, était de cracher et de répandre sa salive pendant qu'il priait. Il lui arriva une fois de céder au sommeil et de s'endormir. Un homme lui apparut près de l'autel, vêtu de blanc, tenant dans ses mains un linge immaculé, qui l'invectiva en ces termes : « Pourquoi m'offenses-tu en me barbouillant de tes crachats ? Comme tu le vois, c'est moi qui recueille l'offrande de tes prières pour l'apporter au juge infiniment miséricordieux. » Édifié par cette vision, le frère se corrigea et avertit les autres de se retenir, autant qu'ils le pouvaient, dans les lieux sacrés[12]. Et, bien qu'il s'agisse d'un défaut bien naturel, en beaucoup de lieux les gens évitent absolument de cracher dans l'église, à moins qu'il n'y ait des crachoirs pour les porter à l'extérieur, surtout chez les Grecs, chez qui les règles de la vie ecclésiastique sont scrupuleusement observées.

8. C'est une chose bien connue que ledit lieu s'est depuis longtemps illustré, grâce au bienheureux Germain et aux autres saints qui y reposent, par des signes et des prodiges, guérisons miraculeuses comme punitions exemplaires infligées à ceux qui s'attaquent à ses richesses. Quand l'un des puissants de la région s'attaquait aux biens du monastère ou cherchait à s'en emparer, Dieu tirait par la suite vengeance de sa famille, la réduisant à un état honteux, allant presque jusqu'à l'anéantir. Le châtiment infligé à la famille d'un certain Bovon et de son fils Alvalon, et les nombreux malheurs qui s'abattirent sur leur château impie de Seignelay en sont un témoignage, parmi d'autres[13]. Moi-même, je pus vérifier ce fait lorsque je fus appelé par les servi-

finit par constituer par son excès une offense à l'égard de ses destinataires (cf. J.-C. Schmitt, *La raison des gestes*, Paris, p. 289-295).

[13] *Bovo* et *Alvalo* de Seignelay, apparaissent dans une charte de l'abbaye Saint-Remy de Sens de 1003. Il est possible que la juste punition évoquée par Raoul sanctionne l'usurpation de biens de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, possessionnée à Seignelay : cf. Y. Sassier, *Recherches*, p. 104-105.

lastici<s> viris compositi olim fuerant, sed vetustate, ut pene cuncta, fatescente<s> minime comparebant, reformarem; quod, ut competens erat, libenti animo quomodo valebam adimplere studui. Sed priusquam ad cepti operis calcem opus perducerem, ex nimia corporis statione, ut reor, nocte quadam in strato conquiniscens ita contractus menbris omnibus hicterica passione, ut non erigere memet neque in latus aliud vertere ullomodo valerem. Post triduum vero insecuta nocte nimiis detento angustiis apparuit mihi vir canicie venerandus, qui me in somnis per brachium erigens aiebat: « Exple quantotius quod cepisti, dolere ultra ne paveas ». Ilico vero expergefactus, admirans, memet excutiensque a lectulo, cucurri ad altare victoriosorum martyrum Victoris videlicet Apollinarisque ac Georgii, quoniam illorum oratorium contiguum erat domui infirmorum; ibique universorum Deo humillimas grates referens, alacer matutinales explevi sollemnes. Die vero insecuta, toto integerrime valens corpore, eorundem martyrum nominibus propriis ibidem conposui titulum. Ęcclesię denique maioris erant altaria numero viginti duo, quibus, ut decens erat, titulis synopidę versibus exametris convenienter digestis sanctorumque epitaphiis reparatis, religiosorum etiam virorum quorundam tumulos itidem pethornare curavi. Quod sane mentis hominibus admodum placabile fuit. Sed, ut pater Odilo sepius plangere solitus fuerat, ita contigit: « Heu pro dolor! inquiens, quoniam nevum invidentię, licet in ceteris grassetur hominibus, tamen in sinibus aliquorum monachiliter vivere professis cubile sibi locavit ». Nam quidam a sui monasterii fratribus exosus discedens venit ad nostros; a quibus, ut mos illorum semper fuit, devote susceptus est. Is autem veneno invidię infecit abbatem cum aliquibus monachis, conpellens in tantum adversum me odium ut prescriptos altariorum titulos destruerent universos. Sed protinus Deo ultore adfuit illi, ve! vindex, qui incentor exstiterat fraternę discordię. Multatus enim ilico damnabili oculorum cecitate, offendens pedibus inrecuperabiliter usque in finem vitę suę. Cuius denique rei eventus tam

[14] Il subsistait au XVIII[e] siècle sur l'un des murs du cloître de Saint-Germain une épitaphe métrique attribuable à Raoul (cf. le fac-similé dans Tassin et Toustin, *Nouveau traité de diplomatique*, Paris, 1750, t. II, pl. 31); rien ne paraît s'être conser-

teurs et frères dudit monastère pour restaurer les titres des autels, autrefois composés par des hommes savants, mais devenus illisibles, effacés par le temps. Je me mis à la tâche de mon mieux, comme de juste. Mais avant de l'avoir achevée, sans doute parce que j'étais resté trop longtemps debout, il me vint durant la nuit, alors que j'étais sur ma paillasse, une contraction hystérique de tous les membres, qui m'empêchait de me lever aussi bien que de me tourner sur le côté. Trois jours plus tard, alors que j'avais passé une nuit paralysé par la souffrance, une vieillard chenu et vénérable m'apparut, qui dans mon sommeil me prit par le bras et me fit lever : « Termine au plus vite ce que tu as entrepris, me dit-il, et ne crains pas la douleur. » Je me réveillai, stupéfait, me levai du lit et courus à l'autel des bienheureux Apollinaire et Georges, dont l'oratoire se trouvait à côté de l'infirmerie, et, rendant grâce en toute humilité au Dieu de toutes choses, j'y célébrai avec joie l'office du matin. Le jour suivant, ayant retrouvé toutes mes forces, je composai une inscription en l'honneur desdits martyrs. L'église majeure contenait vingt deux autels : sur chacun, je portai à la sinope une inscription en vers hexamètres composés selon les règles, après avoir restauré les épitaphes des saints ; je pris soin en outre de décorer les tombes de certains religieux. Ce travail donna toute satisfaction aux personnes sensées[14]. Mais il arriva ce que le père Odilon déplorait souvent : « Hélas ! disait-il, le chancre de l'envie, qui s'attache au corps de tous les hommes, s'est enfoncé dans le sein de certains moines où il prospère. » Un moine, qui s'était rendu odieux aux frères de son monastère, vint en effet s'établir chez nous. Il y fut, comme de coutume, bien volontiers accueilli. Il instilla à l'abbé et à certains moine le venin de l'envie et les excita contre moi, au point qu'ils détruisirent toutes les inscriptions que j'avais placées sur les autels. Mais bientôt, par la punition divine, un juste malheur s'abattit sur le fauteur de discorde entre les frères. Frappé d'une cécité soudaine et honteuse, il trébucha sans répit jusqu'à la fin

vé du travail qu'il accomplit dans l'église et la crypte : cf. Robert Favreau, Les inscriptions de la crypte de Saint-Germain à l'époque carolingienne, dans *Saint-Germain d'Auxerre. Intellectuels et artistes dans l'Europe carolingienne*, Auxerre, 1990, p. 151-154.

vicinis quam longe positis non minimam prebuit ammirationem.

9. Contigit ibidem ipso in tempore ut aliqui e fratribus subinde migrarent ab hac luce. Quorum unus, nomine Walterius, cognomento, ut erat statura, Pusillus, ac natura simplicissimus, incipiente nocte magni sabbati resurrectionis dominicę et ipse obiit. Apparuit enim in hora sui exitus innumerabilibus viris ac mulieribus columna lucis ignea a culmine monasterii ad celum usque pertingens. Quibus nempe non dubium fuit misericordissimi Dei actum largitione, qui animam fratris istius suę gloriosę resurrectionis voluit participem fore ac viventibus innocentię viam demonstrare.

10. Quęri solet a nonnullis cur tempore novę legis vel gratię non manifeste sicut antiquitus fiunt visiones divinitus ac rerum miracula. Quibus paucis respondendum est ex ipsius divinę Scripturę testimoniis, si tamen cor illorum capax fuerit sancti spiritus donorum. Libet quoque ut Deuteronomium evidens primitus exhibeat testimonium. Postquam enim populus Hebręorum, pastus quadraginta annorum cęleste manna, Iordanem transiens in terram venit Chanaan, cessavit celum pluere illud nec ultra usi sunt tali cibo filii Israhel. Quid igitur in hoc facto nobis innuit, quibus pene omnia in figura contingunt, nisi quod transito nostro Iordane, id est Christi baptismate, non ultra presagiorum celitus signa debere inquiri, sed potius nobis debet panis vivus ille sufficere, quo quis vescetur vivet in ęternum possessurus terram viventium? Rursus vero ex precepto Domini constitutum est a Moyse, ut quęque vasa ex preda hostium illi populo provenirent, lignea aqua expiarentur et ęnea igne. Simili quoque modo figuraliter exprimit quoniam vasa idest homines qui ex preda hostis antiqui in partem cesserunt salvatoris, aqua baptismatis atque igne martyrii purificandi essent. Non minus etiam virgeus ille serpens, qui Moysi pavorem incussit ita ut

[15] Ios 5,12.

de ses jours. L'affaire provoqua une profonde stupeur dans le voisinage comme au loin.

9. À la même époque, plusieurs des frères de l'abbaye quittèrent ce monde. L'un d'entre eux, Gaultier, qu'on appelait le Petit, en raison de sa taille, homme d'un naturel candide, mourut dans la soirée du samedi saint. À l'heure où il nous quittait, d'innombrables hommes et femmes virent une colonne de flammes apparaître au sommet du monastère et s'élever jusqu'au ciel. Nul ne douta qu'il s'agît d'un don de la miséricorde divine, qui avait voulu faire participer l'âme de notre frère à sa glorieuse résurrection, et indiquer aux vivants la voie de l'innocence.

10. Beaucoup se demandent pourquoi, après l'avènement de la loi nouvelle et de la grâce miracles et visions ne se manifestent plus comme auparavant. Ils trouveront la réponse à leur demande dans quelques passages de l'Écriture sainte, à condition qu'il puissent recevoir dans leur cœur les dons de l'Esprit Saint. Le premier témoignage vient du livre du Deutéronome : quand, après s'être nourri durant quarante ans de la manne céleste, le peuple hébreu, traversant le Jourdain, entra dans la terre de Chanaan, la manne cessa de pleuvoir et les fils d'Israël cessèrent de s'en nourrir[15]. Quel peut être le sens de cela, si pour nous tout événement est présage, sinon qu'après le passage du Jourdain, c'est-à-dire le baptême du Christ, nous ne devons plus chercher de signes dans les cieux, et que nous devons nous contenter du pain vivant, qui donne à celui qui s'en nourrit de vivre éternellement et de posséder la terre des vivants? De même, par ordre divin, il fut décidé par Moïse, que tout récipient qui viendrait au peuple hébreu par prise de guerre devrait être purifié par l'eau, s'il était de bois, ou par le feu, s'il était de bronze[16]. À nouveau il y a ici un sens figuré : les hommes, qui sont le butin acquis au Sauveur aux dépens du Malin, doivent être purifiés par l'eau du baptême et le feu du martyre. Il en va de même pour ce serpent semblable à un bâton, qui frappa

[16] Nm 31, 22-23.

fugeret illum, et rursus, accipiens illum caudetenus, aeffectus est virga, typice in hoc facto perspiciendus est. Signatur per serpentem ex virga factum Deitatis potentia ex sanctę Marię virginis carne induta. Per Moysen enim Iudaicus populus, qui cernens dominum Iesum verum Deum et hominem, fugit ab eo incredulus; sed recipiet illum circa finem seculi, quod exprimitur per caudam serpentis. Ille quoque transitus maris Rubri, in quo illud mare divisum vel excicatum est, deinde gentes ex precepto Domini gladio extirpatę, evidenter signant regnum Israheliticę gentis temporaliter subsistens marcescendo adnullari. In initio quippe novę gratię vel regni Christi stans dominus Iesus atque ambulans super fluctus maris, ac Petro quem ęcclesię suę prefecerat secum ambulare concessit; sed quid hoc facto fidelibus universis innuitur nisi quod, subactis gentibus universis et non funditus perditis vel extirpatis, ex eisdem stabilietur Christi regnum per secula mansurum? Est enim frequens adtestatio divini sermonis, quod videlicet mare figuram gerat presentis sęculi.

11. Sepe igitur, dum aliquis rem permaximam verbis elucidare cupit, in sese deficiens minuit, ut Scriptura dicit: « Qui scrutator est maiestatis, opprimitur a gloria ». Sed cur ista premisimus, breviter intimabimus. Constat enim mysterium eucaristię paucissimis perspicuum, dum sit pęne mortalibus universis incognitum, sicuti cetera quę fide constant et intuitum oculorum non exposcunt. Illud precipue commonendum, quod corporis et sanguinis domini Iesu Christi vivificans confectio existimetur nullatenus in sese pati dispendium aut casu aliquo incurrere periculum. Si quando autem videtur conlabi seu deperire per neglegentiam sibi tractantium, restat eisdem, si non alacriter penituerint, damnationis iuditium. Ac cum Dominus dixerit: « Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam aeternam, et ego resuscitabo

[17] Ex 4, 2-4.
[18] Ex 14, 26-31.
[19] Mt. 14, 22-31.
[20] Prv 25, 27.

Moïse de terreur, au point que celui-ci s'enfuit ; mais quand il le reprit par la queue, le serpent se transforma à nouveau en bâton[17]. Le bâton se transformant en serpent évoque la puissance divine revêtant la chair de la sainte vierge Marie. Moïse désigne le peuple juif qui, à la vue de Jésus, vrai Dieu et homme, se détourne de lui, incrédule. Mais il reviendra à lui à la fin des temps, comme le montre la queue du serpent. De même aussi le passage de la mer Rouge, durant lequel la mer fut divisée ou asséchée, et le massacre des gentils passés au fil de l'épée par ordre divin[18], désigne le règne temporaire du peuple d'Israël, sa décadence et son anéantissement. Enfin, à l'origine de la grâce nouvelle, ou du règne du Christ, nous voyons notre Seigneur Jésus cheminer sur les eaux et permettre à Pierre, qu'il avait placé à la tête de son église, de marcher avec lui[19]. Que nous enseigne cela, sinon qu'après la soumission de tous les peuples – mais non leur destruction ou leur anéantissement – le règne du Christ s'établira sur eux jusqu'à la fin des temps ? Il est en effet fréquent dans la parole divine que la mer désigne notre monde.

11. Il arrive souvent, quand on cherche à éclairer par des mots une réalité immense, de se révéler inférieur à la tâche et d'y faire défaut car, selon les mots de l'Écriture : « Qui scrute la majesté est étouffé par la gloire[20]. » Pourquoi ces prémisses, voilà ce que nous allons expliquer. On sait que seuls quelques-uns entendent le mystère de l'Eucharistie, qui reste obscur au plus grand nombre des mortels, comme toutes les vérités de la foi, qui échappent à la vision des yeux. Rappelons d'abord que la réalité vivifiante du corps et du sang du Christ ne saurait en elle-même s'amoindrir ni courir aucun risque, par quelque hasard : quand, par la négligence de ceux qui en ont la charge, elle paraît se défaire ou se perdre, elle subsiste cependant comme une preuve à leur charge, s'ils ne se repentent promptement. Et lorsque le Seigneur proclame : « Qui mange ma chair et boit mon sang aura la vie éternelle et je le ressusciterai[21] », nous ne pouvons pas en déduire qu'un être animé autre que l'homme puisse participer à la résurrection de la chair. Et celui-

[21] Jo 6, 55.

eum », nullo modo putare debemus ut quodquam animal, preter hominem, carnis resurrectionem percipiat ; sic nec nisi fidelis etiam eucaristiam percipit ad salutem. Denique exstitit quidam nostro in tempore in clericali habitu : dum iure culparetur quodam crimine, contigit ut sumeret audacter iuditio examinationis donum eucaristię, calicis videlicet sanguinis Christi. Cui protinus per medium umbilici egredi visa est pars candidissima quam sumserat eiusdem sacrificii, dans procul dubio evidens inditium reatus se indigne percipientis ; ilico vero confitens quod prius negaverat, digne penituit. In Cabilonensi quoque pago ob imminentem cladem vidimus qui videre ex pane sacrato veram carnem effectam. Apud Divionem castrum eodem tempore, dum a quodam deferretur cuidam egrotanti, casu excedit e manu ferentis, qui attente quęrens repperire minime potuit ; post annum vero evolutum repertum est iuxta[m] viam publicam ubi sub divo ceciderat, ita candidum atque incontaminatum ac si hora eadem cecidisset. Lugduni denique, in monasterio Barbarense, dum quidam, ut credi debet, inconvenienter bustulam vel pixidem, in qua servabatur, ut mos est, adtractare vellet, e manibus illius sese eripiens longius in aere stetit.

12. De crismale etiam, quod a quibusdam corporalis appellatur, plurimum expertum est prestare remedia, si fides exigentium non fuerit dubia. Nam contra incendia sepius elevatum, aut extinguendo compescuit, aut retrorsum pepulit, seu in partem alteram retorsit. Menbra quippe egrorum dolentia multoties sana restituit, febricitantibus nichilominus impositum salutem contulit. Apud monasterium Reomense, tempore venerabilis Willelmi abbatis, casu contigit ut incendium circumiacentia monasterii depopularetur. Arripientes autem eiusdem loci fratres crismale conto impositum, elevaverunt illud contra incendii flammas dire flagrantes. Statim vero isdem ignis in sese

[22] Cette méditation sur le miracle eucharistique se rattache nettement à la tradition fixée au IX[e] siècle par les traités de Paschase Radbert. Sa présence dans le livre ultime de Raoul, écrit dans les années 1040, est un indice de l'existence de polémiques à ce sujet avant même le déclenchement en 1047 de la controverse sur les thèses de Bérenger de Tours.

ci ne reçoit de même l'eucharistie pour son salut que dans la foi. Il y eut de notre temps un homme revêtu de l'habit de clerc qui, justement accusé d'un crime, eut l'audace, au cours de l'ordalie, de recevoir le don de l'eucharistie, c'est-à-dire le calice du sang du Christ. Aussitôt on vit apparaître à travers son nombril le fragment immaculé du même sacrifice, qu'il venait d'avaler, dénonçant sans doute possible la culpabilité de celui qui venait, indigne, de le recevoir. L'homme, avouant aussitôt ce qu'il niait auparavant, accomplit la pénitence voulue. Nous avons vu dans le diocèse de Châlon un homme qui avait vu le pain consacré se transformer en chair véritable à l'approche d'un malheur. Dans la ville de Dijon, à la même époque, l'eucharistie qu'on apportait à un malade tomba de la main de celui qui la portait et ne put être retrouvée, malgré une recherche minutieuse. Un an plus tard, cependant, on la retrouva à côté de la voie publique où elle était tombée, en plein air, intacte et immaculée comme si elle venait de tomber. À Lyon enfin, dans le monastère de l'Île-Barbe, parce qu'un homme tentait, supposons-nous, de porter une main sacrilège sur la petite boite, ou pyxide, où elle était déposée, selon la coutume, elle s'échappa de ses mains et resta longuement suspendue dans l'air[22].

12. On sait aussi que le chrismal, que certains appellent aussi corporal[23], peut porter remède à qui le réclame avec une foi assurée. Si on l'élève contre un incendie, il l'éteint, le repousse ou le détourne. Par imposition, il guérit les membres souffrants des infirmes et calme la fièvre des malades. Au monastère de la Réome, du temps du vénérable abbé Guillaume[24], un incendie dévasta les environs du monastère. Les frères dudit lieu, se saisissant du chrismal, le fixèrent à une perche et le dressèrent contre les flammes qui s'élevaient avec violence. Le

[23] Il s'agit du linge blanc posé sur l'autel, sur lequel le célébrant dépose l'hostie au moment de l'offertoire.

[24] L'abbaye de Moutier-Saint-Jean, à la Réome (II, 19), avait été confiée par Brun de Langres à Guillaume de Volpiano. Robert II la lui enleva vers 1002, pour la remettre à l'autorité de l'abbé Heldric d'Auxerre (cf. Bulst, *Untersuchungen*, p. 64); Raoul y séjourna vers 1010-1015, avant de rejoindre l'entourage de Guillaume de Volpiano.

retorquens minime amplius quam invaserat arrippere valuit. Pannus tamen ille dominicus, aura flante a contulo elapsus, plus minus duobus miliariis avolavit usque ad villam, cui Tivalgas vocabulum est, ibique super domum cuiusdam veniens sidit; quo prosecutus ad monasterium dignanter est delatus. Contigerat enim ipso anno die Pascę in ęcclesia quę monasterio adiacet, beati Pauli nomini dicata, ut calix vivifici sanguinis de sacerdotis manibus in terram laberetur. Sed ut predictus pater comperit, ut erat vir sollertis ingenii, tribus e suis monachis huius delicti culpam penitere precepit, videlicet pertimescens ne forte culpa insipientis presbiteri involveret suos cum illo ad vindictam ultionis; quod etiam fecisset, si non obstitisset providentia sagacis viri, ut rei probavit eventus. Atque idcirco ista premisimus, ut intimaremus fidenter credere quoniam, sicubi casus huius sacri ac vivifici doni neglegenter evenerit, ultionis cladem divinitus imminere ac subsequi; quemadmodum versa vice, quolibet in loco condigne illud tractari contigerit, habundare bonorum commodis universis.

13. Sed et illius magnifici misterii celebratio quantum prosit animabus defunctorum fidelium, cum in multis sit probatissimum, libet tamen e diversis presentialiter producere ad medium unum. In remotioribus Africę partibus erat quidam anachorita, de quo ferebatur quod spatium viginti annorum tenebat illum omnino segregatum a conspectu ullius hominis. Vivebat enim labore manuum et radicibus herbarum. Contigit ut homuntio quidam, civis Marsiliensis, unus ex illis circuitoribus regionum qui numquam saturantur experientia et novitatibus locorum, illuc pergens deveniret; qui famam illius anachoritę comperiens, aggressus solitudinem ardore solis perustę regionis, diu multumque illum inquirens si forte repperiret. Tandem ille prior solitarius se inquirentem aspiciens vocavit eum ut ad se diverteret. Qui veniens ad illum, interrogare eundem cepit, quis aut unde esset seu cuius rei gratia illuc devenisset. Cui protinus respondit, ipsius desiderio conspitiendi accensus illuc devenisse nihilque preter eum aliud quęrere. Deinde vir ille theologus subsequutus ait: « Novi te, inquiens, a partibus Galliarum huc devenisse; sed, quęso, dic mihi si

feu se retira aussitôt, incapable de détruire plus qu'il ne l'avait déjà fait. Le drap sacré, arraché à la perche par un coup de vent, vola jusqu'au village nommé Tivauché[25], à plus de deux milles de là, où il se plaça sur une maison. On le suivit jusque-là, puis on le rapporta respectueusement au monastère. Le jour de Pâques de la même année, dans l'église voisine du monastère, qui est dédiée à saint Paul, le calice contenant le sang vivifiant tomba de la main du prêtre jusqu'à terre. Lorsqu'il le sut, ledit abbé, homme d'esprit clairvoyant, ordonna à trois de ses moines de faire pénitence de ce péché, craignant que la faute d'un prêtre sans jugement expose toute la communauté avec lui au châtiment. C'est ce qui se serait passé, comme on l'a vu depuis, si la prudence et la sagesse de cette homme ne s'y étaient opposés. Nous avons dit ces choses pour rappeler que la où la négligence provoque la chute de ce don sacré et vivifiant, la vengeance du ciel ne tarde pas à provoquer des malheurs. À l'inverse, dans les lieux où il est traité avec le respect dû, on voit en abondance biens et prospérités de toute sorte.

13. Combien la célébration de cet immense mystère profite aux âmes des fidèles défunts, cela s'est vu en d'innombrables cas. Entre tous, je n'en évoquerai qu'un. Dans une région éloignée de l'Afrique vivait un anachorète, éloigné du regard des hommes, disait-on, depuis vingt ans. Il vivait du travail de ses mains et se nourrissait de racines. Un homme arriva un jour, citoyen de Marseille, l'un de ces hommes qui parcourent le monde, goûtant insatiablement la nouveauté des lieux. Entendant parler de l'anachorète, il traversa cette région désertique et brûlée par la chaleur du soleil et marcha longuement pour le rencontrer. Durant sa recherche, c'est le solitaire qui l'aperçut le premier, et qui l'appela à lui. Lorsque l'homme fut arrivé, il se mit à l'interroger, lui demandant qui il était, d'où il venait et pourquoi il était venu. L'homme répondit aussitôt qu'il était venu pour le voir et ne lui demandait rien d'autre. L'homme de Dieu prit alors la parole : « Je sais, dit-il, que tu viens des Gaules. Dis-moi, je t'en prie : as-tu jamais vu le

[25] Tivauché, comm. Corsaint, Côte-d'Or, ar. Montbard, c. Semur-en-Auxois.

cenobium Cluniensę, quod in eisdem partibus habetur, aliquando vidisti ». At ille dixit : « Vidi, inquit, et optime cognitum est mihi ». Tunc dixit ei : « Scito, ait, pre cunctis Romani orbis illud valere precipue in liberatione animarum a demonica dominatione. Tanta enim viget in eo vivifici sacrificii frequens immolatio, ut nulla pene dies pertranseat, in qua non de potestate malignorum demonum tale commertium animas eripiat ». Erat siquidem, ut ipsi perspeximus, mos illius cenobii a prima diei aurora usque in horam prandii, propter fratrum copiam, continua missarum celebratio ; quę videlicet tam digne puręque ac reverenter fiebat, ut magis angelica quam humana exibitio putabatur.

14. Anno igitur millesimo quadragesimo primo incarnationis dominicę extitit terminus paschalis duodecimo kalendarum aprilium, et ipse dies undecimo, atque idcirco adnotare placuit quoniam nec communis umquam fit temperior nec embolismus septimum kalendarum maiarum diem aliquando excedit, sed inter ipsos triginta quinque dies legittime dies sacerrimus Paschę coartatur. Obiit quoque eodem anno Chonradus imperator, cui successit in regnum Heinricus, filius ipsius, iam ab eodem patre rex constitutus.

15. Contigit vero ipso in tempore, inspirante divina gratia, primitus in partibus Aquitanicis, deinde paulatim per universum Galliarum territorium firmari pactum, propter timorem Dei pariter et amorem, taliter ut nemo mortalium a ferię quartę vespere usque ad secundam feriam incipiente luce ausu temerario

[26] L'anecdote de l'ermite est liée à Cluny : on en trouve une version dans la *Vita Odilonis* de Jotsald (II, 13, *P.L.* 142, col. 926-927) et une autre dans une lettre éditée par Mabillon (*P.L.* 142, col. 878-879), provenant du prieuré de Lavoûte-Chilhac, en Auvergne, fondé par Odilon. Son sens apparaît si l'on note qu'en symétrie avec la *Visio Anselli* qui ouvre ce livre, elle ferme un long développement principalement consacré au caractère essentiel de la liturgie et de la célébration de *l'opus sacrum* par les moines. De même que le livre III, tout en exaltant l'ordre clunisien, avait fait une place de choix à la figure de Guillaume de Volpiano, ce prologue du livre V, qui se clôt par une nouvelle louange de Cluny, réserve la place d'honneur à saint Germain et à l'abbaye d'Auxerre, permettant à Raoul d'affirmer discrètement sa marginalité à l'institution clunisienne et à l'autorité de l'abbé Odilon.

monastère de Cluny, qu'on dit être dans ce pays – Je l'ai vu, répondit l'homme, et je le connais fort bien – Sache, reprit l'ermite, que ce monastère l'emporte sur tous les autres du monde romain pour ce qui est d'arracher les âmes à l'empire du démon. Telle est la force de la célébration répétée du sacrifice vivifiant, qu'il ne se passe pratiquement aucun jour sans qu'elle n'enlève des âmes à la puissance démoniaque des esprits malins. » De fait, comme nous l'avons vu, le grand nombre des frères permettait de célébrer la messe sans interruption, de la première heure du matin jusqu'à l'heure du repas, et la célébration se faisait de manière si pure et respectueuse qu'on croyait voir plutôt des anges que des hommes[26].

14. L'an 1041 de l'incarnation du Seigneur, le terme de Pâques tomba le 21 mars, et Pâques le 22. J'ai jugé bon de le noter, car le jour commun ne peut tomber avant cette date, de même que l'embolisme ne peut durer au-delà du 25 avril : en effet, selon les règles, le jour très saint de Pâques doit tomber dans cet espace de trente cinq jours[27]. Cette même année mourut l'empereur Conrad. Déjà pourvu de la dignité royale par son père, son fils Henri lui succéda[28].

15. À la même époque, sous l'inspiration de la grâce divine, d'abord en Aquitaine, puis dans tout le territoire des Gaules, par crainte et par amour de Dieu, on se mit à établir un pacte selon lequel, du mercredi soir jusqu'à l'aube du lundi suivant,

[27] La date de Pâques est fixée par rapport au calendrier lunaire, mais l'année liturgique s'inscrit dans un calendrier solaire. Pour corriger l'inégalité des mois lunaires et des mois solaires, il convient donc de faire alterner des années « communes », de douze lunes (354 jours), et des années « embolismiques » (intercalaires) de treize lunes (384 jours). Selon que l'année est commune ou embolismique, la date de Pâques sera précoce ou tardive, à l'intérieur d'un période de trente cinq jours s'étendant du 22 mars au 25 avril. Cette notation, à laquelle Raoul semble trouver un plaisir intellectuel qu'il exprime rarement dans son ouvrage, semble n'avoir d'autre but que de démontrer qu'il a compris et assimilé l'enseignement du *De temporum ratione* de Bède le Vénérable (déjà cité au prologue du livre I).

[28] Comme on l'a vu plus haut (IV, 26), Conrad II mourut en 1039. Raoul avait alors daté cet événement de 1037. Ici, il s'arrête sur la date de 1041, sans équivoque possible, puisque sa remarque sur la date de Pâques est exacte.

presumeret quippiam alicui hominum per vim auferre neque ultionis vindictam a quocumque inimico exigere nec etiam a fideiussore vadimonium sumere. Quo<d> si ab aliquo fieri contigisset contra hoc decretum publicum, aut de vita componeret, aut a Christianorum consortio expulsus patria pelleretur. Hoc insuper placuit universis, veluti vulgo dicitur, ut treuga Domini vocaretur; quę videlicet non solum humanis fulta presidiis, verum etiam multoties divinis suffragata terroribus. Nam plerique vesani audaci temeritate prescriptum pactum non timuere transgredi, in quibus protinus aut divina vindex ira seu humanus gladius ultor ex[i]titit. Et hoc passim tam frequenter contigit, ut pre sui multitudine singulatim non queant adnotari. Et hoc satis iuste : nam, sicut dies dominicus propter dominicam resurrectionem venerabilis habetur et octavus cognominatur, ita quintus, sextus et septimus ob dominicę cenę et eiusdem passionis reverentiam debent ab iniquis actionibus esse feriati.

16. Contigit enim ut dum pene, sicut iam diximus, per totas Gallias hoc statutum firmiter custodiretur, Neustrie gens illud suscipere recusaret. Erat enim huius rei occasio dissidium superbissimi litigii quod exortum fuerat inter Heinricum regem, filium Rotberti, et filios supradicti Odonis, qui vicissim incendiis bella miscentes intestina, sibimet dampna inferentes non modica, plurima<s> suorum strages dederunt. Deinde quoque occulto Dei iuditio cepit desevire in ipsorum plebibus divina ultio. Consumpsit enim quidam mortifer ardor multos tam de magnatibus quam de mediocribus atque infimis populi; quosdam vero truncatis menbrorum partibus reservavit ad futurorum exemplum. Tunc etiam pene gens to tius orbis sustinuit penuriam pro raritate vini et tritici.

[29] Le texte de Raoul offre un témoignage précieux sur les premiers temps de la Trêve de Dieu, qu'il distingue soigneusement de la Paix de Dieu, évoquée plus haut (IV, 14-16); le mouvement, qui puise son origine dans les conciles de paix des années 1020, avait trouvé dans l'abbé Odilon de Cluny son théoricien (cf. sa lettre aux évêques d'Italie en 1041-1042, éd. Martène et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, 1, p. 161). Sur l'interprétation d'ensemble du mouvement, cf. Poly et Bournazel, *La mutation féodale*, p. 235-251.

[30] La situation de cette Neustrie a été discutée. Contre H. Hoffmann (*Gottesfriede*, p. 87) qui l'identifie à la Champagne, en raison de l'allusion qui suit au conflit sur l'héritage d'Eudes II, je serais tenté de conserver le sens traditionnel de France

nul ne se permettrait témérairement d'enlever quoi que ce soit de force à quiconque, ni de se venger d'un ennemi, ni même d'exiger le gage d'un garant. Qui se dresserait contre ce décret public le paierait de sa vie ou d'une excommunication et d'un exil. On convint d'appeler tout cela, « trêve du Seigneur », en langue vulgaire, car elle ne reposait pas seulement sur les précautions humaines mais était aussi garantie par la crainte de Dieu. De nombreux déments, animés d'une audace téméraire, n'hésitèrent pas à transgresser le pacte. Aussitôt, la vengeance divine ou le glaive justicier des hommes s'abattirent sur eux : cela advint si fréquemment qu'on ne saurait en énumérer tous les cas. Et ce ne fut que justice, parce que le dimanche nous est vénérable à cause de la resurrection du seigneur, et s'appelle le huitième jour, et qu'il convient, par déférence pour la cène et la passion du Seigneur, d'éviter tout acte indigne le vendredi et le samedi[29].

16. Alors que toutes les Gaules, comme nous l'avons dit, respectaient scrupuleusement la nouvelle législation, le peuple de Neustrie la repoussa[30]. La cause en était l'implacable discorde qui opposa le roi Henri, fils de Robert, et les fils d'Eudes, déjà cité, qui allumant les foyers de la guerre civile provoquèrent de grands massacres dans leur peuple. Puis, par un jugement occulte de Dieu, le châtiment divin s'abattit sur leur peuple. Une fièvre mortelle s'attaqua à beaucoup d'entre eux, grands, moins grands ou petits ; seuls quelques-uns survécurent, mutilés, pour servir d'exemple aux générations futures. Au même moment, partout dans le monde, le peuple eut à supporter une famine de vin et de blé[31].

occidentale, car ce conflit s'étendit aussi sur la part occidentale de l'héritage d'Eudes, avec la coalition d'Henri Ier et Geoffroy Martel contre les héritiers Thibaut et Étienne (cf. V, 19). C'est au même moment, semble-t-il, jusqu'en 1047 au moins, que la Trêve de Dieu, défendue par l'abbé Richard de Saint-Vanne, ne parvint pas à s'établir dans le duché de Normandie (cf. J.-F. Lemarignier, Paix et réforme monastique en Normandie et en Flandre autour de l'année 1023. Quelques remarques, dans *droit privé et institutions régionales. Études offertes à Jean Yver*, Rouen, 1976, p. 443-468 ; repr. dans *Structures politiques et religieuses dans la France du haut Moyen Age*, Rouen, 1995, p. 339-364).

[31] La famine des années 1044-1045 est attestée par de nombreuses chroniques, sur l'ensemble de l'Occident ; Raoul y revient apparemment plus bas (V, 18).

17. Eodem vero anno, id est quinto post quadragesimum atque millesimum dominice incarnationis annum, antedictus Heinricus, filius Chonradi, rex Saxonum iam in re, Romanorum vero imperator in spe, duxit uxorem filiam Willelmi Pictavorum ducis, nomine Agnetem, quam etiam desponsavit in civitate Crisopolitana, quę vulgo Vesuntio vocatur. Illuc denique ob amoris ac benivolentię gratiam utriusque convenit maxima nobilium multitudo, episcoporum vero numero viginti octo. Provenerat enim in deditionem predicti regis regnum Austrasiorum, quod illi a progenitoribus competebat. Simul etiam genti Hunorum proprio moderamine regem Abbonem nomine instituerat. Unanimiter enim universi marchiones ac comites tam ex Italia quam ex Germania longe lateque eiusdem regis dominium semet super excercere gratanter expetebant, et non inmerito. Erat enim affabilitate gratissimus ac liberalitate perspicuus atque humilitatis gratia preditus, nec cuiuspiam extollentię nutu notabatur indeptus; atque idcirco universis circumcirca existebat amabilis. Ipso itidem anno predicta gens Ungrorum eius imperio rebellis extitit; quam ille hostiliter aggressus potenter devicit sibique tributariam subiugavit. Tamen, pro pudor! unum in eo erat nimium reprehensibile, quod incontinentia carnis luxurię infamabatur. Illud enim vitium plus ceteris in genere humano rerum ordinem turbat.

18. Sequenti igitur anno, id est quadragesimo sexto post millesimum, facta est per loca magna vini sterilitas et leguminum. Post hęc vero sexto idus novembrii mensis, luna quarta decima, nulla currente epacta, cumcurrente septimo, facta est eclypsis lunę hominibus valde tremenda. Nam octava hora noctis – inter solem et ipsam lunam sive patratum a Deo ostensum, seu interveniente spera alterius syderis, qualiter evenerit rnanet notum scientię conditoris – ipsa quoque luna primitus pene tota facta est sicut teter sanguis, paululum evadendo usque ad auroram supervenientis diei. Eodem nihilhominus

[32] Agnès, fille de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, était surtout la belle-fille du comte d'Anjou, Geoffroy Martel, qui avait épousé sa mère Agnès. Celle-ci était par ailleurs la fille du comte de Bourgogne Otte-Guillaume et la nièce de Brun, évêque de Langres. Cette alliance impériale pouvait offrir des voies nou-

17. La même année, c'est-à-dire l'an 1045 de l'incarnation du Seigneur, Henri, fils de Conrad, déjà roi des Saxons et destiné à devenir empereur des Romains, épousa Agnès, fille de Guillaume duc de Poitiers, à laquelle il s'était déjà fiancé à Chrisopolis, qu'on appelle en langue vulgaire Besançon[32]. Par amour et affection pour tous les deux, une foule considérable de nobles s'était rassemblée là : on comptait pas moins de vingt-huit évêques. Le roi avait reçu la dédition de tout le royaume d'Austrasie, qu'il tenait de ses ancêtres. Au même moment il avait établi pour gouverner les Huns un roi nommé Abbon[33]. En Italie comme en Germanie, tous les marquis et comtes unanimes lui demandaient d'exercer sur eux l'autorité royale, et à juste titre. Il était aimé pour son affabilité, respecté pour sa générosité et faisait preuve d'une grande humilité : jamais on n'avait noté en lui un geste d'orgueil, et alentour il était aimé de tous. La même année, le peuple des Hongrois se rebella à son pouvoir. Se retournant contre eux, il écrasa leur révolte et leur imposa le tribut. Il y avait, hélas, un défaut blâmable en lui, son penchant incontrôlé à la luxure, vice qui, plus qu'un autre, trouble l'ordre du genre humain.

18. L'année suivante, en 1046, il y eut en beaucoup d'endroits disette de vin et de légumes. De plus, le 8 novembre, quatorzième jour de la lune – épacte 0, concurrent 7 – eut lieu une éclipse de lune véritablement terrifiante : à la huitième heure de la nuit – que seuls soient en cause le soleil et la lune, par un prodige voulu par Dieu, ou qu'un troisième astre soit intervenu, seul le sait le créateur – la lune, auparavant presque pleine, s'assombrit et prit la couleur du sang, puis disparut peu à peu, jusqu'à l'aurore du jour suivant[34]. Le même

velles à l'ambition du comte d'Anjou, désireux d'étendre son influence hors de ses possessions de la Loire et de l'Aquitaine.

[33] Allusion au soulèvement des Hongrois menés par Aba, auxquels, en 1044, Conrad réussit à imposer comme souverain le Vénitien Pietro Orseolo, neveu du roi Étienne.

[34] L'éclipse eut lieu le 8 novembre 1044. Désireux de montrer à nouveau sa maîtrise de la chronologie, Raoul s'est ici totalement trompé : ni le millésime, ni l'épacte (âge de la lune au 22 mars de l'année courante) ni le concurrent (chiffre indiquant quel jour de la semaine tombe le 24 mars de l'année en cours) qu'il

mense apud castrum Sancti Florentini, quod est super Armentionem fluvium, circa medium cuiusdam diei cecidit de cęlo quod grece dicitur *selas* vel *casma* seu *palmecię,* dum fulgor etherei splendoris insolito ad terras emittitur; insulsum enim vulgus perhibet stellam de celo cadere. Tunc ergo predicto mense novembrio perductę sunt in quibusdam locis Galliarum preter solitum ad maturitatem segetes primę saccionis augusti mensis, collecte mense octobrio; quod non sine magna admiratione contigit fieri.

II. De bello mire gesto.

19. Sub eodem quoque tempore fuerat orta grandis discordia usque ad effusionem multi sanguinis inter Heinricum Francorum regem, Rotberti filium, et filios suprataxati Odonis, Tetbaldum videlicet atque Stephanum. Contigit enim post multas strages cladis utrarumque partium ut isdem rex, ablato ab eisdem dominio Turonicę urbis, daret illud Gozfredo, cognomento Tuditi, filio scilicet Fulconis iamdicti Andegavorum comitis, qui collecto magno excercitu ipsam civitatem anno uno et eo amplius obsidione circumdedit; adversus quem tandem hostili manu pergentes dimicaturi, revera ut aflictę indigentique alimoniis succurrerent urbi, ambo predicti filii Odonis. Quod Gozfredus conperiens expetivit auxilium beati Martini : promisit se humiliter emendaturum quidquit in ipsius sancti confessoris ceterorumque sanctorum possessionibus raptu abstraxerat. Indeque accepto sigillo, imponens illud proprię hastę, cum exercitu ęquitum peditumque multorum obviam perrexit adversum se dimicaturis; dumque venirent utreque partes incomminus, tantus terror invasit excercitum duorum fratrum, ac si vincti ligaminibus omnes pariter imbelles exstiterunt. Stephanus autem arrepta fuga cum aliquibus militibus evasit, Tetboldus vero cum cetera multitudine totius exercitus captus ad Turonensem civitatem deducitur ipsamque Gozfredo reddidit atque cum suis omnibus huc illucque dispersis in captione

indique ne sont justes : au millésime de 1046, il associe l'épacte de 1045 et le concurrent de 1044.

mois, au château de Saint-Florentin, sur l'Armançon, il tomba du ciel à midi ce qu'on appelle en grec *selas*, *casma* ou *palmecie*, c'est-à-dire que le firmament resplendit vers la terre d'une fulgurance inusuelle, au point que le peuple inculte pensa qu'une étoile tombait du ciel[35]. Durant le même mois de novembre, dans certaines régions des Gaules, on vit arriver à maturité les premières semailles d'août, qu'on recueille usuellement au mois d'octobre, ce qui provoqua une grande stupeur[36].

II. Conduite d'une guerre miraculeuse

19. À la même époque, une grave querelle, qui fit couler beaucoup de sang, s'éleva entre Henri, roi des Francs, fils de Robert, et les fils d'Eudes, évoqué plus haut, Thibaut et Étienne[37]. Après bien des malheurs et des massacres de part et d'autre, le roi leur enleva tout pouvoir sur Tours pour le donner à Geoffroy, qu'on appelait Martel, fils de Foulques, comte des Angevins. Celui-ci, levant une armée considérable, assiègea la cité durant plus d'un an. À la fin, les deux fils d'Eudes cherchèrent à engager bataille contre lui, en fait pour porter secours à la cité affaiblie et affamée. Geoffroy demanda alors l'aide du bienheureux Martin, et promit humblement de dédommager le saint confesseur et tous les autres saints des biens dont il s'était emparé par la force. Il prit ensuite l'insigne du saint, l'attacha à sa propre lance et s'élança avec ses chevaliers et ses soldats vers l'ennemi qui l'attendait. Quand les combattants furent au contact, la terreur s'empara de l'armée des deux frères, dont les hommes furent incapables de combattre, comme ligotés. Étienne prit la fuite avec quelques chevaliers. Thibaut, fait prisonnier avec le gros de l'armée, fut porté à Tours , qu'il rendit à Geoffroy. Il resta ensuite prisonnier avec les siens, qui furent envoyés en divers lieux. Il ne fait aucun doute que Geoffroy

[35] Les termes grecs utilisés par Raoul, qui signifient « comète », « tonnerre » et « tremblement de terre », semblent faire allusion à la chute d'une météorite.
[36] Ici encore, la chronologie de Raoul semble très perturbée. La phrase n'a aucun sens.
[37] Raoul reprend ici un événement déjà évoqué en V, 16.

remansit. Nulli dubium est beato Martino auxiliante, qui illum pie invocaverat, suorum inimicorum victorem extitisse. Referebant enim aliqui ex acie fugientes quod tota falanx militum Gozfredi in ipso procintu belli, tam equites quam pedites, candidissimis indumentis videbantur adoperti. Nam ex rapina pauperum eiusdem confessoris ferebant supplementum suis filii Odonis. Prebuit enim universis audientibus formidolosum stuporem quod mille septingenti et eo amplius viri armis instructi absque sanguinis effusione in prelio capti sint.

III. De tertia eclypsi solis

20. In prescripto quoque mense novembrio, decimo kalendarum decembrium, hora tertia eiusdem diei facta est nostro in tempore tertia eclipsis solis, luna dumtaxat vicesima Octava, quoniam neque solis aliquando eclipsis nisi in vicesima octava luna nec lunę nisi in quarta decima luna proveniet. Dicitur enim eclipsis, defectus sive defectio, non quod sibimet res sed nobis impedita potius deficiat. Ipsis quoque diebus, referente Widone Remorum archipresule, didicimus quod visa sit a suis stella Bosforus, quę et Lucifer, vespere sursum atque deorsum agitari : quasi comminans terrigenas † idemtitabat †. Huiusmodi quippe ostentis cęlitus emissis terruerunt quamplurimos suę pravitates ut ad correctionis viam peniten-do redirent. Tunc inter ceteras rerum inopias vini tanta raritas extitit ut viginti quattuor soldorum foret precium unius modii.

IV. De dissensione Lugdunensis presulatus.

21. Fuit igitur in suprataxatis diebus dissentio permaxima, post mortem Burcardi archipresulis Lucdunensis, de presulatu ipsius sedis, quam plures non iustis appetebant meritis sed insti<n>ctu superbe elationis. Primus omnium predicti

[38] Raoul est l'unique source sur le déroulement de la bataille de Saint-Martin-le-Beau (21 août 1044), qui marqua pour les héritiers d'Eudes II la fin de leur pouvoir sur Tours.

dut la victoire sur ses ennemis à l'aide du bienheureux Martin, qu'il avait pieusement invoqué. Certains, qui avaient fui le champ de bataille, rapportèrent en effet que tous les combattants de l'armée de Geoffroy, tant à pied qu'à cheval, paraissaient porter des vêtements immaculés. Les fils d'Eudes, en effet, gratifiaient leurs hommes des biens enlevés aux pauvres du confesseur. La capture sans effusion de sang de mille sept cents hommes en armes provoqua une surprise accompagnée de terreur chez tous ceux qui l'apprirent[38].

III. Troisième éclipse de soleil

20. Le vingt-deuxième jour dudit mois de novembre, à la troisième heure du jour, eut lieu la troisième éclipse de soleil de notre époque : c'était le vingt-huitième jour du cycle lunaire, car une éclipse de soleil ne peut survenir que ce jour, tandis qu'une éclipse de lune ne peut survenir que le quatorzième jour du cycle. On appelle ce phénomène éclipse car il ne s'agit pas du manque ou de la disparition de ces astres, mais simplement de notre incapacité à les voir[39]. Durant les mêmes jours, au dire de Gui, archevêque de Reims[40], les fidèles crurent voir l'étoile *Bosphore*, qu'on appelle aussi Lucifer, s'agiter de haut en bas dans le soir, comme pour menacer les terriens. Ces manifestations de signes célestes remplirent de terreur beaucoup de gens à cause de leurs péchés : ils choisirent de s'engager sur la voie de la pénitence. Il y eut alors disette de nombreux produits : le vin était si rare qu'il se vendit jusqu'à vingt-quatre sous le muid.

IV. Querelle pour l'archevêché de Lyon

21. Il y eut à la même époque une querelle très grave après la mort de Bourchard, archevêque de Lyon, pour la possession de ce siège, que beaucoup revendiquaient, non pas pour leur mérite, mais par un vain orgueil. Le premier fut le neveu de

[39] L'éclipse eut lieu le 22 novembre 1044.
[40] Guy, archevêque de Reims de 1033 à 1055 (cf. Bur, *Comté de Champagne*, p. 514-515).

Burcardi nepos, eiusdem equivocus, supra modum superbissimus, relicta sede propria Augustane civitatis procaciter Lugdunensem arripuit. Qui post multas perpetratas nequicias, captus a militibus imperatoris, perpetuo est condemnatus exilio. Post ipsum vero quidam comes Geraldum suum filium puerulum quendam arroganter ibidem, sola presumtione auctore, substituit, et ipse post modicum, non ut pastor ovium, sed veluti mercennarius in fugam versus delituit. Quę omnia dum perlata fuissent Romano pontifici, suggestum est ei a viris fidelibus ut sua auctoritate patrem Odilonem, Cluniensis monasterii abbatem, ibidem eligeret consecrari pontificem. Sic enim totius cleri ac plebis optans acclamabat devotio. Qui protinus mittens eidem patri palleum simul et anulum, imperavit eundem predictę civitatis fore archiepiscopum. Sed vir religiosus, suę humilitatis adtendens propositum, omnimodis renuit fieri. Palleum tamen et anulum suscipiens illi qui Deo dignus existeret reservavit futuro pontifici eiusdem sedis. Habetur enim antiquitus ipsa civitas index veri luminis maxime partis Gallię, quoniam illuc primitus precones christianę fidei a sancto Policarpo, discipulo Iohannis apostoli, missi devenientes universam illustraverunt regionem.

22. Contigit enim postmodum, ut superius diximus, ut Heinricus rex, recepto regno Austrasiorum, dum comperisset huius dissensionis cladem, condoluit, perquirens quid exinde agere deberet. Cui, dum apud Vesoncionem devenisset, suggestum est tam ab episcopis quam ab omni plebe, ut virum eque tali ministerio dignum, Odalricum scilicet Lingonensis ęcclesię archidiaconum, Lugduni constitueret pontificem. Qui protinus, ut suggestum fuerat, speciosissimis adhornatum indumentis ad prefatam illum destinavit sedem. Ilico nempe restituta est totius provintię requies et pax diu optata cum gaudio.

[41] Bourchard, archevêque de Lyon depuis 979, semble être mort en 1031. Son neveu, évêque d'Aoste depuis 1026, s'établit sur le siège vacant dont il fut semble-t-il expulsé lorsque Conrad II devint roi de Bourgogne en 1034 (cf. III, 38). Gérard, comte de Lyon, tenta alors d'installer son fils à l'archevêché.

[42] Une lettre de Jean XIX (1024-1032), relative à cette affaire (*P.L.* 141, col. 1150-1151), montre que l'appel à Odilon de Cluny précéda la déposition de Bourchard.

Bourchard lui-même, son homonyme, homme d'un orgueil immodéré, qui abandonna son propre siège d'Aoste pour se jeter sans scrupule sur celui de Lyon. Après avoir commis de nombreux méfaits, il fut pris par les chevaliers de l'empereur et condamné à un exil perpétuel. Après lui, on vit un comte, par pure arrogance et présomption, mettre à sa place son fils Gérard, encore enfant ; mercenaire et non pasteur de ses brebis, il fut chassé lui aussi peu après et disparut[41]. On rapporta ces événements au pontife de Rome et certains fidèles lui suggérèrent que de sa propre autorité il choisisse pour évêque le père Odilon, abbé du monastère de Cluny. C'était aussi le désir du clergé et de tout le peuple. Il lui fit parvenir le *pallium* et l'anneau et lui donna l'ordre de devenir archevêque de ladite cité. Mais cet homme de foi, tout entier voué à l'humilité, refusa. Recevant le *pallium* et l'anneau, il les conserva à l'intention de celui que Dieu jugerait digne d'être l'évêque de la cité[42]. Depuis l'antiquité, on tient en effet cette cité comme la source de lumière et de vérité pour presque toute la Gaule, car c'est là que les hérauts de la foi envoyés par saint Polycarpe, disciple de l'apôtre Jean[43], vinrent apporter la lumière pour tous le pays.

22. Quand le roi Henri eut reçu le royaume d'Austrasie, comme nous l'avons raconté plus haut (V, 17), il fut informé de cette lamentable querelle ; consterné, il chercha ce qu'il pourrait faire. Lors de sa venue à Besançon, les évêques et tout le peuple lui suggérèrent de choisir comme archevêque de Lyon un homme digne de cette charge, Ulric, archidiacre de l'église de Langres. Le roi le fit aussitôt revêtir de vêtements somptueux et l'envoya vers ledit siège. Toute la province retrouva avec allégresse la paix et l'harmonie qu'elle souhaitait depuis longtemps[44].

[43] Second évêque de Lyon après Potin (martyr en 177), Irénée (martyr vers 202), d'origine grecque, avait connu Polycarpe de Smyrne, martyr vers 150, disciple de l'apôtre Jean.

[44] Notons cependant qu'Ulric, placé en 1042 sur le siège de Lyon, fut assassiné en 1045.

23. Postmodum vero gens Hungrorum, iam secundo predicto regi rebellis existens, adversus eundem preliari disposuit. Contra quam egressus, licet impar numero, confidens tamen in Dei auxilio confligere cum ipsis non timuit. Non enim erant in exercitu ipsius plusquam sex milia virorum, cum in Ungrorum falangibus estimarentur ducenta milia armatorum. Erant etiam cum rege quamplures episcopi cum clericis multis, qui pietatis gratia inermes cum eo in certamen introierunt. Initoque certamine tanta caligo ac tenebrę occupaverunt Ungrorum partem, ut vix iuxta se positum quis illorum posset agnoscere; exercitus quoque regis videbatur clarissimo sole circum et infra perlustratus. Qui fortiter dimicans innumerabili cede prostravit adversarios fugavitque, cum de suis perpauci corruissent. Capta vero preda hostium ac regno, ut prirnitus ceperat, ordinato, triumphanter rex devenit ad propria.

24. Contigit ergo tunc temporis ut abba cuiusdam monasterii honeste possessionis eidem imperatori ęquum valde optimum presentaret, quatenus sibi ac loco sibi commisso illius liberalitatis amicitiam conciliaret. Fuerat denique isdem ęquus, ignorante abbate, cuidam militi clam sublatus sibique precio venundatus; at imperator gratanter illum suscipiens suimet evectioni mancipavit. Quodam igitur die <quo> eidem ęquo insidens iter agebat, obviam fuit ei miles cui prefatus ęquus furtim ablatus fuerat. Qui prudenter aggrediens imperatorem in huiusmodi prorupit verba : « Tu, inquiens, o rex, qui censuram debes tenere totius iustitię, equum mihi fraudulenter abstractum cerneris possidere ». Cui ilico rex tale protulit responsum : « Si tuus, inquit, est equus, ut ais, accipe illum cum sessore et duc tecum quo melius optas, et habeas utrumque quousque persolutionem furti suscipias ». Miles quoque, existimans sibi inludi, herebat stupens. Enim vero rex compulit eum ut manu iniecta duceret utrumque in suum dominium. Aspicientes vero qui circumstabant ingenti ammiratione stupuerunt. « Quę grates, inquiens rex, referende sint illi viro qui me tam subdole in hanc impulit captionem? » Qui dum ab universis horribi-

[45] Il s'agit très probablement de la même guerre qui est évoquée plus haut (v, 17)

23. Peu après, le peuple des Hongrois, soulevé à nouveau contre le roi, s'apprêta à lui faire la guerre. Bien qu'inférieur par le nombre de ses combattants, celui-ci, confiant dans l'aide de Dieu, ne craignit pas de les affronter. Il n'avait pas plus de six mille hommes avec lui, alors qu'on estimait l'armée hongroise à deux cent mille hommes d'armes. Les évêques et les clercs qui accompagnaient le roi en grand nombre, désarmés, par respect pour la religion, marchèrent au combat avec lui. Dès le début de la bataille, ténèbres et nuées s'abattirent sur les lignes hongroises, au point que chacun voyait à peine qui se trouvait à côté de lui. L'armée du roi, au contraire, brillait et resplendissait comme un soleil éblouissant. Après un dur combat, elle écrasa l'adversaire et le mit en fuite, n'éprouvant que des pertes légères. Après avoir recueilli le butin et restauré dans ce royaume l'ordre ancien, le roi rentra triomphalement dans sa patrie[45].

24. À la même époque, l'abbé d'un monastère richement doté fit don à l'empereur d'un cheval magnifique, pour gagner à son monastère et à lui-même l'amitié et la générosité du souverain. En fait, à l'insu de l'abbé, le cheval qu'il avait acheté avait été auparavant volé à un chevalier. L'empereur le reçut avec reconnaissance, et décida de le monter lui-même. Un jour qu'il voyageait sur ce cheval, il rencontra le chevalier à qui il avait été volé. Celu-ci s'adressa avec finesse à l'empereur : « ô roi, lui dit-il, toi à qui revient de maintenir la justice en toutes choses, voici que tu te montres avec le cheval qui m'a été volé. – Si le cheval t'appartient, répondit aussitôt le roi, prends-le avec celui qui le monte, porte-les où tu veux et garde-les jusqu'à ce que l'accusation de vol soit tranchée. » Le chevalier, croyant qu'il se jouait de lui, resta interdit. Le roi le força alors à mettre la main sur l'un et sur l'autre, pour les placer en sa possession. Tout autour, ceux qui observaient la scène restaient frappés d'une profonde stupeur. Le roi reprit la parole : « Quelle reconnaissance doit-on à celui qui, traîtreusement, m'a réduit à cette servitude ? » Tous éclatèrent en malédictions à son égard ; le roi dit alors : « Faites-le venir, pour qu'il soit puni de sa tromperie à mon égard. » Lorsqu'on eut

liter detestaretur, ait rex : « Adducite illum, ut secundum inlusionem quam in me gessit in eo vindicetur ». Dumque prefatus abba accersitus fuisset, ait ei : « Depone baculum regiminis pastoralis, quem credis largitione mortalis hominis debere gestari ». Quem cum a se proiecisset, suscipiens illum rex imposuit dextere immaginis saivatoris : « Vade, inquiens abbati, et suscipe illum de manu omnipotentis regis, nec sis ultra pro eo debitor alicuius mortalis, sed libere utere eo, ut decet culmen tanti nominis ». At ipse gaudenter illum suscipiens plurimis de tali facto alacritatem contulit, ac dehinc omni cum libertate viguit.

V. De extirpatione Simoniaca.

25. Dignoscens igitur isdem Heinricus per universam Galliam atque Germaniam Symoniacę philargirię crassari cupiditatem, coadunari fecit ex omni imperio suo tam archipresules quam ceteros pontifices ; tale eis intulit colloquium : « Lugens vobis incipio loqui, qui vice Christi in eius ęcclesia constituti estis, quam ipse sibi desponsavit ac precio sui sanguinis redemit ; sicut enim ipse gratuita bonitate de sinu Dei patris per Virginem ad nos venire dignatus est redimendos, ita suis precepit, mittens eos in orbem universum, atque ait : 'Gratis accepistis, gratis date'. Vos enim avaricia et cupiditate corrupti, qui Domini benedictione conferre deberetis, in huiusmodi transgressionis dando et accipiendo secundum sacerrimum canonem maledicti estis. Nam et pater meus, de cuius animę periculo valde pertimesco, eandem damnabilem avariciam in vita nimis excercuit. Idcirco quicumque vestrorum huiusce macula sese norunt contaminati, oportet ut a sacro ministerio secundum

[46] L'anecdote annonce le développement suivant, relatif au synode de Pavie. Ici, Henri III, se soumettant par une procédure rigoureuse d'*iniectio manus* (Cavallo et Orlandi, p. 366, n. 85) aux exigences de l'homme qu'il a involontairement lésé, donne un exemple éclatant de la justice que doit faire régner le souverain. Par contrecoup, il impose à l'ecclésiastique mis en cause de bien vouloir se ressaisir de la *libertas ecclesie*. Renonçant volontairement à tout abus de sa propre autorité sur l'Église, il prépare l'injonction finale aux évêques à renoncer aux pratiques simoniaques.

[47] Il s'agit sans doute du synode de Pavie (octobre 1046), convoqué par Henri III pour mettre fin à la situation scandaleuse créée à Rome par la concurrence face à

appelé l'abbé, il lui dit : « Ce bâton, signe de ta charge pastorale, que tu penses tenir de la générosité d'un mortel, pose-le. » L'abbé le jeta loin de lui. L'empereur le posa alors dans la main droite d'une statue du Sauveur ; « Va, dit-il à l'abbé, reçois-le de la main du Tout-Puissant, et ne t'oblige plus, pour lui, envers quiconque, mais fais-en usage librement, comme il convient à la dignité qui est la tienne. » L'abbé plein de joie reprit son bâton. Par la suite, il réjouit beaucoup de gens par le récit de cette anecdote et gouverna désormais en toute indépendance[46].

V. La simonie extirpée

25. Le même roi Henri, apprenant que partout en Gaule et en Germanie sévissait la simonie provoquée par l'amour des richesses, réunit tous les archevêques et évêques[47]. Il leur tint ces propos : « C'est avec des sanglots dans la voix que je m'adresse à vous, qui êtes les vicaires du Christ dans cette Église, qu'il a épousée et qu'il a rachetée au prix de son sang. C'est par bonté gratuite qu'il a décidé de venir du sein de Dieu, par la Vierge, vers nous, pour notre rédemption. Et lorsqu'il a envoyé les siens dans le monde entier, il leur a ordonné : "Donnez gratuitement, puisque c'est gratuitement que vous avez reçu." Mais vous, qui devriez donner avec la bénédiction du Seigneur, corrompus que vous êtes par l'avarice et la cupidité, vous qui donnez et recevez contre ce principe, vous êtes maudits, selon les canons de la loi sainte. Mon père lui-même, dont l'âme, je le crains, est en grand péril, s'adonna trop souvent durant sa vie à cette condamnable cupidité. Aussi ceux d'entre vous qui se savent infectés de cette macule devront-ils, selon la disposition de la loi sacrée, être

Benoît IX de deux autres papes, Silvestre III, élu en janvier 1045, et Grégoire VI, élu le 1er mai 1045. À l'issue du synode de Rome, le 24 décembre 1046, les trois papes furent déposés et Suidger, évêque de Bamberg, fut élu sous le nom de Clément II. Son pontificat ne dura que peu de temps (il mourut le 9 octobre 1047), mais il marqua le début d'une période nouvelle, engageant l'église romaine dans une démarche réformatrice que le pontificat de son successeur Léon IX (1048-1054) devait rendre irréversible.

dispositionem canonicam arceantur. Patet ergo manifestissime quoniam propter hanc offensam venerunt super filios hominum diversę clades, fames videlicet atque mortalitas necnon et gladius. Omnes quippe gradus ęcclesiastici a maximo pontifice usque ad hostiarium opprimuntur per suę damnationis precium, ac iuxta vocem dominicam in cunctis crassatur spiritale latrocinium ». His denique ab imperatore accerrime prolatis, stupefacti pontifices quid illi responderent non habebant. Pertimescebant enim carere ob hanc culpam propriis episcopatuum sedibus, et quoniam non solum in Gallicanis episcopis hęc pessima pululaverat nequicia, verum etiam multo amplius totam occupaverat Italiam. Omnia quippe ministeria ecclesiastica ita eo tempore habebantur venalia, quasi in foro secularia mercimonia. Cernentes quoque episcopi gravi sese invectione[m] irretitos, misericordię operam implorabant ; at ipse princeps misericordia motus tale consolationis protulit verbum : « Ite, inquiens, et quod illicite accepistis, bene disponere satagite, ac pro anima patris mei, qui hac noxa reus vobiscum tenetur, attentius intercedere mementote, quatinus ei indulgentiam huius facinoris a Deo possitis adquirere ». Tunc proposuit edictum omni imperio suo, ut nullus gradus clericorum vel ministerium ęcclesiasticum precio aliquo adquireretur ; at si quis dare aut accipere presumeret, omni honore destitutus anathemate multaretur. Spopondit insuper promissum huiusmodi dicens : « Sicut enim Dominus mihi coronam imperii sola miseratione sua gratis dedit, ita et ego id quod ad religionem ipsius pertinet gratis impendam. Volo, si placet, ut et vos similiter faciatis ».

26. Ipso quoque in tempore Romana sedes, que universalis iure habetur in orbe terrarum, prefati morbi peste fere per viginti quinque annorum spacia miserrime laboraverat. Fuerat enim eidem sedi ordinatus quidam puer, circiter annorum XII, contra ius fasque, quem scilicet sola pecunia auri et argenti plus commendavit quam etas aut sanctitas ; et quoniam infelicem habuit introitum, infeliciorem persensit exitum Horrori est quippe referri turpitudo illius conversationis et vitę. Tunc vero cum consensu totius Romani populi atque ex precepto imperatoris eiectus est a sede, et in loco eius subrogatus est vir religiosissimus ac sanctitate perspicuus Gregorius natione

exclus du ministère sacré. Il est clair que c'est en raison de cette offense que diverses calamités se sont abattues sur les fils des hommes : famines, épidémies, guerres. Car chacun, à tous les niveaux de l'Église, du souverain pontife au simple prêtre, paye le prix de sa condamnation, et, selon les paroles du Seigneur, en tous sévit ce brigandage spirituel. » À ces paroles, que l'empereur prononça avec violence, les évêques stupéfaits ne surent que répondre. Ils craignaient en effet d'expier leur faute de la perte de leurs sièges épiscopaux, d'autant plus que cette funeste pratique ne frappait pas seulement les évêques des Gaules, mais sévissait bien plus largement en Italie. On tenait alors tous les offices ecclésiastiques comme des richesses à vendre, ni plus ni moins que des marchandises sur un champ de foire. Les évêques, se voyant ainsi cloués par l'accusation, implorèrent de l'empereur un acte de miséricorde. Il leur adressa ces paroles de consolation : « Allez, et veillez à faire bon usage de ce que vous avez mal acquis ; n'oubliez pas aussi d'intercéder pour l'âme de mon père, qui partage avec vous le poids de cette faute, pour lui obtenir l'indulgence divine. » Il prit alors un édit, valable dans tout l'Empire, pour interdire l'achat de quelque fonction ou office ecclésiastique. Si quelqu'un se permettait d'en donner ou d'en recevoir, il serait chassé de sa dignité et frappé d'anathème. Il fit de plus cette promesse solennelle : « De même que Dieu m'a donné ma couronne par pure miséricorde et gratuitement, de même j'accorderai gratuitement tout ce qui concerne son église. Je veux, si vous le pouvez, que vous fassiez de même. »

26. À la même époque, le siège de Rome, que le monde entier tient pour universel, était ravagé par la même épidémie, qui avait sévi depuis presque vingt-cinq ans. Contre le droit et la décence, on y avait élevé un enfant d'environ douze ans, plus recommandable par sa fortune en or et argent que par son âge ou sa sainteté. Après ce début malheureux, sa carrière fut plus misérable encore, et on n'oserait revéler l'horreur de sa vie honteuse et de ses mœurs. Enfin, avec le consentement unanime du peuple romain et par ordre de l'empereur, il fut chassé de son siège et l'on mit à sa place un homme de grande piété et de vie sainte, Grégoire, romain de

Romanus. Cuius videlicet bona fama quicquid prior fedaverat in melius reformavit.

<EXPLICIT LIBER QUINTUS>

[48] Il est peu probable que Raoul confonde ici Grégoire VI et Clément III. L'indication d'une origine romaine renvoie en effet nettement à Grégoire, soutenu lors de son élection par les milieux réformateurs, et qui paraissait jouir du soutien de l'empereur. Présent au synode de Rome, qui prononça sa déposition, il fut envoyé par Henri III à Cologne, où l'accompagna son chapelain Hildebrand, le futur Grégoire VII. S'il n'y a pas confusion entre les deux pontifes, ces dernières lignes des *Histoires* se laissent assez précisément dater, puisqu'elles ont dû être rédigées après la diffusion des décisions du synode de Pavie, mais avant que soient

naissance[48]. Ce que son prédécesseur avait avili, sa bonne réputation l'a restauré et amélioré.

FIN DU CINQUIÈME LIVRE

annoncées les mesures prises au synode de Rome, c'est à dire sans doute, dans les premières semaines de 1047. On n'en est que plus frappé de la capacité de Raoul à identifier un événement historique au sein d'un ensemble de débats et de conflits d'autant plus obscurs qu'ils n'étaient pas encore parvenus à leur terme : en terminant son livre sur les rapports du pape et de l'empereur et sur le problème de la simonie, Raoul met parfaitement en évidence les thèmes de la future réforme grégorienne, dont le plein développement se produit plus d'une génération après sa mort.

Aba, roi des Huns, 299
Abbon, abbé de Fleury, 19, 161
Abel, 45
Abraham, 45, 59
Achard, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, 131
Adalbéron, évêque de Laon, 16,
Adalbert (saint), évêque de Prague, 59-61
Adalbert, roi d'Italie, 153
Adam, 83
Adam de Brême, 117n
Adèle, épouse de Renaud, comte de Bourgogne, 153
Adhémar de Chabannes, 15, 18, 19, 66n, 79n, 144n, 184n,
Afrique, 20, 55, 117, 125, 127, 261, 293
Agnès, épouse de l'empereur Henri III, 299
Aillant-sur-Tholon, 133
Aimar, abbé de Cluny, 175
Aimoin de Fleury, 99n
Aix-la-Chapelle, 53, 67
Al-Hakim, calife, 183-185, 187
Aldric, évêque d'Asti, 231
Algalif, roi des Sarrasins, 69, 70n
Almanzor (Al-Mansur), 71, 125
Alpes, 55, 97, 147, 235, 237
Alvalon de Seignelay, 283
Ambroise de Milan (saint), 39n
André de Fleury, 6, 22, 24
Angles, 95
Angleterre, 20, 242
Anglie, 93
Anjou, 173
Annales Pisani, 263n
Anse, 25,
Aquitaine, 19, 23, 25, 26, 218, 249, 295
Ardre (rivière), 159
Arduin, marquis d'Ivrée, 141
Argenteuil-sur-Armançon (bataille), 72n
Arlebaud, 133
Arles, 249
Armançon (rivière), 301
Arnoul, archevêque de Reims, 65
Arnoul, comte de Flandre, 215
Arnoul, évêque d'Orléans, 109

Assyriens, 43
Augustin (saint), 196n
Austrasia, 19, 159, 211, 299, 305
Autun, 255
Autun, abbaye Saint-Martin, 173
Auvergne, 25, 219
Auxerre, 8, 20, 22, 24, 26, 121, 133
Auxerre, abbaye Saint-Germain, 8, 11, 12, 13, 14, 39n, 121-125, 129-131, 239, 269, 281-287
Avalon, 209
Aversa, 18
Azalaïs, femme de Louis V, 53, 55
Babylone (Le Caire), 183
Bamberg, 143, 151
Bar, 213
Basile Boiôannès, catépan d'Italie, 148n
Basile II, empereur de Constantinople, 143, 149, 227, 233
Baulieu-les-Loches (abbaye), 101-107, 271
Baume (abbaye), 173
Bautier, Robert-Henri, 6
Bavière, 265
Beaune, 209
Beauvais, 239
Bède le Vénérable, 15, 37, 38n, 45n
Bénévent, 69, 143, 145, 149, 175
Benoît de Nursie (saint), 163, 172
Benoît VIII, pape, 79, 141, 143, 145, 229, 239, 253
Benoît IX, pape, 18, 229n, 253, 267
Bernay, abbaye Notre-Dame, 9
Berneval, 91
Bernon, abbé de Cluny, 175
Berthe, mère d'Eudes II, comte de Blois, 211
Besançon, 299, 305
Bethen (Bohème), 59
Bèze, abbaye Saint-Pierre, 9, 257
Bloch, Marc, 22
Bonnassie, Pierre, 23
Bourchard, archevêque de Lyon, 303
Bourchard, évêque d'Aoste, 304
Bourges, 27
Bourgogne, 26, 53, 87, 125, 133, 153, 173, 209, 219, 249
Bourguignons, 75, 121, 125
Bovon de Seignelay, 283
Brendan (saint), 93-95
Bretagne, 19, 97-101
Bretons, 95, 97-101
Brun de Roucy, évêque de Langres, 25, 153, 279
Burgundia, 19, 20
Capoue, 18
Châlons[-sur-Marne], 135
Châlon[-sur-Saône], 291
Chanaan, 287
Charlemagne, empereur, 47, 89
Charles le Simple, roi de Francie occidentale, 49

Chartres, 72n
Châtenet (forêt), 245
Chronique de Saint-Pierre de Bèze, 73n
Chronique de Saint-Pierre le vif, 144n
Chronique des sires d'Amboise, 7
Clément II, pape, 308n, 312n
Cluny, abbaye, 7, 10, 14, 20, 23, 25, 27, 39n, 57, 79, 163, 173-175, 263, 295
Cnut le Grand, roi des Danois et des Angles, 95-96, 259
Coire, 224n-225
Côme, 225
Compiègne, 203, 207
Conan le Tort, duc de Bretagne, 87, 97-101
Conquereuil (bataille), 99
Conrad, empereur, 204n, 213, 223-225, 233, 265, 267, 269, 295
Constance, épouse de Robert le Pieux, 155, 203, 218
Constantin, empereur romain, 261
Constantin VIII, empereur de Constantinople, 257
Constantinople, 69, 147, 227, 231
Cornuaille (*Cornu Galliae*), 98n, 99
Crescentius, patrice des Romains, 61-65
Cunégonde, épouse de l'empereur Henri II, 143
Danube (fleuve), 143
Déville sur Meuse, 267
Dijon, 209, 291
Dijon, abbaye Saint-Bénigne, 9, 13, 14, 20, 277
Dreux, 209
Duby, Georges, 6
Dudon de Saint-Quentin, 15, 16, 71n, 215n, 217n
Dutton, Paul Edward, 15
Eden, 43
Éginhard, 15
Emma, épouse d'Éthelred puis de Cnut le Grand, 94n, 95, 97
Emma, épouse du roi Raoul, 51
Énoch, 45
Ermengarde, épouse de Conan le Tort, 99
Espagne, 20, 69, 125, 139, 163
Éthelred, roi des Angles, 95, 159
Étienne, *alias* Pierre ou Jean, faussaire et vendeur de reliques, 235-239
Étienne, comte de Meaux et de Troyes, 153
Étienne, fils d'Eudes II, comte de Blois et de Chartres, 297, 301
Étienne, roi de Hongrie, 143
Eudes, comte de Blois et de Chartres, 119, 151
Eudes, comte de Mâcon, 245
Eudes II, comte de Blois et de Chartres, 153, 211-215
Euphrate, fleuve, 45
Euverte (saint), évêque d'Orléans, 109
Fécamp, abbaye de la Trinité, 9, 119, 241

Fleury, abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, 15
Flodoard, 15, 17
Foulques Nerra, comte d'Anjou, 87, 97-105, 153, 155, 211, 271
France, 53, 125, 249
Francie occidentale, 20, 46n
Francie orientale, 20, 46n
Francs, 47, 75
Freinet, 59
Fromond, comte de Sens, 177
Frottier, prêtre à Tonerre, 281
Fruttuaria, abbaye Saint-Bénigne, 9, 171
Fulbert, évêque de Chartres, 241
Garand, Marie-Cécile, 12, 13
Garcie, roi de Navarre, 23n
Gascogne, 161
Gaule ou Gaules (*Galliae*), 19, 20, 73, 95, 97, 117, 119, 125, 135, 141, 161, 163, 173, 175, 177, 207, 235, 242, 259, 293, 295, 309, 311
Gautier le Petit, moine de Saint-Germain d'Auxerre, 287
Gébuin, évêque de Châlons, 119, 135
Geoffroy Martel, comte d'Anjou, 269, 301-303
Geon, fleuve, 43
Gérard, fils du comte de Lyon, archevêque de Lyon, 305
Gérard, moine de Saint-Germain d'Auxerre, 281
Gerberge, épouse de Louis IV, 53,
Gerbert (Silvestre II), archevêque de Reims et Ravenne, puis pape, 16, 65
Germain (saint), évêque d'Auxerre, 11, 123, 283
Germanie, 19, 20, 233, 265, 299, 309
Gesta Normannorum ducum, 188n
Gilbert, évêque de Paris, 119
Gilbert, moine de Saint-Germain d'Auxerre, 124
Gisèle, épouse de l'empereur Conrad, 223 et 225n
Gisèle, épouse du roi Étienne de Hongrie, 143
Gislebert, duc de Lorraine, 53
Glanfeuil, abbaye Saint-Maur, 173
Gothelon, duc de Lorraine, 215
Grand-Saint-Bernard (col), 147
Grèce, 242
Grecs, 145-149
Grégoire le Grand (saint), pape, 163, 233n, 279
Grégoire V, pape, 61
Grégoire VI, pape, 19, 229n, 309n, 311-313
Grégoire VII, pape, 19
Grenoble, 235
Grosne (rivière), 175
Guenée, Bernard, 110n
Gui, archevêque de Reims, 303
Guichardin (Francesco Guicciardini), 22

Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 21, 25, 36n, 97n, 116n, 127n, 171-173, 175, 209, 219, 227-229, 237, 241, 291
Guillaume, duc d'Arles, 59, 153
Guillaume-Sanche, duc de Gascogne, 126n, 127
Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, 259
Guillaume Ier le Pieux, duc d'Aquitaine, 175
Guillaume Longue-Épée, comte des Normands, 75, 215-217, 259
Guillaume V le Grand, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, 119, 153
Guillaume VI le Gros, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, 269
Hadwige, épouse d'Hugues le Grand, 55
Hasting, chef normand, 71-73
Hatvise, épouse de Renaud, comte d'Auxerre, 269
Heldric, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, 8, 9, 123, 127n
Hélène, mère de l'empereur Constantin le Grand, 261
Henri, duc de Bourgogne, 87, 89, 121
Henri Ier, duc de Bourgogne puis roi de France, 209, 211, 259, 265-267, 281, 297, 301
Henri II, empereur, 23, 39, 69, 71, 79, 89, 141, 147, 149-151, 157, 204n, 213, 223, 265
Henri III, empereur, 19, 269, 295, 299, 305, 307-311
Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, 55
Herbert, comte de Meaux et de Troyes, 119, 179
Herbert, comte de Vermandois, 49, 217
Herbert, hérétique d'Orléans, 189-192
Hervé, trésorier de Saint-Martin de Tours, 165-171
Hildegarde, épouse de Foulques Nerra, 103
Hongrois, 18, 47n, 77, 143, 299, 307
Horace, 137
Hugues, archevêque de Tours, 103
Hugues Capet, Roi de Francie, 65, 87, 89-91, 151
Hugues, chevalier lombard, 233-235
Hugues de Beauvais, 155
Hugues de Châlon, évêque d'Auxerre, 123, 153-155, 269
Hugues de Flavigny, 7
Hugues, fils de Robert le Pieux, 12, 203-207
Hugues le Grand, duc des Francs, 51, 55, 89, 91, 151, 205, 215
Hugues, marquis de Toscane, 119

Huns, 299
Inventio et miracula sancti Wulfranni, 25n
Isaac, 45, 59
Isaïe, 247
Isidore de Séville, 38n, 43n, 117n
Ismael, 59
Italie, 20, 69, 73, 117, 119, 137, 141, 149, 161, 163, 171, 175, 177, 187, 205, 207, 213, 223, 225, 233, 242, 265, 299, 311
Ivois, 156n
Ivrée, 225
Jacob, 45, 259
Jean (saint), 305
Jean, abbé de Fruttuaria, 171
Jean Diacre, 64n
Jean, patrice des Romains, 61
Jean-Baptiste (saint), 45
Jean Scot Érigène, 16, 39
Jean XV, pape, 119
Jean XVI, antipape, 62n, 63
Jean XVIII, pape, 101n, 102
Jean XIX, pape, 223-229, 253
Jérôme (saint), 15, 16, 38n, 45n
Jérusalem, 183, 187, 271
Jérusalem, sanctuaire du Saint Sépulchre, 75, 101, 143, 183-185, 187, 253-261
Joigny, 133
Joseph, 45
Jourdain (fleuve), 115, 287
Jourdain , patriarche de Jérusalem, 257
Juste (saint), 235-239
Juvénal, 137
Landry, comte de Nevers, 121n, 123, 153
Lausanne, 22
Lébaud, pèlerin bourguignon, 255-257
Légarde de Vermandois, épouse de Guillaume Longue-Épée, 217
Leutard, 87, 135
Léviathan, 115
Liétry, archevêque de Sens, 177, 211
Lisoie, hérétique d'Orléans, 189-192
Liutices, 265
Loches, 103, 271
Loire (fleuve), 111
Loisel, Antoine, 13, 267
Lombards, 141
Lothaire, roi de Francie occidentale, 53, 55, 89
Lotharingie, 53, 265
Louis le Pieux, emepereur, 47, 89
Louis IV d'Outremer, roi de Francie occidentale, 51, 53
Louis V, roi de Francie occidentale, 53, 55, 89
Lyon, 19, 249, 303-305
Lyon, abbaye de l'Île-Barbe, 291
Lyonnais, 26
Mâcon, 175, 245
Maïeul, abbé de Cluny, 9, 55-59,119, 121, 171, 175
Malcolm, roi des Scots, 97
Manassès, évêque de Troyes, 119
Manche (mer), 93

Marie, mère du calife Al-Hakim, 187
Marmite de Vulcain (*Olla Vulcani*), 117
Marseille, 293
Martin (saint), évêque de Tours, 23, 121, 301-303
Mathilde, épouse d'Henri Ier roi de France, 267
Maur (saint), 173
Maurienne, 235
Maxime le Confesseur (saint), 16, 39n, 85n, 193n
Meaux, 211
Melleraye, abbaye de Moutiers-Sainte-Marie, 11, 183, 279
Melun, 211
Mer Rouge, 289
Metz, 271
Metz, abbaye Saint-Arnoul, 9
Meuse, 53, 157
Michel IV, empereur de Constantinople, 233
Milan, 213
Moïse, 45, 177, 251, 263, 287-289
Monforte, 7, 21, 231-233
Mont-Olivet, 255
Mont-Saint-Michel, 9, 159
Motget, roi de Denia, 263
Mouzon, 156n
Nabaiot, 59
Neustrie, 241, 297
Nicée, 259
Noé, 45
Normandie, 16, 75
Normands, 17, 18, 47n, 71-75, 97, 125, 147, 151, 259
Odilon, abbé de Cluny, 11, 14, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 36n, 37, 64n, 78, 116n, 123, 163, 175, 262, 285, 305
Odon, abbé de Cluny, 175
Orléans, 7, 107-111, 183, 185, 189-192
Orléans, abbaye Saint-Pierre-le-Puellier, 107, 187,191
Orléans, cathédrale Sainte-Croix, 107-111, 191, 257
Orose, 16
Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, 25, 121n, 123n, 153
Otton Ier, emprereur, 53, 55, 59, 89, 215
Otton II, empereur, 53, 59, 61, 89
Otton III, empereur, 61-67, 89
Oury, évêque d'Orléans, 187n, 257
Paray-le-Monial (abbaye), 155
Paris, 53
Paul (saint), 67
Paul Diacre, 15, 37, 45n
Pavie (synode), 309-311
Pavie, 141, 225
Pfister, Christian, 6
Phison, fleuve, 43
Pierre (saint), 289
Pierre, archevêque de Ravenne, 137
Pierre de Piperno, légat, 103
Pithou, Pierre, 13
Pognon, Edmond, 6
Polycarpe (saint), évêque de Smyrne, 305

Pouilly, 121
Provence, 26
Ramla, église Saint-Georges, 185
Raoul, chevalier normand, 145-149, 151
Raoul, roi de Francie occidentale, 51
Ravenne, 137
Reims, 65, 209
Renard « roi des juifs », comte de Sens, 177-179, 181
Renaud, comte d'Auxerre, 269
Renaud, comte de Bourgogne, 74n, 153
Rennes, 99
Réole (abbaye), 162n
Réôme, abbaye de Moutier-Saint-Jean, 8, 127-131, 291
Rhétie, 215, 265
Rhin (fleuve), 265
Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, 19, 215
Richard Ier, comte des Normands, 16, 75, 119, 217
Richard II, duc de Normandie, 16, 18, 75, 95, 97, 121, 147, 151, 189
Richard III, duc de Normandie, 75
Richard le Justicier, duc de Bourgogne, 51, 73
Richer, moine de Saint-Remi de Reims, 15, 215n, 217n
Riphées (monts), 97
Robert, duc de Bourgogne, 209, 211
Robert le Libéral, duc de Normandie, 259
Robert le Pieux, roi de France, 39, 91, 121, 141, 151, 154n, 155-157, 167, 189-191, 201, 203-211, 219, 239, 257, 265, 281
Robert, pélerin renégat, 183-187
Robert, roi de Francie occidentale, 51, 215
Rodolphe, roi de Bourgogne, 159, 213
Roger, évêque de Châlons, 215
Rollon, comte des Normands, 18
Rome, 63, 69, 79, 116, 225, 265
Rome, abbaye de Saint-Paul-hors-les-murs, 67
Rome, basilique Saint-Pierre, 117, 267
Romualdi Salernitani chronicon, 149n
Rouen, 75, 189, 241
Saint-Denis (abbaye), 211
Saint-Florentin, 301
Saint-Léger-de-Champeaux (abbaye), 5, 8, 275
Saint-Martin-le-Beau (bataille), 302n
Saint-Sauveur-en-Puisaye (prieuré), 269
Saint-Savin-sur-Gartempe (abbaye), 173
Sanche le Grand, roi de Navarre, 126n, 127, 159
Sardaigne, 139
Sarrasins, 55-59, 69-71, 87, 125-127, 129, 257, 261-263
Saxe (*Saxonia*), 20, 53, 67, 151, 265

Saxons, 51, 77
Scots, 95, 97
Sens, abbaye de Sainte-Colombe, 133
Sens, cathédrale Saint-Étienne, 177, 211
Serge IV, pape, 101n
Silvestre II, pape, voir Gerbert d'Aurillac
Silvestre III, pape, 308n
Sinaï, monastère de Sainte-Catherine, 75
Souvigny (abbaye), 119
Suse, abbaye Saint-Just, 9, 11, 21, 237-239
Theodora, veuve de Crescentius, 67
Thibaut , fils d'Eudes II, comte de Blois et de Chartres, 297, 301
Thibaut le Tricheur, comte de Blois et de Chartres, 151, 215-217
Thierry, moine de Saint-Bénigne de Dijon, 277
Thucydide, 22
Tibre, 63
Tigre, fleuve, 43
Tivauché, 293
Tocqueville, Alexis de, 22
Tonerre, 127, 281
Toul, 213
Toul, abbaye Saint-Èvre, 9
Tournus, 243
Tours, 301
Tours, basilique de Saint-Martin, 165-171, 175, 215, 301
Trancault, 71
Troia, 149-151
Troyes, 71, 179, 211
Ulric-Manfred, marquis de Turin, 11, 231, 237
Ulrich, archevêque de Lyon, 305
Ulrich, évêque d'Augsbourg, 121
Uzès, 235
Vertus, 135
Vésuve, 116
Vilgard, 137
Vincent de Sarragosse (saint), 156
Virgile, 137
Visio Anselli monastici, 272n
Vita d'Hugues d'Autun, 25, 173n
Vita Odilonis, 79n, 294n
Vita Symeonis, 76n
Vita Willelmi, 8, 9, 10, 25, 36n, 67n, 179n, 227n, 241
Vitisclodus (Wenceslas), 60n, 61
Wiponis Gesta Chuonradi, 224n

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Abréviations	30
Premier livre	36
Deuxième livre	86
Troisième livre	140
Quatrième livre	222
Cinquième livre	272
Index	315